

Économie sociale et solidaire

© L'HARMATTAN, 2010
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-11426-5
EAN : 978229609114265

Sous la direction de
Sophie BOUTILLIER et Sylvain ALLEMAND

Économie sociale et solidaire

Nouvelles trajectoires d'innovations

L'HARMATTAN

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	9
L'économie sociale et solidaire, une définition plurielle pour une innovation sociale Sylvain ALLEMAND Sophie BOUTILLIER	
Poids et place de l'économie sociale et solidaire dans les activités économiques, entre les autres acteurs, selon les échelles territoriales Bernard GUESNIER	15
Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction Anne-Marie CRETIENEAU	31
Economie solidaire et démocratie participative locale Abdourahmane NDIAYE	73
L'économie sociale et solidaire à l'heure de l'entrepreneuriat social Sylvain ALLEMAND	93
Comment l'entrepreneur peut-il ne pas être social ? Sophie BOUTILLIER	107
Les innovateurs sociaux de proximité : qui sont-ils ? L'expérience des micro-crédits du FSE 10B sur trois régions françaises	127

Gilles CAIRE
Christian LEMAIGNAN

**« L'éleveur et l'oiseau » : rayonnement d'une
démarche agro-environnementale innovante** 155

Valérie BILLAUDEAU
Bertille THAREAU

**Les coopératives face à la mondialisation : le cas de
la franchise Yoplait** 189

Lionel BOBOT

Crédit coopératif, histoire et actualité 215

**L'héritage de Raiffeisen (1818-1888) et Schultze-
Delitzsch (1808-1885)**

Philippe NASZALYI

RESUMES 229

LES AUTEURS 235

PRESENTATION GENERALE

L'économie sociale et solidaire, une définition plurielle pour une innovation sociale

Sylvain ALLEMAND
Sophie BOUTILLIER

L'économie sociale et solidaire (ESS) a pris depuis ces vingt dernières années une ampleur considérable. S'il est encore trop tôt pour dire dans quelle mesure, la crise financière de 2008 a confirmé cette tendance, il est d'ores et déjà acquis qu'elle a suscité un regain d'intérêt pour cette économie. Un double constat, que nombre de chercheurs et de journalistes peuvent aisément faire. Cependant, demeure la douloureuse question de la définition de l'ESS, et peut-être plus encore de son rôle économique et social en ce début de 21^{ème} siècle. Pour quelles raisons, alors que la société industrielle est parvenue à maîtriser des technologies et des savoirs de haut niveau bute-t-elle encore et toujours sur la question de la répartition d'une richesse matérielle et immatérielle qui est (paradoxe à part) le fruit d'un travail collectif ?

Une question qui en appelle immédiatement bien d'autres : quelle est aujourd'hui la place exacte de l'ESS dans les pays industrialisés et en développement à l'heure actuelle ? A-t-elle pour vocation à n'être qu'une roue de secours permettant de prendre en charge les effets de la crise économique (chômage, exclusion sociale, précarité et pauvreté) ? Ou bien l'ESS peut-elle devenir un principe général d'organisation de l'économie ?

Faire de la prospective est un exercice difficile et formuler des hypothèses plausibles suppose une étude du passé, mais aussi et surtout des fondamentaux du système capitaliste. Celui-ci a deux fondements : la propriété privée et la libre concurrence. Dans ces conditions, le développement de l'ESS peut être conçu comme le fait d'initiatives individuelles qui tentent de suppléer les défaillances des entreprises des secteurs public et privé en matière de protection sociale et environnementale ?

En réalité, l'ESS peut prendre de multiples formes : la prise en charge des jeunes des banlieues défavorisées, des paysans du Brésil ou du Congo qui sont dans l'impossibilité de vivre d'une culture d'exportation... La liste est longue d'exemples divers et variés, de situations de détresse auxquelles l'ESS peut apporter une réponse.

Quant à sa définition, l'ESS peut prendre diverses orientations. Elle peut être définie par les acteurs qui en sont le support (entrepreneurs, particuliers, salariés, etc.), par les formes organisationnelles qu'elle revêt (société anonyme, association, fondation, entreprise mutualiste, etc.) ou bien encore en fonction des activités (insertion professionnelle, commerce équitable, aide aux personnes âgées, manifestations culturelles et/ou sportives, etc.). En bref, les formes de l'ESS sont diverses et variées, d'autant que si l'on retient ces trois entrées (acteurs, organisations, activités), différentes combinaisons sont possibles qui soulèvent cependant des questions : un entrepreneur qui crée une entreprise de commerce équitable est-il un entrepreneur social ou bien est-ce un simple entrepreneur avisé et fin connaisseur du marketing ? Jean-Baptiste Say parlait volontiers au début du 19^{ème} siècle du « métier de l'entrepreneur ». Est-il opportun à l'heure actuelle de parler du « métier de l'entrepreneur social » ? Si tel est le cas, est-ce à dire que le champ de l'ESS se serait professionnalisé ? Que conclure de la création des chaires de *social entrepreneurship* dans les universités d'abord nord américaines puis européennes ? Signifie-t-elle une reconnaissance officielle de l'entrepreneuriat social en dehors du champ de l'ESS ?

L'énumération des domaines possibles d'action de l'ESS nous ramène tout naturellement à la question posée ci-dessus : qu'est-ce que l'ESS ? Bernard Guesnier a entrepris de faire le point en partant des données de l'INSEE. Il repère l'ESS par ses institutions : associations, mutuelles et fondations. Ces institutions, nées à la fin du 19^{ème} siècle, ont pris une

importance considérable dans des pans entiers de l'économie et fonctionnent selon des principes de rentabilité et d'efficacité comparables à ceux des entreprises privées. L'analyse de Bernard Guesnier montre clairement que l'ESS est loin de se réduire à une activité économique marginale. Elle entretient par son ampleur des liens étroits avec l'ensemble de l'économie, marchande et non marchande et elle produit des richesses, du lien social.

Anne-Marie Crétiéneau analyse la relation tenue entre l'ESS et le développement durable (DD). Contrairement à l'ESS, qui fut dès la fin du 19^{ème} siècle, une tentative de réponse aux maux du capitalisme, le DD est une innovation relativement récente. La prise en considération des questions environnementales remonte au début des années 1970. Quant au concept du DD, son acte de naissance remonte à la fin des années 1980, 1987 pour être exact avec la publication du rapport Brundtland. Le concept du DD repose sur une savante combinaison entre efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. D'où l'idée d'Anne-Marie Crétiéneau selon laquelle l'ESS peut être considérée comme un cadre évident pour la mise en branle du DD. Mais, cela ne va pas forcément de soi, notamment au regard des enjeux démocratiques.

Démocratie, déclinée au niveau local et qualifiée de « participative », tel est l'objet d'étude de Abourahmane Ndiaye. Ce texte s'appuie sur une enquête menée auprès des responsables de structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire du Plan pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE) des Graves (Bègles et communauté de communes de Montesquieu dans le sud de la France près de Bordeaux). Abourahmane Ndiaye se focalise sur la démocratie participative locale. Les résultats qu'il tire de son étude incitent à la prudence car des principes souvent généreux dans l'absolu buttent dans la réalité de leur mise en œuvre sur des blocages forts. Les stratégies individuelles (voire individualistes) l'emportent fréquemment sur le principe de l'intérêt général.

Sylvain Allemand focalise son attention sur l'entrepreneuriat social. Il remonte aux origines de ce concept « made in USA » en montrant comment il s'est diffusé en Europe, non sans susciter le scepticisme chez les acteurs traditionnels de l'ESS : ne revient-il pas à promouvoir une figure héroïque qui tranche avec la vision collective sous-tendue par le principe de solidarité ? En mettant l'accent sur les qualités individuelles de l'entrepreneur, ne relègue-t-il pas au second plan la question du

statut juridique par lequel l'ESS se distingue classiquement de l'économie marchande ? Le terme même de social prête à confusion : en anglais, il signifie davantage sociétal. L'entrepreneur social est donc l'entrepreneur qui vise l'efficacité économique pour répondre à des défis sociaux, mais aussi environnementaux. Malgré les remises en question qu'il entraînait, le concept s'est malgré tout acclimaté en Europe, même si on parle davantage d'« entreprise sociale » ainsi qu'en France grâce au rôle de « passeurs » sur lequel Sylvain Allemand revient également.

Sophie Boutillier poursuit dans cette voie de réflexion en plaçant la question de l'entrepreneuriat social dans le champ de la théorie économique de l'entrepreneur. Qu'est-ce qu'un entrepreneur ? Les économistes ont depuis R. Cantillon, à l'aube de la révolution industrielle, une réponse simple : l'entrepreneur est l'agent économique qui supporte le risque parce qu'il est inséré dans un environnement économique fluctuant et incertain. Puis J.-B. Say et J. A. Schumpeter formuleront l'équation suivante : entrepreneur = innovation. Cette innovation technologique ou organisationnelle ne pourrait-elle être sociale ? L'entrepreneur n'est-il pas par définition social puisqu'il est inséré dans un environnement socialisé, par le marché ? Ou bien (revenant sur les propos formulés ci-dessus), l'entrepreneur est-il social en fonction du type d'organisation qu'il crée (une association par exemple) ou bien en fonction du secteur d'activité dans lequel il s'investit (culture et vente de légumes biologiques, distribution de café équitable, etc.) ?

Gilles Caire et Christian Lemaignan ont étudié de près les entrepreneurs sociaux d'aujourd'hui pour tenter d'en tracer le profil. Qui sont ces entrepreneurs d'un nouveau type qui créent sans chercher prioritairement le profit ? Quelles sont leurs conclusions ? Ce ne sont pas des individus en situation de marginalité sociale et économique qui fondent ces structures, mais des ressortissants des classes moyennes qui cherchent par ce moyen à satisfaire à la fois leur appétit d'idéal et de générosité et un moyen d'existence. C'est, autrement dit, un nouveau projet de vie à part entière. Dans ces conditions, si l'ESS peut être appréhendée comme une roue de secours aux maux de la crise, elle se présente aussi comme un espace de liberté nouveau pour des individus qui ont renoncé à la carrière toute faite auxquelles leurs études leur permettaient d'accéder. En ce sens, l'entrepreneur social ne cherche pas forcément à

contribuer au bien-être général, il est également en quête d'une nouvelle éthique de vie face à un mode d'organisation économique qui dénie la personne humaine.

Valérie Billaudeau et Bertille Thareau, à l'intersection du DD et de l'ESS, focalisent leur attention sur une association d'éleveurs des Vallées Angevines et plus particulièrement sur la création de la marque « L'éleveur et l'oiseau » dans le but de vendre de la viande produite sur le territoire des Basses Vallées Angevines dans les environs d'Angers au centre de la France. Ce projet répondait à une double exigence : économique (pérenniser des activités agricoles en déclin) et écologique (protéger des territoires ruraux). Valérie Billaudeau et Bertille Thareau ont construit leur démonstration sur un concept relativement nouveau d' « innovation sociale » et montrent comment ce projet a contribué à l'émergence d'un nouveau modèle de développement qui a largement reposé sur une stratégie novatrice en matière de communication.

Comment une coopérative, comme Yoplait par exemple, a-t-elle pu devenir une entreprise multinationale ? Lionel Bobot souligne l'ardente obligation à laquelle sont soumis tous les acteurs de l'économie mondiale, quel que soit leur statut juridique : s'adapter ou disparaître. Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont tracé au cours de la dernière décennie le cadre d'une économie mondiale dont les acteurs sont de puissantes entreprises multinationales. Yoplait est détenue par SODIAAL, premier groupe coopératif laitier français. Cette société est aussi la deuxième marque mondiale de yaourts. Pour s'insérer dans l'économie mondiale, les coopératives disposent des mêmes choix qu'une entreprise classique : exportation, création d'une filiale, participation commerciale, transfert de technologie ou franchise. Ayant opté pour la franchise, Yoplait en tire de multiples avantages (apport en capital relativement faible, rapidité de développement, etc.). Dans ce cadre, de nombreux partenariats sont noués avec des coopératives agricoles qui ont un intérêt commun de transfert de technologie et de coopération marketing de façon à être mieux armées que les entreprises capitalistes.

Si l'entrepreneur social est une invention « made in USA », l'ESS est, rappelons-le, une invention européenne. L'explication réside essentiellement dans la longueur d'avance qu'avait l'Europe en matière d'industrialisation sur l'Amérique du Nord. Philippe Naszalyi retrace le parcours de F.-G. Raiffeisen et de H. Schultze. Le premier est un fonctionnaire

prussien qui fonde au 19^{ème} siècle « l'Association pour la pain », une coopérative de production collective pour nourrir la population touchée par la famine. Puis, il fonde la « Société de secours aux agriculteurs impécunieux de Flammersfeld » qui octroie des prêts aux éleveurs pour qu'ils achètent du bétail. Cette innovation organisationnelle nourrit à son tour d'autres créations, pour aboutir après la seconde guerre mondiale à la création du Crédit Mutuelle. H. Schultze, économiste saxon, condamne le système de Raiffeisen et prône des prêts à long terme et des dépôts à vue à l'intention des petits artisans et commerçants urbains. Son modèle est celui d'une banque coopérative où les sociétaires sont intéressés aux plus-values grâce à la distribution de dividendes. Les Banques populaires françaises sont issues de ce principe.

L'ESS tire aussi sa force des fondamentaux propres au capitalisme (propriété privée et libre concurrence). Facteurs de crise économique et de maux sociaux, la propriété privée et la libre concurrence constituent également dans un mouvement dialectique la force créative du capitalisme sur les plans industriel, scientifique et technique. L'ESS est née de cette opposition et c'est pour cette raison qu'elle est une innovation sociale fondamentale.

POIDS ET PLACE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES, ENTRE LES AUTRES ACTEURS, SELON LES ECHELLES TERRITORIALES

Bernard GUESNIER

Longtemps marginalisée, l'économie sociale et solidaire (ESS) est aussi souvent stigmatisée par des images aux références qui soulignent l'imprécision de son périmètre et/ou l'éclatement de son champ. L'imbroglio des définitions a été souvent souligné. N'a-t-on pas évoqué des images géographique (balkanisation), cosmique (galaxie, nébuleuse), ou encore résiduelle (tiers secteur qui désigne ce que l'on n'a pas encore réussi à définir comme le contenu en statistique, de la case « autre », « non classé » ou « divers »). Mais, c'est peut-être cette diversité qui fait la créativité de l'ESS. À l'instar de la biodiversité qui maintient des sources de rebondissement entre des territoires soumis à des monocultures appauvrissant le sol, l'ESS occupe un espace où elle conçoit, réalise des activités et fournit des services entre un secteur public un peu rigide et un secteur privé soumis aux lois de l'économie de marché.

Lors des assises du CEGES (Conseil des Entreprises Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale) tenues en octobre 2008 à Paris, alors que le système financier était dans le plus grand désarroi, au cours des discussions la question cruciale a été posée. Comment l'ESS peut-elle quitter l'état de « balkanisation » qui est le sien pour apparaître sur la place publique et y prendre la parole ? « Il y a urgence, ont estimé les participants, que l'ESS fasse valoir ses solutions face aux crises économique, sociale, financière, environnementale, qui sanctionnent 30 ans d'une idéologie libérale dominante ». L'image de la « galaxie » toujours en expansion dans l'univers serait peut-être un meilleur habillage de l'ESS pour suggérer son dynamisme, et son aptitude à proposer un nouveau modèle sociétal, innovant dans les modes de production et de consommation.

Aujourd'hui l'ESS apparaît bien comme une véritable force de recours pour répondre aux attentes de la demande de solidarité qui émane du corps social et aux besoins de la société qui ne sont satisfaits ni par le secteur public ni par le secteur privé. En effet, l'ESS comporte une pluralité d'acteurs au service de la cohésion sociale et des territoires, et elle présente aussi une pluralité de formes d'entrepreneuriat au service du développement économique et de la compétitivité. Son apport incontestable en complément de l'activité des deux grands secteurs ou dans les interstices laissés libres devrait prendre de l'ampleur en raison :

- de nouveaux besoins nés de la précarité générée par des dysfonctionnements de l'économie de marché,
- de la nécessité de co-construire l'offre-demande des services à la personne (petite enfance, personnes âgées),
- de nouvelles formes d'entrepreneuriat,
- de nouveaux domaines d'activité à explorer sollicitant créativité, solidarité et bénévolat.

Pour réaliser ces objectifs et permettre de fonder des stratégies nouvelles, il est indispensable pour l'ESS :

- de disposer d'une meilleure lisibilité, visibilité, reconnaissance de sa légitimité en interne comme en externe, pour affirmer sa pertinence,
- d'avoir, pour ce faire, une connaissance plus fine de ses activités, de son poids et de sa place dans la vie économique et sociale par rapport aux autres acteurs secteur public / secteur privé et par rapport aux caractéristiques socio-économiques des territoires et de leurs besoins spécifiques.

Coïncidence providentielle, les travaux de l'INSEE, de la DIIESES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale) et du CNCRES (Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale) ont normalisé au niveau national le champ et les méthodes d'observation de l'ESS (Économie sociale et solidaire) afin de permettre des comparaisons entre régions françaises, avec la situation nationale et avec des études et enquêtes utilisant les nomenclatures INSEE. A titre d'illustration on peut consulter une première réalisation de l'Observatoire du Nord - Pas-de-Calais (Dossier, profils INSEE, 2008).

La nomenclature de 2008 qui met à jour celle de 2004 permet ainsi de délimiter de manière précise le champ statistique des quatre grandes familles de l'ESS (coopératives,

mutuelles, associations, fondations). Cette clarification, prudence oblige, ne donne pas encore une définition apte à asseoir la légitimité sur des principes partagés et consensuels. Néanmoins, le système d'information et l'observatoire mis en œuvre à la suite de l'établissement de cette actualisation de la nomenclature des activités, fournissent la possibilité de positionner chaque compartiment de l'ESS à un niveau très fin d'activité par rapport à un référentiel, c'est-à-dire de situer l'apport de l'ESS sur une échelle de référence, notamment territoriale, ce qui peut inspirer le transfert de bonnes expériences ou de bonnes pratiques.

L'objectif des développements suivants n'est pas de donner une image statistique actualisée de l'ESS puisqu'il sera toujours possible de la mettre à jour mais de donner des clés pour analyser la situation présente et permettre une réflexion prospective des opportunités de développement selon les secteurs d'activités, selon les fonctions d'offre de service par rapport aux autres acteurs et enfin les territoires.

Les résultats présentés ci-dessous résultent de l'exploitation des sources statistiques relatives à l'année 2004, effectuée pour une étude à la demande de l'ARF (Association des Régions de France) et de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), Guesnier et *alii*, (2006). Il s'agit de souligner l'intérêt de recourir à une méthode d'utilisation des sources statistiques standard pour affirmer, justifier, renforcer la connaissance de l'ESS et au-delà faire de la prospective pour guider un développement stratégique de l'ESS, sans avoir besoin d'un consensus sur la définition de son champ. Avant de procéder aux commentaires, nous allons préciser quelques points de méthode.

1. QUELQUES POINTS DE METHODE

Dans la perspective d'une analyse prospective destinée à déterminer les opportunités de développement de l'ESS, il importe de prendre appui sur une connaissance fine de son poids et de sa place dans les activités de production de biens et services. Sans ignorer l'intérêt d'une réflexion approfondie sur le champ de l'économie sociale et sur l'élaboration consécutive d'un compte satellite Kaminski, (2007), notre projet est plus modeste et met en œuvre l'idée que Kaminski a été le premier à mener à bien. Il s'agit d'utiliser le descripteur simplifié de la

catégorie juridique qui figure dans le répertoire SIRENE, pour identifier les établissements qui font partie de l'ESS : cela permet de les dénombrer par rapport aux autres établissements et ainsi de calculer un certain nombre d'indicateurs en combinant les données disponibles dans le répertoire SIRENE. La méthode permet donc d'établir une représentation statistique de l'ESS. À titre d'illustration on peut ainsi retenir en 2008 les ordres de grandeur suivants pour les indicateurs : 800 000 entreprises, 210 000 employeurs, 2,2 millions de salariés, 12 % de l'emploi. Pour servir de référentiel ces valeurs devront être affinées dans le cadre de diagnostics plus opérationnels.

En raison des particularités des quatre familles de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations, fondations) sans toutefois entrer dans le fonctionnement propre à chacune d'elles, il nous semble que l'on peut utilement reprendre la méthode préconisée par Kaminski. Il s'agit d'exploiter les données du répertoire SIRENE pour approcher une meilleure connaissance de l'ESS de manière simple en mesurant les indicateurs à l'échelle du niveau 5 (732 sous-classes) de la nomenclature d'activités françaises NAF rev.2, 2008 qui s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF 700 rev.1, datant de 2003 et comportant 698 sous-secteurs. Les résultats présentés dans la suite de cet article devront être actualisés car ils prennent pour base la nomenclature de l'année 2003, cependant nous les utilisons pour exposer l'intérêt de la méthode car ils illustrent bien les possibilités offertes par la normalisation pour déterminer le poids, la place et les fonctions de l'ESS dans la production des biens et services à l'aide de quelques indicateurs permettant de positionner son apport.

Nous avons complété l'information donnée par SIRENE, en intégrant les données fournies par la source DADS (Déclaration Annuelle -Automatisée- des Données Sociales), pour tenter d'appréhender la richesse créée par le montant des rémunérations, le nombre de postes de travail et par la source UNEDIC qui nous permet d'estimer la trajectoire des emplois salariés sur une décennie.

À défaut d'une estimation comptable de la valeur ajoutée, qui d'ailleurs ne serait pas plus représentative de l'apport réel de l'activité de l'ESS dans la production de biens et services, puisque le bénévolat en particulier n'est pas pris en compte, la richesse créée, la valeur économique imputable à l'ESS peut-être mesurée (approximativement) par les rémunérations salariales versées.

En effet, si la comptabilité économique permet d'évaluer la rentabilité économique, il reste beaucoup à faire pour déterminer la rentabilité sociale qui fait partie de la finalité intrinsèque de l'ESS dont les valeurs tentent de se distinguer des règles du capitalisme. Finalement pour décrire les divers aspects du rôle de l'ESS par le poids et la place occupée :

- 1- au sein des activités,
- 2- entre les acteurs collectivités publiques - entreprises privés, et
- 3- selon les différentes échelles territoriales,

Nous retenons :

- le nombre d'entreprises comme indicateur de présence dans les activités et d'offre de proximité dans les territoires,
- le nombre de postes de travail et/ou les effectifs salariés comme indicateurs de lien social,
- les rémunérations versées comme indicateurs de la création de revenu,
- le taux d'évolution des emplois salariés comme indicateur de la trajectoire de l'activité de l'ESS.

2. ANALYSE DES RESULTATS

Si on fait abstraction des fondations qui assument des missions bien particulières les trois autres grandes familles occupent des places plus ou moins importantes selon les secteurs d'activité :

- Les coopératives sont présentes dans l'activité agricole, l'industrie et la construction. Dans la filière agricole et para-agricole qui couvre la production, la transformation et la distribution des produits : 80 secteurs sont concernés dans lesquels l'ESS représente de 11 à 21 % des rémunérations versées dans la filière en Languedoc-Roussillon, Centre, Picardie, Bretagne, Champagne-Ardenne. On dénombre 800 coopératives dans l'industrie (textile, imprimerie, meubles et récupération), et 600 dans la construction contribuant de 1 à 3 % des rémunérations versées dans la plupart des corps de métiers du bâtiment et des travaux publics.

- Les mutuelles, banques-coopératives et coopératives dans le secteur d'activités financières comptent 45 000 établissements et 300 000 salariés (SIRENE). Pour appeler dans cet ensemble à la nécessité de faire une recherche approfondie, nous pouvons relever un constat qui devrait faire réfléchir tout

responsable de l'ESS : tandis que les banques commerciales, financières concentrent leurs activités et leurs emplois dans les agglomérations, les banques mutualistes maintiennent une offre de proximité, soit un exemple clair du rôle particulier rempli par l'ESS dans le système économique actuel.

- Les associations comptant 122 000 établissements et 1 300 000 salariés, sans oublier l'apport des autres familles de l'ESS à la vie de la société et pour rester dans la perspective d'illustration de la méthode retenue ici pour positionner l'ESS dans le système économique actuel, nous proposons de procéder à une analyse approfondie du rôle des associations dans le secteur tertiaire.

Nous analyserons successivement le poids et la place des associations au sein des activités, les profils des associations dans les domaines d'activités, la répartition des activités entre les trois acteurs entreprises privées – collectivités publiques – associations, les profils territoriaux de répartition entre les acteurs (seul le découpage régional sera retenu pour illustrer).

2.1. Poids et place des associations au sein des activités tertiaires

L'exploitation systématique du code juridique des entreprises dans le répertoire SIRENE a permis de détecter une présence significative de l'ESS dans 47 des sous-secteurs de la NAF 700. Ces 47 activités n'épuisent pas toute l'activité de l'ESS. L'émergence des associations dans le champ de nouveaux secteurs exigera une étude particulière pour déterminer les potentialités offertes dans ces activités pour le monde associatif.

L'analyse des résultats du calcul des différents indicateurs (voir tableau 1 ci-dessous), met à jour des caractéristiques originales de l'ESS. Globalement les 47 secteurs comportent une majorité d'associations, 77,5 % des établissements révélant une forte propension à offrir des services de proximité. Ces associations n'occupent cependant que 47,1 % des postes de travail (dont une partie à temps partiel), elles sont donc de taille inférieure à celle de l'ensemble des établissements. Mais, cela ne doit pas occulter la présence importante de bénévolat et la capacité à créer du lien social dans les territoires.

Les rémunérations versées par les associations représentent à peine 35 % des rémunérations des 47 secteurs, révélant ainsi une moindre qualification des emplois occupés ou un besoin de

professionnalisation des personnels. Il est clair que si les rémunérations versées sont une estimation du revenu créé dans les territoires, c'est une piètre estimation de la valeur ajoutée réellement produite par l'ESS et qui ne rend pas compte du lien social comme le suggèrent les valeurs des autres indicateurs : nombre d'unités sur les territoires, et nombre de postes occupés complétés par l'apport des bénévoles.

Dans le but de mieux cerner les résultats de cette radioscopie du rôle des associations dans le monde de l'économie tertiaire, nous avons regroupé les 47 secteurs en 6 domaines d'activité selon le type de public servi ou la nature du service offert. Le regroupement certes arbitraire et discutable permet de mettre à jour les différents types de présence ou d'offre de service selon les domaines d'activités et les caractéristiques structurelles des territoires. Ainsi les groupes de secteurs sont constitués de la manière suivante :

- 8 secteurs : Formation-recherche,
- 18 secteurs : Culture-éducation-loisirs,
- 5 secteurs : Aide à domicile-action sociale,
- 6 secteurs : Gestion d'organisation,
- 6 secteurs : Accueil enfants-adultes,
- 4 secteurs : Santé-activités hospitalières.

Nous analysons successivement la contribution des associations dans chacun des six domaines, le profil des associations propre à chaque domaine, la place des associations entre les collectivités publiques et les entreprises, le profil des territoires en termes de répartition des activités entre associations, entreprises privées et collectivités publiques.

2.2. Contribution des associations au sein des domaines et évolution de l'emploi salarié

La lecture du tableau 1 montre à l'évidence que la place occupée par les associations est très différente selon le domaine : dans celui de la culture-éducation-loisirs, 99,1 % des établissements sont des associations ; cette position exclusive ne se retrouve pas en termes de postes (67,6 %) et encore moins en termes de rémunérations versées (57,3 %). Il est vraisemblable que l'offre de proximité attestée par le poids des établissements est largement complétée par le bénévolat que l'on ne trouve pas dans les rémunérations.

Tableau 1 : Poids et place des associations au sein des domaines d'activité et évolution des salariés

Domaines d'activités	Etablissements *	Postes **	Rémunérations **	Variation 1994-2004 des salariés ***
1-Formation recherche	54,4 %	42,7 %	28,8 %	+ 10 %
2-Aide à domicile, action sociale	65,1 %	62,3 %	54%	+ 57%
3-Accueil enfants, adultes	68,9 %	93,9 %	92,9 %	+ 40 %
4-Culture, éducation, loisirs	99,1 %	67,6 %	57,3 %	+ 37 %
5-Gestion d'organisation	78,1 %	30,0 %	26,7 %	- 3 %
6-Santé, activités hospitalières	44,3 %	11,2 %	12,3 %	+ 11 %
Moyenne des six groupes	77,5 %	47,1 %	34,97 %	+ 29 %

Sources : *INSEE SIRENE, 2004 - ** Source DADS, 2004 - ***Source UNEDIC.

À l'inverse dans le domaine accueil enfants-adultes malgré une moindre présence d'établissements (68,9 %) les postes de salariés atteignent 93,9 % et les rémunérations ne sont pas loin avec 92,9 %. On remarque que dans le domaine santé-activités hospitalières si les établissements associatifs ne sont pas majoritaires 44,3 %, le poids des rémunérations versées 12,3 % est supérieur au poids des postes salariés 11,2 %. Une différence liée à la qualification des personnels qui apparaîtra encore plus nettement dans l'analyse du profil des associations dans chaque domaine.

Pour clore les commentaires de la place des associations dans les six domaines, nous retiendrons qu'elles contribuent fortement en raison du poids qu'elles occupent, à la création d'emplois salariés puisque dans l'ensemble des domaines les effectifs salariés source UNEDIC augmentent de + 29% entre 1994 et 2004.

On remarque cependant de grandes différences selon les domaines, ce qui permet de situer les potentialités de développement futur de l'ESS plutôt dans l'aide à domicile-action sociale, l'accueil enfants-adultes et la culture-éducation-loisirs. Cette performance économique et sociale des associations est confirmée par une étude qui analyse leur

évolution sur la période 1991-2005 : la variation entre ces deux dates d'un établissement employeur sur deux (51%) provient des associations et leur contribution au développement de l'emploi est de + 32 % (Rousseau, 2007). Ces indicateurs soulignent le dynamisme de l'ESS en réponse aux besoins dans les six domaines d'activité.

2.3. Profils des associations selon les domaines :

Les profils sont établis à partir du poids relatif de chaque indicateur nombre d'établissements, nombre de postes, rémunérations salariales versées selon les domaines.

Tableau 2 : Profils des associations dans les domaines d'activité à partir du poids relatif des indicateurs

Domaines d'activités	Etablissements *	Postes **	Rémunérations **
1-Formation recherche	3,8 %	10,1 %	10,2 %
2-Aide à domicile, action sociale	20,0 %	27,3 %	23,5 %
3-Accueil enfants, adultes	11,9 %	17,1 %	24,1 %
4-Culture, éducation, loisirs	48,5 %	36,4 %	23,3 %
5-Gestion d'organisation	10,7 %	1,5 %	2,8 %
6-Santé, activités hospitalières	5,1 %	7,6 %	16,1 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Sources : * INSEE – SIRENE, 2004 - ** DADS, 2004.

Les disparités sont importantes : elles caractérisent des modes de fonctionnement et d'organisation spécifique aux types d'activités exercées : cela peut être dû à la nécessité de disposer d'un équipement fixe ou de se déplacer pour aller à la rencontre des usagers et offrir un service de proximité.

Ainsi, la concentration autour d'un établissement hospitalier explique que dans le domaine de la santé-activités hospitalières 5,1 % des établissements occupent 7,6 % des postes et distribuent 16,1 % des rémunérations. Un profil voisin se retrouve dans le domaine formation-recherche : 3,8 % des établissements, 10,1 % des postes et 10,2 % des rémunérations et encore dans le domaine accueil-enfants-adultes qui exige des

locaux pour recevoir les usagers : 11,9 % des établissements, 17,1 % des postes et 24,1 % des rémunérations.

A l'inverse les activités du domaine culture-éducation-loisirs sont plus dispersées spatialement de sorte que 48,5 % des établissements n'occupent que 36,4 % des postes et ne distribuent que 23,3 % des rémunérations faisant appel toutefois à un important contingent de bénévoles pour assurer une offre pertinente de proximité. Il est clair que la nature diverse des activités exercées dans les différents domaines commande largement la répartition des parts de marché entre les associations, les collectivités publiques et les entreprises.

2.4. Répartition des activités entre les trois acteurs

On constate que le monde associatif est plus présent dans les activités qui n'exigent pas d'immobilisation ou d'équipements importants sauf bien sûr si les associations utilisent des installations mises à leur disposition par les collectivités publiques. Le tableau n° 3 illustre la disparité de la répartition des activités mesurée par le poids des rémunérations versées par chacun des acteurs.

Ainsi les associations se trouvent en quasi-monopole d'intervention dans le domaine d'accueil-enfants-adultes avec 93 % des rémunérations versées. Le partage des activités quand les collectivités publiques ne sont pas présentes s'inverse selon le type de public à servir ou la nature du service à fournir. Dans le domaine d'activité formation-recherche le partage se réalise en faveur des entreprises 70% contre 29 % pour les associations tandis que dans le domaine culture-éducation-loisirs les associations 58 % supplantent les entreprises 41 %.

Tableau 3 : Contribution des trois acteurs en rémunérations versées selon les domaines d'activités

Domaines d'activités	Associations	Collectivités publiques	Entreprises privées	
1-Formation recherche	29 %	1 %	70%	100%
2-Aide à domicile, action sociale	55 %	31 %	14%	100%
3-Accueil enfants, adultes	93 %	6 %	1 %	100%
4-Culture, éducation, loisirs	58 %	1 %	41%	100%
5-Gestion d'organisation	26 %	1 %	73%	100%
6-Santé, activités hospitalières	12 %	72 %	16%	100%

Source : DADS, 2004

En revanche, dans le domaine santé-activités hospitalières les collectivités publiques ont une place majeure 72 % des rémunérations le reste étant partagé entre les entreprises 16 % et les associations 12% ; ces dernières n'ayant qu'un rôle d'appoint.

Dans le domaine de l'aide à domicile-action sociale, la répartition serait presque inverse : les associations sont majoritaires 55 %, le reste se partageant entre les collectivités 31 % et les entreprises privées 14%.

À l'évidence les parts de marché des trois acteurs sont très différentes selon les domaines d'activité, leur mode de production des services et les modalités d'organisation. Il semble que c'est la complémentarité entre les acteurs qui prédomine même si on peut évoquer l'hypothèse d'une certaine concurrence entre les associations et les entreprises dans les domaines formation-recherche et culture-éducation-loisirs, ce qui transparaît dans les profils des territoires et peut de ce fait suggérer aux acteurs des opportunités de développement des activités.

2.5. Profils territoriaux de la répartition des activités entre les acteurs

En fait, l'ESS n'obéit pas à un modèle unique, en ce qui concerne la répartition des parts de marché entre associations,

collectivités publiques et entreprises, il est probable que l'explication est à rechercher dans une variabilité imputable aux caractéristiques structurelles des territoires : géographie, histoire, économie, sociologie, culture etc. Il est évident que s'il y a quasi exclusivité d'intervention d'un acteur dans un domaine comme accueil enfants-adultes, ou une très forte participation d'un acteur comme dans le domaine santé-activités hospitalières, les écarts entre les profils des territoires seront faibles ; par contre il faut s'attendre à une variabilité territoriale des profils lorsque la répartition des activités s'effectue entre les trois acteurs ou seulement entre deux.

Dans le domaine aide à domicile-action sociale, le partage des activités qui s'effectue entre les trois acteurs apparaît très différent selon les régions. Nous l'illustrons par les cas de trois régions qui montrent à l'évidence que le partage est fortement lié aux caractéristiques structurelles de ces régions : caractéristiques économiques, démographiques, culturelles - historiques. Ainsi on observe que la région Île de France offre un marché de proximité important et rentable aux entreprises privées qui distribuent 26,8 % des rémunérations, tandis que dans la région Limousin, marquée par une faible densité démographique l'activité Aide à domicile-action sociale est fournie par les collectivités publiques (50,3 %) et les associations (46,9 %), alors que la part des entreprises n'est que de 2,8 %. Dans la région Alsace, c'est une place majoritaire qui est occupée par les associations 77,0 %, du fait de l'ancienneté de la culture mutualiste et associative favorable au développement de l'ESS dans cette région.

Tableau 4 : Aide à domicile-action sociale. Répartition des rémunérations versées par les trois acteurs

Régions	Entreprises privées	Collectivités publiques	Associations	
Île de France	26,8 %	25,2 %	48,0 %	100 %
Limousin	2,8 %	50,3 %	46,9 %	100 %
Alsace	8,7 %	14,3 %	77,0 %	100 %

Source : DADS, 2004.

La trajectoire de l'emploi salarié dans ce domaine d'activité s'est élevée à + 57 % (voir tableau 1) révélant ainsi des potentialités de développement futur. Le large éventail des

positions des trois acteurs dans le domaine d'activité aide à domicile-action sociale révèle que tous les territoires n'ont pas les mêmes besoins sociaux. Ces réactions qui sont largement liées aux trajectoires socio-économiques vécues par les sociétés territoriales, constituent un ensemble d'expériences qui peut permettre d'aider à concevoir, inventer des réponses aux problèmes posés par la crise économique et financière de l'économie libérale.

Aussi, au-delà du simple constat des profils régionaux, c'est l'organisation spatiale de l'offre de ce domaine d'activités dédiées aux services à la personne, qui sollicitera une analyse à des échelons géographiques plus fins. En effet, les besoins des populations sont différents dans le monde rural, dans le monde urbain, selon la pyramide des âges, selon l'environnement socio-économique etc. Cela implique à la fois co-construction des offres et des demandes de services, et coordination entre les institutions, les organismes intervenant sur le territoire (Réseau de la Caisse Centrale d'Activité Sociale CCAS, réseau d'Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR, etc.).

Dans les domaines d'activité formation-recherche et culture-éducation-loisirs le partage s'effectue entre les entreprises privées et les associations ; la participation des collectivités publiques est très faible ou nulle.

Tableau 5 : Répartition des rémunérations versées par les trois acteurs

1 – Formation-recherche				
	Entreprises privées	Collectivités publiques	Associations	
Midi-Pyrénées	78,3 %	0,2 %	21,5 %	100 %
Champagne-Ardenne	38,7 %	0,0 %	61,3 %	100 %

2 – Culture-éducation-loisirs				
	Entreprises privées	Collectivités publiques	Associations	
Aquitaine	49,0 %	0,6 %	50,4 %	100 %
Franche Comté	16,6 %	0,0 %	83,4 %	100 %

Source : DADS, 2004.

On peut estimer que des écarts aussi importants comportent pour chaque acteur des marges de manœuvre pour développer

leurs activités dans les régions où leur participation est faible. Le diagnostic interne à chaque région peut-être confronté à la situation d'autres régions dont on cherchera les raisons de la réussite. Par exemple, les associations et les entreprises se répartissent presque à égalité les activités du domaine culture-éducation-loisirs dans la région Aquitaine. Les associations peuvent chercher des opportunités de développement en prenant l'exemple de la Franche-Comté où elles réalisent 83,4 % des rémunérations, afin de procéder à des transferts d'expériences. D'une analyse interne à un territoire on passe à une étude comparative transversale interterritoriale.

Il semble opportun dès lors d'étudier les bonnes pratiques régionales et d'envisager de transférer des expériences réussies. Cette opportunité justifie pleinement l'élaboration des observatoires régionaux pour effectuer des comparaisons de modes de production des services et d'organisation de leur fourniture entre différentes situations territoriales même à des échelons géographiques fins si cela s'avère nécessaire.

Les disparités observées dans le partage des activités entre les trois acteurs sont déjà flagrantes à l'échelle des régions, il faut bien concevoir qu'en modifiant la focale les écarts vont apparaître plus grands. Aussi il convient de ne pas se limiter au découpage régional. D'autant plus que le développement des activités de l'ESS peut se réaliser dans le cadre de coopération accrue entre les acteurs réussissant, grâce à la proximité à échanger par exemple le fruit des innovations, notamment organisationnelles. Cette mutualisation est indispensable pour répondre aux attentes de la société qui demande une plus grande solidarité dans une période de crise économique et sociale.

CONCLUSION

Il est sans doute nécessaire d'établir un compte satellite de l'ESS (Kaminski, 2007) pour mieux connaître sa contribution économique et permettre d'aider une gestion plus visible, plus lisible grâce à la production de ratios comptables. Il ne faut pas oublier cependant que le système de la comptabilité économique et financière ne traduit qu'imparfaitement la performance économique réelle de l'ESS et pas du tout sa performance sociale. Aussi, il nous paraît justifié de proposer de mesurer le poids et la place de l'ESS à partir d'indicateurs tirés des observatoires qui permettent de révéler des caractéristiques

de présence dans les différentes activités, de proximité dans les territoires, d'évolution et de trajectoire par rapport aux autres acteurs économiques notamment pour le monde associatif. Ces points ont été largement mis en évidence par l'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire de la région Nord/Pas-de-Calais qui permet d'aboutir aux conclusions suivantes.

« Le secteur associatif regroupe un peu plus de 86 % des postes salariés et près de 90 % des entreprises de l'économie sociale. Il s'agit de la composante la plus importante en nombre de l'économie sociale et solidaire dont le dynamisme fait progresser l'économie sociale dans son ensemble. Il apparaît donc primordial de renforcer les capacités du secteur associatif à agir en synergie avec l'ensemble des autres familles de l'économie sociale et solidaire.

La hausse du nombre d'établissements associatifs employeurs hors secteur agricole doit se poursuivre puisque les services à la personne devraient maintenir une forte croissance dans les années à venir. La consolidation et le développement des associations passe par le renforcement de la mutualisation de leurs pratiques, expériences et savoir-faire, par la poursuite de la qualification de leurs bénévoles et salariés, par la transversalité des expertises faites à leur propos avec des réponses adaptées à leurs besoins en financements privés et publics » (Les Dossiers Profils INSEE, 2008, page 42).

Il est clair que selon l'évolution socio-économique des territoires au cours du siècle dernier, les besoins de la société ont plus ou moins sollicité et provoqué l'intervention de l'ESS. Aussi on peut imaginer que les mutations économiques et sociales auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines du fait de la crise financière et économique, vont déclencher des actions qui ne relèvent ni de l'économie de marché, ni de l'économie publique mais qui devront mobiliser les établissements des différentes familles de l'ESS.

« Rechercher des synergies entre ces établissements, favoriser une meilleure mise en réseau de ceux-ci et de leurs responsables et créer un label de l'économie sociale et solidaire seraient des étapes clefs pour appuyer le développement et la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire en Nord /Pas-de-Calais. L'avenir de l'économie sociale et solidaire dépend également de sa capacité à anticiper et à innover notamment sur les thématiques sociétales transversales.

Pour ce faire, tant au sein des territoires infrarégionaux, qu'au niveau régional, il serait intéressant d'initier sur les problèmes sociétaux majeurs des réflexions et des actions collectives avec d'autres partenaires privés ou publics (acteurs de l'économie classique, pôles universitaires, laboratoires de recherche, collectivités territoriales ...) afin de stimuler la créativité et l'initiative entrepreneuriales » (Les Dossiers Profils INSEE, 2008, page 43).

Finalement les valeurs mises en avant par l'ESS devraient impérativement retenir l'attention des responsables politiques comme fondements d'un nouveau modèle de développement. Nous avons changé d'ère, aussi un retour s'impose sur les principes fondateurs des pionniers de l'économie sociale et solidaire, pour qui l'homme doit être la finalité d'un développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale.

BIBLIOGRAPHIE

DOSSIERS, PROFILS INSEE, (2008) Nord/Pas de Calais, L'économie sociale et solidaire en Nord/Pas-de-Calais ; une richesse économique et humaine. N° 92, octobre.

GUESNIER B., LAVALLEE J., LEMAIGNAN C., MARCHAIS J-L., (2006), Recherche sur la place et sur le poids de l'Économie Sociale et Solidaire, vecteur de création de richesse et d'emploi en régions. Étude pour l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts et Consignations. CRIEF, IERF, Faculté de Sciences Économiques, Université de Poitiers, décembre.

KAMINSKI P., (2007), Taxinomie de l'économie sociale : de la pertinence des différents modèles de l'ES face à la comptabilité et à la macro économie. CIRIEL, Victoria, Canada, octobre.

« http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2007-7_kaminski.pdf ».

ROUSSEAU F., (2007), Démographie et emploi : une comparaison entre associations et entreprises, <http://www.crespaca.org/Ftpcrespaca/10224-10225.pdf>.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : PENSEE ET ACTIONS EN CONJONCTION

Anne-Marie CRETIENEAU

L'objectif de ce texte est de s'interroger sur le lien évident entre l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et le Développement Durable (DD). Les deux partagent la même vision de l'économie, ou plutôt réfutent la pertinence de définir l'économie comme obéissant à ses propres lois. L'adoption de la définition substantive s'apparente facilement au choix d'un modèle de développement intégrant les préoccupations sociales et environnementales. Et en pratique comme en terme de pensée, tout semble les réunir ; on a des principes et des actions qui apparaissent bien plus qu'en conjonction. Or ce n'est pas si simple, comme nous allons le montrer. De plus, nous verrons que les enjeux sont primordiaux autant pour le DD que pour l'ESS.

Des phénomènes tels que la responsabilisation croissante de tous les acteurs, qui est devenue une nécessité dans l'objectif d'un développement durable, la persistance de caractéristiques fortes de l'ESS, comme sa grande diversité (structures et activités) et son évolution en ordre dispersé, et enfin, les nouvelles formes de la concurrence des autres secteurs, liées notamment au recul de la sphère publique (activités et type de management) et au mouvement de privatisation/marchandisation ainsi que le déplacement subséquent des frontières entre les trois économies (publique, marchande et sociale/solidaire) ont provoqué un bouleversement du rapport entre ESS et DD, et une inversion même, observable aujourd'hui, au niveau des apports mutuels et des opportunités respectivement offertes.

Notre démonstration s'attachera d'abord à rappeler pourquoi l'ESS a pu sembler un cadre évident pour la mise en œuvre du DD, en quoi elle s'est présentée comme une des voies possibles de DD, pour ensuite montrer que plus que jamais c'est le DD

qui peut offrir un mode de développement, unifier et « visibiliser » cette économie.

1. L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN CADRE PRIVILEGIE EVIDENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'économie sociale est un mouvement de longue période qui articule une tradition de pensée et un agir, donnant ainsi un mouvement d'entreprise qui se doit de rester animé, inspiré, modélisé par les aspirations sociales alternatives (Draperi, 2007). Le DD quant à lui est une préoccupation récente ; la définition généralement admise est celle du rapport Brundtland en 1987. Il s'agit d'un développement cherchant à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Le décor planté alors en termes de solidarité (horizontale et verticale), va retentir dans un secteur relativement ancien qui est mû par le principe de solidarité et qui mène le « même combat » (Laville, 2008).

1.1. Le développement durable d'une part...

Depuis le rapport Brundtland, la notion de DD n'a cessé de gagner en popularité dans les organisations (publiques, privées et internationales), et auprès des diverses instances de décisions, en importance également dans les débats publics ; elle est devenue un principe fortement mobilisateur et légitimateur de décisions déjà prises ou d'actions qu'il serait inéluctable de mener. Mais sa portée pratique (processus réels de décision et modalités de mise en œuvre des actions, formes concrètes d'organisation) comme ses implications théoriques sont encore loin d'être claires, sauf peut-être pour les tenants d'une acception néo-classique qui voient dans l'internalisation le moyen de réconcilier environnement et économie.

- Une conception tripolaire

Le développement durable n'est pas un problème comme les autres parce qu'il oblige l'économie à « sortir de son splendide isolement », selon les termes de Passet (1998), pour se penser dans sa relation avec deux sphères qu'elle doit « appréhender dans leur propre logique » :

- Logique de la biosphère à cause de la dimension physique (matérielle et énergétique) des flux de l'activité économique ;

- Logique de la sphère humaine où se forment les valeurs socioculturelles qui doivent orienter l'ensemble des activités humaines ; le nier, c'est substituer à ces valeurs les préceptes d'optimisation concernant le champ limité des activités économiques et en faire les valeurs suprêmes des sociétés.

Cette conception tripolaire du DD, proche de celle de l'UICN¹ en 1980, est devenue la plus communément admise. Elle porte en elle deux bouleversements majeurs. D'une part, la reconnaissance d'une dimension sociale autonome en conjonction avec les dimensions économique et écologique permet désormais de définir l'aire du développement (la société), et en prenant en compte d'emblée les besoins fondamentaux et l'équité, cette conception est la plus progressiste (Gendron, Reveret, 2000). D'autre part, cette proposition de « réenchâsser » l'économie² dans la biosphère et dans le social exige un projet éthique et politique avec redéfinition de l'intérêt général (la précision notamment des objectifs sociaux et environnementaux à long terme), et du (ou des) critère(s) d'efficacité qui concrètement le promeut(vent). Cette dimension politique renforce le caractère utopique de ce qui apparaît finalement comme une conception alternative de la société.

- La rupture théorique entre « l'économique et le vivant »

Théoriquement la problématique de départ du DD se justifie par ce qu'est la conception dominante de nos jours de l'économie : autonomisée et assimilée au marché. Dans *L'Economique et le Vivant*, Passet (1979) rappelle que cette confusion résulte d'un long « repliement » :

- le modèle physiocratique reste inspiré de la biologie, en proposant une vision globale, « holistique », où la reproduction de la sphère économique n'est pas dissociée de celle du milieu naturel ;

- l'école classique libérale, dans le prolongement d'A. Smith, conserve le raisonnement en termes de reproduction, mais limite celle-ci aux facteurs du marché, et le système trouve en lui-même sa propre cohérence, son équilibre ;

- la contestation socialiste, notamment la critique de Marx et Engels, souligne les contradictions internes du système capitaliste ;

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources.

² Si on traduit « *embedded* » (Polanyi, 1983) par « enchâssé ».

- l'école néo-classique y répond en adoptant la théorie de la valeur utilité-rareté, et le schéma de l'économie pure, en réduisant donc encore le champ de l'analyse : on s'intéresse désormais à l'équilibre a-temporel du marché, sur le modèle de la mécanique rationnelle, et on exclut les phénomènes hors marché.

Lorsque la science économique en arrive à abstraire explicitement « tout ce qui concerne le vivant », on peut affirmer qu'alors « la rupture est totale » (Passet, 1979, page 45). On assiste à une inversion : désormais, « c'est dans la logique des choses mortes (les marchandises, le profit monétaire) que le système trouve sa justification ». Or qu'impliquent les lois de cette logique ? D'une part, un asservissement des hommes dont la survie matérielle dépend de ce système qui s'auto-justifiant, sans finalités humaines, connaît un ajustement pour l'équilibre comportant par contre des coûts humains ; d'autre part, une exploitation des richesses naturelles gratuites (la houille par exemple) logiquement justifiée, valorisée puisque c'est « l'obstacle », le coût pour obtenir l'avantage (le travail pour l'extraction et le transport) qui fondent les valeurs donc les prix auxquels s'échangent les produits.

Ce mouvement de la pensée économique, décrit par Passet, peut s'expliquer par la grande métamorphose qui s'est produite de 1400 à 1700 environ à la fois technique, économique, sociale et politique. En même temps que les techniques se développaient dans l'agriculture, les mines, la métallurgie, etc., une nouvelle élite s'est constituée, a accédé au pouvoir et a suivi les mots d'ordre de profit, d'efficacité et de domination de la nature. Pour l'extraction des minerais, indispensable au développement des nouvelles techniques, on a besoin d'une légitimation idéologique que va fournir la philosophie mécaniste qui conçoit la nature non plus comme un organisme mais comme une machine.

- Une réaction au développement économique non soutenable

Comme le montre l'enquête historique de l'Américaine Merchant (1980), le système technoscientifique soumet totalement les hommes en même temps que la nature : il promet de les libérer « des incommodités de l'état d'homme » en forçant la nature à révéler ses secrets, ce qui implique une exploitation systématique. Toutes les activités humaines vont s'appuyer désormais sur le monde matériel, et en particulier

l'action et la pensée pour construire durablement un monde commun. L'économie, secteur séparé de la vie sociale, traîne tout « dans son sillage » : la pratique sociale de l'échange est étendue à tout, incluant la force de travail et la terre (Dupuy et Robert, 1976). Mais « à mesure que se renforcent les interdépendances liées au développement, l'explication par le marché se révèle de plus en plus nettement partielle et insuffisante » (Passet, 1979, page 50), des phénomènes importants en réalité, comme les biens collectifs et les effets externes, n'étant pas pris en compte.

D'un côté, on a détruit le mode de vie de subsistance qui constituait un rempart contre l'exploitation intensive de la nature : pour vivre les hommes doivent désormais vendre leur force de travail au secteur dominant de la production dont le développement technique et l'expansion apparaissent en retour comme la condition *sine qua non* de la survie du plus grand nombre. L'hégémonie de la rationalité économique et de la logique productiviste est soutenue par le puissant dogme d'un minimum vital, matériel et croissant. Si on suit le raisonnement de Mumford (1950), sur la base de cette croyance le système techno-économique capitaliste doit se développer tant que tous les hommes n'ont pas accès à ce minimum (croissant).

D'un autre côté, le caractère non soutenable de ce développement économique est considéré tardivement relativement aux mises en garde formulées et aux problèmes écologiques mentionnés il y a fort longtemps déjà. Dans son *Traité* en 1556, Agricola qui prêche pour le développement des activités minières et métallurgiques parle des problèmes écologiques (terres stérilisées, eaux polluées,...) et du fait que selon certains les destructions entraînées par l'exploitation minière excèdent la valeur des métaux obtenus. En 1820, Lamarck attire l'attention sur le risque que l'homme ne s'extermine lui-même après avoir rendu la terre inhabitable (d'après Passet, 1999). Et Marx dans *Le Capital* (1867) souligne le fait que la production capitaliste à cause notamment du développement technologique qu'elle suppose « ne fait qu'épuiser les sources originaires de toute richesse : la terre et les travailleurs ».

La question de la soutenabilité de ce développement n'est pourtant réellement posée qu'à partir des années 1980, lorsque l'on prend conscience du fait que les mécanismes régulateurs de la biosphère sont affectés, et donc que ce n'est plus seulement le problème d'une ressource qui s'épuise ou d'un milieu qui se

dégrade, mais que les effets néfastes sont globaux : trou de la couche d'ozone, effet de serre, biodiversité en danger, entre autres. On aura donc attendu que le développement de la vie sur terre s'annonce compromis pour s'interroger sur le mode de développement. Toutefois, le rapport Brundtland, s'il dénonce les dégâts engendrés par la logique productiviste, préconise « une nouvelle ère de croissance ». Il ignore le fait que le rapport d'une société à la nature est toujours une construction historique : il part de la situation historiquement constituée, dont il a été question *supra*, pour affirmer que les pauvres motivés par leur propre survie sont poussés à dégrader leur environnement. Cette conception antagoniste légitime une écologie scientifique dans la mesure où les intérêts de l'environnement ne sont pas portés par une représentation sur la scène politique comme ceux des acteurs économiques ; ce sont des intérêts supérieurs que la science doit préciser.

Ceci montre qu'alors que le concept de développement durable est construit par réaction au paradigme productiviste, il n'induit pas nécessairement une désidéologisation économique s'il abstrait l'homme de la biodiversité, le projette dans la réalité sous la forme d'un *homo oeconomicus* animé exclusivement de mobiles économiques, pour mieux l'opposer au vivant. A réduire l'homme à un acteur économique dont la finalité ne serait que l'*avoir*, on en oublie les implications de la vraie finalité supérieure de l'homme qui est l'*être*, et, pour les humains, *être* ne signifie pas seulement l'existence physique, mais il s'agit aussi d'*être socialement*¹. Une certaine vision de l'homme est associée à la conception de l'économie restreinte aux seules forces du marché. L'histoire économique et sociale fournit de nombreuses illustrations contredisant cette vision ; ce qui laisse entrevoir une problématique de développement durable débouchant plutôt sur une écologie politique/citoyenne.

1.2. ... L'économie sociale et solidaire d'autre part

De son côté, l'économie sociale et solidaire regroupe un vaste ensemble d'activités qui montrent que la réalité économique et sociale ne saurait se réduire à la projection que fait habituellement la pensée économique sur elle. Non

¹ On s'appuie ici sur la démonstration de Passet (1979, Partie II, ch. 1), bien que son approche des relations entre l'avoir et l'être et des conséquences sur le plan de l'analyse économique ait un peu vieilli.

seulement, l'hégémonie de l'économie marchande n'est pas totale, puisque l'économie non marchande existe bel et bien, mais elle doit aussi composer avec une économie dite non monétaire. Pour certains de ses aspects, la théorie économique peut justifier l'existence d'une économie où l'allocation des biens et services s'exerce essentiellement par la redistribution. Mais l'économie non monétaire la prend à contre-pied, et cela à deux niveaux : en appliquant le principe fondamental de réciprocité qui implique des rapports humains, et en ce sens, s'oppose à l'échange marchand ; en rompant avec les valorimètres du marché et donc la prédominance des variables monétaires, théoriquement stratégiques pour l'équilibre, sur les variables relevant de la ressource humaine qui « justifie la subordination de l'ordre des hommes à l'ordre des choses » (Passet, 1979, page 57). L'économie sociale et solidaire constitue un mouvement social ancien. Elle est d'abord un « secteur » d'une économie prioritairement marchande, avant de devenir une véritable économie. Elle est apparue naturellement comme la voie d'un développement durable, au moins à petite échelle.

- Un mouvement ancien et de grande ampleur

L'économie sociale est un mouvement relativement ancien puisqu'il a bien plus d'un siècle. Traditionnellement composé de coopératives, mutuelles et associations, c'est un secteur qui a souffert, surtout dans la période de l'après-guerre, de son image d'« infirmerie du libéralisme » (Jeantet, 1999), à cause de sa fonction d'insertion, mais qui a connu une renaissance depuis les années 1970 et surtout les années 1980 par la poussée de l'économie solidaire. Pour intégrer dans ce secteur les formes d'organisation très diverses qu'a inspirées et générées le principe de solidarité, on parle d'abord de « nouvelle économie sociale », puis aujourd'hui de « l'économie sociale et solidaire ».

« L'économie sociale représente un mouvement social qui articule un mouvement de pensée et un mouvement d'entreprise, le second trouvant dans le premier un lieu d'inspiration et de modélisation de ses aspirations alternatives ». Selon Draperi (2007), il s'agit d'une « tradition de pensée à part entière », mais qui a adopté une posture épistémologique originale par rapport à la pensée dominante. Celle-ci est formée de deux traditions reconnues : la pensée dite « fonctionnaliste » d'une part, parce qu'elle s'intéresse d'abord

au fonctionnement interne des organisations et surtout en fait à la grande entreprise capitaliste ; la pensée critique inspirée de l'œuvre de Marx d'autre part, qui se fonde sur les rapports sociaux de production et la lutte des classes. Succinctement, cela signifie qu'il existe un modèle de développement économique dominant, avec un Etat intervenant plus ou moins dans la régulation, et que rejeter ce modèle, c'est alors militer pour un changement social mené par l'Etat et un système économique dominé par l'entreprise publique. Or les multiples pratiques de l'économie sociale ne se sont jamais situées ni reconnues comme relevant de l'un ou l'autre de ces courants d'analyse. « L'objet central de l'économie sociale est le groupement de personnes, simultanément pensé comme lieu de production et/ou de distribution, lieu d'éducation et lieu d'un changement social non-violent » (Draperi, 2007, page 67). Il est donc éminemment politique. Cette forte dimension politique transparaît nettement dans les travaux des penseurs tels Charles Gide, Jean-Baptiste André Godin, Bernard Lavergne, et d'autres (Ernest Poisson, Georges Fauquet, Georges Lasserre, Claude Vienney, Henri Desroche), où il est question de valeurs, de projet collectif, ou d'exercice démocratique du pouvoir. On est bien dans le domaine de la recherche-action, mais le chercheur n'est pas au service d'une cause au sens de l'unité théorie-pratique que l'on trouve dans la tradition critique ; on a le souci de la cohérence entre la pensée et l'action mais cela suppose un engagement libre et volontaire et une responsabilité personnelle, que l'on ne retrouve pas dans les pratiques imposées par une théorie ou une praxis. En économie sociale, la tradition coopérative veut que ce soit les mêmes individus qui agissent socialement et produisent les connaissances en travaillant sur leurs propres pratiques. Sur ces quelques aspects fondamentaux, cette tradition datant du 19^{ème} siècle fait encore la spécificité de l'économie sociale : elle n'érige pas des règles pour un homme nouveau, mais vise un meilleur fonctionnement de l'entreprise et de l'économie respectant les valeurs démocratiques de la société civile et politique. C'est ainsi que se trouvent reliés l'éthique et l'économie, le social et l'économie, à travers une démarche expérimentale et une interaction particulière entre théorie et pratique. Ce mouvement qui s'appuie sur l'entreprise collective dessine un long processus et vaste projet à la fois éducateurs et émancipateurs.

En pratique, c'est un mouvement d'entreprises originales qui est né. Une particularité de l'entreprise sociale est qu'elle

permet de dépasser la séparation marchand/non marchand, en mobilisant des ressources à la fois marchandes, non marchandes et non monétaires (bénévolat), et ceci fait aujourd'hui de ce concept un outil de refondation de l'économie sociale (Fourrel, 2001, page 90). Quatre familles d'entreprises sociales composent traditionnellement ce secteur : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

Une coopérative est une association volontaire de personnes dans le but de réaliser une activité de nature économique, sociale ou éducative au moyen d'une entreprise fonctionnant de façon démocratique et collective. Dans les coopératives de production, apparues au début du 19^{ème} siècle, les coopérateurs unissent leurs efforts pour se doter d'outils ou de moyens de production ou de distribution communs. Les coopératives de consommation permettent aux clients de s'unir pour obtenir de meilleurs prix. La coopérative touche de très nombreux secteurs de l'économie, notamment l'agriculture, la pêche, le commerce de détail, l'artisanat, les transports, les professions libérales et le crédit, et emploie 295 000 salariés en France en 2006. Le régime juridique et fiscal diffère selon le type de coopérative : la SCOP (société coopérative ouvrière de production) par exemple vise la suppression du bénéfice de l'entrepreneur sur le travail, et non celui de l'intermédiaire. Les CAE (coopératives d'activités et d'emploi), créées en 1995, offrent à des personnes désireuses de tester leur projet de création d'entreprise un lieu d'accueil et un statut. La CAE réunit des entrepreneurs salariés dont les activités peuvent être différentes alors que la SCOP traditionnelle réunit des salariés associés autour du même projet. La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), créée en 2001, est une nouvelle forme de coopérative ayant pour objet la production ou la fourniture de biens et services d'intérêt collectif et présentant un caractère d'utilité sociale (tourisme social, recyclage des déchets, entretien du patrimoine naturel, commerce équitable...). Sa particularité est de réunir au moins trois catégories d'associés : les salariés, les usagers et les collectivités locales ou les financiers selon le type de projet.

Au niveau européen, le statut de SCE (société coopérative européenne) est adopté en 2003, afin de permettre aux entreprises coopératives d'exercer sur l'ensemble du marché intérieur. Ce statut-cadre réaffirme les principes coopératifs (la « double qualité », les principes démocratique et altruiste, et le non-partage des réserves) mais ne se substitue pas au droit

national des Etats membres. On dénombrait, en 2005, 235 000 coopératives en Europe.

Au niveau mondial, l'OIT (Organisation internationale du travail) votait en 2002 une recommandation concernant la promotion des coopératives, première reconnaissance officielle du concept de coopérative dans le monde entier depuis le début du 19^{ème} siècle. Cette recommandation reprenait la définition, les principes et les valeurs coopératifs de l'ACI (Alliance coopérative internationale). Celle-ci, fondée en 1895, a pour objectif de mettre en relation les coopératives du monde entier. Elle rassemble aujourd'hui 225 organisations qui fédèrent des coopératives comptant plus de 800 millions d'adhérents issus de 88 pays. Les principes formulés par l'ACI rejoignent ceux qui sous-tendent le développement durable : la solidarité intergénérationnelle, la gouvernance impliquant les différentes parties prenantes, la lutte contre la précarité. Cela ne peut qu'encourager la redécouverte et le renouvellement de la coopération.

Le code de la mutualité de 1945 en France définit les mutuelles comme des sociétés qui « dans l'intérêt de leurs membres ou de leurs familles, mettent en œuvre une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide... ». Les mutuelles de santé visent souvent un public cible (fonctionnaires, étudiants, travailleurs indépendants...) ou proposent leurs services sur une base territoriale. Elles proposent également des services d'épargne et de retraite complémentaire. Contrairement aux assureurs commerciaux avec lesquels elles sont en concurrence, elles ne sélectionnent pas leurs adhérents en fonction de leur état de santé, fixent les cotisations selon le niveau de revenu, et visent la recherche désintéressée de la prévoyance et de l'assurance au profit des adhérents. La Fédération nationale de la mutualité française rassemble 2 000 mutuelles protégeant 38 millions de personnes et gérant des centres d'optique ou dentaires, des cliniques et pharmacies, des services pour handicapés, personnes âgées ou de petite enfance. Conformément aux directives européennes d'assurance, un nouveau code de la mutualité a été adopté en 2001 et sépare les activités d'assurance (Livre II) des réalisations à caractère sanitaire et social (Livre III). Les mutuelles d'assurance sans intermédiaires sont réunies au sein du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance : 18 groupes d'assurances y rassemblent plus de 20 millions de sociétaires et garantissent les risques des particuliers aussi bien que des associations et

professionnels. La MAIF (Mutuelle d'assurance des instituteurs de France), est l'une des plus anciennes. Les sociétaires sont à la fois assurés et assureurs. L'originalité des mutuelles est de fonctionner avec les seuls capitaux apportés par les sociétaires. La finalité n'étant pas la recherche du profit, les excédents éventuels sont mis en réserve ou redistribués aux adhérents sous forme de ristourne. Depuis plus de vingt ans l'offre concernant l'assurance des personnes s'est élargie (prévoyance, dépendance, retraite...), des filiales ont été créées et les mutuelles se sont rapprochées des banques de l'économie sociale (Caisse d'épargne et Banques populaires par exemple) pour diffuser ces nouveaux produits. Malgré leur succès, les mutuelles sont menacées par les directives européennes qui tendent à aligner leur statut sur celui des assureurs privés.

La loi de 1901 en France marque la véritable reconnaissance de la libre-association. Elle stipule que « les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation, ni déclaration préalable » et définit l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices ». La réalisation de bénéfices n'est pas interdite, à condition qu'ils soient consacrés à l'objet social de l'association. Les associations regroupent plus de 35 millions d'adhérents et emploient quelque 1,676 million de personnes, soit 80% de l'emploi salarié total de l'économie sociale (INSEE, 2009).

La fondation, enfin, est définie, dans la loi de juillet 1987 sur le développement du mécénat, comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ». Ces deux critères, intérêt général et non-lucrativité, placent les fondations dans l'économie sociale, bien que leurs conseils d'administration restreints ne soient pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de leurs membres et contributeurs, à la différence des autres organisations. On dénombre près de 2000 fondations en France.

Au début des années 1980, c'est un cadre juridique qui rassemble ces institutions de l'économie sociale. Les entreprises sociales comme les pratiques multiformes de l'économie solidaire sur lesquelles nous reviendrons *infra* montrent qu'il peut exister grâce au caractère non lucratif de l'organisation un compromis entre la logique marchande et la logique civique.

Les intérêts privés sont en quelque sorte socialisés c'est-à-dire placés sous le contrôle démocratique des membres. C'est l'opposition entre intérêts particuliers et intérêt général, entre privé et public, qui se trouve ainsi dépassée (Maréchal, 2008, page 223).

- Une économie à part entière qui offre un cadre évident pour la mise en œuvre du développement durable

C'est d'abord l'éthique de toutes ces activités qui les différencie des autres entreprises, car en ayant une finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, elles instaurent la primauté des hommes et des femmes sur le capital. Si l'autonomie de gestion à laquelle elles sont contraintes ne les distingue pas des autres, elles adoptent par contre formellement un processus de gestion démocratique qui favorise la participation et la responsabilité collective des personnes membres et qui y travaillent. Enfin, plus que le statut juridique de la propriété, la règle prévalant dans la répartition des revenus fait l'originalité de ce secteur, puisqu'il ne peut y avoir appropriation par une personne ou par un groupe de personnes des surplus dégagés par l'activité.

Avec ses valeurs humanistes de solidarité et de démocratie, son potentiel d'innovation dans la réponse aux besoins qu'elle offre sur le terrain, le poids qu'elle représente dans l'économie, en activités comme en emplois, et le développement qu'elle connaît, l'ESS s'affirme comme une économie à part entière et d'avenir ; elle n'est plus ce « tiers secteur », intermédiaire entre privé et public, là uniquement pour colmater les défaillances du marché et de l'Etat (secteur public). Certes, elle se recompose en permanence au gré des circonstances qu'impose le système économique environnant, mais c'est pour mieux répondre aux besoins de la société :

- la territorialisation des activités face à la globalisation des marchés ;

- les relations de proximité face aux contacts médiats et informatisés de la société ;

- la réappropriation par les citoyens de la « chose publique » face à la bureaucratisation de nos institutions.

L'idée d'un tiers secteur d'ESS ou d'un « tiers secteur d'utilité sociale, environnementale et culturelle » est apparue en même temps que la crise de la dualité sectorielle marchand/public (Lipietz in Fourel, 2001, page 27), parce que l'on compte désormais sur le développement de ce tiers secteur pour répondre à des besoins non satisfaits et au problème du

chômage. Mais « il est historiquement faux de lier trop étroitement l'économie solidaire à la lutte contre l'exclusion comme d'en faire une réalité récente » (Laville in Frère, 2009, page 389).

On ne peut parler de secteur, au sens de l'acception traditionnelle du terme en économie, à propos de l'économie solidaire, puisqu'il s'agit d'activités diverses dans l'agriculture, l'artisanat, les services de proximité,... D'un côté cette particularité de ne pas coller aux catégories de l'analyse économique accentue le besoin de reconnaissance, de l'autre tout projet de reconnaissance à travers une loi-cadre, un label, un statut (« utilité sociale » ou « société sans but lucratif ») peut freiner les initiatives et les projets innovants. Le rapport Lipietz (2000, sur une éventuelle réforme de la loi 1901 sur les associations) a privilégié un aménagement des statuts existants en économie sociale, pour intégrer des fonctions microrégulatrices, importantes dans une société individualiste et complexe. D'autres propositions ont porté sur de nouveaux statuts. Dans tous les cas, il s'agit toujours d'un filtrage des initiatives en amont (Bélorgey in *Economie et Humanisme*, 2000). Or c'est le cadre légal ouvert qui permet le foisonnement d'initiatives, et rien n'empêche d'offrir une plus grande reconnaissance *a posteriori* une fois l'activité observée. De la même manière, la notion d'entreprise sociale est utile pour désigner une activité de production continue avec travail rémunéré et prise de risque qui concilie en même temps initiative et service rendu à la collectivité, mais la création du statut d'entreprise sociale présente le risque de gommer les spécificités de ce type d'organisation, en poussant à un fonctionnement soit sur le mode de l'entreprise de marché, soit sur le mode de l'entreprise publique (Maréchal, 2008, page 228). A cet égard, certaines activités pourraient apparaître comme des services publics de second ordre, relativement coûteux pour la collectivité.

L'ESS propose une économie alternative dans le sens où le lien social, et non plus le « contrat » (néo-classique), vient fonder l'activité économique (rentable). Sensible aux projets collectifs plutôt qu'individuels, à l'entreprise sociale plutôt que lucrative, l'ESS offre un cadre évident pour la mise en œuvre d'un développement durable. Et par sa production dans les domaines culturel, environnemental et social, elle œuvre déjà dans ce sens. Cette évidence repose sur un constat : il s'agit

d'une économie qui n'est pas « désencastrée » car elle applique des principes et règles en cohérence avec les valeurs qu'elle met en avant, par opposition à l'économie capitaliste ; celle-ci est décrite alors comme « désencastrée » du social, sans lien avec l'éthique, sollicitant le cynisme et l'égoïsme des individus et aboutissant aux maux sociaux (chômage, pauvreté,...) et aux dégâts environnementaux. Comme le souligne Draperi (2007), cette façon de poser le problème des valeurs débouche sur l'idée qu'il faut changer la nature humaine pour valoriser la solidarité et l'altruisme alors que l'économie sociale propose « de définir les règles qui permettent aux hommes de vivre en société et en paix ». Et l'ESS agit dans ce sens : à travers la création d'emplois, par sa contribution à une répartition plus équitable des revenus et à la constitution d'un capital social, par la création et la dynamisation du lien social, par les réponses concrètes qu'elle apporte à des problèmes d'importance croissante liés à l'allongement de l'espérance de vie ou aux risques que l'économie fait peser sur la biosphère par exemple, l'ESS participe activement et positivement au processus de développement économique. Partant des trois principes à respecter suivant l'Agenda 21, soient la solidarité, la précaution et la participation démocratique, Naïri Nahapétian (in *Alternatives Economiques*, 2006, pages 73-74) rappelle d'abord que: Faisant une place à la société civile, le développement durable entérine l'idée que les acteurs de l'économie sociale doivent participer à la construction d'un autre mode de développement. Puis il affirme simplement : Les structures de l'économie sociale n'ont pas de difficulté à se glisser dans une démarche de développement durable, en ce sens qu'elles assurent une solidarité entre les personnes, disposent de statuts propres à assurer leur pérennité et s'efforcent de défendre des objectifs en cohérence avec l'intérêt général. Sur le site du Réseau 21 L'Economie Solidaire, s'adressant aux porteurs de projets on affirme que « la majeure partie des activités développées par les acteurs de l'économie solidaire s'inscrivent dans le champ du développement durable ». On y précise les filières d'activité : traitement des déchets, traitement de l'eau, services de proximité, économies d'énergie dans le bâtiment.

Par conséquent, il est certain que l'ESS offre par ses modes de production et de gouvernance une réponse à la problématique du développement durable. Et cette réponse est observée autant a posteriori à travers les réalisations passées qu'actuellement en raison du développement dynamique de ce

secteur. De surcroît les perspectives sont a priori très favorables eu égard au potentiel de développement qu'il présente, que celui-ci soit de nature endogène ou spontané ou qu'il soit impulsé voire fortement encouragé par les pouvoirs publics.

2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UN MODE DE DEVELOPPEMENT POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

On ne peut évaluer précisément la justesse de la réponse qu'apporte l'ESS à la problématique du DD. Mais il est possible de s'appuyer sur quelques tendances lourdes de son évolution qui donnent des indications sur la qualité de cette réponse. Ce rapide examen montre que c'est plutôt le développement durable qui présente maintenant une opportunité à saisir en offrant à l'ESS un mode de développement en accord avec ses principes, ses modes de production et de régulation. Ceci ressort nettement de l'observation de son histoire récente, et plus encore quand sont passées en revue ses propres perspectives de développement dans le contexte socio-économique actuel. D'où les deux points successivement traités : un développement socio-économique suivi autre que le mode dominant ; un mode de développement économique alternatif à saisir.

2.1. Le développement socio-économique suivi autre que le mode dominant

Tant au niveau de la pensée que sur le plan pratique, l'économie sociale a suivi une évolution qui n'est pas sans évoquer un développement que l'on qualifierait aujourd'hui de durable. Ses principes sont en conjonction avec la philosophie d'un tel développement ainsi que nombre de ses réalisations. Et spontanément, longtemps avant que ne soit conçue la notion même de DD, de nombreux projets élaborés et menés en économie sociale relevaient d'un développement économique davantage orienté vers la satisfaction des besoins des populations. Par exemple, face à l'incertitude, la gestion collective du risque a été du ressort du mouvement mutualiste dans la société industrielle française. Que ce soit pour le financement des retraites ou l'organisation de la prévoyance santé, la protection des biens ou des personnes, l'organisation

mutualiste parvient à tisser des réseaux de solidarité et, ceci, à une échelle appropriée.

- Un développement autre mais pas indépendant : du tiers secteur à l'économie plurielle

L'économie sociale change de profil et se présente donc comme une « nouvelle » économie à partir des années 1970 dans un monde lui-même en pleine mutation. Deux constats débouchent chacun sur une question fondamentale et cruciale également pour l'avenir de cette économie :

- Sur le plan pratique d'une part, les formes nouvelles de la solidarité qui émergent depuis une trentaine d'années dessinent-elles une « nouvelle économie sociale », appelée le plus souvent aujourd'hui « économie sociale et solidaire » ? Au-delà, c'est un cap franchi dans cet autre développement socio-économique qui démontre la vitalité et le ressort de cette économie quand il s'agit de répondre à l'urgence des situations ; mais peut-on parler d'un mode de développement à propos de ce secteur ?

- Sur le plan de la pensée d'autre part, la place qu'occupe la solidarité réciproque dans les systèmes socio-économiques contemporains pose la question de savoir s'il s'agit d'une logique complémentaire ou alternative au couple marché/redistribution. Le second cas implique l'idée d'un mode de développement propre à cette économie qui peut être indépendant du mode jusque-là dominant.

Toute approche de l'ESS est soumise à trois contraintes que rappelle efficacement Laville (in Merlant et alii, 2003, page 106) : « autonomisation de la sphère économique assimilée au marché, identification du marché à un marché autorégulateur, identification de l'entreprise moderne à l'entreprise capitaliste ». Il est difficile dans ces conditions de concevoir une place pour une économie sociale et solidaire, encore moins d'envisager qu'elle puisse connaître un développement indépendant. La terminologie est d'ailleurs symptomatique du problème (Laville in *HERMES*, 2003, pages 29-30). Très schématiquement, parler de tiers secteur revient dans les pays anglo-saxons à mettre en avant l'action volontaire dans le cadre des associations. Au niveau international, on recourra plus volontiers aux notions de société civile et d'organisations non gouvernementales. La notion d'économie sociale utilisée dans les pays francophones regroupe toutes les structures dont les statuts juridiques font obstacle à la pleine rémunération du capital, donc les associations, les mutuelles et les coopératives. Les termes ne sont pas neutres en terme d'approche. Les

notions de tiers secteur et d'économie sociale sont privilégiées lorsqu'on désigne des activités d'ordre économique. A l'inverse, les ONG, la société civile et même les associations renvoient davantage au débat démocratique (national ou sur la scène internationale), et ne font pas référence à des activités économiques. Selon Laville (*Ibid.*, page 30), considérant les phénomènes en question, « pour éviter (...) l'oubli d'une des deux dimensions économique et politique, l'économie solidaire tente de fonder une approche tripolaire à la fois politique (marché-Etat-société civile) et économique (marché-redistribution-réciprocité) qui intègre l'approfondissement des complémentarités autant que des tensions entre pôles ». La reconnaissance pleine et entière de pratiques multi-dimensionnelles n'est déjà pas facilitée par la confusion autour des différentes notions utilisées, mais de surcroît cette économie se cherche une légitimité en portant un projet, celui d'une économie plurielle (Passet, Roustang, Laville, etc.).

La solidarité n'est pas l'apanage de l'ESS ; elle se décline en pratique dans nos sociétés démocratiques contemporaines selon les deux principes de redistribution et de réciprocité. Et l'ESS n'a pas vocation à se substituer à l'Etat, bien qu'elle doive parfois le suppléer. Dans un bref rappel historique, Dacheux et Laville (in *HERMES*, 2003, pages 12-13) explicitent la notion de solidarité démocratique, qu'ils opposent à la solidarité philanthropique. Alors que la seconde renvoie à un impératif de charité, la première à l'origine du mouvement associationniste du 19^{ème} siècle est le fait d'individus égaux s'unissant librement dans une relation de réciprocité. A l'époque déjà, cette solidarité-là n'est pas coupée de l'économie puisqu'il est question autant de produire ensemble que de s'entraider mutuellement ou revendiquer collectivement. Puis avec le développement du capitalisme au 20^{ème} siècle, l'autre forme de solidarité, la redistribution s'organise en même temps que les institutions de l'économie sociale se banalisent. La redistribution signifie qu'il y a dette sociale entre groupes sociaux et vis-à-vis des générations plus âgées. Elle induit un Etat-providence et, à travers également les droits sociaux acquis dans les entreprises, institue « le social », ce mode d'organisation qui doit permettre à l'économie marchande de s'étendre en apportant une certaine sécurité aux travailleurs. Après la Seconde Guerre mondiale, le couple marché-Etat avec la régulation de type fordiste développe ce social totalement coupé d'une interrogation politique sur l'économie. D'un côté,

cela produit, dans certaines activités et par la création de services sociaux, un mouvement de démarchandisation. D'un autre côté, cette solidarité s'opère sur un espace national et avec une faible participation des intéressés (travailleurs, usagers). Selon Dacheux et Laville (*Ibid.*), les « nouveaux mouvements sociaux » qui apparaissent dans les années 1960 avec des revendications féministes ou écologistes par exemple, refusent les contreparties de ce « militantisme généraliste » supposant une action par délégation au sein de structures fédératives. Parallèlement donc à la crise du bénévolat dans les organisations d'économie sociale les plus institutionnalisées et les syndicats, l'engagement citoyen qui connaît un nouveau souffle ne vise pas un vaste projet social. Il s'agit d'un foisonnement d'initiatives ponctuelles insérées dans le concret visant la résolution de problèmes particuliers. Certaines touchent l'organisation de la production et donc comportent une dimension économique. On peut considérer que toutes ces expériences, menées dans un contexte idéologique parfois très défavorable, ont inspiré les pratiques ultérieures et actuelles de l'économie solidaire. Elles montrent que s'il y a dépendance du développement de l'ESS à l'égard de la redistribution, elle se situe moins dans la survenance du chômage et de la crise que dans la contrepartie politique qu'exige la solidarité sociale (nationale).

L'économie solidaire suppose donc un questionnement politique sur l'économie par comparaison avec la solidarité redistributive. Mais pour les penseurs de l'ESS, il faut aujourd'hui une reconnaissance des dynamiques collectives qui lient économie et solidarité. Il faut substituer à la représentation dominante de l'économie de marché celle de l'économie plurielle, seule apte à prendre en compte l'existence d'une tierce logique et donc à faciliter l'expression des nouvelles demandes sociales, à favoriser la démocratie participative et l'engagement citoyen dans l'action économique que présuppose un DD. Les partisans de l'économie plurielle ne défendent pas seulement l'idée que les principes économiques sont pluriels, ils souhaitent également que soit reconnue la pluralité des formes de propriété, et en particulier les entreprises « sociales », dont la propriété est collective, où la rémunération du capital est limitée, où ce n'est pas la rentabilité des investissements qui prime aux yeux des entrepreneurs mais les effets positifs en termes sociaux ou environnementaux (accès aux services, cohésion sociale, énergies renouvelables, etc.).

La tension due à la hiérarchisation des trois pôles de l'économie qui minimise le poids et l'intérêt de l'économie solidaire explique la démarche militante pour la reconnaissance d'une économie plurielle. Il s'agit de « proposer des formes de régulation politique cherchant en articulation avec les régulations publiques un réencastrement de l'économie dans un projet d'intégration sociale et culturelle » (Laville in Fourel, 2001, page 107). Roustang et al. (1996, page 68) expriment ainsi le projet : « introduire l'économie plurielle, c'est changer de perspective » ; c'est concevoir un Etat solidaire plutôt qu'un Etat-providence pour mieux concilier initiative et solidarité. Concrètement on veut impulser de nouvelles pratiques sociales en s'appuyant sur de nouveaux relais, dont des « élites de première ligne ». Il existe alors une économie marchande, à côté de celle tournée vers l'économie mondiale, qui cherche à être en symbiose avec l'environnement naturel et humain. Une économie plus respectueuse des territoires et des équilibres humains appelle des politiques et un mode d'intervention de l'Etat favorisant l'émergence d'espaces publics autonomes de libre débat (*Ibid.*, page 129). Le soutien de la part des pouvoirs publics pour une économie plurielle est attendu dans l'articulation entre la solidarité institutionnelle abstraite et les solidarités actives de proximité reposant sur l'engagement citoyen volontaire.

- Réciprocité et développement

Le développement de l'ESS depuis un siècle et demi est celui d'une économie dont les relations sont immergées dans des relations institutionnelles autres qu'économiques que la culture occidentale pourtant sépare nettement. Inévitablement, ceci nous ramène à Polanyi, à sa *grande transformation* et avant tout à la place qu'il accorde à la réciprocité. Mais c'est surtout l'approche de l'économie solidaire qui pose une problématique polanyienne en introduisant la pluralité des principes économiques, alors que le courant antérieur de l'économie sociale se focalise plutôt sur l'existence d'entreprises non capitalistes (Servet et al., 1998, page 584).

S'interrogeant sur les liens entre la démocratie et le marché, Caillé (2005, pages 126 et suiv.) recourt à la distinction entre la « petite » et la « grande » démocratie. Pour lui, le processus de constitution historique du marché est d'ordre politique avant d'être économique, et il faut opposer la démocratie-réciprocité, celle des « petites sociétés », à la dynamique démocratique produite par le marché qui étend toujours davantage celui-ci.

La grille polanyienne des trois processus de manipulation et de réception des produits est incontestablement la plus performante pour saisir l'ESS et son évolution. La réciprocité d'abord suppose des relations entre des partenaires ayant des positions explicitement prédéterminées et liés par ailleurs (par la famille, par la communauté, ou par une forme de lien culturel). La redistribution ensuite crée un double mouvement : un flux de produits d'un grand nombre de participants vers le centre (l'Etat dans la société moderne), suivi d'une distribution par celui-ci aux divers participants. L'échange marchand ou marché, enfin, ne comporte aucune obligation vis-à-vis d'un partenaire particulier ou d'un centre ; donc chacun peut occuper la position centrale et celle-ci est sans lien avec les institutions autres que le marché lui-même. Bien que ces trois processus s'inscrivent dans des logiques relationnelles a priori peu compatibles, ils ne constituent pas selon Polanyi des modes successifs et alternatifs de circulation des produits, mais coexistent au contraire, particulièrement la réciprocité et la redistribution, dans toute société. L'exception historique semble être l'échange sous la forme du marché auto-régulé et, avec le développement des relations marchandes, l'économie « émerge » véritablement en tant qu'univers autonome indépendant des autres institutions sociales (Servet et al., 1998, pages xv-xvi).

La *transformation* correspond à l'ensemble des changements institutionnels qui aboutissent à une large marchandisation des relations sociales au 19^{ème} siècle. Le long processus de désocialisation de l'économie à travers la marchandisation de la terre, de la monnaie et du travail se traduit par de nouvelles normes de fonctionnement de la société, une suprématie des marchés auto-régulés assujettissant toute relation à la recherche du gain, à l'utilitarisme et aux fluctuations de prix. Mais cette vaste tentative d'ériger l'économie en système distinct dominant totalement le reste du social échoue, en pratique comme dans la pensée, car elle apporte aussi au 20^{ème} siècle des crises graves sur les plans économique, politique, social, moral et environnemental. Pour faire face à ces catastrophes, on doit re-socialiser l'économie, la « réencastrer ». C'est ce mouvement-là, inverse, manifeste à partir des années trente que désigne la *grande transformation*. Toutes les tentatives visant à re-subordonner le marché à d'autres logiques ou à le marginaliser relèvent de la grande transformation (Servet et al., 1998, page xvii).

Plus profondément, l'échec de l'extension du système des marchés jusqu'au Grand Marché unique (One Big Market) tient au caractère fictif de la marchandisation du travail, de la terre et de la monnaie. Au 19^{ème} siècle, alors que les marchés de marchandises authentiques se développent et s'étendent sur toute la terre, le contre-mouvement fait de mesures et politiques érige des institutions sociales assez puissantes pour réduire l'action du marché sur les marchandises fictives. Ce mouvement résistant venant des profondeurs veut protéger des périls du mouvement autodestructeur. Parce que fondamentalement le travail, la terre et la monnaie ne peuvent être des marchandises, n'étant pas produits pour être vendus. Le travail n'est que l'autre nom de l'activité économique qui accompagne la vie elle-même (...), et cette activité ne peut pas non plus être détachée du reste de la vie, être entreposée ou mobilisée ; la terre n'est que l'autre nom de la nature, qui n'est pas produite par l'homme; enfin, la monnaie réelle est simplement un signe de pouvoir d'achat qui, en règle générale, n'est pas le moins du monde produit, mais c'est une création du mécanisme de la banque ou de la finance *d'Etat* (Polanyi, 1983, page 107). Pourtant les marchés en question sont organisés en réalité et ils s'appuient sur la fiction de la marchandise qui constitue un principe organisateur puissant tel que rien n'est censé empêcher le fonctionnement du mécanisme de marché. Pour essentiels que soient ces marchés pour l'économie de marché, aucune société ne pourrait laisser le mécanisme de marché « diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel, et même, en fait, du montant et de l'utilisation du pouvoir d'achat », sous peine de destruction de la société (*Ibid.*, p. 108).

S'interrogeant sur le double mouvement aujourd'hui, Berthoud (in Servet et al., 1998, page 377) note que bien que l'idée de protection soit fondamentalement contraire au mouvement capitaliste, au développement technoscientifique et marchand, « les protections bioéthique et écologique ne relèvent pas des seules revendications de contre-mouvements contestataires et même réactionnaires ». C'est en promettant un monde maîtrisable cette fois, pour sauvegarder l'homme et la nature maintenant, que le mécanisme de marché prétend devoir s'étendre : il faut ramener tout élément de la biodiversité à une ressource pouvant donner lieu à un échange ; tel est l'objet de l'internalisation à travers l'application du principe pollueur-payeur, le marché des droits à polluer par exemple. A côté de

cela, dans les diverses formes que prend actuellement la résistance, il n'est pas certain qu'elle constitue un véritable contre-mouvement susceptible d'imposer limitation économique et protection de la nature, des hommes et de la société. Mais le débat reste ouvert à cause notamment du renouveau des associations qui s'est traduit ces dernières décennies par la montée du modèle apolitique (en terme d'affiliation) de l'acteur associatif et l'affaiblissement des réseaux verticaux de représentations citoyennes. Sans entrer ici dans le détail des argumentations développées de part et d'autre sur la question de savoir si ces nouvelles associations servent des intérêts particuliers ou l'intérêt général, notons que considérées globalement au sujet de leur portée politique, deux interprétations sont possibles. Soit elles sont dépolitisées au point peut-être de faire le jeu du capitalisme en contribuant à son « nouvel esprit » (référence à l'ouvrage de Boltanski et Thévenot) ; soit c'est l'inverse qui se produit : l'action est, malgré les revendications immédiates, les interventions disséminées, la dispersion apparente et la diversité, *in fine* globale et profondément politique. La vitalité associative dénote alors une résistance à la marchandisation des rapports humains, et cela sans nécessairement constituer un mouvement social organisé (Ion in *Economie et Humanisme*, 2000) : cela semble évident lorsque l'on vise à défendre des intérêts écologiques, mais ce peut être également le cas en protégeant manifestement des intérêts individuels (collectif NIMBY « Not In My Back Yard », par exemple).

- La montée contemporaine de la solidarité et la multiplication des initiatives

Il suffit d'observer la multitude d'expériences dans le monde cherchant à concilier solidarité et initiative, qui réunissent entreprise et partage, respectivement l'économique et le social dans la pensée orthodoxe, pour réaliser que cet autre développement existe bel et bien : se sont multipliés des groupes d'auto-assistance en Allemagne (santé et aide à domicile), des coopératives sociales en Suède ou en Italie, des organisations de développement communautaire dans les pays anglo-saxons, des groupes populaires au Canada ; en Amérique du Sud (Chili, Pérou, Bolivie, Brésil), on a assisté « à une lente structuration d'un mouvement parti de l'économie souterraine de survie et qui se transforme en un ensemble de véritables organisations économiques génératrices d'emplois et de revenus stables » (Roustang et al., 1996, page 96). En France également,

depuis trois décennies, de telles initiatives ont produit des dynamiques du même type, et ce, dans des secteurs très divers qui vont de l'accueil des jeunes enfants à toute sorte de service solidaire (aide à domicile ou innovations dans l'environnement par exemple) en passant par les activités artistiques et culturelles et l'animation des quartiers.

Que l'objectif initial soit de répondre aux besoins spécifiques d'une population, d'insérer des personnes sans emploi ou d'agir pour la préservation du milieu naturel, ces initiatives ont en commun de brouiller voire d'effacer la frontière en l'économique (marché) et le social (redistribution) en mettant la réciprocité au cœur du « passage à l'action économique » (*Ibid.*, p.99), de contribuer à la création d'activités et d'emplois en renforçant la cohésion sociale et en s'appuyant sur de nouvelles relations de solidarité. Ce n'est pas seulement l'émergence de telles actions économiques qui est spécifique, mais leur consolidation, le fait qu'elles parviennent à se pérenniser dans des conditions financières particulières, puisqu'elles combinent ressources marchandes (produit des ventes) et ressources non marchandes, monétaires (émanant de la redistribution) et non monétaires (temps, compétences, savoir-faire,...). C'est cette hybridation qui finalement fonde l'originalité de l'économie solidaire et en procure tous les avantages (cf. infra), dans la mesure où elle évite certains écueils : chercher l'autofinancement en totalité est illusoire ; recourir massivement à l'assistantat conduit à abandonner le projet ; le basculement dans une logique de programme en utilisant des statuts transitoires de salariés, à travers les emplois aidés notamment, les vulnérabilisent. L'expérience montre qu'il faut trouver l'articulation toujours adéquate entre les diverses formes d'engagement bénévole et les emplois professionnalisés au sein de la structure (*Ibid.*).

Aujourd'hui, l'économie solidaire peut être définie, de la façon la plus large, comme étant « l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (Laville in Merlant et al., 2003, page 108). Bien qu'elle prenne en réalité des formes diverses, elle se développe actuellement surtout dans quatre domaines :

- Le commerce équitable vise à sensibiliser les consommateurs du Nord aux conditions subies par les producteurs du Sud et à contribuer à améliorer le sort de ces derniers.

- La finance solidaire recouvre tout un *continuum* d'activités qui va de l'accueil et conseils aux porteurs du projet jusqu'au suivi de l'entreprise en passant bien sûr par l'octroi du crédit ou la prise de participation. A la démarche réciprocaire s'ajoute la dimension collective pour impulser des dynamiques de (re-)socialisation.

- Les réseaux d'échanges non monétaires tels que les Systèmes d'Echange Locaux (SEL), les systèmes d'échanges réciproques de savoirs, l'autoproduction collective, sont des initiatives qui évitent que tous les échanges sociaux ne se réduisent à des échanges monétaires, en s'appuyant sur la proximité géographique et en valorisant liberté d'action et capacité d'initiative des acteurs locaux. Ces réseaux rappellent l'économie du rez-de-chaussée, la « civilisation matérielle » de Braudel.

- Les initiatives locales et coopérations nouvelles dans les services de santé, soins et services aux personnes, les activités sportives et culturelles, etc. cherchent à améliorer la qualité de vie quotidienne, et mettent en avant des considérations humaines et sociales.

Certains besoins peuvent déboucher sur une demande solvable et donc offrent des marchés potentiels aux entreprises privées, comme les services ménagers, mais pour d'autres, il faut compter sur le développement des services dits de proximité : les services aux personnes liés à la dépendance ou à la situation familiale par exemple. C'est aussi pour répondre aux besoins d'emplois, et d'emplois moins précaires, que la dynamique solidaire s'est enclenchée. Le mouvement est toutefois multiforme et, même éclairé par ces pratiques, mal connu, mal identifié. Il est caractérisé par un engagement citoyen, une volonté et une capacité d'agir (initiative économique), dans le souci de l'autre (solidarité) et avec les autres (tisser des liens sociaux), dans le sens d'un renforcement de la cohésion sociale. Ce n'est donc pas seulement un refus de la marchandisation du monde qui relie toutes ces pratiques (Laville in Merlant et al., 2003, page 110) mais également les efforts convergeant pour créer les conditions sociales d'un développement durable. Vu l'importance de la dimension locale

et des initiatives décentralisées, il s'agirait d'un développement durable « par le bas » avec mondialisation solidaire¹.

2.2. Un mode de développement économique alternatif à saisir

Il semble évident suite à l'évolution de l'ESS ces dernières décennies qu'un mode de développement durable apparaît naturellement adapté à cette économie. Mais il faut aller au-delà des apparences pour savoir sous quelles conditions l'ESS peut saisir au mieux cette opportunité de « se visibiliser » et de se prévoir les meilleures perspectives d'avenir.

- Des atouts évidents

De par ses actions réelles, la force de l'ESS sur le plan pratique de la mise en œuvre d'un DD s'impose comme une évidence, mais elle doit aussi se révéler à un niveau plus abstrait, celui de la philosophie du développement. Elle dispose d'atouts primordiaux, et le contexte lui est, vu les secteurs d'activités appelés à se développer, relativement favorable. En effet, parmi ce qu'exige un DD et que peut favoriser a priori l'ESS, on trouve :

- l'évolution des modes de production, de consommation et d'échanges : des courants comme la décroissance conviviale, la sobriété ou la simplicité volontaire, l'agro-écologie ou l'agriculture biologique, l'économie de proximité, l'épargne éthique, le financement solidaire,... rencontrent déjà un écho particulier auprès d'un vaste public qui accueille favorablement les initiatives diverses et « micro-révolutions » auxquelles ils donnent naissance, les SEL, les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), les CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), par exemple :

- des politiques de soutien et d'accompagnement aux initiatives et projets citoyens, et des politiques sociales et environnementales : les organisations de l'ESS peuvent être et sont déjà l'outil de telles politiques ; l'économie de la création culturelle, notamment dans les domaines des arts plastiques et de l'édition de livres, en fournit un bon exemple (Roustang et al., 1996, pages 104-105), et dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (enfance, vieillesse, travail, précarité,

¹ Sur le lien entre la montée de la solidarité internationale et la conception d'un développement durable par le bas, cf. Crétiéneau (2009).

éducation, santé, environnement,...) l'action publique, locale ou nationale, peut s'appuyer sur ces structures ;

- un cadre, des structures et supports pour la sensibilisation et l'éducation à un DD : lié aux deux points précédents, c'est un terrain a priori socialement responsable au plus près des populations qu'offre l'ESS ; le changement dans les comportements économiques pour s'opposer au règne sans partage de l'*avoir*¹ s'appuie sur une éducation politique et le vécu intra-associatif est de toute façon « politisant » (Belorgey in *Economie et Humanisme*, 2000, page 20).

- Un cadre ouvert pour des initiatives et l'action politiques

Un avantage certain que présente aujourd'hui l'économie solidaire peut être résumé comme suit (Servet et al., 1998, page 584) : au-delà des communautés héritées comme la famille, l'instauration de la communauté politique et la reconnaissance de l'individu couplées dans la démocratie moderne rendent possible une liberté positive qui s'exprime dans le développement d'actions réciprocatrices et de pratiques coopératives à partir d'engagements volontaires. Dans de multiples formes d'associationnisme se révèlent la revendication d'un pouvoir-agir dans l'économie, la demande de légitimation de l'initiative indépendamment de la détention d'un capital. Le développement du secteur de l'économie solidaire constitue, eu égard aux besoins sociaux actuels, une réponse immédiate (Maréchal, 2008, pages 230 et suiv.) : il contribue à « endiguer l'individualisme de déliaison » ou de désengagement qui sape la démocratie et l'économie de marché; cette réponse à la demande de services de solidarité, en réactivant les pratiques citoyennes, procure un dividende social. Enfin, cela donne du sens et valorise la part du temps de travail libérée qui, sans les actions socialement utiles, serait de l'inactivité.

En France, le cadre de la loi 1901 permet de fonder des associations diverses dans leur vocation : pour produire un service, pour affirmer des convictions dans une perspective d'intérêt général, pour faire des affaires, ou comme fin en soi. C'est un creuset d'initiatives qui impulse de la vitalité à la

¹ Le guide édité par le Conseil de l'Europe en 2008 intitulé *Repenser l'acte de consommation pour le bien-être de tous. Réflexions sur la responsabilité individuelle des consommateurs* a été initié avec les membres de l'Inter-réseau des initiatives éthiques et solidaires (Iris).

démocratie et qui s'accorde avec les autres formes de regroupement, comme les syndicats ou les mutuelles, pour le partage de l'espace public (Bélorgey in *Economie et Humanisme*, 2000). Le potentiel d'évolution des associations est important et leurs perspectives a priori ouvertes. Ainsi le projet peut s'affiner ou se préciser : l'association évolue alors par exemple vers une société commerciale ou à l'opposé vers la reconnaissance d'intérêt général. Il peut prendre une tournure totalement imprévue eu égard aux traditions politiques. Ainsi en fut-il d'associations, déclarées ou non, qui notamment pour porter la cause écologique se sont placées sur le terrain politique, en présentant des candidats et sans être dans la mouvance d'un parti (par exemple, l'écologiste radical Pierre Rabhi, candidat d'associations aux élections présidentielles de 2002). Cette nouvelle place des associations directement impliquées sur le plan politique s'ajoute au rôle déjà joué dans l'élargissement de l'espace public pour porter la parole des minorités, des groupes sociaux et des causes qui ne sont pas ou que trop peu entendus par les politiques. Les piliers social et environnemental du DD trouvent ici un cadre privilégié pour l'innovation et l'action qui vient consolider la démocratie.

Au niveau mondial, les mouvements citoyens mobilisés, depuis le premier Forum social de Porto Alegre de janvier 2001, contribuent à l'émergence d'une communauté internationale. Au départ ce sont des associations (ATTAC, diverses associations brésiliennes) qui se sont rencontrées et qui ont été rapidement rejointes par des ONG, des organisations politiques et syndicales défendant également la primauté du développement humain sur les intérêts financiers, convaincues également de la nécessité de résoudre urgemment certains problèmes mondiaux, comme la dette des pays du Sud, et de « démocratiser la gouvernance mondiale ». Comme l'illustrent le slogan « Un autre monde est possible » et la Charte des principes qui conçoit le Forum comme « espace ouvert », on revendique un contrôle démocratique des décisions économiques. L'action du Forum social mondial en faveur d'un développement durable s'inscrit dans cette optique ; il montre la capacité de mobilisation de la société civile au niveau international, mais au-delà de la progression médiatique de tels

mouvements ces dernières années¹, la question de leur légitimité démocratique reste posée.

- Un moteur puissant de l'action à la fois individuelle et sociale

Sur le plan de la transformation sociale, il est clair que la liberté politique et la vitalité démocratique s'expriment à travers le phénomène associatif. Belorgey (*Ibid.*) rappelle qu'en France longtemps avant la loi de 1901 sur la liberté d'association, les associations, non officielles donc, ont joué un rôle important dans le mouvement des idées, qui mena à la Révolution de 1789 ou à celle de 1848 en France. Par le fait même qu'elle met le citoyen en situation de choisir, puisqu'il est libre d'adhérer ou non au projet collectif, elle le fait œuvrer dans le sens de la transformation sociale qu'il juge souhaitable.

Pour certains penseurs de l'économie plurielle, c'est l'hybridation des trois pôles de l'économie qui caractérise l'économie solidaire et lui procure différents avantages comparatifs. Sur le plan économique, cela permet de proposer des services à un coût inférieur à celui qu'il aurait si l'Etat en assumait la charge entièrement et à un prix inférieur aux services marchands donc accessibles à des populations à revenus plus faibles. Aussi recourir à la fois à du bénévolat, à des subventions publiques et au travail salarié dans une dynamique de projet instaure de nouveaux rapports entre l'économique, le social et le politique et autorise donc le dépassement d'un certain nombre de cloisonnements préjudiciables en matière de cohésion sociale :

- La création d'emplois dans le cadre de ces activités économiques ne débouche pas sur des « petits boulots » sans sens autre que l'emploi lui-même, mais s'insère dans un cadre collectif où la qualité et l'implication sont mises en avant ;

- Sur le plan social, les solidarités qui se nouent sont le fait d'acteurs libres et volontaires désirant s'appuyer sur des réseaux ou rapports personnels avec égalité des membres et rompent ainsi avec l'isolement des individus et le repli sur soi qui tendent à se propager dans la société moderne ;

¹ Les années 2000 ont vu se multiplier de telles initiatives. Par exemple, s'est tenu en décembre 2001 à Lille une première assemblée mondiale de citoyens, à l'initiative de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, où était représentée la diversité socioprofessionnelle et géoculturelle du monde.

- Au niveau politique, de telles initiatives constituent à la fois « une contribution au lien civil, à la sociabilité démocratique et à la citoyenneté quotidienne » (Roustang et al., 1996, page 102). L'avantage réside précisément dans le fait qu'il y a création d'espaces publics de proximité, où la participation devient une dimension renforçant automatiquement la démocratie. L'économie solidaire se présente alors comme un nouveau modèle d'action collective : un engagement de la société civile et une action économique fondamentalement sociopolitique. Ce sont les pratiques, diverses et très nombreuses, de l'économie plurielle qui montrent que ce modèle est réalisable et qu'il peut fonder une stratégie de développement. Mais d'une part, les participants en question ne se pensent pas nécessairement comme acteurs d'une autre économie dite plurielle ni porteurs d'un véritable projet politique, et d'autre part, pour les observateurs, ces initiatives, ces nouvelles formes que peut prendre le « vivre ensemble », restent peu visibles, semblent marginales ou marginalisées et représenter peu à côté de l'économie marchande mondialisée.

- Une crédibilité d'emblée et un capital confiance important et (presque) entier

C'est par comparaison avec les groupements informels de citoyens qui rencontrent de grandes difficultés pour trouver un soutien auprès des acteurs publics que l'on mesure aujourd'hui la reconnaissance publique dont bénéficient les structures à statut formel traditionnel. Pour la politique dans les quartiers, celles-ci restent le cadre privilégié. Et peu importe alors que les représentants ou responsables soient plus ou moins légitimes sur le plan de la démocratie locale, ou que la demande sociale existe réellement ou non, la justification par les thèmes et préoccupations sociaux dominants rend la demande tout à fait crédible : le chômage, l'insécurité du quartier, la pénurie de services... Même connaissant ces limites, les décideurs politiques et les autorités publiques préfèrent encore s'appuyer sur ces interlocuteurs/acteurs relais que sur des collectifs de citoyens, des groupes d'habitants dont « la légitimité repose pourtant sur leur capacité à mettre en avant les demandes les plus largement partagées par la population, beaucoup plus que sur le statut formel » (Benattig, Kretzschmar in *Economie et Humanisme*, 2000). Et puis lorsqu'une activité est le fait d'une organisation non lucrative qui a passé un contrat avec l'Etat, elle est supposée être au service de l'intérêt général (Maréchal, 2008, page 223).

En outre, le contexte global apparaît favorable à l'ESS : la croissance des services, les nouvelles exigences de qualité de la vie (santé, services aux personnes...), les mutations de l'emploi (sociétés informatisées, financiarisées, et nouvelles modalités d'affectation des temps, dont le temps de travail), le cadre de l'Union européenne et la solidarité internationale (pouvoir des ONG notamment).

- Un certain nombre de faiblesses à surmonter

L'ESS présente toutefois des faiblesses et un avantage comparatif fragile. Certaines tiennent à l'importance de la forme juridique de l'activité dans la définition des structures de l'ESS. En effet, elle représente l'autoorganisation formalisée des individus ; elle se présente comme incarnant le mieux dans notre société le « vivre ensemble », mais en réalité ce n'est pas si simple. D'une part, comme l'illustre l'exemple de la finance solidaire et des « formes » très diverses parfois informelles, elle n'est pas le lieu exclusif des innovations sociales et de l'émergence d'organisations qui renforcent le lien social ou promeuvent la solidarité, l'entraide, la justice ou l'égalité. D'autre part, il faut aller au-delà de la conjonction des objectifs pour poser directement la question de la dimension politique des actions et des initiatives décentralisées, et s'interroger sur l'*empowerment* et l'*agency* dans le fonctionnement réel de ces structures. Ceci invite à revisiter en quelque sorte l'histoire de l'ESS puisqu'elle n'a pas l'exclusivité de la solidarité, sa frontière s'arrêtant, comme les autres secteurs, aux limites du formel. Est-ce un problème au niveau de la définition de l'ESS, et plus précisément de l'économie solidaire ? Aucune réponse simple n'est possible dans la mesure où il n'y a pas unité des analyses et des vues au sein de l'ESS.

Quand on approfondit sur les acteurs de l'économie solidaire en France, on voit bien que deux courants coexistent : l'un relève de la solution alternative au capitalisme, dans le prolongement des idéologies révolutionnaires et projets de changement de la société du 20^{ème} siècle ; l'autre du projet d'économie plurielle. Même s'ils apparaissent plutôt « réformistes », les tenants du second courant jugent excessive l'extension de l'ordre capitaliste marchand dans la sphère économique (activités de production, de consommation, d'échange et de financement) et revendiquent une démocratisation de l'économie, au niveau des organisations elles-mêmes et au niveau du mode de régulation des activités. Les tensions ou incompréhensions entre la position contestataire

d'une part et la démarche « conciliante » qui favoriserait la banalisation de ce mouvement dans ses dimensions sociale et politique d'autre part, affaiblissent considérablement le mouvement d'économie solidaire. Toutefois Laville (in Frère, 2007, page 392) exprime la nécessité que les deux courants s'allient pour construire le projet alternatif, « pour penser un changement social démocratique », leur enrichissement mutuel constituant alors un atout. Mais la cause est profonde : « une conception étroite des frontières entre public et privé et entre politique et économique conduit à des sociétés fondées sur une disjonction entre une sphère économique supposée régulée par le marché et des mécanismes démocratiques réservés aux questions pensées comme politiques » (Hillenkamp, 2009, page 12). Or la revendication d'un « mode pluriel de régulation de l'économie », c'est-à-dire d'un système institutionnel permettant la redistribution et la réciprocité comme l'échange marchand, signifie qu'il faut « publiciser » les organisations d'économie solidaire : les rendre visibles, ouvertes aux autres acteurs de l'économie plurielle, et contribuant de façon manifeste à l'utilité générale. Le risque est de passer pour favorisant des intérêts particuliers depuis la sphère politique. « A la limite » comme le souligne Hillenkamp (2009, page 5), « aucune base partagée ne permet de réunir des mouvements d'économie solidaire au sein d'un projet commun ».

Une autre faiblesse, qui paradoxalement correspond au revers prévisible d'une victoire tant attendue, est apparue plus récemment : la reconnaissance universitaire de l'ESS. La force de cette économie est d'être à la fois « une pensée et un agir » (Draperi, 2007). On ne peut donc dissocier le mouvement d'entreprise et le mouvement de pensée qu'elle articule. Si l'Université a commencé la décennie passée à reconnaître le premier à travers la mise en œuvre de formations et de recherches, elle n'a pas reconnu le second en tant que tradition de pensée originale, la production de connaissances étant intrinsèquement liée dans sa source et son mode à l'économie sociale depuis la naissance de celle-ci. Le risque est donc de séparer les deux et d'avoir d'un côté des pratiques sociales manquant de retour sur leur sens, de regard critique sur leurs actions, et de l'autre, une pensée quelque peu sclérosée par le défaut d'expérimentation. Le paradoxe provient du fait que c'est la marginalisation de cette économie jusque-là qui la protégeait en quelque sorte de ce danger.

Cette faiblesse est à relier en outre à tout ce qui contribue en fait à banaliser tout simplement ces entreprises. La sortie de la marginalisation, la réussite sociale et la percée politique ont parfois comme contrepartie des lourdeurs de fonctionnement, des attitudes rigides et des blocages qui freinent les initiatives innovantes, y compris dans des grandes associations connues qui ont pourtant maintenu le cap sur le plan éthique. Etre écouté dans l'*establishment* politique signifie parfois être l'instrument de forces politiques (Bélorgey in *Economie et Humanisme*, 2000) qui en retour ne sont pas moralement engagées dans le sens du projet associatif en question.

Mais à cela, s'ajoutent d'autres points faibles chroniques non négligeables.

- Ces organisations entretiennent des relations complexes avec les parties prenantes et ont un rapport particulier à la concurrence. On peut constater qu'il y a singularité de la gouvernance économique et spécificité tenant à la mise en œuvre de la double qualité (Collette, Pigé, 2008). Ces questions se posent même pour les associations qui respectent apparemment l'objet social affiché et les procédures démocratiques. De ce point de vue, les mutuelles, les coopératives et les associations n'échappent pas à la nécessité de se développer, mais également d'évoluer. Dans la perspective d'une économie plurielle (Merlant et al., 2003, page 97), « elles vont devoir se décloisonner, explorer de nouveaux métiers, se professionnaliser, résoudre les contradictions » entre celles toujours plus nombreuses sans but lucratif et celles travaillant dans des secteurs concurrentiels, comme la banque, les assurances, la distribution, l'agriculture. Les liens avec le marché d'une part, avec tous les autres acteurs sociaux d'autre part doivent être clarifiés, ainsi que les choix faits en matière de revenus.

- La liberté de se regrouper, de s'associer pour agir ensemble (« entreprendre autrement », « l'entrepreneuriat social ») doit être resituée dans le contexte d'une revendication plus forte du droit à l'initiative et de la liberté d'entreprendre en général dans notre société, de la loi de modernisation de l'économie et de la montée de l'auto-entrepreneuriat. Entreprendre permet de « prendre ensemble », de créer ensemble. Si la supériorité du groupe sur l'individu pour accroître le bénéfice de ce qui est entrepris est acquise depuis longtemps, l'entreprise de façon générale joue un rôle fondamental dans la production de

richesses, l'insertion sociale des individus, la distribution de revenus. L'entreprise de marché n'est pas intrinsèquement destinée « à détruire, sous prétexte de produire toujours plus, les hommes, leurs liens et la nature » (Merlant et al., 2003, page 94). Elle peut être amenée à rendre des comptes à la collectivité ou décider de s'engager volontairement dans une démarche socialement responsable, au-delà d'un *greenwashing* apparent.

- La dépendance de cette économie vis-à-vis des deux autres logiques

Cette dépendance se situe d'abord dans l'approche de l'ESS. On a en effet l'habitude d'analyser ces pratiques sociales à partir du paradigme fonctionnaliste de l'entreprise capitaliste et de l'économie marchande. On met donc en avant les fonctions régulatrices de ce type d'organisations. De plus en plus, les penseurs de l'économie solidaire justifient l'hybridation de ses ressources en s'appuyant sur l'articulation d'ensemble que doit trouver la société actuelle entre les trois principes marché/redistribution/réciprocité, et les trois acteurs correspondants acteurs privés (capitalistes)/Etat/acteurs de l'ESS. Il est impossible dans ces conditions de penser l'ESS « simultanément indépendante de l'Etat, marchande, solidaire et acapitaliste » (Draperi, 2007, page 69). Le problème ici est que, partant de la grille fonctionnaliste, la définition même de l'ESS reste dépendante de l'économie marchande (capitaliste), les concepts de base étant les siens. Et sans eux, on est incapable de donner les caractères propres de l'ESS. En outre, la confrontation à la réalité ne peut suffire pour résoudre ce problème. Peut-être faudrait-il partir d'abord des connaissances propres fournies par l'ESS, sans négliger surtout les valeurs, principes et règles qu'elle met en avant pour s'identifier elle-même. Pour stratégique et souhaitable que soit aujourd'hui ce travail sur la grille d'analyse fondamentale, il n'en reste pas moins lourd dans sa réalisation et incertain dans ses résultats.

Une manifestation de la dépendance se situe dans l'affaiblissement du projet politique que représente la structure associative dès lors qu'elle s'appuie sur la coopération avec les pouvoirs locaux. La réalité politique des projets de l'ESS est dans leur mise en œuvre différente de ce que suppose la référence abstraite à l'Etat et les rapports formels avec l'instance sociale du pouvoir central. L'immersion de l'économie dans les liens sociaux, son inscription dans des logiques sociopolitiques et culturelles, l'insèrent dans l'ensemble des rapports de pouvoir que l'on peut appréhender

au niveau local. Ce point ne ressort pas du schéma général de base qui permet théoriquement de saisir tout ordre social à l'aide des articulations : réciprocité/symétrie, redistribution/centralité et échange/marché. Quand on observe le fonctionnement effectif des diverses structures de l'ESS en France, il est toutefois impossible d'occulter concrètement cet aspect tant elles sont proches des pouvoirs locaux, sous leurs diverses formes : du point de vue des collectivités locales, elles sont nécessairement parties prenantes dans tout projet de redynamisation, vecteurs des politiques locales, économiques (emploi), sociales, environnementales et culturelles, et acteurs-relais auprès des citoyens. Intégrées, prises dans des relations fonctionnelles également avec les agences locales de l'Etat, et avec d'autres groupements institutionnalisés de citoyens (des syndicats par exemple), dépendantes financièrement, elles se plient à la *realpolitik*, perdent ainsi la dimension politique profonde portée par les idéaux originels, et se coupent parfois totalement de la communauté des citoyens. On en sait davantage sur ce rôle qu'elles sont amenées à jouer concrètement depuis que l'on connaît mieux ce que peut signifier et impliquer la participation citoyenne en réalité. En particulier, les nombreuses tentatives et expériences menées montrent que la participation est soit inutile soit impossible tant qu'il n'y a pas démocratisation de la démocratie à travers des procédures et institutions responsables¹. L'intégration dans la structure de pouvoirs socio-politiques locale doit donc s'accompagner d'innovations dans le fonctionnement même des institutions concernées pour une réelle participation citoyenne (Crétiéneau, 2009). Au stade supérieur, la participation étant construite collectivement par les citoyens et les institutions, elle exige de rompre véritablement avec le schéma *top-down* qui domine encore dans la pensée et les actions, y compris au niveau local, et détermine les pouvoirs respectifs de décision et de contrôle sur les institutions. Prise à la lettre, par ses valeurs et idéaux, et ses soubassements théoriques, la dimension politique de l'ESS se situe à ce niveau-là : elle implique une démocratie directe et locale, donc un bouleversement dans le schéma de prise de décisions, et doit effectivement privilégier l'approche *bottom-up* dans l'action collective.

¹ Voir l'exemple donné par Carrel (2005) à propos des quartiers d'habitat social.

L'enjeu est fondamental dans le contexte de la recherche de la meilleure stratégie pour un développement durable avec conscience écologique et préservation des libertés des citoyens. A la réflexion venue d'en haut (Sommet de la Terre par exemple), il faut opposer la conscience et la volonté d'agir d'en bas, une pensée qui place l'homme et les communautés locales au coeur d'un développement qui ne les perd pas de vue. Le concept non traduisible d'*empowerment* traduit cette capacité qu'ont théoriquement les citoyens à créer de nouveaux espaces institutionnels au sein desquels ils jouent un rôle décisif par le développement de stratégies socio-économiques. Mendell (2008) va jusqu'à parler d'*empowered participation* pour montrer les liens entre les dimensions politique et économique de l'action collective, l'importance des initiatives communautaires et de l'engagement des individus-citoyens, pour des transformations sociales réelles avec des innovations institutionnelles. L'application de cette analyse en France se heurte à la tradition d'un pouvoir central, qu'il soit national, régional ou local, à la confusion entre décentralisation et développement local ; et malgré le foisonnement d'initiatives tous azimuts pour un DD et l'existence d'une vaste ESS en France, on ne peut vraiment parler d'éco-localisme, de stratégies *bottom-up* ou de *community-driven development*, courants qui se développent pourtant rapidement au niveau international.

- Le manque de réflexivité

On observe un manque de réflexivité autant à l'intérieur des organisations qui pratiquent l'ESS que dans les travaux portant sur ces initiatives et pratiques ou militant pour un développement de cette économie. Quand il s'agit d'agir pour un DD, ce manque de réflexivité est accentué par le fait qu'entre les trois grandes façons d'envisager le DD, laisser faire l'économie capitaliste de marché ou la soumettre à des régulations ou passer à une logique de décroissance, il n'y ait pas moyen de trancher simplement. Pour les partisans d'une économie plurielle, agir pour un DD exige pourtant de se positionner clairement en tant qu'acteurs par rapport aux agents du marché, aux décideurs publics, aux populations. Sans ce positionnement et le questionnement qu'il induit, l'action en arrive à friser parfois la naïveté, parfois la contradiction, parfois l'irresponsabilité ! Peut-on soutenir à la fois le commerce équitable (producteurs au Sud pour des consommateurs au Nord) et l'éco-localisme qui invite à « produire et consommer

local » ? Doit-on imaginer que les besoins humains pourraient être satisfaits avec une organisation sous la forme de petites communautés autonomes (les SEL par exemple) reliées par les règles du commerce équitable (Caillé, 2005, page 252) ? La lutte pour un « PIB vert » afin que soient prises en compte toutes les externalités environnementales est-elle compatible avec le choix de la décroissance conviviale ? Jusqu'où peut-on se fier aux informations et orientations délivrées par les experts, savants et penseurs, sachant que sur les questions écologiques celles-ci ne peuvent que dépendre du stade atteint dans le développement des connaissances ? Quelle place accorder aux débats scientifiques et techniques dans la démocratie directe et locale ? La fin justifie-t-elle les moyens quand il s'agit de développement durable ? La conversion à la simplicité volontaire ou à la sobriété à laquelle appellent de plus en plus d'associations ne présuppose-t-elle pas chez les sujets sociaux une conscience écologique ou une réflexion sur les besoins humains ?... On ne peut faire l'économie d'un tel questionnement quand on souhaite que tout citoyen ait la liberté et capacité de choisir et d'agir (dans le sens de la notion anglo-saxonne d'*agency*).

Dans le prolongement, il reste à s'interroger relativement à la perception de l'intérêt général. Si celui-ci n'est pas conçu comme la somme des intérêts individuels, il sert alors des valeurs telles la justice, les biens environnementaux,... Concrètement le monde associatif permet de représenter la pluralité, utile ou même indispensable dans une perspective démocratique, en portant des intérêts supérieurs. On peut simplement s'appuyer sur l'intérêt mutuel pour, partant d'une cause particulière partagée, fonder un projet plus global : à partir, par exemple, de l'assistance humanitaire pour lutter contre la faim viser une action de solidarité internationale pour le développement économique. On peut observer la même ouverture quand il s'agit de défendre un secteur, un site, un métier, la qualité d'un environnement donné, ... et qu'il se révèle des enjeux sociaux plus fondamentaux. A l'inverse, rien ne peut assurer que le groupement de citoyens, même reconnu d'utilité publique, agisse vraiment dans le sens de l'intérêt général. Et il est impossible de se fier aux seuls faits que ce sont des citoyens libres ainsi engagés et qui respectent une discipline pour que l'action collective soit possible, ou que cet engagement est enraciné localement, proche des populations et de leurs besoins, et donc des « oubliés » de la démocratie

(Bernary in *Economie et Humanisme*, 2000). Les effets pervers ne manquent pas : la sur-représentation de certains groupes sociaux, le rôle croissant d'expert sur les questions technologiques et sociales (santé, patrimoine, environnement, transports, aménagements urbains,...), les actions au nom des déshérités et marginaux, catégorisés, avec des besoins et aspirations plus ou moins caricaturés, l'absence de réflexion sur le contexte social dans lequel s'insère leur action ou sur les différentes dynamiques à l'œuvre qui déterminent la place et l'avenir de la solidarité dans la société. Certains de ces travers sont considérés bien plus répandus ou accentués, donc problématiques, au sein d'instances de démocratie représentative, d'autres simplement acceptables relativement aux bienfaits apportés par ailleurs en terme de vitalité démocratique.

Dans la mesure où les intérêts de la nature ne peuvent être directement représentés, où l'écologie scientifique ne fournit pas de critère indiscutable pour éclairer la voie à prendre dans le développement industriel, et où le débat démocratique se trouve le plus fondé à prendre en compte les intérêts des générations futures, et donc à orienter les décisions stratégiques de la société, il est nécessaire que ce débat puisse être intense, s'appuie sur les démarches participatives diverses y compris informelles, et bouscule l'ordre existant dont fait partie l'ESS.

CONCLUSION

En conclusion, l'ESS présente des atouts incontestables en matière de DD que nous pouvons résumer comme suit. Elle offre la possibilité de définir et poursuivre des intérêts collectifs et de mobiliser à cette fin les énergies individuelles. Ses modes d'organisation et de gestion possèdent d'emblée un fondement social et démocratique. Elle présente l'atout historique de pouvoir représenter la société civile en cherchant à répondre directement à ses besoins non satisfaits par les deux autres économies. Son antériorité sur le terrain de la solidarité intra- et inter-générationnelle et du « devoir social » ; comme l'illustre l'extrait suivant d'un manuel de Droit privé et d'Economie politique, programmes officiels de 1920 (Grigaut, 1930) :

Cette triple participation aux efforts sociaux, - Etat, individus et unions, - la doctrine solidariste la demande aussi en vertu d'une autre conception, celle de la solidarité : entre tous

les hommes, il y a une solidarité de fait, tantôt bonne, tantôt fâcheuse, telle que nous bénéficions ou souffrons des actes des autres ; - cette solidarité nous fait profiter du travail d'autrui, travail présent et travaux du passé : de là une dette sociale d'autant plus grande que nous profitons plus du capital social, par la richesse, par l'instruction ; - la dette doit être payée : elle peut l'être par suite même des liens qui font que nos actes ont des répercussions sur les autres et qu'aucun effort ne se perd.

Notre étude suggère un avantage comparatif d'ordre politique avant d'être économique ; spécialement c'est par la participation forte, la vitalité démocratique que se fait la conjonction entre ESS et DD, au niveau de la pensée comme dans les actions. L'initiative économique, sociale ou solidaire, n'est jamais dépolitisée, et elle se place sur le terrain d'un développement durable par le bas.

Toutefois, l'ESS présente aussi des faiblesses « durables » que les débats actuels trop partisans parfois n'aident pas vraiment à surmonter. La première critique connue se situe au niveau de la propriété des actifs, car elle peut constituer une façon détournée de détenir des actifs, d'en tirer les fruits et de profiter indirectement des prélèvements obligatoires. Ainsi le dénonçait Charles Gide (cité par Grigaut, 1930), lorsqu'il parlait du dévouement nécessaire à l'œuvre coopérative : quand vous voyez les membres d'une société coopérative mesurer leur zèle uniquement à la mesure des dividendes distribués ; quand vous les voyez, lorsque le dividende tombe, ricaner et tourner le dos pour aller se fournir chez l'épicier du coin, alors vous pouvez dire que ce ne sont là des coopérateurs que de nom !

Plus récemment, une défaillance apparaît nettement au niveau de la responsabilité des acteurs, car l'ESS constitue encore trop souvent un mode d'action pour les individus qui s'appuient sur l'organisation pour le jugement éthique de l'action, plutôt que sur leur conscience personnelle. Par ses principes fondamentaux l'ESS ne peut se contenter de réduire la question de la responsabilité à une question juridique et doit trouver les moyens de fonctionner et d'agir en accord avec ses principes. Enfin, deux autres faiblesses durables doivent être rappelées car elles sont renforcées dans les circonstances actuelles. Cette économie sous-évalue de façon importante et chronique le facteur travail ou la ressource humaine. D'une part, ceci induit un biais important et permanent dans l'évaluation de sa rentabilité globale, d'autre part, le bénévolat

se trouve ainsi socialement « réservé » à certaines catégories. De sorte que ce secteur « original dans ses montages extérieurs », reste très « conservateur » pour ce qui est de l'organisation du travail interne et, paradoxalement, les efforts poussent à de fortes économies de moyens sociaux (Prades, 2000). Et, enfin, dernière réserve, cette économie connaît une vitalité apparente globale et à double tranchant, car beaucoup d'institutions naissent et meurent au terme souvent d'une courte vie, ce qui limite également la responsabilité dans le temps. Vu les atouts de cette économie, certaines faiblesses apparaissent comme le revers de la médaille et il semble impossible de séparer le bon grain de l'ivraie. Revisiter l'histoire de l'ESS à la lumière de la problématique du DD est peut-être déjà une étape vers la solution.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRICOLA (BAUER Georg), (1556), *De re metallica*.
Alternatives Economiques, (2006), « L'économie sociale de A à Z », Hors-série, n°22, janvier.
- CAILLE A., (2005), *Dé-penser l'économie. Contre le fatalisme*, Paris, La Découverte/MAUSS.
- CARREL M., (2005), « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la *participation des habitants* dans les quartiers d'habitat social », Communication au *Colloque organisé par le LAIOS et l'AFSP*, Paris, 20-21 janvier.
- COLLETTE Ch., PIGE B., (2008), *Economie sociale et solidaire. Gouvernance et contrôle*, Paris, Dunod.
- CRETIENEAU A.-M., (2009), « Participation et innovations sociales pour un développement durable par le bas » in LAPERCHE B., CRETIENEAU A.-M., UZUNIDIS D. (eds.), *Développement Durable : Pour une nouvelle économie*, Peter Lang Publishing Group.
- DRAPERI J.-F., (2007), « Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale », *RECMA-Revue internationale de l'économie sociale*, n° 303, mars, pages 67-82.
- DUPUY J.-P., ROBERT J., (1976), *La trahison de l'opulence*, Paris, PUF.
- Economie et Humanisme* (2000), « Vie associative et démocratie. Eloge de la fragilité », n° 355, décembre.

- FOUREL C. (dir.), (2001), *La nouvelle économie sociale. Efficacité, solidarité et démocratie*, Paris, Syros.
- FRERE B., (2009), *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GENDRON C., REVERET J.-P., (2000), « Le développement durable », *Economies et Sociétés*, n° 37, pages 111-124.
- GRIGAUT M., (1930), *Droit privé et économie politique*, Librairie Delagrave.
- HERMES, (2003), « Economie solidaire et démocratie », n° 36, Paris, CNRS Editions.
- HILLENKAMP I., (2009), « Les revendications politiques de l'économie solidaire : entre contestation et banalisation, entre public et privé », *IXèmes Rencontres internationales du RIUESS*, Roanne, 18-19 juin [en ligne], www.iut-roanne.info/recontres-riuess
- INSEE, (2009), *INSEE Première*, n° 1224, février.
- JEANTET Th., (1999), *L'économie sociale européenne, ou la tentation de la démocratie*, CIEM.
- LAVILLE J.-L., (2008), « Economie sociale et solidaire et développement durable : même combat ! », *Revue du MAUSS permanente*, 10 avril [en ligne], <<http://www.journaldumauss.net/spip.php?article323>> (15 août 2008).
- LIPIETZ A., (2000), *Rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*, remis en septembre à Mme Aubry, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, et publié sous le titre *Pour le tiers secteur* aux éditions La Découverte/La Documentation française en 2001.
- MARECHAL J.-P., (2008), *Humaniser l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MARX K. (1867), *Le Capital*, Livre I, ch. XV.
- MENDELL M. (2008), « L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités », *Géographie, économie, société*, n° 1, vol. 8, pages 63-85.
- MERCHANT C., (1980), *The Death of Nature: Women, Ecology and the Scientific Revolution*, Harper and Row.
- MERLANT P., PASSET R., ROBIN J. (dir.), (2003), *Sortir de l'économisme. Une alternative au capitalisme néolibéral*, Paris, Les Editions de l'Atelier.
- MUMFORD L., (1950), *Technique et civilisation*, Paris, Seuil.
- PASSET R., (1999), « Les impératifs du développement durable », *Pouvoirs Locaux*, n° 43, IV, décembre, pages 65-71.

PASSET R., (1998), « Le développement durable : de la transdisciplinarité à la responsabilité », in *Mélanges en l'honneur d'Henri Bartoli, L'économie une science pour l'homme et la société*, Paris, Publications de la Sorbonne.

PASSET R., (1979), *L'Economique et le Vivant*, 1^{ère} éd., Paris, Economica.

POLANYI K., (2008), *Essais*, Paris, Seuil.

POLANYI K., (1983), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

PRADES J., (2000), « La nouvelle économie sociale devant ses pièges. De la rationalité économique imposée à la plus-value sociale revendiquée », in ALCOUFFE A. et alii, *Efficacité versus équité en économie sociale*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, pages 159-168.

Réseau 21, L'économie Solidaire, <<http://reseau21.univ-valenciennes.fr>> (25 décembre 2008).

ROUSTANG G., LAVILLE J.-L., EME B., MOTHE D., PERRET B. (1996), *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer.

SERVET J.M., MAUCOURANT J., TIRAN A. (dir.) (1998), *La modernité de Karl Polanyi*, Paris, L'Harmattan.

ECONOMIE SOLIDAIRE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE LOCALE

Abdourahmane NDIAYE

L'insertion, portée par les acteurs de l'économie solidaire, associe accompagnement social et activité économique en faveur des publics en difficulté. Par cette approche, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ne considèrent pas le social comme un résidu de l'économie (Ndiaye, 2008). Bien au contraire, le paradigme porté par les courants théoriques de l'économie solidaire est de considérer l'activité économique comme un moyen permettant de réaliser un projet politique et non comme une fin qui déboucherait sur une accumulation de richesses. L'idée de promouvoir des processus économiques collectifs contextualisés, complexes et flexibles puise son essence dans l'accompagnement et l'anticipation des mutations sociales (Pecqueur, 2000). Ces processus économiques collectifs « situés » ont comme cadre spatial le territoire que l'on considère comme un objet problématique pluridimensionnel. Ses différentes dimensions convergent de manière plus ou moins conflictuelle pour engendrer de nouvelles modalités de création de ressources, apporter des solutions sociopolitiques et socioéconomiques inédites (Di Méo, 1998) et répondre à ce que Rosanvallon (1995) appelle la nouvelle « question sociale »¹. Mais arrivera-t-on à un « ré-encastrement » du marché, de l'économie dans la société ?

En ouvrant un espace propice à l'*agir ensemble* au sens de Crozier, Friedberg (1977), les acteurs de l'économie solidaire réaffirment leur volonté transformationnelle. On peut

¹ Selon Rosanvallon (1995), l'avènement d'une nouvelle question sociale coïncide avec la fin des « Trente Glorieuses ». Au début des années quatre-vingt, la croissance du chômage et l'apparition de nouvelles formes de pauvreté ont permis de constater que la crise de l'État-providence avait changé de nature en rendant inadaptées les anciennes méthodes de gestion du social.

néanmoins s'interroger sur la capacité de ceux-ci à forger un nouveau contrat social. L'action collective, initiée par le truchement du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dans les espaces interstitiels des territoires, permet-elle l'avènement d'une démocratie participative locale ? Le fait que les usagers, associations, entreprises et pouvoirs publics se retrouvent au sein de ces espaces pour proposer, négocier, délibérer et valider les orientations et modalités de l'insertion est-il suffisant pour parler d'un nouveau contrat social ? L'objectif de ce travail est de présenter les résultats partiels d'une enquête réalisée par nos soins dans le territoire du PLIE des Graves, ce qui permet de répondre à ce questionnement.

1. CADRE METHODOLOGIQUE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE LOCALE AU SEIN DES TERRITOIRES

1.1. Origine et filiation de la démocratie participative locale en France

La démocratie participative locale est, selon le Centre d'éco-développement et d'initiative sociale (Cédis) et l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels) (2007, pages 10-11) reprenant la définition d'Antoine Bevert, « non seulement un idéal politique moderne, mais aussi un modèle performant. Plus les citoyens sont en capacité de s'exprimer et de délibérer sur le devenir de la cité, plus une communauté est en capacité d'agir pour ces fins. Plus un régime politique prend en compte les attentes de ses membres, plus il est efficace. La participation n'est ni l'autre de la représentation, ni son simple supplément d'âme, mais la force exigeante qui anime de son imagination créatrice la démocratie ». Plus qu'un idéal, la démocratie participative locale est la clé d'une exigence nouvelle pour laquelle les capacités individuelles articulées aux capacités collectives développent et entretiennent le capital social. La démocratie participative locale est officialisée en France durant les années 1990 avec l'institutionnalisation du développement durable. C'est une orientation politique, influencée par le rapport Brundtland et l'Agenda 21, qui vise à « élargir notre représentation de la proximité en l'intégrant dans une vision globale associant économie soutenable, environnement préservé et solidarité sociale, dans une échelle de temps longs »

(Braillon, 2007). Le développement durable, au travers de l'Agenda 21, a influencé d'une certaine manière l'ancrage d'une démocratie participative locale dont l'émergence est le résultat d'une triple filiation en France.

Tout d'abord, la première filiation de ce triptyque est le développement local qui marque une dynamique endogène, autocentrée et ascendante de reprise en main des destinées de la vie locale par les habitants. Les tenants du développement local ont l'impression d'avoir été abandonnés par les politiques publiques qui se détournent des régions dévitalisées pour ne plus s'intéresser qu'à celles qui gagnent (Benko, Lipietz, 1992). Souvent organisés contre ou sans les autorités publiques locales (Raibaud, à paraître), les acteurs du développement local veulent apporter une réponse pragmatique devant les difficultés croissantes introduites par l'après-fordisme, le postmodernisme face à la faiblesse de la réaction des pouvoirs publics. L'émergence en France d'un développement local peut être analysée comme le résultat de tentatives des « derniers survivants qui ne veulent pas mourir sur place, ceux qui n'attendent plus rien d'en haut, qui ont tourné le dos à l'État... » qui créent des structures locales, principalement constituées d'associations de développement local. Ces schémas de développement local s'inspirent des slogans à la mode dans les pays en développement durant les années soixante-dix, du genre : « on ne développe pas, on se développe ! ».

L'autogestion municipale est la deuxième filiation de la démocratie participative locale. Issue d'une critique de la gauche « anarchiste », elle prend appui sur le constat d'une « instrumentalisation » du citoyen dans la vie démocratique, qui n'est sollicité qu'au moment des élections. Partant des limites du fonctionnement de la démocratie représentative, des groupes locaux issus du monde associatif montent une argumentation revendiquant une intervention permanente du citoyen dans la vie locale. Celle-ci passe par un accès à une information objective et pluraliste ; une institutionnalisation des consultations et des instances pour la co-élaboration, la co-construction et la cogestion des projets locaux ; l'exigence de comptes rendus de la part des mandataires à leurs mandants (*l'accountability*).

La troisième filiation est liée aux principes qui sous-tendent la politique de la ville. Le délabrement des « grands ensembles » observé durant les années 1970 dans les territoires urbains appelait à leur réhabilitation. Celle-ci était considérée

comme une opportunité pour les habitants des « quartiers sensibles » de s'approprier les processus initiés. Les habitants auto-organisés initient des projets de quartier en partenariat avec des animateurs, des travailleurs sociaux, des responsables associatifs. Ceux-ci créent une opportunité dialectique entre un mouvement ascendant (*bottom-up*) qui prend sa source des auto-organisations des citoyens en destination des pouvoirs publics et des institutions et un mouvement descendant (*top-down*) qui part des pouvoirs publics et leurs institutions vers les citoyens.

1.2. Cadre théorique et méthodologie de la « participation »

D'une manière plus générale, le processus participatif local est appréhendé comme le moteur des stratégies de développement local si tant est qu'il donne la possibilité de la combinaison d'une forte appropriation locale et d'une approche large qui inclut la prise en compte des institutions et la « bonne gouvernance ». L'approche « participative » se veut être autant un levier de démocratie locale et de proximité dans sa dimension politique qu'une stratégie de développement local dans une perspective socioéconomique. Pour appréhender la participation, nous examinerons les trois approches suivantes.

1.2.1. L'approche de la Banque mondiale

En économie du développement, le cadre de référence du concept de « participation » adopté est issu des travaux d'Edgerthson et al. (2000, page 2) qui définissent la participation comme le processus par lequel les parties prenantes influencent les initiatives de développement, les décisions et les ressources qui les affectent et en partagent le contrôle¹. Le processus participatif passe par quatre phases. Dans la première phase, la communication de l'information où les flux d'informations des décideurs, à sens unique, sont à destination du public. La deuxième phase structure la consultation qui occasionne un flux d'informations allant dans les deux sens. Lors de la troisième phase, la collaboration permet l'organisation d'un échange de vues, de stratégies. La quatrième et dernière phase autorise la

¹ Sur un essai d'analyse systématique du concept de « participation » tel qu'il est utilisé dans les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté et l'endettement par la Banque mondiale, voir Cling (2003).

concertation sur les politiques et la prise en main de leur destin par les citoyens qui nécessitent la mise en place d'un environnement favorable à l'agir ensemble. Si pour les inspirateurs de l'approche de la Banque mondiale, il existe quatre niveaux de compréhension et d'exercice de la participation, pour d'autres, notamment Arnstein (1969), de l'école de Chicago, il y aurait huit degrés d'appropriation de la participation¹. La mobilisation du processus participatif est considérée comme la clé de voûte de la réussite des politiques de lutte contre la pauvreté. Ce nouveau cadre s'appuie sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté et tente de faire de la « participation » des acteurs un enjeu de tout premier plan (Ndiaye, 2009). L'émergence de nouveaux acteurs tels que les élus locaux issus des lois sur la décentralisation et les leaders d'opinions mandatés par les mouvements sociaux locaux, nationaux et internationaux intervient à un moment où on redécouvre les vertus de l'État développeur. D'un cadre conceptuel et méthodologique dans lequel l'État est le problème et le marché la solution, on a évolué vers un cadre plus nuancé dans lequel on accepte les échecs et les défaillances des marchés et où l'État doit jouer un rôle structurant en partenariat avec les acteurs sociaux (Dercon, 2004). Il est conçu comme un cadre général dont l'objectif est de redéfinir l'outillage analytique de la Banque mondiale considéré comme inadapté pour répondre aux problèmes des sous-développements en y introduisant une dimension politique. Cette vision paradigmatique de la Banque mondiale s'appuie sur les notions de consultation, de consensus, de transparence, d'*accountability* et de bonne gouvernance. Tout en étant des partenaires au développement, les acteurs locaux représentent des protagonistes (instrumentalisés) de l'État qui reste seul maître à bord. De fait, le paradigme de la Banque mondiale ne s'appuie pas suffisamment sur la capacité transformationnelle des acteurs locaux.

¹ (1) « Manipulation totale de la population par les pouvoirs publics » ; (2) « système assistanciel distributif, appliqué à des populations maintenues volontairement dans un état de passivité » ; (3) « information » ; (4) « consultation » ; (5) « conciliation » ; (6) « association » ; (7) « délégation de pouvoir » ; (8) « contrôle par les citoyens ».

1.2.2. L'approche par les capacités ou l'agencéité (agency)

La participation rejoint d'une certaine manière le concept d'agencéité ou d'agentivité développé dans Dubois, Brouillet, Bakhshi et Duray-Soundron (2008). L'approche de l'agencéité, tout en donnant une certaine résonance aux travaux de Sen (2000) et de Nassbaum (2000) concernant les capacités individuelles et collectives, insiste sur la capacité d'organisation intentionnelle, d'action et d'anticipation individuelle et collective, et surtout de transformation sociale. La participation, partant de l'agencéité individuelle et collective, se décline à travers quatre formes. Ces déclinaisons constituent autant de stades d'approfondissement de l'appropriation, de l'augmentation ou la potentialisation (*empowerment*) et de la responsabilisation démocratique. Il est donc question d'un processus qui mobilise les acteurs du développement local, notamment les élus locaux, les représentants de la société civile et les publics, y compris les usagers eux-mêmes. Cette démarche participative, qui doit s'appuyer sur les structures politiques existantes en vue de les renforcer en tant que lieu de concertation et de délibération sur les problèmes de développement social, s'inscrit dans une logique d'ancrage de la démocratie et de construction d'une nouvelle citoyenneté. Le processus participatif suppose donc que les acteurs de l'économie solidaire « organisés » et capables d'anticipation adressent une demande aux pouvoirs publics locaux perçus comme un agent incontournable du développement et devant maîtriser un agenda permettant de réaliser le projet de société entériné par les élections. Tout en étant sectorielle, l'approche participative se veut transversale et doit porter les germes d'une nouvelle citoyenneté dans laquelle les changements proviendraient des interactions entre citoyens (usagers ou bénéficiaires), acteurs sociaux du développement local et élus locaux. Cette approche, tout en insistant sur les dimensions positives de l'empowerment et de la responsabilisation démocratique semble minorer la dimension spatiale du développement local.

1.2.3. Le paradigme du site symbolique

Les territoires peuvent être conçus comme des sites au sens de la théorie des sites telle qu'elle a été développée par Zaoual (Daghri, Zaoual, 2008 ; Zaoual, 1999). Le paradigme des sites

symboliques ou « sitologie » prend « la précaution de postuler que le site est une entité immatérielle, multidimensionnelle et dynamique ». En mobilisant l'interactionnisme symbolique et la relativité, la théorie du site cherche à intégrer fortement la dimension territoriale non pas d'un point de vue physique mais plutôt en référence aux acteurs et au sens implicite de leurs pratiques. Le paradigme des sites réhabilite le « sens commun » et permet de relier les différentes composantes du site : la « boîte à outils » qui implémente les comportements et les modèles d'actions, la « boîte conceptuelle » qui structure les connaissances et la « boîte noire » qui en constitue l'ordre des croyances (Machrafi, 2008). La théorie du site symbolique entretient des affinités avec l'approche du « milieu innovateur » développée par Aydalot (1986) qui fait l'hypothèse que la dynamique socioéconomique ne préexiste pas aux milieux locaux, mais qu'elles sont sécrétées par eux. Ces approches mettent en avant les différentes formes d'interdépendances qui se tissent dans le territoire et interviennent dans les dynamiques socioéconomiques qui incorporent des éléments et des acteurs très variés. Néanmoins, la notion de territoire est malaisée à manier, pour les géographes mais davantage pour les socio-économistes. Il constitue un objet problématique pluridimensionnel. La définition de son périmètre est loin d'être évidente. S'il semble établi que le territoire est le résultat d'un découpage administratif, celui-ci peut se rapprocher ou à l'inverse prendre ses distances par rapport à des évocations historiques collectives, une géographie ou une revendication d'appartenance identitaire. La définition des contours physiques des territoires est non seulement laborieusement obtenue, mais elle souffre de fluctuations, selon les temporalités et les légitimités convoquées. Le passage d'une commune à une communauté de communes ou de la commune au canton en sont des illustrations éloquentes.

Les trois approches participatives mobilisées semblent à notre sens complémentaires et peuvent déboucher sur une tentative de justification socioéconomique de la participation. Les acteurs sont considérés comme ayant une rationalité limitée et que leurs interactions ne sont pas uniquement guidées par un calcul économique. En référence à « la liberté de bien-être [qui] renvoie à la liberté dont dispose une personne de réaliser une vie de qualité à travers la satisfaction de son propre bien-être. La liberté d'agent fait référence à la liberté qu' a une personne d'adhérer à des valeurs et de concevoir des buts généraux, et

non pas seulement des objectifs liés à son propre bien-être. » (Panet, Duray-Soundron, 2008, page 18). Cette liberté de bien-être combinée au site symbolique donnerait une « agencéité située », sorte de synthèse dialectique entre l'« agencéité » et la « sitologie » qui autorise l'empowerment individuel et collectif. Appliquée à la participation au sein d'un territoire, cela débouche sur une certaine défection et une prise de parole au sens de Hirschman (1995)¹. Comment cela se traduit-il concrètement au sein du territoire du PLIE des Graves ?

2. PLIE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

2.1. Contexte et cadre méthodologique de la recherche

2.1.1. Le contexte

Le PLIE des Graves couvre la commune de Bègles et la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM), qui sont situées sur la rive gauche du département de la Gironde en région Aquitaine. L'élément fédérateur, le ciment de cette communauté de destin est la proximité « idéologique ». En effet, entourée de communes de droite (Bordeaux, Talence, Villenave d'Ornon), le maire de Bègles a préféré s'associer avec les treize communes de gauche de la CCM : Ayguemorte les Graves, Beautiran, Cabanac et Villagrains, Cadaujac, Castres Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint Selve et Saucats². Cette alliance entre communes de gauche conduite par le premier maire écologiste d'une ville de plus de 5 000 habitants pourrait laisser penser qu'elle est de nature à davantage favoriser l'éclosion d'une démocratie participative locale. Nous nous gardons de faire une telle hypothèse, nous

¹ Dans une communication originale, Chochoy (à paraître) présente les fondements possibles de l'économie solidaire à partir du triptyque exit-voiceloyalty de Hirschman. Pour une présentation plus large de la défection et de la prise de parole, voir Hirschman (1995).

² Dans une perspective longue, ces logiques d'alliances pourraient être fragilisées par le fait que les communes, les communautés de communes et même les cantons, sont des entités politiques dans lesquelles l'alternance politique s'expérimente. Ces expérimentations donnent cours à des renversements de majorités et l'irruption de questions et d'alliances nouvelles.

pensons plutôt que c'est l'espace d'agir ensemble forgé par le PLIE qui est de nature à encourager l'émergence et le renforcement d'une démocratie participative locale. Nous pensons que les clivages gauche/droite qui traversent la vie politique française ne semblent pas, en la matière, être des facteurs déterminants. La sensibilité politique n'a donc rien à voir avec l'attachement à des valeurs démocratiques.

Ce territoire est peuplé de 54 000 habitants et bénéficie de l'implantation d'une zone d'activités de 4 000 entreprises qui salarient près de 15 000 personnes, dont plus de 70 % dans le secteur des services et du commerce. Paradoxalement une bonne partie du territoire est consacrée aux vignobles.

En 2006, environ 1 800 personnes (dont 600 jeunes peu ou pas qualifiés, 860 allocataires du RMI, 680 chômeurs de longue durée) résidant sur le territoire du PLIE des Graves ont des difficultés à accéder à un emploi et relèvent potentiellement du dispositif du PLIE¹. 952 demandeurs d'emplois sont élus au bénéfice des services du PLIE et peuvent être caractérisés par les éléments suivants : 59 % de femmes (contre 51 % en moyenne nationale) ; avec deux tiers d'adultes et un tiers de jeunes ; 43 % de très faible niveau de qualification et 20 % de niveau bac et plus ; près de 40 % de cette population est bénéficiaire du RMI ; 45 % des bénéficiaires du PLIE résident dans des quartiers relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)².

Comme nous avons fait l'hypothèse forte que les résultats obtenus dépendent de la qualité des collaborations et des partenariats entre les acteurs, nous allons ré-interroger les instances délibératives, les dynamiques, les stratégies et les jeux des acteurs.

2.1.2. Cadre et modalités de recueil de l'information

L'essentiel des structures d'insertion du territoire du PLIE des Graves se trouve sur la commune de Bègles qui est le moteur de la dynamique du PLIE. L'enquête sur la démocratie participative locale est une rubrique d'une enquête sur la capacité du PLIE des Graves à insérer durablement les

¹ Certaines personnes appartenant à deux catégories (par exemple RMI et chômeurs de longue durée), les chiffres ne peuvent s'additionner sans précautions.

² Voir Ndiaye (à paraître).

personnes ayant des difficultés à accéder à un emploi. Elle a été effectuée à Bègles, sur un échantillon composé d'une association de développement local (ADELE), d'une association chantier d'insertion (Arcins Environnement Services), d'une entreprise d'insertion (Arcins Entreprise), d'une régie de quartier (La Gabare) et d'un institut de formation (INFOSUP). Le choix de cet échantillon est guidé par l'implication des acteurs dans l'insertion par l'activité économique sur le territoire du PLIE des Graves. Outre ces acteurs institués, il nous a semblé légitime d'interroger les acteurs non institués que sont les bénéficiaires des dispositifs d'insertion. L'intérêt porté aux acteurs non institués permet de mettre à nu certaines limites du fonctionnement des institutions. Ces limites révélées enrichissent les délibérations et les connaissances sur le PLIE. En effet, le dispositif PLIE est érigé pour répondre aux problématiques des chômeurs les plus éloignés d'un emploi, les chômeurs de longue ou de très longue durée. Or, ces acteurs non institués se sentent (et sont de fait) souvent marginalisés et le PLIE constitue selon eux le genre de dispositif sensé réparer les injustices dont ils sont victimes. Aussi à ce niveau, ils ressentent leur exclusion des discussions et des délibérations comme une des pires injustices. Ainsi, nous avons rencontré une quinzaine de chômeurs de longue et de très longue durée. Leur prise en compte en surnombre dans l'échantillon était une manière de tenir compte de cet état de fait et d'en corriger symboliquement les effets pervers.

Le guide d'entretien qui sous-tend cette enquête, qui a été menée entre février et avril 2008, poursuit les deux objectifs principaux suivants. Le premier objectif principal du guide d'entretien est de montrer comment les acteurs de l'économie solidaire contribuent à faire émerger une démocratie participative locale au travers de la lutte contre le chômage. Le guide se focalise d'abord sur les définitions de la démocratie participative retenues par les responsables de structures et leurs bénéficiaires. Ensuite, on cherche à recenser les conditions nécessaires et suffisantes pour son existence, à identifier les instances de régulation et de délibération et à évaluer leur efficacité. Enfin, il s'agit d'identifier les facteurs de blocage et les conditions optimales d'une démocratie participative. Le deuxième objectif principal est d'identifier les objectifs et d'évaluer les résultats du PLIE des Graves et donc ceux des acteurs de l'économie solidaire opérant sur le territoire. Cet objectif permet de voir les articulations mais aussi les conflits et

décalages entre ce qui est officiellement annoncé et les réalités du terrain. Paradoxalement, certains des acteurs ne se sentent pas du tout concernés par les résultats affichés par le PLIE même s'ils y contribuent. Ils analysent cet affichage par le PLIE de leurs propres résultats comme une sorte d'usurpation et le moyen par lequel il capte l'essentiel des subventions publiques. Le temps nécessaire pour l'administration du guide d'entretien est variable. Les entretiens ont duré entre une heure et une heure et demie.

2.2. Instances délibératives et dynamique des acteurs

Les directions des SIAE et les chômeurs interrogés dans le cadre de cette enquête ont donné des définitions de la démocratie participative qu'on peut synthétiser dans le tableau 1. Les représentations de la démocratie participative locale semblent être influencées par le positionnement et la légitimité des acteurs rencontrés. Les dirigeants associatifs proches de la majorité municipale pensent que la démocratie participative est un exercice permettant aux acteurs de pouvoir partager les diagnostics et la prise de décision.

Tableau 1 : Conceptualisation de la démocratie participative locale par les acteurs associatifs

Qu'est ce que la démocratie participative ?	1. Une participation à la prise de décision, un engagement fort du mouvement associatif qui soit respecté par les élus locaux
	2. Donner la possibilité aux acteurs associatifs de s'exprimer, de se faire entendre, de participer à l'élaboration des politiques. Que cette possibilité ne soit pas réservée à une élite
	3. Être tourné vers les habitants, lutter contre les exclusions
	4. Identifier et faire émerger un besoin collectivement et y apporter une solution par un diagnostic partagé. Procéder à l'élaboration commune d'un cahier des charges

Source : Ndiaye, 2008.

De par leurs représentations, les militants associatifs proches de la majorité municipale considèrent la participation comme une dynamique relevant exclusivement de la responsabilité et

de la volonté des élus. Ce qui semble s'expliquer par le fait que leur légitimité y prend sa source. En revanche, les autres acteurs pensent plutôt que la démocratie participative doit être l'occasion de s'exprimer, de se faire entendre par les élus locaux, de les interpeller et de délibérer. Ces derniers considèrent que la démocratie locale doit être portée par la société civile et que le simple fait qu'il existe des instances participatives n'exclut pas la possibilité de penser celles-ci comme des appendices ou de simples guichets pilotés par les élus. Comment qualifier le fonctionnement d'instances composées de membres soigneusement sélectionnés par la municipalité et qui délibèrent à huis clos sur les affaires du territoire ? En ré-interrogeant les délibérations, les délibérants et leurs bases de légitimité, nous posons la question fondamentale de la gouvernance. Plus que le fruit des délibérations, il s'agit de s'intéresser et d'examiner les modalités de celles-ci. En effet, « La coexistence en une même instance d'élus, de conseillers spécialement désignés, d'associatifs et de simples habitants ne garantit nullement la capacité de chacun de ces groupes à s'exprimer sur un même pied d'égalité ou à parler le même langage » Blondiaux (2001 : 46). L'ouverture des espaces d'agir ensemble ne signifie pas la disparition d'une communication verticale entre gouvernants et gouvernés, puisque les acteurs associatifs considèrent que la démocratie participative est la possibilité pour les habitants, quelle que soit leur posture, de se faire entendre et de contribuer à concevoir, à produire et à mettre en œuvre les politiques publiques. En formulant ces observations, certains acteurs associatifs semblent confirmer l'idée que ce sont les populations les plus fragiles, les plus exposées aux conséquences d'éventuelles décisions du PLIE, qui ont les probabilités les plus faibles d'y être représentées. Il s'agit des acteurs non institués dont le point de vue peut pourtant enrichir considérablement les débats et les solutions envisagées. Les bénéficiaires du PLIE (chômeurs et allocataires du RMI) quant à eux pensent que la démocratie participative locale est une parodie, dès lors qu'elle ignore la majorité à travers la quelle, elle puise sa légitimité. Comment, selon eux, concevoir une démocratie qui exclut le peuple ? Ce questionnement nous conduit à recenser et analyser les facteurs de blocage de la démocratie participative locale.

Tableau 2 : Facteurs de blocage de la démocratie participative locale

Quels sont les facteurs de blocage de la démocratie participative ?	1. la consultation des bénéficiaires est instrumentale, leur avis ne change rien
	2. les convictions et les croyances ne sont pas partagées par toutes les parties prenantes
	3. le PLIE bloque les énergies, il instaure une hiérarchie et en constitue le sommet, les logiques institutionnelles souhaitables sont donc en conflit avec les logiques clientélistes établies

Source : Ndiaye, 2008.

La tentative de conceptualisation de la démocratie participative locale à partir des SIAE montre que selon les trajectoires empruntées, la dynamique participative peut être perçue à la fois comme une revendication émergeant de la base citoyenne et une cooptation (reconnaissance par le haut) des acteurs associatifs par les élus locaux. Le Conseil d'administration du PLIE, présidé par le maire de la commune de Bègles est l'instance suprême de délibération. Son existence ne préfigure pas forcément la vigueur d'une démocratie participative locale. Si en effet le PLIE regroupe un certain nombre d'acteurs associatifs et d'élus, il n'en demeure pas moins vrai qu'il a été initié par la volonté des élus locaux.

Le PLIE des Graves est structuré par le Conseil d'administration d'ADELE, présidé par le Maire de Bègles, secondé par le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu. Ces deux élus constituent la caution politique du portage du PLIE et de sa place privilégiée dans la mise en œuvre des politiques locales de l'emploi. Cette structuration montre la dimension hautement politique de cette instance délibérative. Le Conseil d'administration est épaulé dans sa fonction de prise de décision par le Comité de pilotage. Les directeurs de structures d'insertion font leur apparition dans le dispositif au niveau opérationnel. Les acteurs de l'économie solidaire, quant à eux, sont confinés aux fonctions d'exécution des actions.

L'appréciation du fonctionnement de la démocratie participative par les acteurs de l'insertion par l'activité économique présents au PLIE est soit sans objet, considérant

qu'il est exemplaire, soit très critique. Ceux qui portent la critique du mode de fonctionnement de la démocratie participative arguent de la forte probabilité d'une « *caporalisation* » des instances délibératives par les élus locaux. Néanmoins, si quasiment tous les acteurs pensent que le PLIE fonctionne démocratiquement, certains considèrent que l'absence de participation des usagers ou des bénéficiaires en constitue une faiblesse.

Les acteurs associatifs craignent une « technocratisation » du dispositif ou à l'inverse son « instrumentalisation » par les élus locaux. Ce risque est d'autant plus présent que certains acteurs pensent que le PLIE tétanise les énergies en créant artificiellement une hiérarchie dont il s'accaparerait le leadership.

2.3. Performances du modèle

Les performances du modèle peuvent être évaluées selon deux critères. Le premier critère fait référence aux résultats du PLIE en terme de lutte contre le chômage de longue durée. Il permet de présenter des données quantitatives et de les analyser. Le deuxième critère cherche à intégrer fortement la dimension territoriale en faisant référence aux jeux des acteurs et à leur sens implicite. On verra si le « sens commun » du site est réhabilité.

2.3.1. Les résultats quantitatifs du PLIE des Graves

Les sorties du dispositif PLIE sont considérées comme « positives » lorsqu'elles débouchent sur un emploi durable ou une formation. Un emploi est dit durable s'il concerne un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée long de plus de 18 mois. Dans le territoire du PLIE des Graves, 47 % de ceux qui y sont accueillis en ressortent négativement. Sur ces sorties « négatives », 25 à 30 % démissionnent ou abandonnent en n'étant pas ou peu mobilisés et/ou omettent d'honorer les rendez vous pris avec leurs référents d'insertion. Le reste des sorties « négatives » s'explique par des déménagements et des problèmes de santé ou de maternité.

En revanche, le taux de sorties « positives » évalué à 53 % dépasse largement la moyenne nationale, estimée à 34 %. Au 30 juin 2006, 60 % des bénéficiaires de parcours avaient un contrat

de travail avec 38 % de CDI¹ ou de CDD longs, 29 % en CDD² courts et missions d'intérim et 33 % en contrats aidés (contrat d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi)³. Ces résultats pourraient s'expliquer par plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut constater que le PLIE, en suivant un petit nombre de personnes, opère un traitement de qualité. Ensuite, le recrutement des bénéficiaires du PLIE se fait en fonction de critères « internes » qui ne sont pas toujours clairement communiqués. En s'intéressant en priorité à ceux qui sont le plus proche d'un emploi, le PLIE maximise sa capacité à avoir des résultats satisfaisants. L'élargissement des publics cibles à des jeunes diplômés ayant des difficultés d'accès à un premier emploi stable⁴, à des femmes à l'issue de leur congé parental constitue un élément d'explication des résultats positifs obtenus. Enfin, la réussite du PLIE est fonction de la disponibilité et de l'écoute des élus locaux, de la qualité partenariale du tissu économique (entreprises, associations, administrations publiques et parapubliques) qui s'est concrétisée par la création d'un club d'entrepreneurs, de l'efficacité des actions mises en œuvre mais aussi du savoir faire et de la connaissance de terrain de l'équipe d'animation et de gestion. En vertu de la clause d'insertion, la loi exige que 5 % des marchés publics soient attribués aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), alors que les pouvoirs publics locaux attribuent 7 % aux structures d'insertion du PLIE des Graves. Ces résultats sont d'autant plus appréciables qu'ils sont obtenus avec un minimum de ressources financières. Les tensions financières vont aller s'amplifiant puisqu'il est prévu une baisse des subventions du fonds social européen de près de 35 % entre le premier conventionnement (2001-2006) et le deuxième conventionnement (2008-2012), passant de 650 000 à 460 000 euros pour 952 personnes à insérer. Ce qui signifie que les pouvoirs publics décentralisés doivent jouer un rôle prépondérant dans le financement, puisqu'en dernier ressort, ils sont garants de la cohésion sociale sur leur territoire. Dans le

¹ CDI : Contrat à durée indéterminée.

² CDD : Contrat à durée déterminée.

³ Un CDD est dit court lorsqu'il n'excède pas 6 mois.

⁴ Un emploi est considéré comme stable s'il porte sur un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée pouvant aller au-delà de 18 mois.

même temps, les acteurs des SIAE considèrent les contrats aidés comme appréciables pour les parcours d'insertion mais déplorent le désengagement de l'État qui va de pair avec la multiplication des acteurs participant aux financements et le manque d'harmonisation de leurs procédures. L'encadrement de plus en plus resserré et la lourdeur des procédures conjugués à une orientation des dispositifs et des instruments vers les logiques de fonctionnement du système libéral affaiblissent les capacités d'actions des acteurs de la lutte contre les exclusions. Une des clés de voûte qui permettraient aux marchés transitionnels de structurer de manière positive les transformations sur le marché du travail, est de redéfinir la nature des contrats de parcours en allant vers plus de droits pour ceux-ci et en les insérant dans le fonctionnement « normal » du marché du travail.

2.3.2. Dynamiques d'acteurs et construction d'une démocratie participative locale

Le PLIE des Graves joue un rôle positif dans l'accompagnement des bénéficiaires des parcours d'insertion et globalement, selon les acteurs de l'économie solidaire, ses instances délibératives bénéficient d'un mode de fonctionnement démocratique.

Un examen des structures et de leur composition montre nettement une segmentation des organes du PLIE. En effet, le Conseil d'administration et le Comité de pilotage sont des fonctions « politiques » dont s'accaparent les élus locaux (le Maire de Bègles et le Président de la CCM) et leurs représentants au sein du territoire du PLIE. La dimension opérationnelle et d'ingénierie est confiée aux directeurs de structures supports de référents (ANPE, Mission Locale, Maison départementale de solidarité et d'insertion, Centre communal d'action sociale, Antenne girondine d'insertion). Ils valident les orientations du Conseil d'Administration, lancent les appels d'offres et sélectionnent les candidats à la mise en œuvre. Aux SIAE reviennent les actions de terrain, en contact avec les bénéficiaires au quotidien. Ce mode d'organisation montre que la démocratie locale peut ne pas être participative. Les uns s'accaparent de la vision et les autres l'exécutent selon un cahier des charges validé par les premiers. D'ailleurs, certains des responsables associatifs ne manquent pas de penser que leur cooptation est instrumentale. Ils en concluent que

l'émergence d'une démocratie participative locale passe par l'acceptation de contre-pouvoirs aux élus locaux. La question de la légitimité est posée dès lors que des compétences sont reconnues à de telles instances (Blondiaux, 2001). Tout en acceptant l'institutionnalisation de la consultation, de la planification et de la mise en œuvre partagées, il convient de veiller à ce que ces instances aient une durée de vie courte et soient renouvelables régulièrement.

CONCLUSION

La démocratie participative est une exigence du développement durable qui s'inscrit au cœur des dynamiques des territoires. L'approche de « l'agencéité située » nous a permis, dans ce travail, de comprendre les représentations que les acteurs de l'économie solidaire se font de la démocratie participative à partir de leur partenariat avec le PLIE des Graves, d'évaluer les limites du fonctionnement démocratique des instances délibératives locales et les performances du modèle en vigueur. Les résultats mettent à nu une segmentation dans la vision de la démocratie participative des acteurs. En effet, le PLIE définit les grandes lignes des politiques publiques locales d'insertion et détient les moyens qu'il redistribue aux SIAE selon une logique à géométrie variable. Cette segmentation est source de frustration de la part de certains acteurs associatifs qui déplorent le mode de fonctionnement selon lequel des acteurs qu'on pourrait qualifier de politiques, en l'occurrence les gestionnaires du PLIE, s'accaparent le leadership et les moyens financiers, tout en bénéficiant de résultats qu'ils n'ont pas réalisés. La participation au sens de la théorie de l'agencéité insiste sur la capacité d'organisation intentionnelle, d'action et d'anticipation individuelle et collective. La lutte contre les exclusions, si elle aboutit, traduit un empowerment individuel qui est le résultat d'un empowerment collectif, fruit de la coopération des différents acteurs. Ainsi, collectivement se forge une capacité d'organisation intentionnelle autour du PLIE au travers des acteurs de l'économie solidaire.

Finalement, dans l'échelle d'appréciation de l'ancrage de la démocratie participative de l'école de Chicago, on peut considérer qu'on est dans un système de balancier situé à la fois entre le partage d'informations (phase 3) et la consultation

(phase 4) d'une part, et l'association (phase 6) et la délégation de pouvoir (phase 7) d'autre part. Il existe, selon les systèmes de légitimation et de représentation, une différenciation des acteurs dans leurs reconnaissances, les uns bénéficiant de délégation de pouvoir, tandis que les autres se voient confinés à un partage d'informations.

Ceci suggère que la seule volonté politique de mettre en place une dynamique de démocratie participative locale ne suffit pas à la faire vivre. La démocratie participative locale est un apprentissage, un processus qui s'inscrit dans la durée et doit être le fruit d'une maturation et d'une prise de conscience locale. C'est pourquoi les critiques exprimées par les différents acteurs rencontrés montrent que la démocratie participative locale doit être conçue comme un idéal-type. Mais, nous pensons que ces réserves n'invalident pas les performances de l'instance PLIE dans un processus de démocratisation. A contrario, de meilleurs résultats ne dépendraient-ils pas du respect de l'autonomie et de la liberté de telles instances délibératives ?

BIBLIOGRAPHIE

- ARNSTEIN S., (1969), « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, N°35, vol. 4, pages 216-224.
- AYADALOT P., (1986). *Milieux innovateurs en Europe*, Gremi.
- BENKO G., LIPIETZ A., (1992), *Les régions qui gagnent*, PUF.
- BLONDIAUX L., (2001), « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, N° 18, pp. 44-51.
- BRAILLON C., (2007), « Démocratie participative locale. Introduction », *Revue Territoires, Les pratiques* N°6, CEDIS, ADELS, page 5.
- CEDIS, ADELS (dir.), (2007), *La démocratie participative locale, Revue Territoires, Les pratiques* N°6, ADELS.
- CHOCHOY N., (à paraître), « Prise de parole et économie solidaire. Les apports d'Albert O. HIRSCHMAN à la notion de pratiques d'économie solidaire », Colloque international « *Économie sociale et solidaire : nouvelles approches et*

- dynamiques territoriales* », France, 29-30 septembre 2008, 11 pages.
- CLING J-P., (2003), *Une analyse critique du discours de la Banque mondiale sur la lutte contre la pauvreté* in Cling J-P., M. Razafindrakoto et Roubaud F. (dir.), 2003, *Les nouvelles stratégies internationales de réduction de la pauvreté*, Economica, pages 25-56.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., (1977), *L'Acteur et le système*, Seuil, coll. Points essais.
- DAGHRI T., ZAOUAL H., (2008), *Économie solidaire et développement local. Vers une démocratie située*, coll. Horizon pluriel, GREL, L'Harmattan.
- DERCON S., (2004), « Analyse microéconomique de la pauvreté et des inégalités : l'arbitrage équité-efficacité revisitée », Afrique contemporaine, Automne 2004, pages 73-97.
- DI MEO G., (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan.
- DUBOIS J-L., BROUILLET A-S., BAKHSHI P., DURAY-SOUNDRON C (dir.), (2008), *Repenser l'action collective. Une approche par les capacités*, coll. Ethique économique, L'Harmattan & Réseau IMPACT.
- EDGERTHON J. *ET ALII*, (2000), *Participatory processes in The Poverty Reduction Strategy*, Poverty Reduction Strategy Sourcebook, World Bank.
- HIRSCHMAN A. O., (1995), *Défection et prise de parole*, Fayard.
- MACHRAFI M., (2008), Introduction au paradigme des sites. Epistémologie et concepts, Revue Repères et Perspectives N°11, pages 81-92.
- NASSBAUM M., (2000), *Women and Human Development: The Capabilities Approach*, Cambridge University Press.
- NDIAYE A., (à paraître), « Économie solidaire, insertion et marchés transitionnels du travail territorialisés. Quelques conclusions tirées de l'étude de cas du PLIE des Graves », Colloque international « *Économie sociale et solidaire : nouvelles approches et dynamiques territoriales* », France, 29-30 septembre 2008, 16 pages.
- NDIAYE A., (2009), « L'initiative PPTE est-elle efficace pour la réduction de la pauvreté ? Étude de cas du Sénégal », in Daffé G., Diagne A. (dir.) *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté. Les oubliés de la croissance*, CRES-Karthala-CREPOS, collection Hommes et Sociétés, pages 301-322.
- NDIAYE A., (2008), « Institutions des territoires et mondialisation. L'étude de cas du PLIE des Graves », in

- Christen Jakob M., Reichmuth J. (Ed.), *Community development : local and global challenges*, pages 201-208, École supérieure du travail social, Lucerne.
- PECQUEUR B., (2000), *Le développement local. Pour une économie des territoires*, Alternatives Économiques-SYROS.
- RAIBAUD Y., (à paraître), « Le Centre rural d'animation Culturelle de l'Entre-deux-Mers (1982-2001). Un exemple de développement local mené par une association d'économie sociale et solidaire » Colloque international « *Économie sociale et solidaire : nouvelles approches et dynamiques territoriales* », France, 29-30 septembre 2008.
- ROSANVALLON P., (1995), *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Seuil.
- SEN A., (2000), *Repenser l'inégalité*, Seuil.
- ZAOUAL H., (1999), « Théorie des sites et organisation « économique » », in Latouche et al., *Critique de la raison économique. Introduction à la théorie des sites symboliques*, L'Harmattan, pages 79-109.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A L'HEURE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Sylvain ALLEMAND

L'auteur de *The Theory of Economic Development* (Schumpeter, 1963) distinguait l'entrepreneur qui ne fait que gérer et celui qui participe à un processus de « destruction créatrice », à travers l'introduction de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de production ou de nouveaux marchés. Son analyse est restée actuelle et a d'ailleurs été très largement remise au goût du jour à la fin des années 1990 pour rendre compte du phénomène des *start up* liés à la bulle internet. Avant lui, le Français Jean-Baptiste Say (1767-1832) avait déjà mis en avant la figure de l'entrepreneur¹, en soulignant son rôle dans la production de richesses, au-delà des facteurs de productions (capital, travail). Ni lui, ni Schumpeter n'avaient cependant imaginé que ces entrepreneurs pussent par ailleurs être « sociaux ».

La notion d'« entrepreneur social » est d'ailleurs relativement récente : elle s'est imposée à partir de la fin des années 1980, pour désigner ces personnes qui s'emploient à entreprendre autrement, en conciliant leur activité économique avec une finalité sociale, des préoccupations éthiques ou en impliquant leurs salariés à la prise de décision. Ces entrepreneurs n'excluent pas la réalisation de profit (beaucoup optent pour des organisations à but lucratif), mais ils privilégient le principe de non lucrativité : le profit n'est pas une fin en soi mais un moyen au service du projet social.

Une autre de leur caractéristique réside dans leur capacité à innover dans la production de biens ou de services répondant à des besoins sociaux que ni le marché ni l'Etat n'ont été en mesure de proposer ou d'anticiper. Novateurs, ces biens et services le sont d'autant plus qu'ils procèdent d'une construction conjointe de l'offre et de la demande, à l'image, par exemple, des crèches parentales qui ont vu le jour en France

¹ Say J.-B., *Cours d'économie politique*, Flammarion, édition de 1996.

ou en Suède. Ils le sont aussi par les modes de financement qui peuvent reposer sur une logique d'hybridation entre ressources marchandes, donations privées et subventions publiques.

Ce faisant, les entrepreneurs s'emploient à substituer une logique d'assistanat par une logique entrepreneuriale censée responsabiliser les populations en situation de précarité ou d'exclusion : soit en leur permettant de mener à bien un projet (à travers des dispositifs de finance solidaire et de microcrédit) ; soit en leur permettant d'accéder à des biens et services marchands. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de permettre aux publics visés de recouvrer leur dignité en se réinsérant dans des circuits économiques et/ou financiers.

Au-delà de ces dénominateurs communs, les entrepreneurs sociaux recouvrent une diversité de profils, mais aussi de traditions de pensée, sans oublier les particularismes liés aux contextes nationaux dans lesquels ils émergent.

1. LA RECEPTION DE LA NOTION AU SEIN DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A défaut de s'être imposée dans le langage courant, l'expression d'entrepreneur social a rencontré un large écho dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Pas (ou si peu) de colloque, séminaire ou journée d'études consacré à ce dernier qui ne soit désormais l'occasion de se pencher sur cette forme d'entrepreneuriat (cf. les dernières éditions des Ecosollies organisées à Nantes ; les journées internationales de l'économie solidaire organisées les 18-19 octobre 2007 à Lille¹, etc.). Quoi de plus naturel ? Le fondateur d'une scop², d'une association d'insertion par l'économique ou d'une structure de finance solidaire ne peut-il prétendre *a priori* au titre d'entrepreneur social ?

Pourtant, la diffusion, encore récente, ne s'est pas faite sans soulever réticences sinon scepticisme, en France du moins. Il y a à cet apparent paradoxe plusieurs explications que nous formulerons ici à la lumière de l'enquête réalisée avec Virginie Seghers auprès d'entrepreneurs dits sociaux ou de promoteurs

¹ Journées organisées par le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), le Réseau International de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS) et l'INstitut Européen d'Economie Solidaire (INEES).

² Scop : Société Coopérative de Production.

de cet entrepreneuriat, enfin d'observateurs de la vie sociale et économique susceptibles d'avoir un regard avisé sur cet enjeu (Seghers, Allemand, 2007).

2. UN CONCEPT MADE IN USA

Une première explication réside dans l'origine anglo-saxonne de l'expression. « Entrepreneuriat social » est en effet la traduction de *social entrepreneurship*, un concept lancé en 1993 par la *Havard Business School* à travers la *Social Enterprise Initiative*, avant d'être repris dans d'autres universités telles Columbia et Yale dans le cadre de programme en faveur d'un nouveau type d'entrepreneuriat, plus soucieux des enjeux de société. La notion s'est ensuite diffusée via des *business schools* et des fondations comme Ashoka. Créée dès 1980 par Bill Drayton, associé de McKinsey, cette dernière a vocation à convaincre de riches entrepreneurs d'investir dans un « capital-risque philanthropique » au service d'entrepreneurs sociaux visionnaires. Près de vingt ans plus tard, Klaus Schwab, l'inventeur du Forum économique mondial de Davos concourra à son tour à populariser la notion dans les milieux économiques, à travers sa *Schwab Foundation for Social Entrepreneurship*.

Depuis, une abondante littérature consacre ces entrepreneurs d'un genre nouveau comme, par exemple, l'ouvrage du journaliste new-yorkais David Bornstein, *How to Change the World. Social Entrepreneurs and the Power of New Ideas*, publié en 2004 (et traduit en langue française dès l'année suivante, aux éditions de la Découverte, sous le titre *Comment changer le monde. Les entrepreneurs sociaux et le pouvoir des idées nouvelles*).

Outre-atlantique, ce *social entrepreneurship* recouvre aussi bien des *non profit organizations* (des organisations à but non lucratif), que des entreprises commerciales. Surtout, il met l'accent sur les qualités d'hommes et de femmes qui entreprennent autrement, en menant à bien des projets qui se veulent des réponses à la crise économique et sociale, mais aussi environnementale. Dans l'esprit de Bill Drayton, en particulier, les entrepreneurs font même figure de héros : ils sont censés impulser des changements sociaux à grande échelle, avec pour mission de changer le monde, ni plus ni moins. Parmi les références, Ashoka n'hésite pas à citer Vinoba Bhave (fondateur du *Land Gift Movement*, qui permit en Inde une

vaste redistribution de terres aux intouchables et aux plus démunis) ; Maria Montessori (fondatrice des écoles éponymes en Italie) ; Mohamed Yunus (promoteur du microcrédit à travers la *Grameen Bank*, Prix Nobel de la Paix 2006) ou même Jean Monnet, pour sa contribution à la création de la Communauté européenne...

Il faut attendre les années 2000 pour que la notion perce sur le Vieux Continent. En 2002, le gouvernement de Tony Blair lance une *Social Enterprise Coalition* (SEC) afin de promouvoir ce type d'entreprise en Angleterre. En France, c'est par le truchement d'écoles de commerce et de fondations que la notion va se diffuser : en 2002, l'ESSEC lance la première chaire d'«entrepreneuriat social» avec pour sous-titre : « l'initiative privée au service de l'intérêt collectif ». L'entrepreneuriat social est alors défini comme « une initiative privée au service de l'intérêt collectif, une entreprise dont la finalité sociale est supérieure ou égale à la finalité économique.»

De son côté, la Fondation de France fait également sienne la notion d'entrepreneurs sociaux pour qualifier les porteurs de projet qui lient étroitement les dimensions économique et sociale. Sa valorisation est également relayée par la fondation Ashoka France qui voit le jour en 2005 et qui, dès octobre 2006, désigne ses premiers lauréats, sur le même modèle que la fondation mère.

Comme aux Etats-Unis, une littérature destinée au grand public contribue à faire connaître ces entrepreneurs pas comme les autres : *80 Hommes pour changer le monde*, de Mathieu Le Roux (2005) ou encore *Passeurs d'espoirs* (tomes I et II, 2005, 2006) de Laurent et Marie-Hélène de Cherisey qui leur rendent hommage à travers le récit du tour du monde qu'ils ont entrepris avec leurs enfants. A lire ces témoignages, la notion d'entrepreneuriat social révèle une autre de ses possibles vertus : rompre le sentiment d'isolement que pourrait éprouver ceux qui, dans le monde, s'emploient à entreprendre autrement, en leur faisant prendre conscience de leur appartenance à une communauté internationale, fût-elle virtuelle. A se demander si dans l'esprit de ses promoteurs, l'entrepreneuriat social ne serait pas inconsciemment à l'entrepreneuriat ce qu'au 19^{ème} siècle, le prolétariat était au salariat, une forme d'avant-garde...

Importée en France, la notion l'est donc par le truchement d'auteurs et d'institutions qui n'appartiennent pas systématiquement à la tradition de l'économie sociale et

solidaire quand ils ne lui sont pas totalement étrangers. D'où le scepticisme que les représentants de celle-ci ont pu manifester quand bien même l'entrepreneuriat social semblait rejoindre leur intérêt pour des formes d'entreprise sortant des schémas classiques pour relever des défis contemporains.

Mais, en français comme en anglais, l'entrepreneuriat social colporte une vision individualiste qui tranche avec la vision collective habituellement promue par l'économie sociale et solidaire à travers sa définition par les statuts coopératif, mutualiste et associatif. Qui plus est, tous les entrepreneurs sociaux n'optent pas pour les statuts de l'économie sociale. Certains créent des sociétés de capitaux (SARL, EURL, SA¹). Inversement, tout fondateur d'une association, d'une mutuelle ou d'une coopérative n'a pas forcément l'âme d'un « entrepreneur ».

La vision de l'entrepreneur social défendue par Ashoka France en particulier ne se départit pas de celle de la fondation mère, si on en juge par la propension à ne sélectionner parmi les lauréats que des individualités, quand bien même elles n'auraient pas été les seules à présider à la création de leur projet. Ainsi de Siel bleu, une association spécialisée dans la prévention santé auprès de personnes âgées, créée par deux Alsaciens, mais dont seul l'un des cofondateurs a été, en 2006, lauréat de la fondation. « Les entrepreneurs sociaux, peut-on lire sur le site d'Ashoka France, sont des *individus* [souligné par nous] qui proposent des solutions innovantes aux problèmes sociaux les plus cruciaux de notre société. Ils sont ambitieux, persévérants, s'attaquent à des questions sociales majeures et proposent des idées neuves capables de provoquer des changements à grande échelle » (www.ashoka.org).

Une vision guère éloignée de celle de la Fondation Schwab pour qui « l'entrepreneur social est un visionnaire pragmatique, qui atteint des objectifs larges de changement social grâce à une nouvelle invention, une approche différente, un travail rigoureux empreint de vision stratégique [...]. Il combine les caractéristiques de Richard Branson et de Mère Teresa » (www.schwabfound.org).

Rappelons en outre que l'émergence de l'entrepreneuriat social est concomitante avec la théorie professée par le prospectiviste américain Jeremy Rifkin dans son ouvrage sur *La*

¹ SARL : Société à responsabilité limitée ; EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ; SA : Société anonyme.

Fin du travail (Rifkin, 1996) suivant laquelle tout un chacun est appelé à devenir son propre employeur. Aussi a-t-elle pu être perçue comme une manifestation de cette double tendance à faire de l'entrepreneuriat une alternative au salariat, et à inviter les chômeurs à créer leur propre emploi...

3. SOCIAL, UN FAUX AMI...

Une deuxième explication aux difficultés des promoteurs de l'économie sociale et solidaire à se saisir de la notion réside dans le malentendu qui a pu entourer le qualificatif *social*, un faux ami s'il en est. En anglais, *social* recouvre, faut-il le rappeler, les enjeux aussi bien sociaux, qu'économiques et environnementaux. Son équivalent français est *stricto sensu* « sociétal ». En toute rigueur, on devrait donc parler d'« entrepreneur sociétal » lequel peut renvoyer aussi bien à des initiatives portées par de petites structures qu'aux démarches adoptées par de grandes entreprises cotées en bourse, dans la perspective de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Si les motifs de défiance des promoteurs de l'économie sociale et solidaire n'ont donc pas manqué, comment expliquer alors l'apparente assimilation dont l'expression a, semble-t-il, fait malgré tout l'objet, comme nous l'observons dès l'abord ? A défaut d'une entrée « entrepreneuriat social », le *Dictionnaire de l'Autre économie* publié en 2005 sous la codirection de Jean-Louis Laville, Antonio David Cattani (Laville, Cattani, 2005) en consacre une, rappelons-le, à « entreprise sociale ».

On avancera d'autres explications en distinguant le cas des entrepreneurs relevant classiquement de l'économie sociale et solidaire, d'une part, et les promoteurs de cette économie, d'autre part. Si on en juge par les témoignages recueillis au cours de notre enquête auprès d'entrepreneurs sociaux ou qualifiés comme tels, la première réaction fut moins la réfutation que la surprise. Ainsi de Jean Guy Henckel, fondateur des réseaux de Cocagne¹ qui, non sans humour, rappelle qu'avant d'être reconnu comme tel, il a été « travailleur social » (dans les années 1970) puis « ingénieur social » (dans les années 1990). Alors entrepreneur social... La boutade mise à part, l'intéressé souligne aujourd'hui l'intérêt d'une telle appellation qui lui permet notamment d'instaurer un dialogue

¹ Réseau de maraichers dédiés à la réinsertion par l'économique.

d' « égal à égal » avec des entrepreneurs classiques. Reste le qualificatif social qu'il lui faut encore justifier en dissipant les malentendus possibles.

Toujours à en croire les témoignages que nous avons recueillis, la notion a aussi pour vertu d'inciter les acteurs de l'économie sociale et solidaire à adopter une attitude aussi professionnelle que possible, jusqu'à y compris le mode de recrutement. Significatif à cet égard est le témoignage du fondateur d'une structure d'insertion lotoise (AIL 46), qui dit avoir dû renoncer au recrutement de connaissances sans prise en compte de leurs compétences, à mesure que sa structure se professionnalisait pour gagner la confiance des financeurs.

4. DES PASSERELLES INSTITUTIONNELLES

S'agissant des promoteurs de l'économie sociale et solidaire, l'acception de la notion d'entrepreneur social a pu être facilitée par le rôle de passerelle qu'ont pu jouer des personnalités comme Hugues Sibille, ancien délégué interministériel à l'Innovation sociale et à l'Economie sociale (Diises), à l'origine de la création d'un « pôle entrepreneurs sociaux » au sein de la Caisse des dépôts, et, en 2002, de l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (Avisé), qui s'emploie à faire connaître ce type d'entrepreneuriat (www.avise.org). Signalons aussi le rôle de la Macif et la Fondation de France qui ont, avec la Caisse des dépôts, soutenu dès le départ la chaire de l'entrepreneuriat social de l'ESSEC. En 2004, un premier guide de l'entrepreneur social est coédité par l'Avisé et la CDC¹. Plus récemment, en 2006, l'Avisé crée un Collectif pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social (CODES), composé d'une vingtaine de personnalités du secteur (entrepreneurs sociaux, institutionnels, financeurs)².

Au niveau européen, il faut souligner le rôle du réseau de chercheurs EMES³ constitué en 1996 avec le soutien de l'Union

¹ Guide conçu par Virginie Seghers.

² Le 4 février 2009, à l'occasion du Salon des entrepreneurs, le Codes et l'Avisé lance la démarche « Oser maintenant, 100 entrepreneurs sociaux s'engagent » pour promouvoir dans le contexte de crise « un entrepreneuriat créateur d'emplois et de cohésion sociale. »

³ EMES : Emergence des entreprises sociales en Europe.

européenne par l'économiste belge Jacques Defourny, directeur du Centre d'économie sociale à l'université de Liège (Belgique) avec huit autres centres de recherche pour développer une approche commune de l'« entreprise sociale ». Pour ce faire, l'EMES s'est gardé d'imposer une définition canonique. On contraire, il prend acte de la diversité des formes d'entreprises sociales et propose un idéal type au sens sociologue de Max Weber à partir de 9 critères (4 économiques et 5 sociaux)¹, ménageant la possibilité de subsumer sous la notion d'entreprise sociale une diversité de profils. Une autre tendance a pu favoriser l'acclimatation de la notion : le sentiment que l'économie sociale et solidaire ne l'avait pas attendue pour compter en son sein des entrepreneurs.

5. DES DEFIS POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Il reste que la notion d'entrepreneur social interpelle à plus d'un titre l'économie sociale et solidaire. D'abord, elle l'oblige à mettre davantage l'accent sur une dimension - l'entrepreneuriat - qu'elle avait quelque peu tendance à escamoter. Or, l'appréhension de l'économie par le prisme de l'entrepreneuriat ouvre sur des questionnements que les acteurs/promoteurs n'ont guère eu l'habitude d'affronter, à savoir : comment enclencher la dynamique de création d'un projet, mais aussi comment assurer son essaimage ? Sa pérennité ? etc.

Ensuite, à partir du moment où l'entrepreneuriat social vise à concilier une efficacité économique avec une finalité sociale, il implique l'adoption d'une démarche aussi professionnelle que possible. D'autant que l'entrepreneur social compte parmi ses interlocuteurs (clients ou fournisseurs) des professionnels. Il n'exclut pas non le recours aux outils classiques de l'entreprise

¹ Les quatre critères économiques : une activité continue (et non ponctuelle) de production de biens ou de services ; un degré élevé d'autonomie ; un certain niveau de prise de risques économiques ; un niveau minimal d'emplois rémunérés ; les cinq critères sociaux : un objectif explicite de service à la collectivité ; une initiative portée par un groupe ; un processus de décision non fondé exclusivement sur la propriété du capital ; une dynamique de « parties prenantes multiples » visant à associer les personnes concernées par l'activité (usagers, salariés, pouvoirs publics, bénévoles...) ; un réinvestissement des bénéfices au service de la finalité sociale de l'entreprise.

conventionnelle comme ceux du marketing, *a fortiori* si on admet que leurs effets dépendent de l'usage qu'on en fait. Parmi les organisations habituellement rangées sous l'enseigne de l'économie sociale et solidaire, les associations sont alors directement interpellées. Au prétexte qu'elles sont à but non lucratif, elles renoncent à acquérir une culture de la gestion qui optimiserait pourtant l'utilisation des ressources (à commencer financières) qu'elles mobilisent.

De même, l'entrepreneuriat social, parce qu'il remet l'innovation au cœur de la réflexion, ne manque pas d'interpeller l'économie sociale et solidaire sur sa capacité à innover pour répondre aux besoins de ce début de siècle. Coopératives et mutuelles sont à leur tour interpellées : répondent-elles aux nouveaux besoins qui se manifestent notamment dans le domaine des mobilités ou au regard du vieillissement de la population ? Et quand bien même innoveraient-elles, parviennent-elles à le faire différemment que les entreprises classiques, en s'inscrivant dans une logique de coproduction de nouveaux biens et services avec les publics concernés (à l'image des crèches parentales évoquées plus haut) ?

Au-delà, la question se pose de savoir ce qui les différencie des grandes entreprises de l'économie marchande qui ont adopté des démarches de RSE¹, en prenant davantage en compte l'impact de leurs activités sur l'environnement et la société. En France, celles cotées en bourse sont contraintes depuis l'adoption en 2001 de la loi NRE (« nouvelles régulations économiques ») de rendre compte des conséquences sociales et environnementales de leurs activités dans leur rapport annuel. Depuis, de grandes entreprises n'hésitent plus à affronter les questions de transparence, de la diversité, de respect de l'environnement et des droits humains ou encore des relations avec les « parties prenantes » : salariés, clients, fournisseurs, ONG², pouvoirs publics, etc.

Se pose alors la question : si tous les entrepreneurs et les entreprises classiques se targuent d'une responsabilité à l'égard de la société, que reste-t-il aux acteurs de l'économie sociale et solidaire pour se singulariser ? Naturellement, ces derniers peuvent questionner l'authenticité de l'engagement des

¹ RSE : Responsabilité sociale des entreprises.

² ONG : Organisation non gouvernementale.

premiers, mais ce ne serait pas rendre justice aux efforts effectifs accomplis par des entreprises classiques dans le domaine sociétal. Cela trahirait en outre un état d'esprit défensif qui ne fait que repousser à un peu plus tard l'examen de conscience. Si les valeurs de l'économie sociale et solidaire sont aussi fondées que leurs promoteurs le disent, on est en droit de se demander pourquoi elles ne percoleraient pas le reste de l'économie, sauf à les envisager comme une alternative qui attendrait un « grand soir » pour s'imposer. Mais alors, il faudrait expliquer la logique d'hybridation des ressources à laquelle l'économie sociale et solidaire participe à travers le recours aux subventions publiques, mais aussi à des financements privés (via le mécénat et la philanthropie).

Une chose est sûre : le statut ne saurait plus être un critère de différenciation suffisant entre entreprises de l'économie sociale et solidaire, et les autres. On ne compte plus les acteurs de l'économie sociale ayant épousé la logique marchande au point d'oublier les principes de solidarité (cf. les banques coopératives ou les mutuelles dont seul un fonctionnement démocratique formel les démarque véritablement de leurs concurrents du secteur lucratif).

La notion d'entrepreneuriat social oblige en outre les acteurs de l'économie sociale et solidaire à se positionner aussi davantage sur les enjeux environnementaux. Non que ceux-ci soit aussi systématiquement nouveaux pour eux qu'on peut le penser. De longue date, des acteurs de l'économie sociale et solidaire ont contribué à une économie plus respectueuse de l'environnement (cf. les initiatives en matière de tourisme solidaire, par exemple). Seulement, ils ne l'affichaient pas quand ils n'en avaient tout simplement pas conscience.

Significative de l'implication ancienne d'acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le domaine environnemental est la facilité avec laquelle beaucoup d'entre eux ont épousé le développement durable et ses trois piliers (économique, social et environnemental), à l'image des pionniers d'un tourisme alternatif ou des acteurs historiques du commerce équitable, voire de l'insertion par l'économie (cf. Les Jardins de Cocagne, évoqués plus haut et qui ont formalisé récemment leur contribution à ce développement). Mais cette ouverture sur les enjeux environnementaux ne va pas de soi tant elle suppose l'intégration à des réseaux étrangers à l'économie sociale et solidaire. Nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire ont manifestement encore à apprendre à travailler avec

des acteurs engagés sur les questions environnementales (et vice et versa !).

Souligner comme nous venons de le faire les défis que la problématique de l'entrepreneuriat social soulève pour l'économie sociale et solidaire, ne signifie pas que l'une et l'autre des notions puissent se confondre totalement, que l'économie sociale et solidaire ait à se convertir à l'entrepreneuriat social, même en admettant une acclimatation du concept au contexte français ou européen qui le délesterait de ces présupposés anglo-saxons.

Ce serait escamoter une des vertus qu'on peut reconnaître en définitive à l'entrepreneuriat social, à savoir jeter des passerelles entre l'économie marchande privée (de plus en plus responsables) et l'économie sociale et solidaire (de plus en plus compétitive ou soumise à une culture de gestion), sans se réduire à l'une et l'autre. Répétons-le : tous les entrepreneurs sociaux ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire et tous les entrepreneurs de cet économie ne relèvent pas de ces courants. L'économie sociale et solidaire répondra d'autant plus facilement aux interpellations de l'entrepreneuriat social qu'elle s'en inspirera pour se renouveler tout en assumant ses propres spécificités (à commencer par le recours au bénévolat).

Cause ou effet ? Toujours est-il que la diffusion de la notion d'entrepreneuriat social est justement concomitante avec l'émergence à travers l'Europe de nouvelles formes d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire : en Italie, les « coopératives sociales », dont le statut est reconnu par le législateur en 1991 ; en Belgique, les « sociétés à finalité sociale » (SFS) reconnues en 1995 ; au Portugal, les « coopératives sociales à responsabilité illimitée ». En France, ce sont les sociétés coopératives d'intérêts collectifs (Scic), créées par la loi du 17 juillet 2001 et qui permettent d'associer autour d'un même projet d'intérêt collectif des acteurs multiples (salariés, bénévoles, usagers...).

L'entrepreneuriat social semble correspondre à une nouvelle demande émanant de personnes issues d'horizons variés : des travailleurs sociaux convaincus des limites de l'assistantat ; des porteurs de projet qui rêvent de créer leur propre entreprise ; des diplômés d'école de commerce qui veulent exercer une activité qui ait du sens, mais ailleurs que dans l'humanitaire. Il pourrait participer à un renouvellement du capitalisme : un « capitalisme alter » selon l'expression proposée par la sociologue Eve Chiapello pour caractériser une nouvelle logique

d'accumulation fondée sur des valeurs à même de susciter l'adhésion de nouvelles générations d'actifs qui répugnent à travailler dans une entreprise classique¹. En arrière fond, il pourrait aussi participer au passage d'un *Welfare State* - où la couverture sociale est assurée principalement par l'Etat providence - à ce qu'il est convenu d'appeler le *Welfare Mix* - une couverture fondée sur une hybridation croissante des sources de financement, privées et publiques.

Après l'économie sociale qui a répondu aux excès du capitalisme industriel, l'économie solidaire qui, à partir des années 1960-70 s'est employée à apporter des réponses au chômage de masse, l'entrepreneuriat social pourrait donc manifester des initiatives mettant l'accent sur les capacités entrepreneuriales des individus sans pour autant nier les deux précédentes qu'il inciterait seulement à se renouveler. Une hypothèse qui n'exclut pas une évolution en sens inverse : un approfondissement de cet entrepreneuriat social à la faveur de l'expérience acquise par les acteurs de l'économie sociale et solidaire telle qu'elle s'est déployée en France et en Europe.

6. UN ENTREPRENEURIAT SOCIAL RENOUVELE PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pas plus en France qu'ailleurs, il n'existe de définition canonique de l'entrepreneur social. Tout au plus existe-t-il un état d'esprit commun : concilier l'efficacité économique et l'innovation sociale, l'initiative privée et la solidarité. Son contenu et les profils évoluent-ils selon les contextes ? Charge à l'économie sociale et solidaire à en révéler par conséquent d'autres potentialités, à l'enrichir en apportant son expérience en matière de gouvernance et de dialogue social.

Un autre apport de l'économie sociale et solidaire pourrait de faire valoir sa connaissance de l'importance des dynamiques territoriales pour souligner le poids des institutions locales, du contexte politique, social, culturel. Entre autres exemples, la

¹ Le propos de Eve Chiapello s'inscrit dans la réflexion plus générale engagée avec Luc Bolstanki sur *Le Nouvel esprit du capitalisme* (Gallimard, 1999), ouvrage dans lequel les deux auteurs montrent à partir d'une analyse de la littérature néomanagériale, comment le capitalisme a pu se renouveler en intégrant les valeurs d'autonomie, d'épanouissement personnel, etc. issues de 1968.

tradition d'entrepreneurs sociaux dont peut se prévaloir le Nord s'ancre dans un environnement qui a valorisé les principes de solidarité.

Enfin, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont assez de recul pour savoir que les conditions qui président au lancement d'un projet ne sont pas suffisantes pour en assurer la pérennité, qu'un bon porteur de projet n'est pas nécessairement un bon entrepreneur dans la durée. Sans nier la vision héroïque du social entrepreneur, l'économie sociale et solidaire peut la tempérer en rappelant utilement l'importance de la dimension collective de l'entrepreneuriat : même pourvu de grandes qualités et capacités, l'entrepreneur social n'agit pas seul. Son talent réside dans sa capacité à entraîner autour de son projet des bénévoles, des salariés, des investisseurs publics ou privés. Mais sa « success story », quand elle a lieu, doit aussi à d'autres acteurs, entrepreneurs (sociaux) ou pas.

BIBLIOGRAPHIE

- BOLSTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, (1999), *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.
- BORZAGA C., DEFOURNY J., (2001), *The Emergence of Social Enterprise*, Routledge, Londres.
- De CHERISEY L., M.-H., (2005, 2006), *Passeurs d'espoir*, tomes 1 et 2, Presses de la Renaissance, Paris.
- LAVILLE J.-L., CATTANI A. D. (codirection), (2005), *Dictionnaire de l'Autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LE ROUX M., DARNIL S., (2005), *80 hommes pour changer le monde*, Jean-Claude Lattès, Paris.
- SEGHERS V., ALLEMAND S., (2004), *L'Audace des entrepreneurs sociaux*, Autrement, Paris, 2007.
- SEGHERS V., *Le Guide de l'entrepreneur social*, Avise/CDC, Paris.
- SCHUMPETER J., (1963), *The Theory of Economic Development*, Oxford University Press, New York.
- RIFKIN J., (1996), *La Fin du travail*, La Découverte, Paris.

COMMENT L'ENTREPRENEUR PEUT-IL NE PAS ÊTRE SOCIAL ?

Sophie BOUTILLIER

L'entrepreneuriat constitue depuis ces vingt dernières années un sujet d'actualité. Le capitalisme managérial se serait métamorphosé en une société entrepreneuriale (Audretsch, 2007) où l'entrepreneur se serait substitué à la technocratie. Dans ce contexte singulier, un nouveau type d'entrepreneur est né, l'entrepreneur social. Nombre de chercheurs le présentent comme le nouveau héros du capitalisme en ce début de 21^{ème} siècle (Allemand, 2005 ; Allemand, Seghers, 2007 ; Bacq, Janssen, 2008a, 2008b, Bornstein, 2005 ; Boncler, Hlady Rispal, 2004 ; Dees, 1998 ; Defourny, 2004 ; Schmitt, 2008dir ; Steyaert, Hjorth, 2006eds). Mais, si le vocable d'entrepreneur social est a priori admis de tous, sa définition ne fait pas consensus. Est-il entrepreneur social en raison du type d'entreprise qu'il crée (une association plutôt qu'une entreprise) ? En raison du secteur d'activité dans lequel il a créé son entreprise ou son association (il investit dans des secteurs d'activité délaissés tant par le marché que par le secteur public) ? Des objectifs qu'il s'est fixé (le bien-être général plutôt que l'enrichissement personnel) ? Parce qu'il finance avec les fonds qu'il a engrangés grâce à son activité lucrative, des activités à finalité non marchande (c'est le cas par exemple d'un entrepreneur qui va développer une politique de responsabilité sociale) ? Parce qu'il a précédé la législation sociale dans sa gestion sociale du travail ? Les questions sont multiples et les réponses ne sont pas simples. Mais, au-delà de l'adjectif, « social », c'est le nom commun « entrepreneur » qui doit orienter notre analyse. Ce postulat nous conduit à revenir sur les fondements de la théorie économique de l'entrepreneur, en d'autres termes sur l'incertitude, la prise de risque, l'innovation, et la veille informationnelle.

Dans le cadre de cet article, nous développerons notre argumentation en deux temps. Dans un premier temps, nous reviendrons sur les écrits des économistes fondateurs de la

théorie de l'entrepreneur pour définir la fonction entrepreneuriale. Dans un second temps, ayant recensé les principales définitions qui ont cours à l'heure actuelle sur l'entrepreneur social, notre objectif est de montrer que la rationalité de l'entrepreneur social ne diffère pas de celle de l'entrepreneur économique si l'on se réfère aux théories de J. A. Schumpeter (nouvelles combinaisons de facteurs de production) et de I. Kirzner (être en état de veille informationnelle pour détecter les nouvelles opportunités d'investissement), puisque comme ce dernier l'entrepreneur social innove, contribuant par son activité à accroître le niveau du bien-être social.

1. UN ENTREPRENEUR SOCIAL EST-IL UN ENTREPRENEUR SCHUMPETERIEN COMME UN AUTRE ?

1.1. La théorie économique de l'entrepreneur ou les fondements de la fonction entrepreneuriale

Bien qu'il soit la pierre angulaire de l'économie capitaliste, l'entrepreneur (paradoxalement) a relativement peu préoccupé les économistes, lesquels se sont principalement focalisés soit sur des analyses macroéconomiques (depuis A. Smith sur la dynamique d'ensemble du capitalisme combinant division du travail et mécanismes auto-régulateurs du marché), soit sur des analyses microéconomiques (depuis L. Walras sur l'individualisme méthodologique) (Boutillier, Uzunidis, 1995, 1999, 2003, 2006, 2009). La théorie économique de l'entrepreneur se dessine avec l'analyse de R. Cantillon au début du 18^{ème} siècle qui distingue les « gens à gages certains » et les « gens à gages incertains », l'entrepreneur appartenant à la seconde catégorie. Un siècle plus tard environ, J.-B. Say (1767-1832) définit l'entrepreneur comme l'intermédiaire entre le savant qui produit la connaissance et l'ouvrier qui l'applique à l'industrie. J.-B. Say introduit de cette façon un élément nodal de la définition de l'entrepreneur, l'innovation. Au début du 20^{ème} siècle, J. A. Schumpeter (1883-1950) développe cette idée pour pallier les lacunes du modèle walrasien (qu'il admire cependant), incapable d'expliquer le progrès technique, la croissance ou les crises économiques. Selon la célèbre formule de Schumpeter, non seulement le capitalisme n'est jamais stationnaire, mais il ne peut jamais le devenir. L'entrepreneur

décrit par Walras (1834-1910) est inséré en revanche dans un environnement économique où l'information est parfaite (ce qui signifie que l'incertitude et le risque sont absents), et en situation d'équilibre général, le profit est nul. Ce schéma explicatif ne correspond nullement à la réalité économique. Schumpeter définit par conséquent l'entrepreneur comme l'agent économique qui réalise de nouvelles combinaisons de facteurs de production, sorte d'entrepreneur alibi pour expliquer la dynamique chaotique du capitalisme. L'entrepreneur schumpetérien est-il le « deus ex machina du capitalisme » comme l'affirma F. Braudel (Braudel, 1979) ?

Mais, quel est le mobile de l'entrepreneur ? Ce n'est pas comme l'affirme Walras la maximisation du profit en tant qu'agent économique rationnel.

Le mobile de l'entrepreneur schumpetérien réside plutôt dans le défi, le changement. Son objectif est d'aller contre l'ordre économique établi. L'entrepreneur est instrumentalisé pour expliquer « l'évolution économique ». L'idée majeure que nous retenons est celle de l'innovation par opportunisme, peu importe la nature de l'innovation, ce qui importe c'est qu'il y ait innovation, changement, désordre, car l'économie décrite par Schumpeter n'est jamais en état d'équilibre. Schumpeter définit l'entrepreneur comme l'agent économique qui réalise de nouvelles combinaisons de facteurs de production lesquelles sont au nombre de cinq : création d'un nouveau produit ; ouverture de nouveaux marchés ; découverte d'une nouvelle source de matières premières ou de produits semi-ouvrés ; nouvelle organisation productive. L'innovation est, en résumé, ce qui permet à l'entrepreneur d'accroître son chiffre d'affaires et sa position de marché. Aussi, bien que l'entrepreneur ne soit pas résolument certain de l'effet de sa trouvaille sur le marché, elle peut devenir (en cas de réussite) un moyen de lui conférer provisoirement (en raison des rapports de concurrence) une position de monopole. Par le pouvoir de l'innovation, l'entrepreneur délimite son propre marché, il fixe ses propres règles, afin d'en maîtriser l'incertitude. Les opportunités d'investissement ne sont pas une donnée en tant que telle, elles sont définies par l'état de l'économie, de la société, des sciences et des techniques, en bref par les problèmes qui sont posés cours de chaque période historique.

Le lien entre l'entrepreneur et l'innovation ne va pas forcément de soi. Est-ce que l'entrepreneur crée de toutes pièces et *ex nihilo* ? Ou bien, dans un contexte d'incertitude et

d'asymétrie de l'information, son activité consiste-elle à révéler ce qui existe déjà ? Pour F. von Hayek (1899-1992), la concurrence constitue une « procédure de découverte » des informations nécessaires à la prise de décision (Hayek, 1968 ; Vivel, 2004). Contrairement à Walras, l'entrepreneur défini par Hayek ne prend pas de décisions dans un environnement économique transparent. Au contraire, car « la connaissance qu'un esprit individuel manipule consciemment n'est qu'une faible partie de la connaissance qui à tout moment contribue au succès de son action » (Hayek, 1994, page 25). Hayek explique en substance que la somme des connaissances de tous les individus n'existe nulle part de manière intégrée, de plus au fur et à mesure que la connaissance progresse, de nouvelles zones d'ignorance sont découvertes. Dans le même registre, Kirzner (Kirzner, 1973) décrit l'activité entrepreneuriale comme la découverte d'opportunités de profit que les autres individus n'avaient pas découvertes avant lui. Il en découle le concept de « vigilance entrepreneuriale ».

Mais, le profit de l'entrepreneur est aussi la récompense obtenue en partie par hasard et en partie grâce à l'habileté de l'entrepreneur à anticiper la manière dont les individus vont réagir face au changement (Kirzner, 1973). I. Kirzner refuse la problématique de la maximisation du profit. Ou, plutôt, l'entrepreneur n'est pas seulement un agent calculateur, c'est aussi un agent économique attentif aux opportunités. L'entrepreneur kirznerien, contrairement à son homologue schumpetérien, ne crée rien de nouveau, mais est un découvreur d'opportunités qui existent déjà : « je vois l'entrepreneur non comme une source d'idées innovatrices *ex nihilo*, mais comme étant vigilant vis-à-vis des opportunités qui existent déjà et qui attendent d'être découvertes » (Kirzner, 1973, page 74).

A partir des années 1980, l'entrepreneur redevient un sujet d'intérêt, alors qu'à la fin de la décennie 1960, Baumol (1968) écrivait qu'il ne constituait plus un sujet d'analyse pour les économistes au profit des managers. L'entreprise et l'entrepreneur occupent aujourd'hui le devant de la scène économique et sociale (Audretsch, 2007). Un nouveau champ de recherche se développe celui de l'entrepreneuriat sur la base notamment d'une analyse combinatoire entre les travaux de Schumpeter sur l'innovation et de I. Kirzner sur la capacité de l'entrepreneur à saisir les opportunités d'investissement (Shane, 2003).

Nous définissons par conséquent l'entrepreneur comme un agent économique opportuniste qui crée une entreprise parce qu'il a détecté des opportunités d'investissement dans tel ou tel type d'activité où il a décelé un besoin solvable ou potentiellement solvable. Ces agents économiques ne sont pas insérés dans le modèle abstrait de la concurrence pure et parfaite, mais dans une réalité sociale beaucoup plus complexe. Ayant détecté une opportunité de profit, ce n'est pas la manne céleste qui s'ouvre, il doit réunir les ressources (connaissances, ressources financières et relationnelles) pour donner vie à son projet. Il est inséré dans une société déterminée qui se définit par un ensemble de lois régissant par exemple le droit de propriété, des affaires, du travail, une norme de consommation, de travail, etc. (Shane, 2003), et qui constitue une espèce de cadre normatif, à partir duquel l'activité entrepreneuriale se développe. Cette société se définit aussi par des normes en matière de consommation, d'organisation du travail, de valeurs sociales (critères de réussite sociale, attitude face à l'argent ou au pouvoir...).

1.2. L'entrepreneur social est-il un entrepreneur paternaliste ?

Cette discussion sur la nature de l'entrepreneur (sur l'entrepreneur en général et sur l'entrepreneur social en particulier) et sur son rôle en matière d'innovation en appelle d'autres : l'entrepreneur social est-il un entrepreneur paternaliste ? Les entrepreneurs du 19^{ème} siècle qui pratiquaient des politiques paternalistes étaient-ils des entrepreneurs sociaux ? Nous pouvons le supposer car ils ont construit des écoles, des églises, parfois même des villes entières pour loger leurs ouvriers. Étaient-ils des entrepreneurs sociaux ? La question peut surprendre car l'objectif affiché de ces entrepreneurs était de produire de l'acier, des automobiles, des mètres de toiles, etc. Les objectifs sociaux étaient secondaires, et étaient la contrepartie d'une politique de management des ressources humaines visant à fidéliser et à motiver une main-d'œuvre non encore habituée au travail industriel. Les éléments biographiques des entrepreneurs que nous évoquons ci-dessous montrent des entrepreneurs qui ont développé une activité économique intrinsèquement liée à une démarche sociale (amélioration des conditions de travail et de vie des salariés, éducation des enfants de ces derniers, etc.).

Que dire de ces entrepreneurs européens comme les frères Michelin qui encadraient très étroitement leur personnel, en prenant en charge toutes les phases de leur existence de la naissance au tombeau ? Les écoles, les églises, les cafés, tout était Michelin. A. Citroën déclarait avec fierté qu'il avait pendant la première guerre fait preuve d'œuvre sociale en installant dans son entreprise des chambres d'allaitement pour les ouvrières venues en masse remplacer les hommes pendant cette période. Les frères Michelin ou A. Citroën ne sont pas considérés (et à juste titre) comme des entrepreneurs sociaux. Ces entrepreneurs ont cherché à développer de nouvelles méthodes de gestion de ressources humaines, pour accroître la motivation de leurs salariés, sans alourdir la masse salariale, ou bien encore pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée qui faisait gravement défaut à l'époque. Jean-Baptiste André Godin, l'un des plus talentueux disciple de Ch. Fourier (Boutillier 2009a ; Capron, Draperi, 2003 ; Draperi, 2008 ; Freitag, 2005 ; Lallement, 2008, 2009) a également été confronté à cette question. Nous pourrions multiplier les exemples en ce sens. Il est clair que dans ce cas, on ne parle pas d'entrepreneuriat social, mais de paternalisme. Ce qui est bien différent. Et que dire de Henry Ford et sa politique du « five dollars a day » qui avait augmenté de manière conséquente le salaire de ses ouvriers en raison d'un *turn over* élevé ? La contrepartie de cette augmentation résidait dans un contrôle très étroit de la vie privée des salariés (vie de famille, fréquentation des cabarets et autres lieux de loisirs...).

L'entrepreneur social se définit d'abord par les objectifs qu'il se fixe : développer une action sociale laquelle répond aux besoins d'une population déterminée. Ce propos nous conduit à évoquer aussi les écrits et les réalisations des utopistes du 19^{ème} siècle, comme Saint-Simon (Yonnet, 2004) mais surtout Charles Fourier (1772-1837) et Robert Owen (1771-1858). Fourier avait imaginé une espèce de cité idéale, le phalanstère, où les besoins de chacun étaient satisfaits en fonction de leur appartenance à la communauté, mais également en fonction du travail accompli par chacun. Fourier avait défini trois « facteurs de production » : le capital, le travail et le talent. Cette définition fut reprise par Jean-Baptiste André Godin, l'inventeur du familistère, soit une sorte de cité ouvrière reposant sur le principe de l'association du capital et du travail.

Owen lutta contre le travail des enfants, à la fois en étant à l'origine d'une loi, mais également en créant au sein de son

entreprise une école, afin de permettre aux enfants de son personnel d'apprendre à lire, écrire, compter. Mais, les réalisations de Fourier et d'Owen furent des échecs économiques. La réalisation pratique de leurs initiatives fut de courte durée en raison de problèmes financiers, de gestion et de gouvernance bien que son projet fut salué en son temps comme un progrès social majeur par le gouvernement britannique.

Que dire, au regard de ces différentes expériences, des entrepreneurs que l'on qualifie aujourd'hui de sociaux et qui réussissent des fonds pour créer une école dans un village reculé de toute zone urbaine dans un pays en voie de développement ou encore qui développent des actions sociales dans des quartiers difficiles de banlieues délaissées ? Ce qui les distingue au premier abord est que l'activité d'Owen (Mercklé, 2006 ; Paquot, 2005 ; Vergnioux, 2002), de Citroën ou des Michelin se présente d'emblée comme une activité économique dont la finalité est le profit. Ce qui n'est pas le cas de l'entrepreneur qui se déclare « social » et qui place (tout au moins dans son discours) l'objectif du profit comme secondaire, voire marginal, au regard des objectifs sociaux qu'il s'est fixé.

L'entrepreneur social pourrait se définir en fonction du statut juridique de son activité, ainsi le fondateur d'une coopérative ou bien d'une association par exemple, puisque ce type d'organisation est régie selon des critères spécifiques (répartition des profits, principes démocratiques, etc.). L'entrepreneuriat social prend par conséquent de multiples formes au regard de la généralité des critères de définition retenus. Nous remarquons cependant dans les faits qu'un entrepreneur social peut tout aussi bien créer une association, une coopérative, une SARL¹ ou même une société anonyme. Le statut juridique importe peu. Pourtant depuis les années 1990, de nouvelles formes d'organisation sont apparues. L'impulsion majeure a été donnée par l'Italie avec la loi votée en 1991 offrant un statut spécifique de « coopératives sociales » à des initiatives qui se multipliaient depuis plusieurs années. D'autres initiatives de ce type ont suivi au Portugal avec la « coopérative de solidarité sociale » en 1997, en Espagne en 1999 avec la « coopérative d'initiative sociale », en France avec la « société coopérative d'intérêt collectif » en 2001 ou en Pologne avec la « coopérative sociale » en 2006, etc. (Defourny, Mertens, 2008).

¹ SARL : Société à responsabilité limitée.

2. L'ENTREPRENEUR EST-IL SOCIAL PAR DEFINITION ?

2.1. Les objectifs de l'entrepreneur sont-ils par définition sociaux ?

Revenons à la question de l'objectif de l'entrepreneur. Pourquoi créer une entreprise ? Est-ce pour s'enrichir ? Est-ce pour oeuvrer pour le bien-être de la société dans laquelle l'entrepreneur est inséré ? Lorsque George Eastman crée Kodak, il déclare qu'il souhaite mettre la photographie à la portée de tous, à la fois sur le plan technique et économique : concevoir et fabriquer un produit facilement utilisable et bon marché. Le discours de Louis Renault, de André Citroën, de Henry Ford ou de Bill Gates, pour l'automobile ou l'ordinateur personnel ne diffère guère de ce principe. Nombre d'entrepreneurs historiques étaient convaincus d'œuvrer pour le bien de l'humanité en améliorant l'accessibilité des classes populaires au progrès technique.

Et que dire du célèbre milliardaire américain John Rockefeller (Boutillier, 2008a), qui après avoir fait fortune, crée une fondation qui porte son nom pour financer diverses activités telles que l'éducation supérieure et la recherche (il crée l'université de Chicago), la santé ou encore l'éducation des classes populaires, en particulier des agriculteurs ? Or, Rockefeller finance l'ensemble de ces activités « caritatives » qu'il sélectionne à partir de critères spécifiques en termes à la fois de rentabilité économique, mais aussi d'utilité sociale. Et, c'est bien sûr son immense fortune accumulée dans l'industrie pétrolière qui lui permet de financer ses activités caritatives. Les activités économiques et caritatives de Rockefeller étaient donc étroitement liées, d'autant plus qu'il n'avait pas la réputation d'être un entrepreneur aux méthodes humanistes. Pourtant, il considère que la santé et l'éducation constituent la pierre angulaire du développement économique et social, or les Etats-Unis étaient à la fin du 19^{ème} siècle très en retard par rapport à l'Europe dans ces domaines. Ces investissements caritatifs se sont donc révélés très rentables. L'université de Chicago a à son actif plusieurs Prix Nobel en diverses disciplines, telle la médecine et l'économie. Rockefeller agit par conséquent en tant qu'entrepreneur socialement responsable (pour utiliser une expression communément admise à l'heure actuelle) dans le choix de ses investissements caritatifs, alors

qu'il avait la (juste) réputation d'être très dur en affaire (cherchant toujours à négocier au mieux de ses intérêts), contribuant à la faillite puis à la ruine de nombre de petits producteurs de pétrole moins clairvoyants que lui. De confession protestante, il avait appris depuis l'enfance l'ardente obligation de la charité. Sa mère (très croyante) lui ayant enseigné de consacrer au moins 10% de ses revenus aux pauvres (quel que soit le niveau de ses revenus). L'entrepreneur social n'est pas économiquement désintéressé. Les portraits d'entrepreneurs sociaux sont tout aussi diversifiés que ceux des entrepreneurs dans le sens générique du terme. Et, si nous reprenons l'un des critères de définition de J. A. Schumpeter (Schumpeter, 1935), nous pouvons souligner qu'être entrepreneur social ne constitue pas un état permanent. C'est l'innovation et le changement qui fondent le comportement entrepreneurial. A partir du moment où la routine s'instaure, l'entrepreneur n'est plus un entrepreneur.

De ce qui précède, nous tirons les éléments suivants : qu'il soit ou non qualifié d'entrepreneur social, l'entrepreneur est guidé dans ses actes par trois types de motivations : (1) l'enrichissement personnel ; (2) le désir de pouvoir, d'avoir un statut social reconnu, « être un patron », imposer sa marque, son nom. Que dire d'A. Citroën dont le nom fut écrit en lettres de lumière sur la tour Eiffel ? ; (3) agir explicitement en faveur de la collectivité en fondant un hôpital dans une région reculée ou délaissée, sauver des tortues marines en voie de disparition, en installant l'électricité dans une région reculée du Brésil, collecter et valoriser les ordures ménagères d'un bidonville, etc. Nous pourrions multiplier les exemples. Dans tous les cas, c'est l'action sociale ou environnementale qui est privilégiée, les retombées économiques ne sont pas inexistantes (augmentation des revenus d'une population pauvre, développement d'une activité touristique, construction de routes, etc.), mais elles n'apparaissent pas d'emblée comme les objectifs poursuivis par les entrepreneurs sociaux. Mais, la question fondamentale est très certainement le lien entre activités sociales et lucratives, les secondes nourrissant le développement des premières.

Nous touchons ici à un autre aspect de la définition basique de l'entrepreneur tel Schumpeter (1935, 1979) le définit : l'entrepreneur a pour fonction d'innover, pour ce faire il réalise de nouvelles combinaisons de facteurs de production, et met à disposition de tous les budgets des produits nouveaux que les monarques les plus puissants d'autrefois ne pouvaient imaginer.

L'entrepreneur, pour reprendre la définition de J.-B. Say, est l'intermédiaire entre le savant qui produit la connaissance et l'ouvrier qui l'applique à l'industrie. L'entrepreneur serait-il par définition un entrepreneur social, dans le sens où il conçoit son activité dans le cadre du marché lequel est par définition un instrument de socialisation puisqu'il relie des agents économiques par le biais de l'échange marchand et de la division du travail ?

2.2. L'entrepreneur social est-il un entrepreneur à tout faire ou un calculateur opportuniste ?

D'une manière générale à partir d'un rapide survol de la littérature contemporaine sur le sujet, nous pouvons distinguer deux types de définition de l'entrepreneur social. D'une part, les auteurs contemporains qui s'emploient à expliquer que l'entrepreneur social constitue un type nouveau d'entrepreneur qui s'inscrit dans une conjoncture économique et sociale donnée marquée par l'émergence de problèmes économiques et sociaux nouveaux : augmentation du chômage, développement de la précarité sociale, vieillissement de la population, retrait de l'Etat dans un certain nombre de secteurs d'activité en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou de l'aide sociale d'une manière générale. Dans ce contexte, l'entrepreneur social est censé privilégier des valeurs éthiques et sociales et place au second rang de ses préoccupations la rentabilité économique de son activité. D'un autre côté, d'autres analyses considèrent l'entrepreneur social comme un entrepreneur au même titre qu'un autre. Qu'il investisse dans l'informatique, les biotechnologies ou les services à la personne ou l'insertion de personnes socialement marginalisées, l'entrepreneur reste un entrepreneur, en d'autres termes, un agent économique qui réalise de nouvelles combinaisons de facteurs de production. Il est pour ce faire en état de veille informationnelle pour détecter de nouvelles opportunités d'investissement. Nous avons regroupé un ensemble de définitions de l'entrepreneur social (parfois de l'entreprise sociale). Notre objectif n'est pas de tendre vers l'exhaustivité, mais de donner au lecteur un aperçu des réflexions menées en la matière. D'un autre côté, sans évoquer explicitement, l'entrepreneuriat social, certains auteurs (Berger-Douce, 2007 ; Boutillier, Fournier, 2009) ont développé la question de l'engagement sociétal des entrepreneurs, engagement sur les

plans social et environnemental. Dans ce cas, on parlera plutôt de développement durable ou encore de la responsabilité sociale de l'entreprise. L'entrepreneur développe son activité dans une activité quelconque, en suivant une règle éthique en matière environnementale et sociale. La question centrale sur ce point est de distinguer ce qui est du ressort de l'obligation (par la loi) et ce qui va au-delà. Si nous prenons le cas de Godin et de son familistère (Boutillier, 2009a, 2009b), dans maints domaines, son action allait bien au-delà de la législation en vigueur, pratiquement inexistante.

Dans *L'économie sociale de A à Z* (2006, page 86), M-C. Pache définit l'entrepreneuriat social et l'entrepreneur social en distinguant trois types de définition : (1) la définition de la Caisse des dépôts et Consignations et de l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques, qui « renvoie aux initiatives qui s'appuient (au moins en partie) sur des activités commerciales, ancrées dans le marché, pour prendre en compte la fragilité humaine ou le lien social » ; (2) la définition de l'ESSEC « renvoie plus largement aux initiatives privées au service de l'intérêt général, adoptant une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adoptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste afin de servir une mission sociale ; (3) enfin celle de l'association internationale Ashoka qui repose sur l'activité de quelques entrepreneurs sociaux considérés comme exceptionnels parce que capables de « révolutionner l'approche d'un problème social ». Le point commun des ces trois définitions est de percevoir l'esprit d'entreprise au service de besoins sociaux. Certes oui, mais qu'est-ce qu'un problème social ?

S. Allemand et V. Seghers (2007) considèrent que l'entrepreneur social est défini par la finalité sociale (lutter contre l'exclusion, valoriser un territoire, développer le lien social...) qu'il donne à son entreprise et/ou par son mode de gouvernance (association des salariés à la prise de décision, rémunération limitée du capital...). En bref, l'entrepreneur est social non parce qu'il produit, mais par la façon dont il le fait, y compris en interne, en termes de gestion des ressources humaines.

J. Defourny et S. Mertens (2008) définissent non l'entrepreneur social, mais l'entreprise sociale en distinguant les indicateurs de nature économique et sociale. (1) Les indicateurs de nature économique sont les suivants : une activité continue

de production de biens et/ou services, un degré élevé d'autonomie, un niveau significatif de prise de risque économique, et un niveau minimum d'emploi rémunéré ; (2) les indicateurs de nature sociale sont les suivants : un objectif explicite de service à la communauté, une initiative émanant d'un groupe de citoyens, un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital, une dynamique participative, impliquant différentes parties concernées par l'activité. Et une limitation à la distribution des bénéfices. Ce qui constitue la spécificité de l'entreprise sociale (et par voie de conséquence de l'entrepreneur social) est cette subtile combinaison entre des objectifs économiques et sociaux. Ce qui à nos yeux ne constitue pas une particularité propre à l'entreprise sociale. En revanche, le recours au travail gratuit, au bénévolat d'une part, et les modalités de répartition des profits, sont tout à fait spécifiques à l'entreprise sociale. Ce qui n'est pas au demeurant sans poser des problèmes de gouvernance, comme cela avait été le cas déjà dans le familistère de Jean-Baptiste André Godin au 19^{ème} siècle. Issu du prolétariat, J.-B. André Godin fait fortune en innovant technologiquement. Il met à profit sa fortune pour élaborer une nouvelle forme d'organisation sociale (logement ouvrier, prise en charge des dépenses de santé, scolarisation des enfants, actionnariat salarié...). Son objectif est de changer la société progressivement par des actions circonscrites et sans violence. Déçu par l'action politique (il participa à la révolution de 1848 et exerça des mandats électoraux), il consacra sa vie à son projet (Boutillier, 2009b).

A. Fowler (2000) définit non pas trois types d'entrepreneur social, mais trois types d'activité qu'il qualifie de « socialement entrepreneuriales » : (1) l'entrepreneuriat social intégré qui fait référence à des situations dans lesquelles les activités économiques d'une organisation sont expressément destinées à générer des retombées sociales positives comme le micro-crédit ; (2) la réinterprétation : il s'agit d'une variation de l'entrepreneuriat social qui fait référence à des situations dans lesquelles des activités existantes non lucratives sont utilisées de manière créative de sorte qu'elles réduisent les coûts pour l'organisation en augmentant et diversifiant les revenus de l'organisation, comme la livraison de repas aux personnes âgées ; (3) L'entrepreneuriat social complémentaire est une situation où la génération de surplus financiers ne produit pas de bénéfices sociaux, mais est une source de diversification des revenus. Par exemple les organisations à but non lucratif

ajoutent une activité lucrative qui n'engendre pas de bénéfice social en tant que tel, mais dont les profits peuvent être utilisés pour payer les dettes de leur mission sociale non lucrative.

J. Thalhuler (1998) distingue les entrepreneurs à but lucratif et les entrepreneurs à but non lucratif de la manière suivante : (1) les entrepreneurs à but lucratif présentent les caractéristiques suivantes : une force basée sur les compétences et les connaissances personnelles de l'entrepreneur, la concentration sur des gains financiers de court terme, des idées non limitées, le profit est une fin, les profits sont réinvestis dans un but futur ; (2) les entrepreneurs à but non lucratif présentent les caractéristiques suivantes : une force propulsée dans la sagesse collective et l'expérience, la concentration sur les capacités à long terme, les idées sont limitées par la mission, le profit est un moyen, le profit est mis au service d'autrui.

J.-M. Fontan, J. Allard, A. Bertrand-Dansereau et J. Demers (2008) ont réalisé une enquête dans une dizaine d'entreprises sociales canadiennes. La plus ancienne a été créée en 1948, la plus récente en 2003¹. Les principales conclusions de cette enquête sont les suivantes² (pages 11-15) : (1) la culture des entreprises sociales est différente de celles des entreprises privée et publique. L'entreprise sociale se construit en réponse à des besoins portés par un collectif ou à des besoins portés par une collectivité ou une communauté. La mission de l'entreprise est d'abord sociale, secondairement économique. Mais, la réalisation de la dimension sociale repose fortement sur les performances économiques de l'entreprise. Des convergences importantes existent notamment en raison des questions liées à la gestion du projet économique (financement, recrutement et gestion de la main-d'œuvre, réseaux d'informations, ressources en recherche-développement...); (2) L'entreprise sociale n'émerge pas de la même façon que l'entreprise économique. Le profil et les motivations de l'entrepreneur social ne sont pas les mêmes que celles de l'entrepreneur économique. Le projet

¹ Onze personnes ont été interrogées : 8 sont des femmes et trois sont des hommes ; 8 sont anglophones et trois francophone. Les personnes sont âgées de 35 à 55 ans et plus. Toutes occupent des postes de cadre dans leur entreprise. L'enquête é été réalisée d'octobre 2006 à janvier 2007.

² Nous ne retenons que les conclusions relatives à la définition de l'entrepreneur social et à ce qui le distingue de l'entrepreneur économique, sans mentionner les conclusions relatives à la définition de mesures de politique publique pour soutenir le développement des entreprises sociales.

de l'entrepreneur social s'appuie en règle générale sur le développement d'une communauté qui joue un rôle très important pour le démarrage du projet ; (3) Les entrepreneurs sociaux sont confrontés aux mêmes difficultés que les autres. Ce sont essentiellement des problèmes économiques (gestion, rentabilité, etc.). Mais, la difficulté majeure des entrepreneurs sociaux réside dans le fait qu'ils développent leur activité dans un environnement économique et social particulier. Les auteurs du rapport soulignent la faiblesse du capital humain des entreprises sociales, rendant le projet et sa rentabilité plus précaires. En revanche, les projets des entrepreneurs sociaux peuvent bénéficier des ressources publiques ; (4) l'entrepreneur social et l'entreprise sociale sont mal connus et peu compris tant par les représentants de l'Etat que du marché. D'où les difficultés auxquelles ces entrepreneurs sont confrontés pour collecter les fonds donc ils ont besoin ; (5) L'entrepreneur social est issu de processus très différents de ceux mis en scène par l'entrepreneuriat classique. L'entrepreneur social dispose d'un fort capital social lié à l'action communautaire, citoyenne, bénévole, environnementale ou collective d'une manière générale, mais son capital humain liée à la fonction entrepreneuriale est faible pour trois raisons majeures : d'abord en raisons de l'insuffisance de l'offre de formation en entrepreneuriat, ensuite parce que l'ensemble du discours managérial et gestionnaire est fondamentalement structuré en fonction d'entreprises répondant uniquement à des finalités économiques. Enfin, en raison de la faiblesse des réseaux des entrepreneurs sociaux ; (6) L'entrepreneur social apprend à faire avec les compétences dont il dispose. Il prend fortement appui sur les ressources humaines présentes dans son environnement pour trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre. Au sein de son réseau, il doit souvent défendre l'idée qu'il travaille aussi pour la réalisation d'objectifs économiques, réalité qui est mal acceptée par le réseau social qui supporte son action.

CONCLUSION

« Appuyez, nous ferons le reste ». Tel était en substance le slogan de George Eastman, le fondateur de Kodak. Henry Ford ou Louis Renault avaient aussi pour ambition de mettre l'automobile (bien de luxe au début du 20^{ème} siècle) à portée de

tous. De même avec B. Gates et le micro ordinateur... Mettre à la portée de tous des biens de luxe, et même coup créer des marchés. L'entrepreneur social se place *a priori* dans un autre registre. Il est qualifié de social parce qu'il contribue par ses activités à accroître le niveau du bien-être général. L'entrepreneur social oriente son action en faveur de populations souvent marginalisées, qui en raison de leur faible niveau de solvabilité ne pouvaient être intégrées dans l'espace marchand. La question fondamentale est donc de « solvabiliser » les insolubles. Pendant les années de forte croissance économique (les « trente glorieuses » 1945-1975), le processus de paupérisation semblait en voie d'extinction. La crise des années 1980 rend tout en cause. Les dépenses sociales augmentent de façon exponentielle. La crise de l'Etat social est déclarée.

Les mesures de politique publique prises à partir de la fin des années 1980 favorisent le retour au marché. Le changement doit venir « par le bas », par la création d'entreprises et l'initiative individuelle, et non « par le haut », par le biais d'investissements publics par exemple. L'objectif des politiques publiques est de créer un espace propice à la création d'entreprises, remettant en question le principe keynésien de l'Etat entrepreneur (Boutillier, 2007, 2008a). L'entrepreneuriat social se développe au début des années 1990 précisément en réponse au retrait de l'Etat dans un certain nombre d'activités. De nouvelles opportunités d'investissement apparaissent et il s'en nourrit.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEMAND S., (2005), *Les nouveaux utopistes de l'économie*, Editions Autrement, Paris.

ALLEMAND S., SEGHERS V., (2007), *L'audace des entrepreneurs sociaux. Concilier efficacité économique et innovation sociale*, Editions Autrement, Paris.

AUDRETSCH D., (2007), *The Entrepreneurial Society*, Oxford University Press, Oxford.

BACQ S., JANSSEN F., (2008a), Définition de l'entrepreneur social : revue de la littérature selon les critères géographique et thématique, 9^{ème} congrès de l'AIREPME, Louvain la neuve.

BACQ S., JANSSEN F., (2008b), L'entrepreneuriat social, enfant terrible ou fils légitime ? dans SCHMITT C., 2008dir,

Regards sur l'évolution des pratiques entrepreneuriales, Presses de l'Université du Québec, pages 141-158.

BAUMOL W. J., (1968), Entrepreneurship in Economic Theory, *The American Economic Review*, Vol 58, N°2, mai, pages 64-71.

BERGER-DOUCE S., (2007), Les stratégies d'engagement sociétal des entrepreneurs, *Revue de l'entrepreneuriat*, vol 6, n°1, pages 53-71.

Bornstein D., (2005), *Comment changer le monde. Les entrepreneurs sociaux et le pouvoir*, La découverte.

BOUCLER J., HLADY RISPAL M., (2004), l'entrepreneuriat en milieu solidaire : un phénomène singulier ?, *Revue de l'entrepreneuriat*, vol 3, n°1.

BOUTILLIER S., (2007), Politique publique et création d'entreprise. Une analyse contemporaine du capitalisme aménagé de J. M. Keynes, *Cahiers du Lab. Rii*, Université du Littoral Côte d'Opale.

BOUTILLIER S., (2008a), John Rockefeller était-il un entrepreneur social ? Eléments d'analyse de l'entrepreneur social, Colloque international Economie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales, Université de Nantes et Réseau des chercheurs en économie sociale de l'ouest, Nantes, 29-30 septembre.

BOUTILLIER S., (2008b), Finance, state and Entrepreneurship in the contemporary economy, in LAPERCHE B., UZUNIDIS D., *Powerful Finance and Innovation. Trends in a High-risk economy*, Palgrave Mac Millan, pages 66-87.

BOUTILLIER S., (2009a), Jean-Baptiste André Godin, un entrepreneur schumpetérien social ?, IXèmes Rencontres Internationales du Réseau Inter-universitaire de l'Economie sociale et solidaire. Entreprendre en économie sociale et solidaire : une question politique ?, 18-19 juin, Roanne.

BOUTILLIER S., (2009b), Aux origines de l'entrepreneuriat social. Les affaires selon Jean-Baptiste André Godin (1817-1888), *Innovations. Cahiers d'économie de l'innovation*, de boeck, numéro 30, pages 115-134.

BOUTILLIER S., FOURNIER C., (2009), La responsabilité sociale des entreprises artisanales, innovation sociale ou néopaternalisme, dans Développement durable et responsabilité sociale des acteurs, sous la direction de Merlin-Brogniart C., Depret M.-H., Le Masne P., *Marché et Organisations*, 2009, pages 43-64.

- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., (1995), *L'entrepreneur. Une analyse socio-économique*, Economica.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., (1999), *La légende de l'entrepreneur*, Syros.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., (2003), *Comment ont-ils réussi*, Studyrama.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., (2006), *L'aventure des entrepreneurs*, Studyrama.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., (2009), le capitalisme et ses acteurs : perspective historique. Capitalisme et entrepreneurs, *Les Cahiers français*, n°349.
- BRAUDEL F., (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Armand Colin.
- CAPRON M., DRAPERI J.-F., (2003), Jean-Baptiste Godin, entrepreneur de son siècle ou bâtisseur du futur ?, Journées d'histoire de la comptabilité et du management, Université de Paris Dauphine, 20-21 mars.
- CHANTEAU J.-P., (1996), Robert Owen, le meilleur remède à la crise : partager les profits, *Alternatives économiques*, n°138, pages 64-67.
- DEES J. G., (1998), The meaning of "social entrepreneurship", Working paper, Stanford University, 31 octobre.
- DEFOURNY J., (2004), L'émergence du concept d'entreprise sociale, *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome XLIII, N°3, pages 9- 23.
- DEFOURNY J., MERTENS S., (2008), Fondements d'une approche européenne de l'entreprise sociale, *Entrepreneurship and Innovation*, Ecole de gestion de l'Université de Liège, Juin, N°200806/01.
- DRAPIER J.-F., 2008, *Godin, inventeur de l'économie sociale. Mutualiser, coopérer, s'associer*, Editions Repas.
- FONTAN J.-M., ALLARD J., BERTRAND-DANSEREAU A., DEMERS J., (2008), *Becoming a social entrepreneur in Canada. Enquête auprès d'entrepreneurs sociaux*, Cahiers occasionnels, Centre canadien de recherche partenariale en économie sociale, n°2, juin.
- FOWLER A., (2000), NGOs as a moment in history: beyond aid to social entrepreneurship or civic innovation ?, *Third World Quarterly*, vol 21, n°4, pages 637-654.
- FREITAG B., 2005, La familistère de Guise un projet utopique réussi, *Diogène*, n°209, pages 101-108.

- GISLAIN J.-J., (2003), L'émergence de la problématique des institutions en économie, *Cahiers d'économie politique*, pages 19-50.
- HAYEK F., (1968), *New Studies in Philosophy, Politics, Economics and the history of ideas*, Routledge and Kegan Paul, édition originale 1968.
- HAYEK F., (1994), *La constitution de la liberté*, Litec.
- JORLAND G., (2005), L'hygiène professionnelle en France au 19ème siècle en France, *Le mouvement social*, n°213, pages 71-90.
- KIRZNER I. M., (1973), *Perception, Opportunity and Profit*, University of Chicago Press.
- LALLEMENT M., (2008), L'entreprise est-elle une institution ? Le cas du Familistère de Guise, *revue Française de Socio-économie*, n°1, pages 67-87.
- LALLEMENT M., (2009), *Le travail de l'utopie : Godin et le Familistère de Guise*, Belles Lettres.
- MERCKLE P., (2006), La « science sociale » de Charles Fournier, *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°15, pages 69-88.
- PACHE M.-C., (2006), Article sur l'entrepreneuriat social, in *L'économie sociale de A à Z, Alternatives économiques*, page 86.
- PAQUOT T., (2005), Utopie : uniformité sociale ou hétérogénéité. Thomas More, Robert Owen, Charles Fourier et André Godin revisités, *Informations sociales*, n°125, pages 112-119.
- SCHMITT C., (2008dir), *Regards sur l'évolution des pratiques entrepreneuriales*, Presses de l'Université du Québec.
- SCHUMPETER J. A., (1935), *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz, édition originale 1912.
- SCHUMPETER J. A., (1979), *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, Payot, édition originale 1942.
- SHANE S., (2003), *A General Theory of Entrepreneurship. The Individual-Opportunity Nexus*, Edward Elgar.
- STEYAERT C., HJORTH D., (2006eds), *Entrepreneurship as social change*, Edward Elgar.
- THALHULER J., (1998), The definition of social entrepreneur, National Centre of social entrepreneur, pages 1-3.
- VERGNIoux A., (2002), Une théorie énergétique de l'association : Charles Fournier, *Connexions*, 77/2002/-1, pages 25-30.

VIVEL C., (2004), *L'entrepreneur dans la tradition autrichienne. Un essai sur l'émergence et l'évolution d'une théorie de l'activité entrepreneuriale*, Thèse de sciences économiques soutenue publiquement le 10 mai 2004, Université Lyon II.

YONNET F., (2004), Claude-Henri de Saint-Simon, l'industrialisme et les banquiers, *Cahiers d'économie politique*, n°46, pages 147-174.

LES INNOVATEURS SOCIAUX DE PROXIMITE : QUI SONT-ILS ? L'EXPERIENCE DES MICRO-CREDITS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 10B SUR TROIS REGIONS FRANÇAISES

Gilles CAIRE
Christian LEMAIGNAN

La sous-mesure 10b du Fonds Social Européen (FSE) a permis entre 2002 et 2007 l'octroi, en France, de petites subventions (plafond de 23 000 euros) à près de 3000 micro-projets associatifs ou coopératifs. Le dispositif a constitué la généralisation d'un programme européen pilote expérimental lancé en 1998 sur le thème « Capital local à finalité sociale » qui cherchait à « promouvoir l'emploi et la cohésion sociale par le biais d'initiatives qui émergent d'en bas ». Dans la continuité, la finalité du FSE 10b était de faire accéder au FSE des structures n'ayant pas la capacité de le solliciter par les procédures habituelles et d'engager une dynamique partenariale et territoriale pour le développement d'emplois. Autre particularité, la sélection des projets a été déléguée à 24 organismes intermédiaires dont 95% relevaient de l'économie sociale parmi lesquels dix CRES (Chambres Régionales d'Economie Sociale).

Dans le cadre d'un programme sur la thématique de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire pour le compte de la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale)¹, nous avons enquêté sur

¹ Ce programme incorporait plusieurs équipes de chercheurs appartenant à des champs disciplinaires différents (gestion, économie, sociologie, géographie...) des Universités de Nantes (CENS, CRNGA, LEN), Poitiers (CEDES, IERF), Le Mans (GAINS), Rouen (CARE) et Angers (LARES). L'objectif du projet (dirigé par Nathalie Schieb-Bienfait et Lionel Prouteau) était notamment de caractériser les dynamiques entrepreneuriales de l'économie sociale en identifiant et en étudiant les facteurs et les processus qui conduisent un individu ou un groupe à constituer un collectif puis à engager un projet pouvant les amener à créer, diriger ou animer une entreprise appartenant à ce secteur, que ce soit comme responsable salarié, comme coopérateur, ou

trois régions (Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes) les personnes initiatrices des projets conventionnés. Il est important de souligner que nous ne cherchions pas à dresser un bilan de la mesure FSE 10b, à en mesurer les impacts en termes d'activités développées, de personnes bénéficiaires, d'emplois créés, de réseaux constitués... Autrement dit, nous nous intéressions exclusivement aux personnes créatrices « leaders », et non aux projets en eux-mêmes (même s'il est évident que la dissociation acteur/projet ne peut être totale) et pas plus à l'adéquation effective de leurs réalisations au regard des objectifs initiaux du FSE.

Notre choix de s'appuyer sur la mesure FSE10b permet :

- d'étudier un programme européen exclusivement dédié en France à l'économie sociale et solidaire (le seul, à notre connaissance), construit sans a priori ni doctrinaire ni de secteur d'activité concerné ;

- de faire se rencontrer les intérêts de l'étude universitaire et ceux des institutions têtes de réseaux gérant le dispositif, c'est-à-dire dans les trois régions retenues les CRES(S) (le questionnaire a été co-construit avec quatre chargés de mission FSE10b¹) ;

- de cibler des projets socialement innovants (les financements ne pouvaient être affectés à des activités déjà existantes), la mesure faisant délibérément appel à l'imagination (cf. encadré 1) ;

- de toucher des nouvelles générations de l'économie solidaire (plus que sociale ?) puisqu'il s'agit de micro-projets relevant de thématiques au plus proche du territoire.

Mais ce choix comporte aussi indéniablement deux inconvénients :

- un des critères de sélection était que le projet se situe en dehors du champ concurrentiel. Même si l'appréciation de ce critère peut-être variable, cela limite les possibilités d'extension de l'ESS à ce que le marché ne fait pas ;

comme administrateur bénévole. Outre l'étude sur les porteurs de projets du FSE10b, les autres thèmes étudiés ont été les nouvelles activités développées sous forme de SCIC, l'analyse de projets de jeunes associations et coopératives, l'entrepreneuriat dans le domaine de l'insertion par l'activité économique et les circuits courts de commercialisation des produits agricoles.

¹ La CRESS Aquitaine a participé à l'élaboration du questionnaire mais l'enquête n'a pu y être menée à bien.

- d'autres mesures du FSE permettaient à des associations d'être mieux financées (montant plus important) et de façon plus pérenne (aide reconduite d'année en année), ce qui exclut de fait de notre terrain d'étude les « gros projets », les « repreneurs » et sans doute plusieurs secteurs économiques (agriculture, artisanat, tourisme...) pour lesquels il existe des politiques européennes plus spécifiques.

En conséquence, la population étudiée n'est en aucun cas représentative de l'ensemble des acteurs créateurs de l'ESS, mais le FSE 10b permet d'approcher des acteurs moins « institutionnalisés » que ceux traditionnellement présents dans les organisations représentatives de l'économie sociale.

Encadré 1 : Quelques exemples de projets FSE 10b sur le Poitou-Charentes

Il ne s'agit ni d'une sélection en termes de projets « exemplaires », ni d'un échantillon représentatif de la diversité et de la richesse des activités des projets soutenus, mais simplement de proposer au lecteur quelques illustrations des champs ouverts par le FSE 10b. Au plan national, une description plus précise d'un très grand nombre de projets financés est accessible sur le site <http://micro-projets.racine.fr>

Réseau d'échanges réciproques de savoirs

L'objectif est de permettre à des publics en grande difficulté la découverte et l'accès à l'outil multimédia sous forme d'un apprentissage adapté et ainsi d'optimiser les chances d'insertion professionnelle.

Ekitrade

L'association, qui s'est ensuite transformée en SCOP, développe le commerce équitable en direction des débits de boisson et propose des prestations de buffets pour les manifestations d'entreprises ou de collectivités locales

Dédale

L'action du micro-projet consiste à organiser des expositions et des animations culturelles dans des maisons d'arrêt. Chaque exposition fait l'objet d'une rencontre entre l'artiste qui expose et les détenus qui le souhaitent.

Pass'emploi

Fondée par des étudiants, l'association cherche à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de niveau bac +4 et plus et à lutter contre le départ des jeunes diplômés de la région vers d'autres bassins d'emploi.

Salon associatif et solidaire

Ce « cyber salon de coiffure » cherche à renforcer l'estime de soi de personnes adultes cumulant les handicaps sociaux et professionnels, qui considèrent inaccessible l'outil informatique.

Association XV de rue

Dans un quartier classé en ZEP, des séances de découverte du rugby sont organisées le samedi après-midi sur les espaces verts du quartier, ainsi que des journées d'animations autour des différents matchs internationaux retransmis à la télévision.

Appui RH

Il s'agit de proposer aux petites associations des dispositifs de ressources humaines permettant de respecter les obligations légales en matière de droit du travail.

Itinéraires 17

Pour une cotisation annuelle de 3€, il est proposé aux personnes handicapées, isolées ou fragiles socialement un système de transport gratuit sur rendez-vous avec accompagnement pour les démarches administratives.

IODDE

En vue de sauvegarder la pêche à pied, l'association développe un programme éducatif pour les établissements scolaires et des actions de communication avec mobilisation des acteurs du tourisme.

Agence 22

A partir d'une expérience québécoise conduite depuis 10 ans, il s'agit de développer sur un département une vignette loisirs pour personnes en besoin d'accompagnement.

Alpha'Bat

L'association propose d'accompagner administrativement et techniquement les auto-constructeurs dans leur démarche d'éco-construction.

Crea'coeur

Cet atelier d'insertion repose sur la production de petits objets de décoration essentiellement basés sur du textile, associant par exemple des techniques comme le patchwork ou la broderie.

Echo-mer

A partir d'éléments textiles du nautisme (voiles notamment), l'association propose leur recyclage en sacoches et sacs poubelle réutilisables.

Tribu des grands hiboux

Les oiseaux grands ducs sont présentés au poing et en vol

devant divers publics sur place (école, entreprise...) afin de sensibiliser à la protection des rapaces.

Kazart Productions

Appartenant au tiers secteur de l'audiovisuel, l'association vise à proposer aux « sans canal fixe » d'échanger et de diffuser des documentaires inédits et des musiques auto-produites.

Ecole de la laine

L'association organise des activités de formation et d'expérimentation ouvertes à tous pour acquérir des connaissances et des compétences sur tout le travail de la filière laine.

Savoirs inédits

Le projet vise à offrir des textes de qualité, rédigés par des étudiants distingués par des universitaires et des professionnels à un lectorat étendu sous la forme d'une auto-édition.

Le Snob

L'action « valorisation du patrimoine » de cette fanfare consiste à mettre en oeuvre des moyens artistiques au service d'un événement en relation avec des acteurs locaux.

Roule ma frite 17

L'activité consiste à collecter l'huile de friture usagée et à la transformer en additif au diesel (possibilité de rouler à 30 % sans intervention mécanique) afin de réduire la facture énergétique et de baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Ekitour

L'association, qui envisage de se transformer en SCIC, développe des circuits de tourisme équitable et solidaire en partenariat avec des associations locales de personnes originaires de ces pays.

Aceascop

Cette coopérative d'activités et d'emplois offre la possibilité à des porteurs de tester leur projet en prenant en charge tous les aspects administratifs, comptables, fiscaux et sociaux sous un statut d'entrepreneur salarié en bénéficiant d'un suivi personnalisé.

Les résultats de l'enquête sont confrontés aux données régionales de l'enquête SINE profil du créateur 2002 de

l'INSEE¹, aux données nationales de l'enquête INSEE vie associative de 2002 et à celles de l'enquête CNRS-MATISSE de 2007, dirigée par V. Tchernonog, sur les associations. Le but est de comparer, autant que faire ce peut, ces créateurs « sociaux » à la fois aux créateurs d'entreprises « classiques » et aux acteurs (salariés, bénévoles, administrateurs) du monde associatif.

Encadré 2 : Des structures associatives récentes mais plutôt « charpentées »

Parmi les structures qui ont répondu au questionnaire (195 sur 299 conventionnées soit un taux de réponse de 65%), 89% sont des associations, 4% des SCOP, 1% des SCIC et 6% ont un autre statut (syndicat professionnel, chantier d'insertion, CLSH,...). Si le dispositif était a priori ouvert aux divers statuts juridiques de l'ESS, il a donc de fait été utilisé a posteriori quasi-exclusivement par les associations. La faiblesse du financement proposé et le critère d'activité non concurrentielle ont sans doute conduit les coopératives et les mutuelles à peu s'intéresser au FSE10b.

Les trois quarts des structures préexistaient au soutien du FSE 10b. Mais au regard de la moyenne des associations en France, il s'agit dans de nombreux cas de structures jeunes. La médiane d'ancienneté de la structure au moment du début de la convention est de 3 ans. A titre de comparaison, en France, 15% des associations ont été créées il y a moins de 4 ans et 58% ont plus de 15 ans (Tchernonog, 2007).

Sur les trois régions, au démarrage du projet, ces structures avaient en moyenne 67 adhérents, 15 bénévoles et 4 salariés. Il y a 51% d'associations employeuses. Parmi ces dernières, 34% n'ont qu'un ou 2 salariés, 22% 3 ou 4, 23% entre 5 et 9, 10% entre 10 et 19, 7% entre 20 et 49 et 3% dépassent les 50 salariés. Par rapport à l'ensemble du monde associatif, il s'agit, dans le cas de structures préexistantes, plutôt d'associations « moyennes ». En effet en France, la part des associations employeurs est de 16% (dont 44% ont 1 ou 2 salariés, 30% entre 3 et 9, 24% entre 10 et 99, 2% plus de 100); le nombre

¹ L'enquête SINE de 2002 porte sur les créations ex-nihilo (176 000), les créations par reprise (40 000) et les créations par réactivation (52 000). Seules les données sur la première catégorie sont utilisées dans ce document. Le champ de l'enquête SINE couvre les activités économiques marchandes des secteurs de l'Industrie, de la Construction, du Commerce et des Services, à l'exclusion des activités financières. L'agriculture est également exclue.

moyen de bénévoles par association est de 16 (15 dans les associations sans salarié, 22 dans les associations employeurs) (Tchernonog, 2007). Par contre un regard économique les classerait comme des TPE (Très Petites Entreprises).

2. LES FIGURES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES : DES PORTEURS MIXTES, TRES DIPLOMES, BIEN INSERES DANS LA SOCIETE

La proportion de femmes (54%) est le double de celle observée dans la création d'entreprise classique : parmi les créateurs des trois régions, seul 28% sont des femmes (SINE, 2002). Elle est également supérieure à celle prévalant chez les adhérents, les bénévoles et les dirigeants d'association : en France, les femmes représentent 46% des adhérents des associations, 45% des bénévoles et 40% des dirigeants (INSEE, 2002). Elle est par contre inférieure à la structure de l'emploi associatif, très féminin : sur les trois régions, l'emploi salarié associatif est féminin à 68% (DADS 2004).

L'âge médian au dépôt du projet se situe autour de 42 ans. Les 30-50 ans sont surreprésentés au regard de la composition de la population des trois régions mais aussi de celle de la participation associative¹. Par contre il y a une certaine similitude avec les créateurs classiques, avec cependant moins de 20-30 ans et davantage de 50 ans et plus.

Les porteurs vivent très majoritairement en couple (68%), 21% sont célibataires, 10% sont divorcés, 1% sont veuf(ve) et 72% ont des enfants (2,2 en moyenne). On retrouve ici le lien connu entre vie familiale et participation associative, malgré le manque de temps.

A 83% ils sont diplômés du supérieur (24% de niveau II, autrement dit bac +2, et 59% de niveau I), et ceci indépendamment de leur âge, il y a autant de diplômés du supérieur dans les plus de 50 ans que parmi les moins de 30 ans. Les diplômes ressortent principalement des sciences humaines et sociales, de la gestion et du travail social. Le niveau moyen de diplôme est donc bien plus élevé que : 1) dans la population

¹ Dans les associations, les 15-29 ans représentent 20% des adhérents, les 30-39 ans 18%, les 40-49 ans 17%, les 50-59 ans 15%, les plus de 60 ans 30%. Le taux d'adhésion associatif est croissant avec l'âge : de 37% pour les 15-29 ans à 58% pour les 60-69 ans. Il redescend à 46% pour les 70 ans et plus. (INSEE, 2002).

active des trois régions (8% de niveau II et 7% de niveau I); 2) chez les créateurs de l'économie classique (sur les 3 régions, 30% sont diplômés du supérieur); 3) chez les adhérents d'associations (19% de diplômés du supérieur sur les 3 régions), les bénévoles (20% de diplômés du supérieur) et les salariés associatifs (au plan national 28% de BAC+2 et +3 et 11% de bac +4 et plus).

Parmi les répondants 44% relèvent des professions intermédiaires, 25% des Cadres et professions intellectuelles supérieures, 7% des inactifs (hors retraités, i.e. étudiant ou personne au foyer), 9% des employés, 4% sont des intermittents du spectacle, 4% des agriculteurs, 3,5% des commerçants ou artisans, 3,5% des retraités, 0,1% des ouvriers.

Là aussi il y a une forte déformation de la structure sociale des porteurs de projets au regard de la population régionale, des créateurs classiques¹, des salariés² et des Présidents d'associations³.

Globalement ce sont des personnes très mobiles professionnellement. 80% déclarent avoir déjà exercé plusieurs métiers dont plus de la moitié par curiosité. Avant le projet, 21% étaient au chômage dont les 3/4 depuis plus d'un an. Mais à 70% ils étaient indemnisés, ce qui nécessitait une durée de cotisation antérieure suffisante. Il ne s'agit donc pas de personnes très éloignées de l'emploi, comme pour une proportion non négligeable des créateurs classiques : sur les 3 régions, avant la création, 40% étaient au chômage, dont 4 sur 10 depuis un an ou plus (SINE, 2002).

3. INTRAPRENEURS ET ENTREPRENEURS

Parmi les porteurs de projet, deux catégories (ceux qu'on appellera les intrapreneurs et entrepreneurs), subdivisées

¹ La dernière situation professionnelle des créateurs était : salarié (63%), indépendant (10%), chef d'entreprise (9%), inactif (15%), étudiant (3%) (SINE 2002 sur les 3 régions).

² Sur les 3 régions, les salariés des associations relèvent à 40% de la catégorie employés, à 33% de la catégorie professions intermédiaires, à 18% de la catégorie ouvriers et à 9% de la catégorie cadres supérieurs (DADS 2004).

³ PCS des Présidents : actifs+retraités : agriculteurs 2%, Prof libérales 8%, Chefs d'entreprise 6%, Cadres supérieurs 16% Cadres moyens 26% Enseignants 15% Employés 21% ouvriers 6% étudiants 1% (Tchernomog 2007).

chacune en deux, peuvent être distinguées selon la position initiale vis-à-vis de la structure.

Les intrapreneurs sont de deux types :

- « bénévoles et militants désintéressés » (23% de l'effectif) : ils n'attendent rien en termes d'emploi personnel du projet qu'ils portent. Cette catégorie comporte plus d'hommes, l'âge moyen est plus élevé, il y a plus de retraités et moins de professions intermédiaires. Ils sont un peu moins diplômés et un peu plus engagés dans d'autres associations.

- « salariés en fonction », y compris directeurs (38% de l'effectif) : le développement de nouveaux champs d'activité fait partie de leurs tâches (le projet peut parfois néanmoins leur permettre de sauvegarder leur emploi ou de le rendre plus attractif). Ce groupe est plus jeune et très équilibré en termes hommes/femmes. Il y a plus de diplômés supérieurs à bac+2, et moins d'engagés dans d'autres associations.

Les entrepreneurs sont également de deux types :

- « demandeurs d'emploi en ESS » (26% de l'effectif) : ce sont des chômeurs ou, plus rarement, des personnes au foyer qui veulent « faire profession » en ESS. Il y a plus de femmes, plus d'employés et une sur-proportion des 40-49 ans.

- « salariés insatisfaits » (13% de l'effectif) : ils s'appuient sur le projet pour changer d'emploi. Il y a plus d'hommes et plus de cadres supérieurs.

4. VALEURS, ENGAGEMENTS ET MOTIVATIONS

Selon l'expression d'un porteur, « l'acte de création est un acte de partage et d'existence par rapport à la société ». Il repose sur des valeurs philosophiques, spirituelles, politiques, économiques, sociales, familiales qui définissent pour le créateur les critères du désirable. Notre enquête n'a pas cherché à cerner directement les opinions des porteurs de projet sur ces différents champs, comme ont pu le faire par exemple Paul Ray et Sherry Anderson (2000) aux Etats-Unis afin de décrire les « créatifs culturels »¹. Néanmoins divers éléments du

¹ *The Cultural Creatives: How 50 Million People are changing the World*, Harmony Books, traduit en français sous le titre: *L'émergence des créatifs culturels. Enquête sur les acteurs d'un changement de société*, éditions Yves Michel, 2001. L'enquête est transposée en France cf. *Les Créatifs Culturels en France, Association pour la Biodiversité Culturelle*, éditions Yves Michel,

questionnaire et des entretiens sur les parcours et les motifs de la création permettent de décrire en creux les cultures comportementales de ces nouvelles générations d'entrepreneurs sociaux.

4.1. Des parents créateurs : « tels pères, tels fils » ?

Alors qu'un seul des porteurs nous a déclaré créer par culture familiale, il s'avère qu'un peu plus d'un tiers des porteurs de projets ont au moins un de leurs parents qui était travailleur indépendant : pour 14% leur père et/ou leur mère étaient agriculteurs, pour 21% leur père et/ou leur mère étaient artisans, commerçants ou chefs d'entreprise. Au regard de la composition socio-professionnelle d'il y a 40 ans de la population des adultes en âge d'avoir des enfants¹, l'hypothèse souvent émise de l'influence – refoulée - du contexte familial sur la volonté de créer son entreprise (REIX, 2006) semble également se confirmer en matière associative². On note aussi que parmi les micro-créateurs, 22% avaient au moins un parent relevant de la PCS Cadres supérieurs et PIS, professions où la marge d'autonomie dans le travail et les choix de vie est non négligeable.

4.2. Les moteurs qui poussent à la création-action : des motivations altruistes mais aussi personnelles

Les motivations à la création sont par importance de citations (plusieurs réponses étaient possibles) :

- de répondre à un besoin non satisfait par le marché (pour 78% des porteurs). Cette motivation fait consensus : elle est

2007 (Préface de Jean-Pierre Worms). Le questionnaire est composé d'une cinquantaine d'items sur l'écologie, la place des femmes dans la société, la consommation et la richesse, le développement personnel, les enjeux sociétaux, l'ouverture à autrui, les pratiques de santé, le rapport à la politique.

¹ Personnes âgées de 24 à 40 ans en 1968 (et non disparus depuis), France entière : Agriculteur 7%, Artisans, commerçants 6%, Cadres sup + professions intermédiaires 16%, employés 15%, Ouvriers 26%, Inactifs autres que retraités 30% (source : INSEE EDP).

² A titre de comparaison parmi les porteurs de projet reçus en CCI, 36% ont un père ou une mère entrepreneur (11% en moyenne chez les Français) et 68% parmi leurs amis proches (41% des Français). Mais alors qu'ils sont fils ou fille d'entrepreneur dans un cas sur 3, seuls 4% déclarent créer une entreprise par culture familiale.

citée en priorité et au même niveau par les quatre catégories (bénévoles, salariés, demandeurs d'emplois, salariés insatisfaits);

- de créer une dynamique citoyenne locale (45%). Cette motivation est plus citée par les demandeurs d'emploi (plus économie solidaire ?) et moins par les salariés (plus économie sociale ?);

- de profiter de l'opportunité financière du FSE 10b (36%). Cette motivation est plus citée par les salariés et moins par les bénévoles (moins axés sur les financements ?);

- d'appliquer un savoir faire personnel (35%). Cette motivation est plus citée par les « entrepreneurs », c'est-à-dire les demandeurs d'emploi et ceux qui désirent changer d'emploi et moins par les « intrapreneurs », bénévoles et salariés (qui estiment déjà valoriser leur savoir-faire ?)

- de créer son emploi (31%). Cette motivation est quasi-exclusivement citée par les « entrepreneurs », c'est-à-dire les demandeurs d'emploi et ceux qui désirent changer d'emploi, ce qui est logique. Mais la surprise vient du fait que près du quart de ces deux catégories ne citent pas cette motivation, c'est-à-dire l'emploi semble secondaire dans leur projet, et n'être qu'une retombée indirecte ;

- de créer un emploi pour un proche (9%). Cette motivation est citée presque deux fois plus souvent par les bénévoles, c'est-à-dire pour 15% d'entre eux le projet n'est donc finalement pas totalement désintéressé.

Encadré 3 : Les « mots » de l'engagement

La liberté d'expression de la partie ouverte de la même question et des entretiens permet un autre regard qui vient compléter ces premiers éléments « pré-orientés ». Les « mots » des porteurs nous semblent pouvoir être regroupés en six catégories :

- S'engager, réagir, lutter contre : « faire bouger les choses », « mettre en avant ses valeurs », « investissement citoyen », « combattre les algues vertes », « constat de réalités sociétales édifiantes », « éviter que se poursuive l'exode rural », « être en accord avec ce que l'on pense », « mettre en adéquation les idées et les actes », « énervement face à la précarité », « il fallait agir », « création d'un service au public à la différence du marché », « rejet du capitalisme », « s'opposer à la violence institutionnelle », « la citadelle n'est pas imprenable »...

- Sortir de la Société de l'ennui en inventant quelque chose de nouveau : « lancer une dynamique écologique », « développer un tiers secteur de l'audiovisuel libre », « mettre l'économie au service de l'homme », « mettre en place une filière locale », « développer la culture Bio », « développer un service innovant aux familles », « créer un service non existant sur un territoire de vie », « échanger des documentaires inédits »...

- S'accomplir personnellement, prendre des risques : « exprimer sa passion », « affirmer son potentiel », « envie d'être indépendant, autonome », « pouvoir travailler localement », « envie d'expérimenter », « envie de passer à l'acte », « le challenge de créer », « désir d'innover », « je suis quelqu'un de créatif », « créer quelque chose de ses propres mains », « ne plus travailler dans un système uniquement financier », « une thérapie personnelle »...

- Donner aux autres, afin de répondre à de nouveaux besoins sociaux (insertion, mobilité, pauvreté, accès aux savoirs, à la culture, aux sports) : « aider un public en attente », « mettre à disposition sa nouvelle disponibilité », « offrir à ceux qui en ont besoin », « besoin de transmettre des savoirs », « démocratiser les pratiques culturelles », « donner la voix aux sans voix », « créer des emplois »...

- Ouvrir aux mondes : « expliquer les cultures africaines », « créer des liens entre campagne et ville », « recueillir les témoignages de femmes d'origine étrangère », « valoriser une culture »...

- Dynamiser l'activité d'une structure afin de la renforcer : « se rassembler autour d'un nouveau projet », « enrichir le projet de l'association », « aller plus loin », « pérenniser l'action des bénévoles »...

En comparaison, les moteurs des créateurs d'entreprises sont plus personnels et plus orientés vers l'emploi. Selon l'enquête SINE 2002 sur les trois régions les motivations des créateurs sont : être indépendant (73%), le goût d'entreprendre (57%), une opportunité (33%), sans emploi et choix de créer (25%), une idée nouvelle (25%), un exemple de l'entourage (17%), sans emploi et contraint de créer (6%), une autre raison¹ (18%) (réponses multiples).

¹ Malheureusement non précisée.

L'enquête IFOP pour le réseau des CCI note que le projet représente pour eux : un plaisir, un moyen de se réaliser (60%), un moyen de gagner sa vie et de travailler (55%), le goût, le besoin d'être indépendant (52%), un défi, un challenge (39%), la possibilité de gagner plus d'argent (24%), sortir du chômage (17%), une tradition, une habitude familiale (4%). Et quand il leur est demandé de se définir personnellement, ils répondent être d'abord : un indépendant (42%), un entrepreneur/un développeur (35%), un patron/un chef d'entreprise (16%), un manager/un leader (15%), un gestionnaire (14%).

4.3. Les préférences pour l'économie sociale et solidaire

Neuf porteurs sur dix ont le sentiment d'appartenir au secteur de l'économie sociale. Mais nous n'avions pas proposé l'item « économie sociale et solidaire ». Or d'après nos entretiens ultérieurs, ceux qui n'ont pas ce sentiment, se revendiquent plutôt de l'économie solidaire par différenciation de l'économie sociale. L'ignorance de l'ESS (une personne reconnaît « qu'elle ne savait pas qu'elle appartenait à une structure de l'ESS ») ou la non-reconnaissance dans l'ESS (une personne souligne qu'elle « est très déçue par ce secteur ») est donc très exceptionnelle.

Les principes de l'ESS dans lesquels ils se reconnaissent, sont :

- la volonté de créer du lien entre les parties prenantes (cité par 72% des porteurs),
- la gestion démocratique (cité par 58%),
- la liberté d'adhésion (cité par 42%),
- le circuit d'information transparent (cité par 32%),
- la propriété collective (cité par 31%),
- le système de réserves impartageables (cité par 23%).

Pour 14% d'entre eux, cette appartenance s'exprime également en choisissant leurs propres termes : « entreprendre différemment », « faire ensemble, casser les clivages », « volonté de faire solidairement », « respect de chacun », « penser ensemble », « le refus du profit à outrance », « solidarité, action et responsabilité personnelle », « possibilité d'impliquer les gens sans trop leur demander »...

Au delà de cette reconnaissance dans les principes institutionnels de l'ESS, à la question ouverte « Pourquoi avoir créé en économie sociale ? », les réponses sont naturellement

diverses. Nous les avons ici regroupées sous cinq thèmes en fonction de l'argument qui nous semblait dominant¹ :

1) cohérence des valeurs et des créations (42%)

Les porteurs utilisent très souvent les termes « valeurs », « convictions », « philosophie », « choix politique », « déontologie », « éthique ». Ils veulent « donner du sens à l'action », générer de « l'utilité sociale » ou de « l'intérêt général ». Ils soulignent « la cohérence » de leur engagement avec leur pensée, et de leurs valeurs personnelles avec celles de l'ESS, voire même évoquent une « identification ». Par contre la référence au « militantisme » (trop connoté ?) n'est employée que par un seul porteur.

Ils partagent la conviction que la société de personnes est la solution à un développement juste (« gestion désintéressée », « secteur non marchand », « aucun objectif commercial », « regroupement de 3 volets : économique, social et culturel »), qu'elle permet l'innovation sociale (par « implication dans des réseaux », de « développer des micro-projets atypiques »), qu'elle met l'homme au centre du projet (« primauté de l'homme sur l'argent », « proximité »). Comme le dit un porteur « c'est l'économie dans laquelle je croie ».

Pour une part d'entre eux, ces valeurs expriment une forme de « résistance » à « la culture bourgeoise », à « l'économie de marché qui stigmatise le handicap et qui ne reconnaît pas les initiatives dans le domaine social ». Il leur est « impossible de rentrer dans l'économie marchande », il faut « irriguer la culture des différents milieux en initiant des circuits non conventionnels » et « être en marge de l'économie ».

2) évidence et continuité (24%)

De nombreux porteurs mettent l'accent sur « l'évidence » du choix – sans faire référence directement aux valeurs – comme si justement il n'y avait pas d'autre choix possible : « c'est logique », « il ne pouvait en être autrement », « comment faire autrement ? », « c'est l'essence même du projet ».

Dans certaines de ces déclarations, cette évidence a un caractère plus personnel (« j'ai toujours travaillé et été bercée

¹ Dans certains cas, mais de façon non majoritaire, les réponses à cette question croisent plusieurs de ces arguments. Nous avons dégagé l'argument dominant. Les entretiens en face en face, qui ont permis d'approfondir cette question au cœur de notre interrogation – pourquoi créer en économie sociale plutôt qu'en économie classique – ont par contre fait ressortir que les porteurs s'appuyaient sur plusieurs de ces motifs.

dans le secteur social », « c'est le domaine dans lequel je travaillais »...) ou au contraire de continuité structurelle (« la structure porteuse était une association », « cela correspond à l'objet de l'association », « car on était déjà en statut associatif »...).

3) *solidarité et forme juridique (13%)*

Par delà son appartenance au champ des valeurs partagées, la solidarité apparaît également comme devant se traduire automatiquement par un statut juridique d'ESS (associatif, et beaucoup plus rarement dans notre échantillon SCOP ou SCIC). Pour les porteurs, un objet social (« lutte contre les exclusions », « aide à domicile de personnes sourdes, malvoyantes », « l'ouverture à la mixité sociale », « répondre à un vrai besoin », « développer l'entraide »...) ne peut exister que sous forme d'un statut d'économie sociale, en partie du fait de la non-solvabilité des bénéficiaires (« redistribution gratuite », « certains bénéficiaires manquent d'argent »...). Cette solidarité est aussi à la fois un « devoir » et une « envie » de « servir à quelque chose » « de tendre la main vers l'autre », « d'être utile aux autres »...

4) *l'énergie collective (12%)*

Selon l'expression d'un porteur, l'ESS « permet une énergie collective ». L'ESS est le corollaire d'une élaboration participative et collective. Elle facilite « une plus forte coordination et implication des personnes », elle permet de « jouer la complémentarité des compétences », « d'autres types d'échanges », de « penser ensemble », « d'être plus innovant », de « pouvoir fédérer beaucoup de monde », « de créer à plusieurs ce qui est plus facile (une bonne idée peut échouer par manque d'acteurs associés) » ...

Cette énergie collective est aussi territoriale : « le projet appartenait à une dynamique locale », le projet « dynamise le milieu rural » et « crée du lien social ».

L'ESS c'est aussi travailler autrement selon « une organisation horizontale », en réseau, ce qui suppose « confiance », « fonctionnement démocratique », « respect de chacun ». C'est « pouvoir se regrouper tout en restant indépendant ».

L'innovation s'inscrit ici comme une nouvelle combinaison (sociale) dans le processus de production au sens de Schumpeter.

5) souplesse et financement (9%)

Parfois le choix de l'ESS est une réponse à « un besoin de souplesse ». « Une structure associative est plus facile à créer qu'une société » et « la pérennisation des projets est moins chère en ESS ».

C'est aussi un choix opportuniste « parce que c'était une condition pour avoir le financement FSE10B », ou car cela permettait l'« obtention d'un financement permettant un démarrage rapide ».

Lorsque l'on confronte ces cinq arguments aux quatre situations initiales, on obtient la matrice suivante :

	Intrapreneurs		Entrepreneurs		Moyenne
	« salariés en fonction »	« bénévoles et militants désintéressés »	« salariés insatisfaits »	« demandeurs d'emploi en ESS »	
Evidence et continuité	34%	29%	15%	8%	24%
Energie collective	7%	17%	6%	25%	11%
Souplesse et financement	13%	11%	8%	0%	10%
Solidarité et forme juridique	9%	17%	15%	17%	13%
Cohérence des valeurs et des créations	37%	26%	56%	50%	42%

Les intrapreneurs, salariés en fonction et bénévoles, mettent plus souvent l'accent que la moyenne des porteurs sur l'évidence et la continuité (respectivement +10pt et +5pt), ce qui est logique dans leurs situations. A un degré moindre, les salariés en fonction insistent également légèrement plus que la moyenne sur la souplesse opérationnelle de l'ESS (+3pt).

Les entrepreneurs, salariés insatisfaits de leur emploi actuel et demandeurs d'emploi, se sentent particulièrement motivés par la cohérence de leurs actions et de leurs valeurs (respectivement +14pt et +8pt).

Au-delà de cette différenciation intrapreneur/entrepreneur, les demandeurs d'emploi et les bénévoles sont proches dans

leur mise en avant de l'énergie collective (respectivement +14 pt et +6 pt) et de façon plus modérée du lien entre solidarité et statut juridique (+4 pt pour les deux catégories). On note également que l'aspect souplesse et financement n'intéresse aucun demandeur d'emploi (-10 pt).

4.4. Un fort engagement associatif et militant, passé et présent

86% des porteurs déclarent avoir eu un parcours (personnel ou familial ? sur ce point la question n'était pas assez explicite) marqué par au moins un engagement associatif et/ou militant, dans le champ culturel (42%), politique (31%), sportif (20%), social, humanitaire ou du handicap (15%), syndical ou citoyen (10%), confessionnel (8%), environnemental (3%), sans précisions (13%) (Plusieurs réponses possibles). Logiquement, les porteurs sont plus engagés que la moyenne de la population sur les trois régions, avec une sur-représentation des participations culturelles et politiques.

Huit porteurs sur dix participent à d'autres structures associatives que celle concernant le projet, la moitié en étant membre du bureau et même le ¼ en tant que Président. Le cumul des fonctions associatives est donc très net. Ce fort engagement est en partie dû au haut niveau d'étude des personnes concernées¹ mais il va bien au-delà. On peut sans doute parler d'une véritable « culture associative » chez les porteurs de projet².

5. POUR QUI ? VERS AUTRUI, VERS TOUS ?

Ces énergies créatives sont mobilisées en faveur d'un public et d'un territoire, sur un type d'activités, et reposent sur une conception de l'innovation sociale.

¹ Le taux de bénévolat suit un gradient croissant de 14% chez les sans diplômés à 36% pour les diplômés de l'enseignement supérieur (INSEE 2002).

² Dans son étude sur le bénévolat, Lionel Prouteau constate sur la base de l'enquête INSEE 2002 que lorsque le père était bénévole, le taux de bénévolat était de 46% contre 24% s'il ne l'était pas. Pour la mère on passe de 26 à 43%.

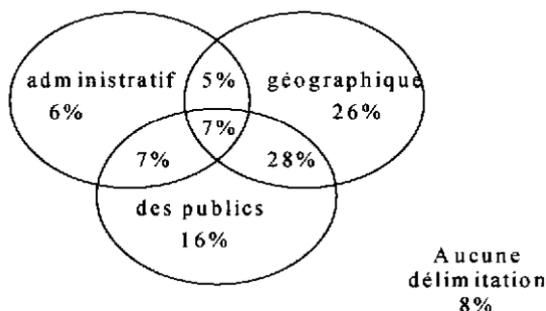
5.1. Les publics

Dans les 3/4 des cas, le projet est destiné à un public ciblé. Lorsqu'il existe un public ciblé, les bénéficiaires relèvent de l'insertion (73%), des femmes (31%), des handicapés (22%), d'autres catégories (16%) (plusieurs réponses possibles). Quel que soit le secteur d'activité choisi, la vocation sociale est présente¹.

5.2. Des partenariats de territoire

Les lieux d'expression de ces projets sont très variés : certains sont très locaux au service de bénéficiaires de tel territoire, d'autres sont régionaux (tiers secteur audio-visuel), d'autres sont nationaux, d'autre enfin sont internationaux (commerce équitable).

La délimitation du territoire d'action est au niveau :



85% des porteurs considèrent que leur action s'inscrit dans des politiques territoriales. Dès lors, en toute cohérence, 36% des porteurs ont construit des partenariats locaux avant même de déposer leur projet, 65% en ont construit durant le déroulement de l'action (29% cumulant les deux). Seulement 19% n'ont construit aucun partenariat.

¹ Parmi les structures qui ont répondu à notre questionnaire, 73% ont créé suite au projet au moins un emploi : 32% un, 16% deux, 17% entre 3 et 5, 6% entre 6 et 10 et 2% plus de 10. (Nous avons retenu ici les emplois au moins à mi-temps, quelque soit le type de contrat).

La moitié des porteurs déclarent n'avoir pas eu de difficultés à mettre en place le projet sur leur territoire. Pour l'autre moitié, les difficultés sont liées dans l'ordre à une non réponse des collectivités (30%), à un problème matériel (20%), à un problème de concurrence (17%), à une démotivation des personnes investies (13%)¹...

Six porteurs sur 10 ont une vision positive de leur territoire en matière de développement de projets innovants : ils le qualifient de « territoire très innovant » (21%) ou comme « ayant un fort potentiel » (41%). Un quart porte un jugement nuancé (« l'idée fait son chemin »). Les autres le qualifient de « peu dynamique, atone » (11%) et très peu d'en déclin (1,5%). Faut-il y voir un optimisme d'entrée de jeu ?

5.3. Les secteurs d'activité choisis : éducation, culture, social et environnement aux premiers rangs

Dans notre enquête près d'une association sur deux déclare couvrir au moins deux champs d'activité. Trois cas de figure semblent expliquer cette pluri-activité :

- s'agissant de combler un manque du marché, les associations se situent dans les interstices, les intersections ;
- le fait d'avoir des objectifs pluriels (et pas seulement la rentabilité financière) pousse à des champs pluriels ;
- la difficile recherche de financements nécessite de « faire feu de tout bois », surtout pour les petites structures

Il y a une forte prédominance d'activités relationnelles. En sachant qu'il y a donc eu 1,7 réponse par projet, alors que les données SINE et CNVA sont de type réponse unique, et que les items proposés ne sont pas les mêmes, il est toutefois possible de dégager quelques grandes tendances :

	FSE 10b 3 régions	CNVA - Créations d'associations (2005) National	SINE (2002) 3 régions
Éducation, formation	41%	6%	6%
Santé, psychologie	17%	9%	
Insertion, action	10%		
Services aux particuliers	17%		11%
Culture	29%	34%	-
Environnement	22%	1%	-

¹ Plusieurs réponses possibles.

Commerce, artisanat, bâtiment	10%	1%	47%
Restauration,	8%	1%	
Accompagnement à la création	6%	5%	-
Sport	4%	14%	-

En dehors du cas des services aux particuliers, et dans une moindre mesure du commerce, de l'artisanat et du tourisme (mais les projets de ces 3 domaines sont très souvent à dimension équitable), les secteurs choisis sont très nettement différents de ceux de la création classique¹. La condition de non-concurrence est du point de vue macro respectée.

Au regard du champ (national) des créations associatives, apparaît une sur-représentation de l'éducation-formation, du « social » (santé, insertion, services aux particuliers), de l'environnement et du « commercial ». Par contre il y a une sous-représentation forte du secteur sportif et modérée de la culture. On peut y voir l'effet du dispositif FSE 10b qui vise prioritairement des publics en difficulté. On remarque également la particulière sensibilité à l'environnement – qui va jusqu'à l'intégrer dans le projet - du quart des porteurs.

5.4. Innover socialement

L'innovation sociale peut être définie comme « toute nouvelle approche, pratique, ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations, des communautés. »²

Pour les porteurs de projets, l'innovation sociale c'est :

- favoriser le collectif (28% partagent cet avis),
- favoriser la redistribution de richesses (26%),

¹ Sur les trois régions, les créations se font dans le commerce et la réparation (25%), la construction (22%), les services aux entreprises (19%), les services aux particuliers (11%), l'industrie hors IAA (7%), l'éducation, la santé et l'action sociale (6%), les activités immobilières (5%), les transports (2%), les industries agroalimentaires (2%). (SINE, 2002)

² *Politique québécoise de la science et de l'innovation* (Gouvernement du Québec, 2001), cité par Nathalie FERREIRA, L'économie sociale : un potentiel d'innovations ? *Cahiers du Lab.RII*, 2007.

- préférer le long terme (13%).

Sur ce point les bénévoles se distinguent car favoriser la redistribution vient en tête, le collectif en second et le long terme est plus souvent cité. Les trois autres catégories (salariés, demandeurs d'emploi, insatisfaits) sont par contre assez proches dans leurs réponses.

Le tiers des porteurs n'a pas retenu une de ces trois propositions et a préféré cocher la réponse « autre » et détailler sa réponse. Cela permet de dégager trois types de réponses autour de l'expérimentation, de la responsabilité et de l'autonomie, et du lien social renouvelé.

1) *Expérimenter selon d'autres logiques (18%)*. Cette revendication de l'expérimentation, c'est celle « d'essayer ce qui n'a pas encore été essayé », en s'organisant « autrement », et en allant dans le sens du « progrès humain » « pour tous ». L'innovation sociale se trouve :

- dans le questionnement : par « l'écoute de l'évolution de la société », en « utilisant les compétences de veille sociale des institutions », en « tentant le mariage entre développement économique et développement social et culturel », en « mesurant l'empreinte écologique de nos projets avant de les réaliser » ;

- dans la déterritorialisation de la pensée : par « l'apport d'idées non présentes sur le territoire », en « défrichant un nouveau territoire », en vue « d'ouvrir les opinions » ;

- dans la volonté d'asseoir une gouvernance différente, non hiérarchique : « établir d'autres formes de relations sociales », « introduire de nouvelles collaborations », « travailler de manière participative (ce qui suppose une formation de base pour tous) », « favoriser les interactions entre les structures et les acteurs », « penser ensemble un autre mode de fonctionnement et d'organisation sociétale basée sur l'homme plutôt que sur le marché », « générer de l'intelligence collective », « progresser ensemble » ;

- dans la modification des règles en place : « être capable de sortir d'une forme d'immobilisme des institutions », « réexaminer le bien-fondé d'institutions ou d'établissements à vocation sociale », « laisser s'exprimer de nouveaux porteurs de projet », « décloisonner, proposer des passerelles », « redonner une valeur humaine et sociale à la société » ;

- dans le partage de richesses non matérielles : « favoriser la redistribution des richesses intellectuelles et culturelles »,

« favoriser l'expérimentation artistique dans un contexte équitable et solidaire », « donner l'accès à tous à la culture », « partager la Beauté »...

2) *Rendre autonome et responsable les bénéficiaires (8%)* afin qu'ils « existent vraiment » et qu'ils « soient les acteurs de leur vie ». « Redonner l'élan d'être citoyen actif » suppose :

- « d'être proche des personnes », de « favoriser l'éducation tout en prenant en charge la souffrance de chacun face aux exigences sociétales », « de favoriser l'épanouissement individuel » et « que chacun aient les clés pour réussir son propre développement » ;

- « d'aider sans assistanat », « de donner les moyens aux gens de se responsabiliser », « de donner la part de chacun dans la société, tout en ayant tous des devoirs », « d'être co-créateur des richesses », « de prendre en compte le potentiel des gens », de « permettre aux exclus de trouver un emploi »...

3) *Créer du lien social et lui donner du sens (7%)* à la fois par la méthode et dans les réalisations :

- il s'agit de « militer pour des projets collectifs », de « mélanger les groupes », de « faire travailler ensemble des gens qui ne travaillent pas ensemble »...

- en vue « de rendre concret le lien individu-collectif en tant que partage des richesses », « de lutter contre l'individualisme et les problèmes de personnes », « d'établir un tissage solide », « de mieux vivre ensemble solidairement sur le territoire ».

6. LE PROFIT PSYCHIQUE¹

Quel est pour le créateur le retour de son engagement ? Le statut de créateur apporte des satisfactions qui sont à la fois « altruistes » :

¹ Comme nous l'avons noté en introduction, il ne s'agit pas ici de dresser un bilan des projets en termes de plus-value sociale mais uniquement d'en étudier les conséquences personnelles sur le porteur.

Selon les données de la CRES Poitou-Charentes, sur une cinquantaine de projets terminés, près de neuf sur dix ont créé un emploi, 76 salariés ont été recrutés durant le déroulement du projet (représentant 47 ETP) et chaque projet a mobilisé en moyenne sept bénévoles et concerné une vingtaine de bénéficiaires. A la fin du projet, 45 emplois ont été maintenus et 164 emplois supplémentaires s'y sont ensuite ajoutés.

- la satisfaction citoyenne est citée par 58% des porteurs (en tête chez les bénévoles et le salarié) ;
- l'encouragement au lien social par 57% des porteurs (en tête chez les demandeurs d'emploi) ;
- et à caractère plus « personnel » :
- le développement personnel est cité par 55% des porteurs (en tête chez les personnes désirant changer d'emploi) ;
- la formation et l'expérience personnelle par 45% ;
- la reconnaissance sociale et la notoriété par 30%.

Spontanément (l'item n'était pas proposé), 3% des porteurs estiment que le statut de créateur apporte aussi des inconvénients (des angoisses nouvelles, plus de travail que souhaité, de la frustration...), ces personnes sont exclusivement des bénévoles ou des demandeurs d'emploi.

Matrice des apports / 4 catégories

	Bénévoles	Chômeurs	Change- ment d'emploi	Salariés	Ensemble
Satisfaction citoyenne	58,7%	62,7%	64,0%	52,0%	58%
Lien social	52,2%	70,6%	72,0%	45,3%	57%
Développement personnel	43,5%	68,6%	84,0%	42,7%	55%
Formation et expérience d'entrepreneur	23,9%	58,8%	52,0%	46,7%	45%
Reconnaisances sociales et notoriété	23,9%	33,3%	40,0%	28,0%	30%
Négatif	6,5%	3,9%	0,0%	0,0%	3%

A partir de ces réponses, il est possible de déterminer trois catégories parmi les porteurs :

- ceux qui combinent satisfactions « personnelles » et « altruistes » (63% de l'effectif) ;
- ceux qui ne déclarent que des satisfactions de nature « altruiste » (21%) ;
- ceux qui ne déclarent que des satisfactions « personnelles » (16%).

A plus de 80% les demandeurs d'emploi et les salariés insatisfaits déclarent des apports à la fois personnels et altruistes. Ce n'est le cas que de la moitié des salariés et des bénévoles. Les bénévoles exprimant des satisfactions

exclusivement altruistes sont 36% et exclusivement personnelles 13%. A l'inverse parmi les salariés, 26% ressentent des satisfactions exclusivement altruistes et 25% des satisfactions exclusivement personnelles.

7. LE PROCESSUS D'EMERGENCE ORGANISATIONNELLE

Nous avons également interrogé les porteurs sur l'origine de l'idée novatrice et sur les groupes et réseaux mobilisés dans la phase d'émergence.

7.1. Le déclic et le collectif

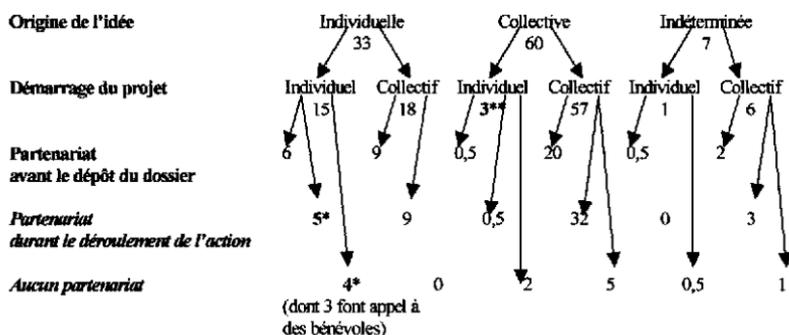
Pour 60% des projets, l'idée de la création de l'activité est collective, pour 33% elle est d'origine individuelle et 7% des porteurs jugent son origine indéterminée. Le démarrage du projet est encore plus majoritairement collectif (81%), ce qui paraît normal lorsque l'on crée sous le statut associatif ou coopératif plutôt qu'en statut lucratif¹. Les projets sont portés par des groupes avec une médiane d'environ 5 personnes. 32% des groupes sont limités à 2 ou 3 personnes, 33% comportent entre 4 et 6 personnes, 18% entre 7 et 10, et 17% des groupes dépassent 10 personnes. Sur l'ensemble des groupes créateurs il y a pratiquement autant de femmes que d'hommes. On compte néanmoins 14% de groupes qui ne comptent que des femmes et 8% qui ne comportent que des hommes.

Dans 80% des constructions collectives, le porteur de projet connaissait déjà préalablement tous les autres membres et dans la moitié des cas, le groupe avait déjà créé en ESS (association ou section d'association). La confiance dans les capacités du collectif en est d'autant plus assurée, favorisant une sorte de « spirale créatrice associative ».

Le caractère collectif de la démarche de création peut donc intervenir à différents stades : dans l'émergence de l'idée, dans

¹ Dans la création classique, une fois sur deux, la mise en place du projet s'effectue seul. Dans 21% des cas avec l'aide du conjoint, dans 13% avec une autre personne de la famille ou de l'entourage, en collectif dans moins de 10% des cas (SINE 2002 sur les trois régions).

le démarrage du projet, durant le déroulement de l'action. Rapporté à cent porteurs de projet, on a les cas suivants :



Au final, 9 porteurs (5*+4*) sur cent ont créé (quasiment)¹ entièrement en individuel, de l'origine de l'idée au démarrage du projet. Mais ensuite seulement 1 sur cent va porter le fonctionnement du projet en solo, 5 établissant des partenariats durant le déroulement de l'action et 3 faisant appel à des bénévoles.

Concernant les porteurs dont l'origine de l'idée est collective et le démarrage individuel (**), il s'agit dans l'intégralité des cas de projets issus de structures pré-existantes. On peut donc estimer que la structure a délégué le démarrage et le fonctionnement du projet à une seule personne.

7.2. Le rôle du porteur : porteur de savoirs et de relations

Même si le projet est collectif, dans près de la moitié des cas l'identification d'un ou deux « lanceurs » est spontané. Lorsqu'il s'agit de définir leur rôle au sein de la structure, la plupart des porteurs se voient comme des « polytechniciens », choisissant en moyenne 2,3 des items suivants : 76% des porteurs déclarent jouer le rôle de coordinateur, 54% celui de créateur/concepteur, 53% celui de gestionnaire, 25% celui de commercial. Seulement 7% ne se reconnaissent dans aucune de ces fonctions. Il faut également noter que 9% des porteurs ne

¹ Quasiment car il leur a bien fallu à un moment donné « utiliser » une association existante (2%), soit en créer une (2%).

souhaitent pas l'intervention de bénévoles dans le cadre du projet.

Encadré 4 : Du porteur de projet à l'entrepreneur social

L'expression « entrepreneur social » peut être triplement valorisante pour un porteur de projet :

- il bénéficie de l'image médiatique de l'entrepreneur : dynamisme, prise de risque, mise en œuvre d'innovations, charisme... Caractéristiques en opposition à celle du « petit patron » et du « Président d'association » ;

- il crée des emplois -souvent en premier lieu le sien, « il n'attend pas que l'on lui propose »- il en est « remercié » par les personnes embauchées et par les pouvoirs publics ;

- il développe des activités à préoccupations sociales, il se soucie des autres, il est dans la proximité, il ne recherche pas le profit, il n'est pas un « exploitateur ».

Par contre, le renvoi à l'entreprise est difficilement accepté par les porteurs de projet en situation d'opposition à l'économie capitaliste.

Avant la création, seuls 14% des porteurs n'a sollicité aucun conseil. Les autres ont plutôt cumulé les conseils en mobilisant d'abord les réseaux de l'ESS (56%), des conseillers en gestion (24%), des membres de l'entourage (famille, amis) (14%), des collectivités locales (13%), des services de l'Etat (13%), d'autres types de structures - Universités, organisations d'accompagnement à la création...- (20%). L'ouverture et la mise en œuvre des réseaux dans la recherche de conseils est d'emblée forte, plus forte que pour les créateurs classiques¹.

CONCLUSION : L'INNOVATION PAR LA « FIBRE ASSOCIATIVE »

Au final, et malgré la diversité des porteurs, dans leurs parcours, leurs engagements, leurs projets, certaines constantes

¹ Dans la création classique, 26% des créateurs n'ont sollicité aucun conseil. Les autres ont pris des conseils auprès de membres de l'entourage familial et personnel (28%), d'organismes d'accompagnement à la création (25%), de membres de l'entourage professionnel (18%) et de conseillers professionnels (15%) (SINE 2002 sur les trois régions).

semblent assez bien les caractériser (et les différencier des créateurs d'entreprises « classiques ») :

- ils disposent d'un fort capital social, en termes d'origine sociale, de diplôme, d'expérience professionnelle, de réseaux, d'intégration dans la vie associative et sociale.

- ils sont méfiants vis-à-vis de l'économie de marché et pour certains la rejettent. Ils sont ouverts sur le monde et sensibles à la prise en compte de l'environnement.

- ils recherchent la création de valeur sociale, matérielle et immatérielle, culturelle et environnementale, en revendiquant l'expérimentation, l'autonomie, la responsabilité. Face aux problèmes sociaux, ils ne veulent pas seulement partager dans l'urgence, mais aussi favoriser l'autonomie progressive de leurs publics.

- ils désirent donner du sens à leur vie. Ils cherchent à rendre cohérent leurs valeurs – humanisme, entraide, équité, libre développement de la personnalité - leurs compétences – professionnelles et organisationnelles - et leurs engagements d'entrepreneur ou d'intrapreneur social. Pour ce faire, l'ESS leur semble la voie idéale, par ses principes, sa souplesse, son caractère collectif, non hiérarchique et participatif, et par la confiance dans les valeurs partagées qu'elle induit. Même s'ils sont parfois sans emploi, ils ne sont pas prêts à renier leurs valeurs.

- ils « jouent collectif » dans la réflexion, la construction, le croisement des compétences, l'implication des parties prenantes. Cette recherche du collectif s'appuie sur un réseau à la fois personnel (de connaissances amicales ou même familiales), culturel (pratiques communes, appartenance à une fédération, valeurs identiques) et structurel (ils savent identifier des alliés au sein des réseaux existants qui joueront un effet levier en termes de montage de projets et de pérennisation). En somme, ils ne cherchent pas seulement à créer du « vivre ensemble » mais aussi du « devenir ensemble ».

BIBLIOGRAPHIE

CNVA, (2007), *Bilan de la vie associative : 2004-2007*, La Documentation française, Paris.

DG Emploi et Affaires sociales, (2003), *Évaluation du projet pilote Capital local à finalité sociale, rapport final*, Bruxelles.

- IFOP/CCI, (2007), *Enquête Observatoire permanent des porteurs de projet d'entreprise*, Paris.
- INSEE, (2002), *Partie variable de l'enquête EPCV sur la vie associative*, Paris.
- INSEE, (2004), « Créations et Créateurs d'entreprises », *Enquête SINE 2002, Insee Résultats*, série économie n°16.
- MINISTERE DE L'EMPLOI, (2004), *FSE en France 2000-2006, Programme objectif 3 2004-2006, DOCUP*, Paris.
- PROUTEAU L., WOLFF F.-C., (2004), « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et Statistique*, n° 372, pp. 3-39
- RACINE, (2004), « Spécial Initiatives locales et économie sociale », *Bulletin*, n° 65-66, novembre.
- REIX F., (2006), « Les fondements de l'éthique entrepreneuriale chez les créateurs d'entreprises », *Séminaire ENS Cachan*.
- TCHERNONOG V., (2007), P»oids et profils socio-économiques des associations », *Communication au XXIème Colloque de l'ADDES*.

« L'ELEVEUR ET L'OISEAU » : RAYONNEMENT D'UNE DEMARCHE AGRO-ENVIRONNEMENTALE INNOVANTE

Valérie BILLAUDEAU
Bertille THAREAU

L'histoire de l'association des éleveurs des Vallées Angevines révèle l'émergence d'une dynamique sociale regroupant des acteurs que les rivières, l'histoire et les pratiques séparaient. Les éleveurs d'une partie des vallées la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Loire, suite à une prise de conscience collective (par les agriculteurs, mais aussi par de nombreux autres acteurs du territoire) de l'intérêt écologique de ces territoires, se sont mobilisés autour d'un projet pionnier visant à pérenniser des activités agricoles menacées et à revendiquer le maintien d'un certain modèle d'agriculture sur ces territoires. Ce projet s'est concrétisé par la création d'une marque, « l'Eleveur et l'Oiseau », dans le but de vendre de la viande produite sur le territoire des Basses Vallées Angevines.

La vente de viande, projet au cœur de la création de l'association, et l'activité de l'association en tant que telle ont été limitées. Pourtant, l'initiative des éleveurs a été fortement relayée dans les médias et les colloques spécialisés. Notre recherche est née de cet apparent paradoxe. Comment expliquer cette forte médiatisation ? Que cela révèle-t-il à propos de l'initiative des éleveurs ?

Au delà du projet de marque de viande, nous montrerons que la dynamique à l'œuvre correspond à une innovation sociale comme la définit le CRISES¹ : « Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou

¹ CRISES, Centre de Recherche sur les Innovations Sociales – www.crisis.ugam.ca

profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles. » Ce sont bien les évolutions sociales, politiques et culturelles qui sont l'objet du rayonnement médiatique qu'a connu l'association. Notre article propose, à travers cette monographie, d'analyser les liens entre innovation et processus médiatique tant autour de la question de la diffusion des informations et des valeurs, que des conséquences pratiques de ce processus sur l'activité associative.

De fait, nous montrons dans la partie II que le projet de « l'Éleveur et l'Oiseau » a contribué à l'émergence d'un nouveau modèle de développement où les agriculteurs et les environnementalistes peuvent travailler de concert. Cette originalité a constitué un argument moteur pour communiquer vers l'extérieur et mettre en place une stratégie de communication. La partie III développe le rayonnement engendré par l'innovation sociale. Ainsi, nous décrivons particulièrement les territoires de communication que l'association a su développer en cherchant à mieux comprendre les « processus de communication de l'association »¹. Mais au-delà de cette réussite en matière de communication, il est nécessaire de souligner, dans la partie IV, des difficultés de mise en œuvre et de pérennisation. Nous avons identifié un paradoxe entre la faible communication interne de l'association et le rayonnement de « l'Éleveur et l'Oiseau ». En effet, en théorie, une solide communication interne basée sur des actions développées permet d'asseoir une communication externe. Dans cet exemple, l'appropriation du projet associatif par les adhérents apparaît faible et partielle. Pour les plus investis, leur rôle de représentation auprès des collectivités territoriales reste ambigu et nécessite une meilleure lisibilité au titre de « l'Éleveur et l'Oiseau ».

¹ Mucchielli A., *Théorie des processus de la communication*, Armand Colin, 1998.

1. METHODES : UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Cet article est issu d'un travail de recherche sur les territoires et réseaux de l'économie sociale et solidaire¹ mené en 2006 et 2007, dont l'objet était de mieux appréhender les formes de structuration de secteurs de l'économie sociale et solidaire à différentes échelles territoriales. Nous sommes intéressés d'une part, aux dynamiques sociales liées à l'aventure d'une association d'éleveurs : « les éleveurs des Vallées Angevines », et d'autre part, aux stratégies et territoires de communication de différentes structures de l'économie sociale. Ainsi, deux disciplines, la sociologie et la communication, se sont réunies pour tenter d'étudier de façon complémentaire les spécificités de cette association.

Les méthodes de travail ont porté sur des entretiens sociologiques et l'étude de supports de communication.

L'approche sociologique vise à comprendre la dynamique associative (sur les plans pratiques, sociaux et politiques) :

- Description et analyse de l'histoire du projet associatif et de la façon dont il s'inscrit dans un contexte économique et territorial ;

- Analyse de la façon dont les agriculteurs pratiquent et pensent leur action dans le cadre de l'association ;

- Analyse des effets de l'association, notamment sur les relations de dialogue des agriculteurs.

Pour cela nous mobilisons deux types de matériaux :

- Des travaux d'étude portant sur des projets agricoles sur les mêmes territoires au cours des années 1990. Ces travaux permettent d'appréhender les dynamiques sociales au sein du monde agricole local avant l'émergence de l'association².

¹ Projet « Economie sociale et solidaire, territoires et réseaux », financé par la DIISES, dans le cadre du programme de recherche pour l'innovation sociale et le développement en économie sociale et solidaire. Voir le rapport de recherche : Thureau et al., 2007, Economie sociale et solidaire, territoires et réseaux, ESA.

² Couëffe, F., 1996. Le métier d'éleveur et la demande environnementale dans les basses vallées angevines. Evaluation sociologique d'une OGAF en zone inondable. ESA, Angers, pages. 106 ; Le Guen, R., Sigwalt, A., 1999. Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la bio-diversité. Economie rurale, 41-48 ; Montembault, D., 1997. Les basses vallées angevines et l'OGAF agri-environnement. Les apports de la télédétection à l'évaluation environnementale. Carta, Angers, pages 123.

- 31 entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs ayant participé à la démarche associative (agriculteurs membres de l'association, leaders associatifs, animatrice, négociant, élu local) et auprès d'autres agriculteurs des territoires concernés par l'association. Nous avons cherché à travailler sur des territoires restreints (zones de 3 communes environ) de manière à rendre compte des dynamiques sociales au sein de la profession agricole localement. Nous avons mobilisé une méthode d'entretien semi-directif développée dans le cadre de travaux sur le développement agricole¹. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés sur deux périodes : entre avril et mai 2007 puis en janvier 2009, ils ont été partiellement retranscrits.

L'étude de la communication passe par ce que les acteurs souhaitent faire passer comme message mais aussi par les messages qui sont véhiculés. Les supports créés constituent un corpus riche en informations. C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'étudier certains d'entre eux :

- un film diffusé sur France 3 : ce support a été réalisé conjointement entre les différents acteurs locaux et un professionnel de l'audiovisuel. Il représente un exemple de travail coopératif où les messages voulus et reçus peuvent être comparés ;

- une revue de presse : nous avons demandé à l'association de nous fournir tous les articles qui étaient parus depuis son lancement. Le nombre d'articles, la nature des journaux ainsi que les sujets abordés dans les titres permettent d'étudier comment les médias se sont fait les relais de l'information.

- les sites Internet où figure « l'Eleveur et l'Oiseau » : une recherche simple sur internet permet d'identifier la notoriété de l'association sur un support de communication devenu indispensable aux organisations. Les sites qui ont fait écho de « l'Eleveur et l'Oiseau » et la façon dont ils l'ont fait, permettent de mesurer l'intérêt porté à cette association.

Ces différentes approches ont pour but d'être complémentaires et démonstratives dans leurs résultats.

¹ Voir en particulier Darré, J.P., 2006. *La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs.*

2. « L'ÉLEVEUR ET L'OISEAU », HISTOIRE D'UNE INITIATIVE INNOVANTE

2.1. A l'origine, un processus de concertation territorialisé

Les promoteurs de l'association « les éleveurs des vallées » font remonter l'origine de l'association aux années 1980, c'est-à-dire à l'émergence d'un souci de préservation du territoire de vallées inondables au Nord d'Angers. Le développement des peupleraies et l'abandon des terres agricoles (jusqu'à exploitées en prairies) ont alors lieu conjointement. Si les agriculteurs délaissent ces espaces pour la production agricole, ils les investissent de plus en plus pour la chasse au gibier d'eau (accompagnés en cela par d'autres chasseurs évidemment).

Ainsi la population d'oiseaux hivernant décroît fortement sous la double menace de l'évolution de leur habitat et de la pression cynégétique. Des associations de naturalistes (qui se structureront ensuite au sein de la ligue de protection des oiseaux) vont identifier le besoin de préservation des oiseaux et de leur habitat et tenter d'y répondre par diverses initiatives au cours des années 1980-1990.

Les premières initiatives portées par les environnementalistes sont basées sur l'imposition de règles d'usages aux autres acteurs du territoire¹. Puis les années 1980 voient le contexte réglementaire évoluer dans le sens d'une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux des territoires. Profitant de ces évolutions, à partir de 1990, les naturalistes vont tenter de mobiliser les agriculteurs autour de leurs initiatives pour préserver les oiseaux en s'appuyant sur deux dispositifs fortement soutenus par l'Etat :

- Malgré une histoire récente conflictuelle entre profession agricole et ligue de protection des oiseaux, ces acteurs s'accordent pour mettre en place une OGAF-environnement²

¹ Projet de réserve naturelle en 1976 qui rencontre une opposition très forte des agriculteurs, chasseurs et pêcheurs. Il est rejeté en 1980.

² Opération groupée d'aménagement foncier – environnement : ce dispositif d'action publique vise à aider financièrement les agriculteurs à modifier leurs pratiques culturales sur certains espaces. En l'occurrence à adopter des pratiques de fauche qui permettent le maintien des prairies et une bonne reproduction du rôle des genêts.

sur le territoire des basses Vallées Angevines. Ils organisent une concertation qui mobilise largement les acteurs locaux pour l'écriture d'un cahier des charges agri-environnemental (agriculteurs locaux, ligue de protection des oiseaux, représentants des chasseurs, des pêcheurs, des populteurs, des collectivités territoriales et l'administration). En 1993 le dispositif local est approuvé pour une durée de 5 ans.

- A partir de 1992, la ligue de protection des oiseaux met en œuvre une politique d'acquisition de terres agricoles pour, d'une part, enrayer la plantation de peupliers, et d'autre part imposer aux agriculteurs qui deviennent leurs locataires, des pratiques agricoles respectant l'habitat et le cycle de reproduction des oiseaux. Le dialogue entre naturalistes et agriculteurs se noue.

Le souci de préserver les oiseaux des vallées a ainsi permis de mobiliser les acteurs du territoire autour de projets de préservation écologique. Au final, ces différents dispositifs de protection du territoire ont permis d'enrayer la déprise agricole et de limiter la populture sur le territoire des basses Vallées Angevines. Au-delà de ces aspects environnementaux, ils ont permis de développer le débat sur l'enjeu de la prise en compte de l'environnement par les agriculteurs. C'est à cette époque que les partenariats qui seront ensuite ceux de l'association des éleveurs des vallées se tissent entre les éleveurs et la ligue de protection des oiseaux, le Conseil Général et Angers Loire Métropole.

2.2. De la concertation territorialisée à l'initiative des éleveurs

En 1997, le contexte agricole de l'élevage amène les agriculteurs du territoire à réfléchir à la pérennité de leurs exploitations. Deux menaces majeures les inquiètent :

- la crise de la « vache folle » en 1996 a très fortement déstabilisé les marchés de la viande bovine. La viabilité des exploitations est fortement menacée,

- le renouvellement des soutiens publics aux pratiques agri-environnementales paraît incertain. Les contrats souscrits dans le cadre de l'Ogaf-environnement arrivent à échéance en 1998.

- enfin, les plantations de peupliers ont cessé et les prairies humides sont exploitées, mais souvent ce sont des éleveurs des communes extérieures aux vallées qui viennent y faire du foin à bon prix. Les éleveurs des vallées craignent que les terres soient peu à peu reprises par des agriculteurs extérieurs et que l'élevage au cœur des vallées disparaisse.

La question devient : comment maintenir les éleveurs sur ce territoire ? A l'automne 1997, les institutions agricoles et

locales (Chambre d'Agriculture, ADASEA¹, Conseil général) ayant acquis une certaine habitude de travail en commun autour des mesures agri-environnementales, lancent un projet d'étude sur les systèmes de production et la commercialisation des animaux. Un groupe de travail émerge ; il rassemble quelques agriculteurs responsables professionnels qui s'étaient par ailleurs impliqués dans les mesures agri-environnementales, la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA, et le Conseil Général. Ces travaux aboutissent à l'idée d'une possible alternative aux modes de valorisation « traditionnels » des produits des exploitations agricoles : la vente locale d'une viande des vallées. Parallèlement ces mêmes acteurs institutionnels se mobilisent fortement en 1998 pour obtenir le renouvellement du dispositif de soutien aux pratiques agri-environnementales sur le territoire. Après une année de négociations, ils obtiennent le renouvellement des soutiens publics.

C'est à cette période que les agriculteurs vont être mobilisés au-delà des initiateurs de la démarche². Les agriculteurs des basses Vallées Angevines au Nord d'Angers vont s'associer à des agriculteurs d'autres zones inondables du département. Le marché de la viande bovine est alors en crise et le débat proposé sur l'opportunité de mettre en place une filière de valorisation alternative mobilise facilement les agriculteurs. L'idée de créer une marque émerge entraînant un besoin de structuration d'un projet jusque là peu formalisé. C'est ainsi qu'en juin 2001, l'association des éleveurs des Vallées Angevines voit le jour. La création de l'association a été l'occasion de réaffirmer les enjeux sociopolitiques du projet des éleveurs autour de trois objectifs :

- pérenniser les élevages en respectant l'environnement pour maintenir et valoriser l'équilibre naturel de ces vallées,
- faire partager leur passion,
- représenter les agriculteurs pour participer aux décisions

¹ Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, c'est une association dont la vocation est d'accompagner les évolutions du milieu rural. Ses missions sont fortement liées à la mise en œuvre de politiques publiques, en l'occurrence elles sont impliquées dans la mise en œuvre des mesures agri-environnementales dans le cadre de l'Ogaf-environnement puis des dispositifs qui succéderont à celui-ci. Des ADASEA existent dans chaque département.

² Neuf réunions locales ont lieu en 2000 à l'initiative de la Chambre d'Agriculture et de l'ADASEA (110 agriculteurs y participent).

de développement des Vallées Angevines.

La création d'une marque de viande, qui est le projet fédérateur des éleveurs, apparaît alors comme un outil au service du maintien et de la promotion de l'élevage dans les vallées. Parallèlement la volonté d'autonomie politique et économique des éleveurs se trouve affirmée. Leur enjeu majeur consiste à ne plus être dépendants des soutiens publics et pour cela à se tourner vers un marché maîtrisé et local. Ainsi, aux enjeux et acteurs environnementalistes succèdent à la fin des années 90, un processus de réflexion et des initiatives du monde agricole.

2.3. Une activité associative nourrie par le projet de marque

Après trois ans de démarches pour déposer la marque, obtenir les certifications ad hoc et l'ouverture d'un circuit de distribution par une enseigne de moyenne distribution locale, la commercialisation débute en 2004. Le dispositif de commercialisation associe un négociant membre de l'association et un distributeur. Le négociant choisit une bête par semaine environ auprès des éleveurs de l'association, l'amène à l'abattoir où le boucher de l'enseigne de distribution la réceptionne pour la revendre ensuite dans son magasin.

Jusqu'en 2006, l'activité associative est largement centrée sur le projet de marque. Les membres se sont réunis, souvent au cours des premières années où les enjeux de montage du projet de valorisation étaient nombreux. Puis ils se sont moins souvent retrouvés par la suite. En 2005, le rythme des rencontres était de l'ordre d'une fois par trimestre. Mais ce sont surtout les membres du bureau qui se mobilisent autour des projets. Ce phénomène de concentration de l'activité associative autour de quelques personnes est renforcé par la stratégie de développement du projet de marque : le négociant en accord avec le bureau décide de concentrer les propositions de valorisation d'animaux autour de quelques éleveurs, de façon à ne pas solliciter les efforts d'un trop grand nombre de personnes tant que le projet n'a pas atteint une dimension suffisante. Cette stratégie, pensée pour une phase de lancement de la marque est, de fait, devenue une limite à l'implication des autres adhérents et au développement d'un dialogue entre adhérents dans la mesure où la vente de viande n'a pas connu l'essor escompté. Il devenait même embarrassant de réunir les membres de l'association, en dehors du bureau, car aucune nouveauté ne pouvait être présentée.

En effet, l'activité de valorisation de la viande est restée limitée. Les volumes ainsi valorisés correspondent à moins de 5% des ventes d'animaux allaitants de l'ensemble des adhérents en moyenne. Les objectifs de l'association qui étaient, initialement, de développer des lieux de commercialisation de la viande des adhérents sur le territoire de l'association n'a pas eu lieu. Et même, depuis 2005, aucun animal n'a plus été valorisé sous la marque « l'Éleveur et l'Oiseau ». Les enquêtes auprès des éleveurs et autres parties prenantes de l'association nous permettent d'émettre deux hypothèses explicatives de cet échec :

- l'amélioration de la situation des marchés pour la viande bovine : les éleveurs ne sont pas intéressés pour faire l'effort nécessaire à la valorisation de leur produit (respect du cahier des charges, prise de contact avec le négociant), d'autant plus que la plus-value offerte est faible,

- la disjonction entre les attentes de la distribution et l'offre des éleveurs (volumes, qualité).

Depuis 2008, quelques éleveurs du bureau de l'association cherchent à relancer la vente de viande de marque « l'Éleveur et l'Oiseau » en développant de nouveaux circuits de commercialisation basés sur la vente directe et sur un partenariat avec un abattoir local.

2.4. Une innovation organisationnelle et politique

L'innovation se situe moins au niveau du produit et des pratiques de production qu'au plan organisationnel et politique.

En effet, le cahier des charges de production associé à la marque « l'Éleveur et l'Oiseau » est peu contraignant : il permet aux éleveurs de commercialiser des animaux de milieu de gamme, qui ont été élevés et engraisés selon des méthodes habituelles pour la région, avec pour contrainte essentielle la mise en œuvre des pratiques agri-environnementales sur leur exploitation. Cela revient donc à valoriser des pratiques existantes depuis la mise en place de l'Ogaf-environnement pour les éleveurs adhérents. Si le produit proposé n'a donc rien de nouveau, la démarche de commercialisation associée est novatrice selon deux dimensions : d'abord par la qualification du produit à travers la marque et les actions de communication associées et par la filière de commercialisation développée. En effet, à travers la marque « l'Éleveur et l'Oiseau, le bœuf des vallées », les éleveurs valorisent le lien entre leur produit et des

pratiques culturelles respectueuses de la biodiversité sur le territoire local. Si d'autres démarches visent à valoriser commercialement des pratiques respectueuses de l'environnement (comme l'agriculture biologique) ou une origine (comme les Appellations d'origine contrôlée) le rapprochement de ces deux dimensions autour d'un enjeu écologique spécifique à une localité est nouveau. De plus, les éleveurs ont mis en place une filière de commercialisation locale avec une enseigne de distribution de moyenne surface implantée sur les vallées. Ce genre de dispositif est aujourd'hui assez fréquent, mais constituait à l'époque, une nouveauté. Cependant, il nous semble que les dimensions les plus novatrices de cette démarche se situent sur les plans organisationnels et politiques.

Les éleveurs des vallées portent une nouvelle vision politique de l'agri-environnement : ils proposent d'être acteurs de la définition des normes environnementales et de participer à leur financement à travers la valorisation de leurs produits. Autrement dit, il s'agit de ne plus considérer la norme environnementale comme une norme subie, imposée par la société à travers des dispositifs d'action publique et financée par l'Etat, mais comme une pratique négociée avec les éleveurs et ayant une valeur marchande. Cette vision se traduit par la création de la marque, par le choix du nom « l'Éleveur et l'Oiseau » qui place l'agriculteur au cœur de la démarche écologique, et par l'implication de certains membres de l'association dans les instances de négociation des mesures agri-environnementales.

Sur un plan organisationnel, les éleveurs ont structuré leur mouvement au sein d'une association, créant ainsi une structure de mobilisation et de représentation nouvelle au sein de la profession agricole. Nous l'avons évoqué précédemment, ce mouvement est le fait de quelques éleveurs dont le maintien de l'activité était particulièrement dépendant de l'exploitation des prairies humides : des éleveurs exploitant au cœur des Basses Vallées Angevines. En articulant deux enjeux pour eux cruciaux -la valorisation de la viande et le maintien des mesures agri-environnementales- ces éleveurs ont ainsi pu élargir le nombre de personnes concernées. Tous les agriculteurs ayant souscrit des contrats agri-environnementaux à l'échelle du département sont invités à se retrouver au sein de l'association. Parmi ces 300 éleveurs, une quarantaine adhère à l'association. Ce sont pour l'essentiel des éleveurs de vaches allaitantes situés

à proximité des zones humides concernées par les mesures agri-environnementales : dans les Basses Vallées Angevines d'une part, et sur la Loire en aval d'Angers d'autre part. Les modalités de mobilisation de l'association articulent ainsi l'appartenance à un territoire donné et une spécialisation de production. Un groupe d'éleveurs, qui n'avait ni représentation instituée préalablement ni de réalité sociale, émerge et renforce ainsi la parole publique du président de l'association sur cette base.

Enfin, la démarche associative se démarque par son réseau partenarial. Pour les acteurs associatifs, comme pour les partenaires interrogés, jamais une structure n'avait permis de rassembler les différents acteurs réunis par le projet de « l'Eleveur et l'Oiseau » : environnementalistes (Ligue de Protection des Oiseaux), agriculteurs et Chambre d'Agriculture, élus du Conseil Général et représentants d'Angers Loire Métropole. Ces partenariats sont souvent présentés comme des réussites dans la mesure où :

- les agriculteurs et les environnementalistes réussissent à s'accorder sur le même projet bien qu'ils poursuivent des objectifs différents,

- les institutions agricoles et locales sont mobilisées par l'association sans que pour autant, le partenariat soit pensé en termes de subventionnement, l'ambition de l'association étant au contraire de devenir autonome au regard des financements publics. Ici le partenariat s'établit autour d'actions de communication territorialisées (découverte de l'agriculture des vallées, mise en valeur d'un produit local...).

3. ACTIONS DE COMMUNICATION ET RAYONNEMENT MEDIATIQUE : UNE DIFFUSION ELARGIE D'UN MODELE D'ACTION AGRI-ENVIRONNEMENTALE INNOVANT

La marque « l'Eleveur et l'Oiseau » se définit donc comme une innovation « incrémentale » dans le sens où elle propose un produit d'un concept nouveau sur le marché de la viande. Nous montrerons ici que cette innovation a connu un fort rayonnement médiatique dans le secteur professionnel concerné. Nous faisons l'hypothèse que ce rayonnement repose d'une part, sur l'adéquation entre le projet de l'association et des valeurs partagées par un public élargi et d'autre part, sur le

caractère novateur de la démarche qui a suscité l'intérêt des médias.

3.1. Deux actions de communication fondatrices en 2004 : le lancement de la marque et le film « De l'eau dans les vallées »

Le lancement de la marque est l'aboutissement d'un projet de longue haleine et les membres de l'association ne veulent pas laisser au hasard le nom de la marque. Ils ont misé sur la communication pour développer la notoriété de leur produit et font appel à deux agences spécialisées pour le choix du nom. Un des projets proposés a tout de suite remporté l'adhésion des agriculteurs¹. De la même manière, la conférence de presse organisée pour le lancement de la marque est préparée avec soin : le support réalisé pour l'invitation est un document original, ingénieux et adaptable. En effet, selon le public invité ciblé, il met en avant soit les aspects environnementaux (avec le rûle des genêts découpé sur un fond blanc), soit les aspects agricoles (avec le bœuf découpé également). Associés à ces images, un texte qui interpelle le lecteur et laisse du suspens pour donner envie de venir assister à la conférence de presse. Les registres de l'écologie, de l'élevage et leur articulation sont habilement suggérés. Pour les membres de l'association, ce lancement a fait l'objet d'un véritable plan de communication : « *On avait préparé l'événement avec les agriculteurs du bureau. On y avait pensé et réfléchi bien en amont en reprenant les objectifs de l'association.* »² Quoi dire et comment le faire a donc été le fruit d'une concertation aboutissant à une conférence de presse³ et à un événement où les médias se sont déplacés pour relayer l'information. Cette phase de lancement de la marque « l'Éleveur et l'Oiseau » a été une étape clé pour l'association qui avait pour ambition de commercialiser la viande bovine élevée dans les Vallées Angevines. De plus, les éleveurs ont été sollicités pour d'autres actions de communication centrées sur la marque comme des animations en magasin.

Cette même année l'animatrice et les responsables de l'association ont été mobilisés pour participer à un film

¹ Cf. logo Annexe 1.

² Chargée de mission de l'association, enquêtée en mars 2008.

³ Rédaction d'un communiqué de presse avec le logo et un historique du projet « l'aboutissement de toute une démarche », 30 août 2001.

documentaire « De l'eau dans les vallées », dans lequel la plupart des membres fondateurs de la marque sont interviewés. Ce film met en évidence trois registres de lecture de la démarche :

- l'enjeu de sauvegarde de la biodiversité : un ornithologue, les éleveurs et un représentant de la ligue de protection des oiseaux expliquent et justifient la création de l'association puis de la marque,

- la coordination entre les acteurs : les environnementalistes valorisent le partenariat sur la durée. L'élu du Conseil Général insiste sur l'intervention du politique en soutien à « des actions coordonnées qui se construisent sur du moyen et long terme »,

- la reconnaissance : tous évoquent cette notion dans la mesure où l'engagement associatif réalisé autour de la sauvegarde d'un patrimoine naturel a été reconnu par de nombreux interlocuteurs et relayé dans les médias. La reconnaissance s'est faite sur l'activité en elle-même mais aussi sur les compétences de chacun et le rôle des agriculteurs sur le terrain.

Ce documentaire a permis de présenter l'association à un large public sur la chaîne de télévision France 3. Il est à la fois un support de diffusion d'informations sur un vaste territoire (au minimum la Région Pays de la Loire) et aussi un support pédagogique d'autant plus réussi que les messages perçus au visionnement coïncident avec ceux qui voulaient être émis au moment de la conception et l'élaboration¹. La sortie de ce film permet aux agriculteurs d'organiser une projection publique suivie d'un débat au cœur des vallées, qui a rassemblé près de 500 riverains.

Dans le cas de l'association des éleveurs des vallées, le plan de communication construit pour le lancement de la marque correspond à une démarche de communication maîtrisée. La réalisation du film a été également fidèle à l'image que les éleveurs souhaitent projeter de leur démarche. Les éleveurs se présentent comme des acteurs de la gestion écologique du territoire, inscrits dans des processus de concertation avec les autres acteurs du territoire, et investis dans la recherche de solutions pérennes pour leur métier et pour les vallées inondables. Cette image, nous le verrons plus loin, a été réussie car l'association a su allier un discours cohérent en phase avec

¹ Document de travail préparatoire au film, écrit et présenté par L. Joffrion, réalisateur « De l'eau dans les vallées », 2004.

ses actions : la marque étant née, elle répondait aux ambitions du projet élaboré auparavant.

Mais rapidement, nous observons un déplacement de l'objet, des cibles et de l'échelle de la communication qui n'a pas été anticipé par l'association. D'actions de communication centrées sur la marque, l'association opère un glissement vers des interventions exposant la démarche de la structure, le cœur de l'action innovante et réalise des interventions sur son histoire et ses relations partenariales ; d'un public de consommateurs, l'association se dirige vers un public plus institutionnel et associatif ; d'une échelle locale, elle passe à une dimension nationale voire internationale. En plus de l'objet innovant que représente la démarche de « l'Éleveur et l'Oiseau », la réactivité, la disponibilité et les compétences au sein de l'association lui ont permis de se faire connaître. Elle a choisi de répondre aux opportunités¹ sans qu'il s'agisse d'une réelle stratégie : d'après le témoignage de la chargée de mission, les événements se sont succédés au fil des opportunités. Les messages émis sont donc « maîtrisés » sur chaque lieu d'intervention mais ils se diffusent ensuite grâce aux partenaires qui se saisissent de l'exemple de l'association, jugé « innovant ».

3.2. Un rayonnement fondé sur des sollicitations extérieures

L'association a rapidement bénéficié des répercussions du lancement de la marque et du film. Les fruits de cette étape ont permis de développer des liens et des actions qui forment un maillage de forte amplitude territoriale.

La carte présentée en annexe 3 montre que la concentration des actions et des contacts se fait au niveau des Basses Vallées Angevines mais qu'un rayonnement sur l'ensemble du territoire français s'est aussi réalisé en parallèle. Dès la phase de démarrage, l'association accueille plusieurs interlocuteurs étrangers : un représentant du Japon pour une exposition avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), un groupe d'environnementalistes écossais avec la Ligue de Protection des Oiseaux Anjou, un groupe de polonais travaillant sur la mise en œuvre des mesures agro-environnementales avec le Ministère de l'Agriculture et du

¹ Annexe 2 : Relais d'informations de « l'Éleveur et l'Oiseau » entre 2001 et 2007.

Développement Rural, une délégation du Conseil Général du Nord avec le Conseil Général du Maine-et-Loire. D'emblée, le rayonnement est international et relayé par les partenaires de l'association. Les personnes intéressées se déplacent et viennent donc vers l'association. Il y a une convergence d'intérêts. D'autre part, les activités de présentation de l'action se font d'abord sur un territoire plus restreint : à Angers, sur le département et la région. Dès 2003, des actions sont menées dans d'autres départements pour répondre à des sollicitations. Chaque année l'association gagne de nouveaux territoires sans laisser pour compte son ancrage sur les Vallées Angevines. On observe donc un rayonnement à partir du local qui se développe chaque année, sauf en 2007, où les actions semblent moins nombreuses.

La notoriété qu'une association acquiert et l'impact qu'elle produit ne sont donc pas directement liés au territoire dont elle est issue mais à l'intérêt qu'elle suscite par le contenu et l'originalité de sa démarche. Le rayonnement observé s'est concrétisé grâce à la mobilisation du bureau de l'association et de sa chargée de mission. La première année, ce sont des interlocuteurs étrangers qui ont fait l'effort de se déplacer jusqu'à Angers. Par la suite, ce sont les personnes de l'association qui ont répondu à des demandes de colloques, de rencontres et ont pris le temps de se déplacer dans d'autres départements. Ce choix traduit une orientation des moyens qui ne correspond pas aux objectifs principaux de l'association : être présent à un colloque à Clermont Ferrand n'a pas le même impact que de négocier des lieux de vente pour la viande.

Un travail de liens directs avec de multiples partenaires a donc été privilégié¹. Beaucoup appartiennent à des institutions publiques et locales : le Ministère de l'Agriculture, le Conseil Régional, le Conseil Général. L'association a également travaillé avec deux types de d'interlocuteurs privilégiés :

- les Chambres d'Agriculture. Il faut préciser que l'animatrice chargée du développement de l'association a été mise à disposition par la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire. Ainsi, il semble logique que le lien avec les autres Chambres ait pu se réaliser plus facilement. Les six départements entrés en contact avec l'association via les

¹ Détails annexe 4 : Nature des interlocuteurs sensibilisés à « l'Éleveur et l'Oiseau ».

Chambres d'Agriculture montrent le maillage que la chargée de mission a su tisser grâce au réseau des Chambres.

- La Ligue de Protection des Oiseaux. C'est l'association qui a contribué à la mise en place de l'association avec laquelle les échanges se poursuivent au-delà du lancement. Il s'agit donc d'un partenariat fort, ancré sur le territoire du Maine-et-Loire mais avec des relais nationaux et internationaux car la Ligue de Protection des Oiseaux est présente dans près de soixante-dix départements français, au Royaume Uni et se trouve être le représentant de BirdLife International, le mouvement international de la protection des oiseaux.

Parmi les autres interlocuteurs, il faut noter l'aspect professionnel des liens créés : l'ADEME¹, l'ADASEA² et l'ACTA³ sont des structures d'envergure et reconnues au niveau national. D'autre part, des personnes aux compétences variées se sont intéressées à « l'Éleveur et l'Oiseau » : on compte ainsi des environnementalistes, des ornithologues, des éleveurs et des agronomes.

3.3. Un rayonnement médiatique sur des territoires élargis

L'association a également connu un rayonnement important dans les médias. Nous avons en particulier analysé les articles la

¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 820 salariés (dont 359 ingénieurs).

² Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles présente dans chaque département français. Ce sont des associations loi 1901 ayant pour fonction d'accompagner les évolutions du milieu rural. Depuis leur création l'Etat délègue aux ADASEA une partie de ses missions de service public concernant l'aménagement des structures agricoles.

³ Les Instituts Techniques Agricoles se rassemblent autour de missions communes, qu'ils exercent au profit de leurs filières respectives mais aussi autour de questions transversales. Ils forment le réseau des instituts de filières agricoles au sein duquel s'organise la concertation sur les sujets transversaux permettant ainsi de réunir des masses critiques sur des thèmes communs et de gagner en visibilité et en efficacité. L'animation de ce réseau a été confiée à l'ACTA par les pouvoirs publics qui l'ont reconnue comme tête de réseau. L'ACTA est une association « Loi de 1901 ». Plus de 1500 salariés dont une majorité d'ingénieurs.

concernant parus dans la presse papier et sur internet. Soulignons que ce rayonnement, que nous qualifions de médiatique, est de nature sensiblement différente du travail de communication évoqué dans la partie précédente : les articles sont issus d'émetteurs relais alors que les autres prestations (communications à des colloques, visites à l'association) l'étaient par des acteurs de l'association eux-mêmes : des émetteurs directs.

Même si l'association ne possède pas de site Internet¹, elle bénéficie de l'hébergement de nombreux autres sites. L'étude des échelles de contenus de ces sites fait apparaître des territoires de communication dans un rayon qui touche d'abord les Basses Vallées Angevines : huit articles référencés sur les sites le sont dans une rubrique localisée soit sur le Val de Loire, soit sur les Basses Vallées Angevines. Apparaissent ensuite les dimensions départementale, nationale, interrégionale, européenne, régionale et internationale. Une simple recherche de l'association² (sur Google) offre donc à l'internaute plus de vingt références. Certaines institutions font référence plusieurs fois à l'association : « Loire Nature »³(3 fois), le Conseil Régional (3 fois), le Ministère de l'écologie (2 fois), le Forum des Marais Atlantiques (2 fois) et dix sept autres sites⁴ parlent de « l'Éleveur et l'Oiseau » (1 fois) multipliant ainsi la provenance de lecteurs potentiels. Ainsi, un site d'envergure nationale comme celui de Ligue de Protection des Oiseaux, a été classé de façon restrictive ici, supposant qu'il s'adresse en

¹ Dans une étude réalisée sur les moyens de communication utilisés par les structures d'économie sociale, nous avons relevé la préoccupation d'être présents sur Internet. Certains souhaitaient créer leur site, le développer, et dans tous les cas, y passer du temps pour figurer sur ces nouveaux espaces d'informations et d'échanges. Dans les entretiens avec les membres de l'association, il n'a jamais été question de créer un site Internet : cet axe ne semble pas rentrer dans sa stratégie.

² Recherche à partir des mots-clés « éleveur et l'oiseau » (nom de la marque) et « éleveurs des vallées angevines » (nom de l'association).

³ Programme interrégional de la Loire soutenu par l'Etat.

⁴ Natura 2000, PLO Anjou, Anjou Agricole, Conseil Régional 49, L'avenir agricole en ligne, Centre Wallon de recherche agronomique, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Corela, Chambre d'Agriculture Midi Pyrénées, Programme Leader + Belgique, Cahier de Géographie du Québec, Inspection d'académie, Société Nationale de Protection nature, Angers Loire Métropole, Bureau des ressources génétiques, Mission Val de Loire, Conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon.

priorité à l'ensemble de la population française. Bien sûr, il peut être consulté plus largement. Cette présence sur les sites Internet permet de mettre en valeur la complémentarité des territoires touchés et donc l'ouverture à de nombreux lecteurs.

Une analyse de la revue de presse de « l'Éleveur et l'Oiseau » renforce ce constat : dix huit articles ont été publiés au moment du lancement de la marque et au total quarante six entre 2001 et 2007. Sur cet ensemble, seules quatre publications sont passées par Angers Loire Métropole pour couvrir le territoire d'implantation de l'association. Tout comme les sites Internet, la dimension départementale est la plus conséquente (14 publications) suivie de près par le régional et le national (13 publications pour chaque). Des journaux internationaux ont également relayé l'information sur l'association (2 publications).

Ces émetteurs relais, c'est-à-dire les journalistes par exemple, proposent une certaine lecture de l'action associative. Les titres de la presse sur les années 2001-2007¹ montrent une grande variété de mots clés : une vingtaine de termes sont utilisés mettant l'accent principalement sur les Basses Vallées Angevines mais aussi sur le nom de l'association, la marque, le patrimoine naturel, la ligue de protection des oiseaux, le rôle des genêts, les lieux, l'originalité, les éleveurs, etc. Cette diversité de thèmes se retrouve dans les sites Internet dont les titres² mettent en valeur les spécificités de l'association et son action écologique : la préservation des oiseaux et des zones humides avant tout. Ces différentes parutions valorisent l'association à travers la présence des éleveurs, de la marque et de l'action écologique. Les éleveurs apparaissent comme des acteurs centraux dans les titres des publications de la presse en particulier, et l'originalité de la démarche semble fortement valorisée. Cela peut, pour partie, s'expliquer par la couverture médiatique de cette action davantage par des parutions institutionnelles (autour de sujets agri-environnementaux ou de gestion des zones humides) et naturalistes que par des parutions professionnelles centrées sur l'élevage ou la filière viande. Ces quelques résultats montrent que le nom de « l'Éleveur et l'Oiseau » a pu dépasser les frontières du département du Maine-et-Loire. Les registres de lecture sont variés, mais ils nous semblent relever essentiellement de deux registres

¹ Annexe 5 : Variété des titres des publications dans la presse.

² Annexe 6 : Mots clés des titres sur les sites Internet.

innovants : l'association entre une marque de viande et une action écologique et le registre procédural c'est à dire la façon dont des éleveurs ont initié une action concertée et originale.

L'action de l'association a connu un fort rayonnement médiatique et provoqué un engouement particulier des médias. Nous faisons l'hypothèse qu'il repose sur l'adéquation entre le projet de l'association et des valeurs partagées par un public élargi (écologie, initiative des acteurs et concertation localisée) et d'autre part sur le caractère novateur de la démarche qui a suscité l'intérêt des médias. Mais ce rayonnement a également été initié et permis par l'activité communicationnelle des membres de l'association, notamment celle de son animatrice, par l'engagement de ces derniers dans des actions de communication majeures en 2004, puis par leur réponse aux sollicitations nombreuses à participer à des colloques et autres événements.

4. AU-DELA DU CONCEPT INNOVANT, LES DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF

Huit ans après la création de l'association, cinq ans après le lancement de la marque « l'Éleveur et l'Oiseau », des éléments d'évaluation de la démarche permettent de pointer des difficultés de concrétisation et de pérennisation. Le principe même d'innovation induit des changements qui rendent complexe sa mise en œuvre. T. Gaudin démontre que « *l'innovation est le reflet de son temps et d'un espace donné (à travers la culture qui est liée à celui-ci)* »¹. Mais la réussite d'une innovation n'est pas réductible à cette dimension culturelle. En effet, si les éleveurs des vallées ont su rencontrer des valeurs partagées dans la société, ils ont eu plus de difficultés à intéresser les parties prenantes de l'action.

4.1. « Pérenniser les élevages ... » l'échec provisoire du projet de marque

Parmi les trois objectifs de l'association, celui de « pérenniser les élevages en respectant l'environnement pour

¹ T. Gaudin, *L'écoute des silences*, collection 10/18, UGE, Paris, 1978.

maintenir et valoriser l'équilibre naturel de ces vallées » a été l'enjeu central de la mobilisation des éleveurs. Le projet de marque est apparu comme le projet phare de l'association. Pourtant force est de constater que ce projet a connu des limites importantes. Si la mise en place de la marque et son lancement ont été réussis, la filière imaginée pour la vente et la distribution de cette viande n'a pas fonctionné longtemps. Peu d'animaux ont été commercialisés et les différents acteurs de cette filière se sont rapidement démobilisés. Plusieurs écueils sont aujourd'hui soulignés par les responsables associatifs :

- L'approvisionnement du boucher de l'enseigne de distribution directement par le négociant perturbe le fonctionnement habituel de son activité, et notamment ses relations avec la centrale d'achat. La distribution de viande locale semble plus perçue comme une difficulté que comme un atout par ces acteurs.

- La crise de la « vache folle » passée, les éleveurs ont la possibilité de mieux vendre leurs produits et sont moins motivés par le développement de cette filière locale. Ils ne se sont pas investis dans l'activité commerciale nécessaire au développement de la distribution dans d'autres enseignes du territoire des vallées.

En revanche, l'acceptabilité de ce produit nouveau par les consommateurs n'a pas limité son développement. Une étude préalable au lancement de la marque avait montré son adéquation avec la demande locale ; puis, quand la viande a été commercialisée, aucune difficulté liée à la demande n'a été soulevée. S'il est probable que les attentes des consommateurs ont évolué, ils restent demandeurs d'une viande locale comme l'attestent les sollicitations faites aux éleveurs. C'est pourquoi le projet de relancer la vente de viande « l'Éleveur et l'Oiseau » à travers de nouvelles filières par l'intermédiaire d'une coopérative locale et par la vente directe reste d'actualité.

Ainsi, le constat d'un relatif échec de ce projet de vente de viande peut ressortir. Pour autant, l'objectif associatif semble atteint : les élevages se sont maintenus, les pratiques agro-environnementales apparaissent comme une norme locale bien établie aujourd'hui, la population du rôle des genêts s'est stabilisée. Mais la solution imaginée au sortir de la crise de la « vache folle » n'y a pas contribué. L'exemple de « l'Éleveur et l'Oiseau » souligne le double ressort d'une innovation sociale :

- Elle a une dimension stratégique qui est nécessairement conjoncturelle : les parties prenantes s'inscrivent dans le

processus innovant dans la mesure où il répond à un intérêt (qui en l'occurrence est économique). C'est ce que Weber qualifie de motivation rationnelle par rapport aux fins. Cet ordre de motivation est peu stable¹.

- Elle a une dimension culturelle qui renvoie à une croyance en la légitimité de l'action. Ici les valeurs de l'écologie et l'autonomie d'action sous tendent une motivation durable de quelques leaders associatifs.

4.2. « Faire partager leur passion », paradoxe entre rayonnement médiatique important et communication interne limitée

Autour de ce deuxième objectif, l'activité associative a probablement dépassé les espérances de ses promoteurs. Nous avons décrit l'activité de communication des membres de l'association, les nombreuses sollicitations dont ils ont été l'objet, les relais médiatiques qu'ils ont connu. A travers ces actions, les éleveurs et leur animatrice ont cherché à donner une image de leur action qui insiste sur la pluralité des objectifs poursuivis, sur l'articulation entre la démarche de marque et les enjeux écologiques locaux, sur la place centrale que prennent les éleveurs dans les processus écologiques locaux et comme initiateurs de projets locaux.

Nous avons par ailleurs analysé la notoriété de l'association parmi les agriculteurs des territoires couverts par son action². L'enquête auprès des éleveurs des Vallées Angevines souligne la forte notoriété locale de l'association. Parmi 15 éleveurs non adhérents enquêtés sur le territoire de l'association, 13 connaissent l'association des éleveurs des vallées. Cette notoriété peut être imputée d'une part, aux relations sociales locales denses, qui amènent les éleveurs à côtoyer des amis ou des membres de leur famille eux-mêmes membres de l'association, d'autre part à la promotion des dispositifs agri-environnementaux par l'ADASEA¹ qui a invité nombre d'éleveurs à participer à des réunions sur les pratiques d'entretien des prairies dans les vallées, et qui à cette occasion a pu promouvoir l'association.

¹ Piras M., 2004, *Les fondements sociaux de l'agir normatif chez Durkheim et Weber*. Archives des Sciences sociales des religions. Pages 139-166.

² Enquête auprès de 25 agriculteurs, dont 15 ne sont pas membres de l'association.

Cependant, l'association est pensée par les agriculteurs du territoire, essentiellement à travers le projet de marque et non au regard de l'ensemble de ses objectifs. Cette vision restrictive de l'action associative est, de manière assez surprenante, partagée par les membres de l'association eux-mêmes.

Nous avons vu que l'activité interne de l'association avait été focalisée sur le projet de viande. Avec le ralentissement précoce des ventes, l'activité de rencontre et de dialogue entre membres s'est fortement réduite. De ce fait, peu d'agriculteurs disent avoir vu leurs relations professionnelles évoluer avec l'association. « Ça donne un peu d'ouverture », les quelques réunions permettent d'échanger des informations, ou d'approfondir la connaissance de collègues assez proches : « lors des réunions avec tout ce qui est vallée, les gens qu'on connaissait un petit peu, on a appris à les connaître davantage »¹. Des actions de communication internes limitées expliquent en partie ce manque de liens entre les membres de l'association. Seules deux feuilles d'information ont été réalisées au cours des années 2001-2007 (alors que le projet était d'en faire deux par an) et la vie associative a été restreinte à deux conseils d'administration par an.

Cette activité interne limitée et restreinte au projet de viande explique, à notre sens, qu'au final, les adhérents de l'association aient une représentation de l'activité associative centrée sur le projet de marque de viande. Interrogés en 2007 sur leurs motivations pour adhérer à l'association, les agriculteurs insistent sur l'espoir de plus-value économique pour leurs exploitations par la vente de viande. Même si les registres de communication avec les autres acteurs du territoire et de représentation de leurs intérêts restent cités par quelques agriculteurs, ces dimensions se sont estompées dans la vision qu'ont les agriculteurs du rôle de l'association. Ainsi, paradoxalement, ce que les leaders associatifs ont su partager avec un public extérieur au monde professionnel agricole, n'a pas été porté au sein même de leur groupe professionnel.

4.3. « Représenter les agriculteurs... » un objectif politique à poursuivre

Le troisième objectif de l'association consistait à « représenter les agriculteurs pour participer aux décisions de

¹ Agriculteur adhérent à l'association, enquêté en mai 2007.

développement des Vallées Angevines ». De fait, des membres du bureau de l'association ont régulièrement été invités à participer aux groupes de travail qui ont redéfini, tous les cinq ans, les contenus des mesures agro-environnementales appliquées aux territoires des vallées humides. Cette participation constitue un prolongement de l'implication initiale de quelques éleveurs aux côtés de la ligue de protection des oiseaux pour obtenir la première aide à l'agri-environnement sur ces territoires (l'Ogaf-Environnement en 1993). D'autres scènes de concertation et d'autres objets de politique locale concernent l'agriculture en lien avec le développement du territoire des vallées. Citons, par exemple, les réflexions pilotées par l'agglomération angevine sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la mise en place et la gestion de chemins de randonnées par les collectivités locales... La sollicitation des éleveurs pour participer aux décisions locales dépend des collectivités qui pilotent ces projets. Sur certaines zones rurales, les éleveurs ne semblent jamais consultés. A contrario, sur le territoire de l'Agglomération angevine, le président de l'association est invité au Conseil de développement de l'Agglomération. Pour autant, il n'est pas invité au titre de président de l'association « des éleveurs des vallées » mais : « A chaque fois c'est la chambre et la fédé [qui sont invités]. Pour des réunions politiques, on n'est jamais invités. Là on n'est pas présent en tant qu'association, au comité Natura 2000. C'est la Chambre qui me délègue, elle demande que je sois présent. C'est Monique et moi. Monique est élue Chambre, moi en tant que représentant sur le secteur. »¹ Ainsi, l'association n'apparaît pas comme une structure représentative des éleveurs. Deux facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

- Le président de l'association est par ailleurs actif dans le syndicalisme. C'est un des responsables professionnels identifiés localement, et à ce titre, il est invité par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture aux réunions concernant le développement de territoire local. Etant présent aux instances souhaitées, il n'a pas fait de démarche spécifique pour faire reconnaître l'association comme interlocuteur auprès des élus locaux et autres acteurs du territoire ;

- De plus, l'agglomération angevine a développé un dispositif de travail avec la profession agricole fondé sur un

¹ Entretien avec le président de l'association, janvier 2009.

partenariat entre agglomération et Chambre d'Agriculture. Les élus et cadres de cette collectivité insistent sur leur souhait d'avoir un interlocuteur unique concernant l'agriculture. L'association n'est pas perçue par eux comme un acteur politique mais davantage comme la structure support d'un projet de marque locale. Il est donc probable que l'émergence de l'association sur la scène politique locale ait été perçue comme une complexification du jeu politique local non souhaitée.

Par ailleurs, l'association ne fonctionne pas comme une structure de représentation des éleveurs allaitants des zones humides : le nombre d'adhérents est restreint (de l'ordre de 15% de la population ciblée), parmi les 40 adhérents, beaucoup ne participent pas du tout à la vie associative par ailleurs limitée, «[L'enjeu] c'est aussi de dire, on est une association, on a 150 adhérents. J'ai peur qu'on n'ait pas assez de poids en disant qu'on est que 40 adhérents. Généralement je ne le dis pas. »¹. Enfin, au moment de donner un avis professionnel, le président ne mobilise pas l'association pour sonder ses pairs, il les consulte à l'occasion d'une réunion syndicale ou bien appelle les éleveurs avec lesquels il a l'habitude de travailler.

Aujourd'hui certaines anciennes menaces continuent de peser sur les exploitations (l'incertitude du maintien du financement des pratiques agro-environnementales, le risque de crise du marché de la viande, la déprise de l'élevage sur certaines communes où les prairies sont reprises par des éleveurs extérieurs aux vallées) et de nouveaux enjeux apparaissent comme le projet d'interdiction de l'abreuvement des animaux à la rivière.

Dans ce contexte, les responsables associatifs veulent utiliser l'association comme structure de défense professionnelle, porteuse d'une certaine vision de l'agriculture à maintenir au cœur des vallées. Or cette vision correspond à la situation d'une minorité d'éleveurs parmi les 300 concernés par la démarche agro-environnementale locale. Cette vision rencontre aussi des oppositions auprès des autres acteurs locaux (Ligue de Protection des Oiseaux, ADASEA...). La mise en œuvre effective de cette nouvelle structure représentative des éleveurs nous semble donc rencontrer des limites tant liées à sa structuration qu'à son contexte politique local.

¹ Entretien avec le président de l'association, janvier 2009.

Au final, le bilan de l'activité de l'association fait apparaître des résultats nuancés : une marque de viande locale produite selon des normes environnementales spécifiques a bien été créée ; des agriculteurs ont été en mesure de proposer ce produit et de le vendre, mais la filière mise en place a rapidement dysfonctionné. Les éleveurs sont effectivement devenus des acteurs de l'agri-environnement localement : ils participent à la discussion des modalités d'attribution des aides sans évolutions institutionnelles ou politiques : l'association n'apparaît pas comme un acteur politique localement. C'est à travers la Chambre d'agriculture que les éleveurs restent représentés et sollicités. Cela ne s'est pas non plus traduit par une transformation des modes de financement de l'agri-environnement dans la mesure où le projet de marque n'a pas abouti : le financement des pratiques agro-environnementales reste tributaire des soutiens publics. Plus que des difficultés liées à l'adhésion d'un public ciblé aux valeurs sous-tendant ces innovations, ce sont des difficultés pratiques et le défaut de motivation des acteurs partie prenante du projet qui en ont été les principales limites.

CONCLUSION

Cette étude nous amène à renforcer le positionnement de B. Lévesque¹ sur le développement d'une nouvelle génération d'associations, notamment, à la frontière du développement économique et social. « Comme les générations précédentes, cette nouvelle génération a donné lieu à plusieurs grappes d'innovation sociales, sans doute de nouveaux services et de nouvelles clientèles mais aussi des innovations institutionnelles et organisationnelles. Ces innovations prennent toute leur signification non seulement au regard de la crise économique et sociale mais aussi de transformations sociales en cours (socio-économiques et sociopolitiques) »².

L'activité de l'association s'est affaiblie au fil des années tant autour du projet de vente de viande locale qu'en ce qui

¹ B. Lévesque, *Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique*, Collection Etudes théoriques, CRISES, avril 2006.

² B. Lévesque, *Op. Cit.*, Collection Etudes théoriques, CRISES, avril 2006, page 21.

concerne son activité interne, entre adhérents. Malgré cet échec, l'association a réussi à développer une communication importante au point que la démarche des éleveurs des Vallées Angevines fait figure d'exemplarité. On peut dire que l'association a fait preuve d'intelligence territoriale telle que la définit Bertacchini¹.

Même si le nom parle aux personnes sensibilisées par les questions agro-environnementales, force est de constater que les supports de communication existants font apparaître une situation dépassée : aucun article en 2008 n'a été publié dans la presse. Par contre, il est plus que jamais question des Basses Vallées Angevines via la mise en place de la maison de l'environnement sur l'île St Aubin par Angers Loire Métropole. Ainsi, l'ancrage territorial de l'association et sa valorisation par d'autres actions font écho à l'innovation sociale portée par « l'Éleveur et l'Oiseau ». Finalement, la notoriété de l'association repose sur sa démarche innovante et non sur ces résultats efficients.

Nous avons donc fait apparaître en interne une activité restreinte à la vente de viande et en externe une ouverture du projet associatif porté par l'engagement et la motivation d'un noyau d'adhérents. Ces derniers ont connu une période moins propice pour s'investir dans « l'Éleveur et l'Oiseau » sans pourtant renoncer à leur projet². « Des recherches relevant de la sociologie et de l'histoire de la science et de la technologie montreront que les innovations ne sont pas linéaires comme on le supposait, soit recherche scientifique, invention, innovation,

¹ « On peut considérer l'intelligence territoriale comme un processus informationnel et anthropologique, régulier et continu, initié par des acteurs locaux physiquement présents et/ou distants qui s'approprient des ressources d'un espace en mobilisant puis en transformant l'énergie du système territorial en capacité de projet. De ce fait, l'intelligence territoriale peut être assimilée à la territorialité qui résulte du phénomène d'appropriation des ressources d'un territoire puis aux transferts des compétences entre des catégories d'acteurs locaux de culture différente. L'objectif de cette démarche est de veiller, au sens propre comme au sens figuré, à doter l'échelon territorial à développer de ce que nous avons nommé le capital formel territorial » In Philippe Herbaux, *Intelligence territoriale*, Repères théoriques, l'Harmattan, 2007, page 70.

² « La mise en œuvre et le développement d'un projet expérimental à audience territoriale est dépendant du crédit que lui apportent ses acteurs. Ceux-ci agiront donc dans une adaptation progressive de la démarche au point de bousculer la planification initiale pour l'adapter aux contraintes de l'expérimentation ». *Op. Cit.*, page 54.

diffusion et adaptation, mais résulteraient d'une série d'ajustements mobilisant une pluralité d'acteurs de sorte que le résultat final est rarement donné au départ, d'où une grande incertitude.¹ »

Les élèves réussissent-ils à s'adapter et à valoriser leurs acquis grâce à une reprise d'activité qui tirerait enseignement de leur expérience ? Il s'agirait alors de ce qu'on commence à appeler « l'innovation continue » et quasi permanente. Elle repose sur la connaissance et les services relationnels décuplés par les nouvelles technologies et la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

BERTACCHNI, Y, GIRARDOT, J.-J., (2006), « De l'intelligence territoriale, théorie, posture, hypothèses, définition », *V^{ème} colloque TIC&Territoire : quels développements ?*, Université de France Comté, Besançon, 9-10 juin.

COUEFFE, F., (1995), *Le métier d'élèveur et la demande environnementale dans les basses Vallées Angevines. Evaluation sociologique d'une OGAF en zone inondable*. ESA, Angers, 106 pages, 1996.

DACHEUX, E., (1995), « Associations et communication persuasive », *Communication et Langages*, n° 105.

DARRE, J.P., (1991), *La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs*. 2006. - GABORIT, P., *L'Opinion publique et la Communication des associations*, Paris, La Documentation française.

GAUDIN, T. (1978), *L'écoute des silences*, collection 10/18, UGE.

HABERMAS, J., (1993), *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962 puis 1990), Payot.

LA FONDA, (1991), « Communication interne, un miroir pour les associations ? », *La Fonda*, n° 84.

LARAMEE, A., (1995), « Communication, territoire et identité : Un ancien regard sur de nouvelles technologies », *Sciences de la société*, n°35, (mai 1995), Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

¹ B. Lévêque, *Op. Cit*, Collection Etudes théoriques, CRISES, avril 2006, page 5.

LE GUEN, R., SIGWALT, A., (1999), « Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la bio-diversité. » *Economie rurale* n°249, pages 41-48.

LEVEQUE, B., (2006), *Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique*, Collection Etudes théoriques, CRISES.

MONTEBAULT, D., (1997), *Les basses Vallées Angevines et l'OGAF agri-environnement. Les apports de la télédétection à l'évaluation environnementale*. Carta, Angers.

MUCCHIELLI, A., (1998), *Théorie des processus de la communication*, Armand Collin.

PAILLART, I., (1993), *Les Territoires de la communication*, Presses Universitaires de Grenoble, 1993.

PIRAS M., (2004), *Les fondements sociaux de l'agir chez Durkheim et Weber*. Archives de sciences sociales des religions. Pp. 139-166.

THAREAU B. et al., (2007), *Economie sociale et solidaire, territoires et réseaux*, ESA.

Annexes

Annexe 1 : Logo de « l'Éleveur et l'Oiseau »



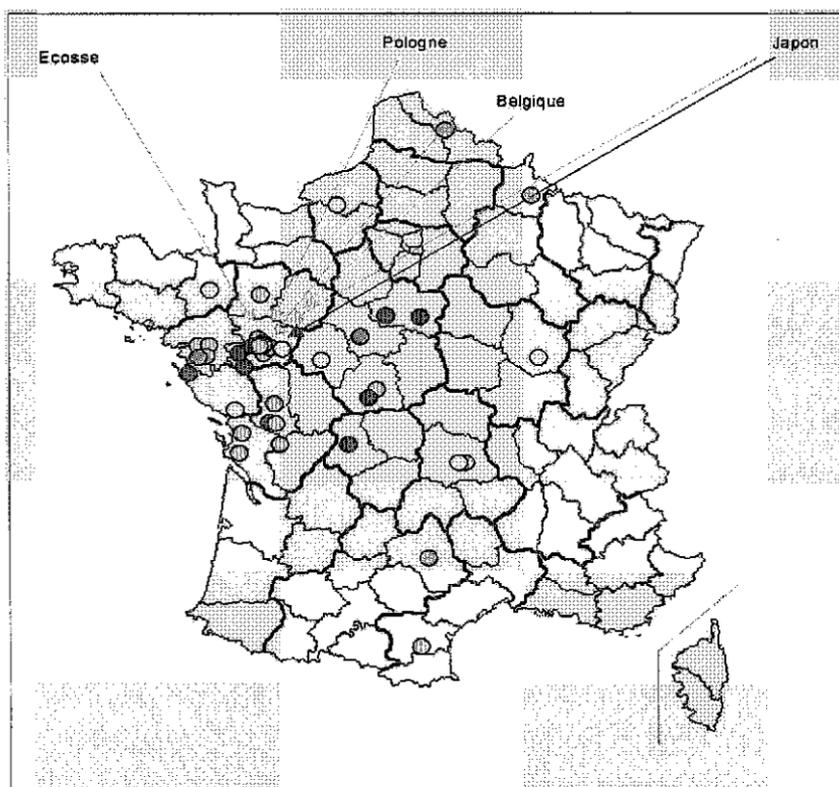
Les mots « éleveur » et « oiseau » sont reliés par un symbole « & » stylisé en oiseau. L'ensemble tient sur un support (un trait) en deçà duquel figure l'expression « le bœuf des vallées ». Tous les termes sont posés au sein d'un écusson ovale bicolore avec une partie bleue et une autre verte : les deux principales couleurs de la nature.

**Annexe 2 : Relais d'informations de « l'Éleveur et
l'Oiseau » entre 2001 et 2007**

Relais d'information	Nombre
Réunions locales	3
Salons	2
Festivals	2
Forums et Stands	3
Rencontres et Colloques	10
Supports écrits et vidéo	7
Info auprès des jeunes	7

Source : D'après la liste transmise par l'association et classée par année

Annexe 3 : Représentation des contacts et interventions de « l'Éleveur et l'Oiseau »



- Actions menées en 2001/02 : +accueil chez « l'Éleveur & l'Oiseau » :
- Actions menées en 2003 :
- Actions menées en 2004 :
- Actions menées en 2005 : + accueil chez « l'Éleveur & l'oiseau » :
- Actions menées en 2006 :
- Actions menées en 2007 :

Annexe 4 : Nature des interlocuteurs de « l'Éleveur et l'Oiseau »

Ministère	- Agriculture (cité deux fois)
Région	- Pays de la Loire
Conseil Général	- Maine et Loire (cité deux fois) - Nord - Deux Sèvres (cité deux fois)
Chambre d'Agriculture	- Maine et Loire - Charente Maritime - Aude - Indre et Loire - Bourgogne - Seine Maritime
Parc et conservatoire	- Parc Régional Loire Anjou Touraine (cité deux fois) - Conservatoire du Patrimoine Naturel Champagne Ardenne
Associations	- LPO (cité 7 fois) - ADEME - ADASEA - ACTA
Groupes de spécialistes	- Environnementalistes écossais - Ornithologistes des Deux Sèvres - de Loire Nature - des éleveurs (cités trois fois dont des belges –CDRA) - directeurs et présidents des centres Instituts Nationaux de la Recherche Agronomique

Source : Réalisé d'après les informations fournies par la structure en mars 2008

**Annexe 5 : Variété des titres des publications dans la presse
(46 articles au total)**

L'environnement : 38	La marque : 35
- Basses Vallées Angevines : 22	- « l'Éleveur et l'Oiseau » : 15
- Rôle des genêts : 6	- Label viande : 7
- Différents lieux : 4	- Boeuf : 5
- Prairies Humides : 3	- Viande bovine : 3
- Ecologie : 2	- Consommation : 3
- Patrimoine/site naturel : 1	- Vente : 2
Les acteurs : 12	L'originalité de l'association : 7
- Éleveurs : 9	- Initiative : 5
- Agriculteurs : 1	- Alliance : 2
- LPO : 1	
- Commerçants : 1	La communication : 6
	- Événement : 3
	- Film : 3

Annexe 6 : Mots clés des titres sur les sites Internet

Mots clés des titres sur les sites	Nombre de fois où ils apparaissent sur les 27 sites
Basses vallées angevines	8
L'Eleveur et l'Oiseau	4
Protection des oiseaux -LPO	4
Zones Humides	3
Viande bovine et élevage	2
Programme pédagogique d'éducation des scolaires	2
Eleveurs	2
Label qualité	2

Réalisé par B. Thareau & V. Billaudeau - mars 2008

LES COOPERATIVES FACE A LA MONDIALISATION : LE CAS DE LA FRANCHISE YOPLAIT

Lionel BOBOT

C'est un grand débat au sein de l'économie sociale¹ de savoir si elle est une alternative à l'économie libérale ou une alternative dans l'économie libérale (Rifkin, 1997 ; Favreau et Frechette, 2002 ; Neamtan, 2002). Généralement, les groupes coopératifs ont choisi pour leur part d'être une alternative dans l'économie libérale. Face à la globalisation des marchés, marquée par la réduction des protections (OMC, PAC,..) et l'internationalisation des entreprises capitalistes, les groupes coopératifs agroalimentaires s'interrogent sur la stratégie à conduire (Mauget, 2005).

Dans le processus d'internationalisation d'une entreprise, le choix d'une forme organisationnelle de présence sur le marché étranger constitue une décision stratégique majeure car il détermine sa capacité à évoluer (Gielens, Dekimpe, 2001).

Les coopératives disposent, comme les autres entreprises, de cinq modalités de participation au concert de la mondialisation pour les coopératives² (Bobot, 2009 ; Mauget, 2005) :

¹ Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants : l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ; elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ; elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs ; elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ; elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective (Neamtan, 2002).

² La société coopérative agricole est un groupement professionnel d'agriculteurs auquel ceux-ci transfèrent la charge de leur satisfaction professionnelle. C'est ce qui ressort de la définition donnée par la loi du 27 juin 1972 relative aux sociétés coopératives agricoles et à leurs unions,

l'exportation, les filiales ou participations commerciales à l'étranger, les filiales ou participations industrielles (comme les délocalisations) et commerciales à l'étranger, le transfert de technologie et la franchise.

La franchise internationale repose sur le principe de la répétition d'une formule commerciale d'un marché domestique sur un marché étranger, sans investissement financier de l'opérateur entrant, le franchiseur, dans les points de vente. Les relations entre franchiseur et structure franchisée du pays d'accueil sont organisées contractuellement : en contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte, le franchiseur étranger assure à son partenaire franchisé local, pour une période de temps et sur une zone géographique donnée, le droit d'usage de signes de ralliement à la clientèle (marque, enseigne, nom commercial, signes et symboles ou encore logos), la transmission d'un savoir-faire et l'apport d'une assistance commerciale (Fladmoe-Lindquist, Jacque, 1995 ; Lafontaine et Shaw, 2005). Ainsi, en franchisant sa marque à l'étranger, un distributeur délègue le développement des points de vente à des partenaires franchisés locaux, entrepreneurs indépendants, sans engager de ressources financières propres dans ces unités. Ce mode de développement international vise à créer des synergies par l'échange de ressources entre les deux parties séparées géographiquement, voire culturellement : le franchiseur propose son concept et un soutien opérationnel ; le franchisé apporte des capitaux financiers et ses connaissances du marché local (Teegen, 2000).

L'objectif de cette recherche est donc de faire l'état de la littérature concernant les coopératives face à la mondialisation puis dans le domaine de la franchise et d'identifier les raisons d'un développement international par la franchise pour une coopérative. Une question est au centre de cette recherche : Quels sont les facteurs qui influencent le choix d'un mode d'entrée à l'international par la franchise pour une coopérative ?

définition donnée par rapport au but poursuivi par la société. Les coopératives agricoles existent de moins en moins à l'état pur. Elles constituent des groupes, notamment lorsqu'elles transforment leurs produits, qui autour d'une coopérative articulent des filiales de statuts non coopératifs. Les filiales sont en outre souvent détenues en commun avec d'autres coopératives, voire des sociétés capitalistes industrielles ou bancaires.

1. LE CADRE CONCEPTUEL

L'économie sociale et plus précisément les coopératives ont dû s'adapter aux différentes phases d'évolution de la PAC et de l'OMC mais aussi face à l'internationalisation de leurs clients, fournisseurs et concurrents. Par ailleurs, parallèlement à la croissance de la franchise au plan mondial, de nombreux chercheurs dans les domaines aussi variés que l'économie, le droit et les sciences de gestion se sont intéressés au phénomène de la franchise en tant que forme organisationnelle et contractuelle. Cependant, ces travaux se basent le plus souvent sur des études essentiellement a-spatiales, voire exclusivement nationales, sans prendre en considération la dimension internationale de la franchise. De même, ces facteurs doivent être étudiés à la lumière du statut coopératif.

1.1. Economie sociale et mondialisation

L'économie sociale, voire solidaire, a connu au cours des dernières décennies des définitions distinctes, mais ayant entre elles des filiations. Saucier (2005) rappelle que les entreprises qui en relèvent réfèrent toutes à des valeurs humanistes et à des principes de justice sociale. Elle poursuit en indiquant que, suite aux travaux de la CNLAMCA¹ par la consultation des responsables nationaux de chaque grande famille de l'économie sociale en France, on reconnaît ainsi les principes spécifiques unissant les entreprises mutualistes, coopératives et associatives: 1) l'adhésion volontaire des membres ; 2) l'indépendance politique ; 3) le caractère à but non lucratif des activités développées ; 4) la gestion démocratique et la transparence de cette gestion. De plus ces principes communs s'incarnent dans des règles particulières de fonctionnement qui sont : l'impartageabilité des réserves ; le vote démocratique

¹ En 2001, le CNLAMCA (Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives) devient le CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale). Il a notamment pour mission de lutter « contre la banalisation des coopératives, des mutuelles ou associations gestionnaires sous des règles faites pour les entreprises libérales » et contre le « confinement du champ de l'économie sociale à celui du non rentable, de l'expérimentation, du caritatif, en complément ou en remplacement des services publics ».

(une personne = une voix) ; la double qualité d'associé et d'usager (Demoustier, 2001).

Le mouvement d'économie sociale est une réalité de plus en plus dynamique et reconnue à travers la planète (Neamtan, 2002). En Europe, les réseaux de l'économie sociale et solidaire sont très présents, notamment en France, en Italie, en Belgique, en Espagne et en Suède. Ils sont également en émergence dans les pays de l'Europe de l'Est comme manifestation d'une reconstruction de la société civile. Le développement de l'économie sociale et solidaire est maintenant devenu un enjeu dans le processus de construction de l'Union européenne (Saucier, 2005).

En Amérique latine, l'économie solidaire prend des formes diverses. Au Brésil, par exemple, la Centrale Unie des Travailleurs (CUT) a mis en place une Agence de Développement Solidaire qui intervient directement dans la création de coopératives de travail et de coopératives financières pour les populations marginalisées du Brésil.

En Afrique, où dans certains pays jusqu'à 80% de l'activité économique relève de l'économie formelle et où les États-nations ne sont pas actuellement en mesure d'agir comme défenseur de l'intérêt collectif dans les enjeux de développement, l'économie sociale et solidaire apparaît de plus en plus comme une des seules stratégies de développement pour des forces progressistes.

Dans un contexte de modernisation et de remodelage du rôle et des interventions de l'État, l'économie sociale permet de définir et de promouvoir l'intérêt collectif sans l'enclaver à l'intérieur du secteur public. Elle se révèle ainsi une alternative à l'entreprise privée dans le développement de certains secteurs d'activités qui ne doivent pas être soumis à la « marchandisation », là où l'État, tout en assumant ses responsabilités quant à la régulation et à la redistribution, n'intervient pas directement dans la dispensation de services (Saucier, 2005).

L'économie sociale et le secteur public ne se retrouvent donc pas en situation de compétition. Bien structurés, ils se renforcent mutuellement et œuvrent en complémentarité afin de garantir l'intérêt collectif (Demoustier, 2001). Ailleurs, par son activité marchande dans des secteurs lucratifs d'utilité sociale, l'économie sociale interfère progressivement sur le Marché. Finalement, et d'une manière encore plus stratégique, l'enjeu du développement de l'économie sociale répond à un besoin

fondamental : s'assurer dans un contexte de mondialisation des marchés de conserver une propriété collective sur nos ressources et sur la façon de répondre aux besoins de nos collectivités (Neamtan, 2002).

1.2. Coopératives agricoles et mondialisation.

1.1.2. L'obligation de faire face aux évolutions de leur environnement réglementaire et concurrentiel : PAC et OMC

Les coopératives ont dû s'adapter aux différentes phases d'évolution de la PAC. Cette dernière a vu le jour en 1962 avec pour objectif principal de rendre les six pays membres de la Communauté économique européenne autosuffisants (Filippi, Frey, Mauget, 2008). Pour atteindre cette autosuffisance alimentaire, il a donc fallu inciter les agriculteurs à produire plus (voir traité de Rome, 1957).

Plusieurs réformes de la PAC (1992, 1999) ont été effectuées, mais bien que s'inscrivant dans la continuité des réformes précédentes, la réforme de juin 2003 introduit les changements les plus fondamentaux apportés à la PAC depuis sa création (FDSEA 29,2006). Ces changements concernent directement les coopératives, car la réforme introduit le découplage des aides. Concrètement, le système de distribution des aides directes de soutien des revenus a été remanié et les aides sont désormais versées sous la forme d'un paiement unique par exploitation qui est déconnecté des choix et des niveaux de production comme des facteurs de production, sans obligation de produire pour en bénéficier (Butault et alii, 2005). L'aide directe compensatoire à la baisse de prix devient in fine une aide au revenu calculée sur la base de la référence historique de l'exploitation, car pour chaque agriculteur le montant annuel des aides est égal à la moyenne des aides perçues en 2000, 2001 et 2002. De ce fait, les aides ne sont plus versées par produits, mais par exploitation. Il serait donc possible pour un agriculteur de ne plus produire du tout, ce qui pourrait être préjudiciable pour la coopérative dont il est adhérent, car cette dernière verrait ses approvisionnements en matière première agricole diminuer. Certaines aides partiellement couplées ont par conséquent été maintenues pour éviter l'abandon de la production agricole dans certaines régions (Filippi, Frey, Mauget, 2008). En 2008, le bilan de santé de la PAC apporte de nouvelles modifications, notamment sur

la modulation et le montant des aides découplées. L'année 2013 marquera la fin de la version actuelle de la PAC. Le budget de celle-ci risque d'y être revu à la baisse et les coopératives ont commencé à prendre en compte cette date butoir dans les stratégies élaborées à moyen terme.

Par ailleurs, l'agriculture a rejoint le cadre général régulant le commerce international lors du cycle de l'Uruguay (Bureau, Gohin et Jean, 2007). La PAC ayant rapidement généré des excédents, notamment en grignotant des parts de marché aux Etats-Unis, ces derniers ont sommé la Communauté européenne de démanteler son système de restitution (Emorine, 2006). Si l'agriculture était déjà soumise aux règles du Gatt, les subventions à l'exportation étaient encadrées par d'autres accords (Tangermann, 2001). La conférence de Hong-Kong en 2005 avait approuvé la suppression de toutes les subventions aux exportations agricoles à l'horizon 2013, mais une absence d'accord a été préférée en juillet 2006 (Emorine, 2006). Les négociations poursuivies à Hong-Kong portent sur trois principaux sujets : accès au marché, soutien interne et concurrence à l'exportation. Un accord en cours de discussion est susceptible d'entraîner une baisse des droits de douanes, une baisse des aides à la production et, enfin, la suppression des subventions à l'exportation à partir de 2013. Dans cette perspective, les coopératives vont avoir à mettre en œuvre, soit par leur internationalisation, soit par la traduction chez leurs adhérents des règles décidées au sein de l'OMC, diverses réponses (Filippi, Frey, Mauget, 2008).

1.1.3. Les stratégies d'internationalisation : mimétisme ou choix délibéré ?

Les clients, les fournisseurs des coopératives se sont très largement internationalisés depuis plusieurs décennies pour constituer des oligopoles mondiaux en amont et en aval de l'agriculture et des coopératives (Filippi et Triboulet, 2008).

Les concurrents (Danone, Nestlé, Unilever, Lactalis, Doux, Soufflet...) ont déployé leurs stratégies internationales et, lorsque les activités devenaient moins rentables en France ou en Europe, ils ont effectué des recentrages ou des désengagements (Béghin-Say, GMP, Nestlé, Danone, etc.). Ces différentes stratégies sont cohérentes pour les groupes de droit commercial qui ont pour finalité de valoriser au mieux les capitaux de leurs actionnaires. La mondialisation offre une opportunité pour ce

type d'entreprise. Les coopératives agricoles doivent-elles par mimétisme ou par intérêt suivre la même voie ou doivent-elles rester sur leur bassin de production en France ?

L'internationalisation se traduit, d'une part, par un effort important à l'export et, d'autre part, par le développement d'implantations à l'étranger. Depuis quarante ans, l'entrée principale des coopératives dans la mondialisation des échanges a été l'exportation. Cette stratégie d'exportation de produits est en effet en parfaite cohérence avec la finalité de la coopérative, qui doit écouler et valoriser les produits de ses adhérents. Cette stratégie a été facilitée par les mécanismes de la PAC (restitutions prélèvements) depuis plusieurs décennies pour les grandes productions agricoles (céréales, sucre, lait, viande...). Cependant, elles ont aussi progressivement effectué de nombreuses manœuvres stratégiques à l'étranger (Filippi, Frey, Mauget, 2008). Trente-cinq groupes coopératifs y ont participé avec plus ou moins de succès, plusieurs d'entre eux ont disparu ou arrêté l'internationalisation (ULN, Avril...). En 2007, l'essentiel des manœuvres d'internationalisation (plus de 90 %) est effectué par une dizaine de groupes que l'on retrouve parmi les vingt premiers (Limagrain, In Vivo, Champagne Céréales, Laïta, Maisadour, Euralis, Tereos, Cecab ou Agrial) (Mauget, 2005).

1.3. La littérature sur la franchise internationale

1.3.1. Mondialisation et franchise ; Questionnement théorique

S'agissant de la franchise, les chercheurs utilisent essentiellement la thèse de la rareté des ressources et la théorie de l'agence pour expliquer l'existence des réseaux coopératifs de ce type (Allix-Desfautaux, 1994 ; Bürkle, Posselt, 2008). Mais, il semblerait que de plus en plus de franchiseurs se développent aujourd'hui au-delà de leurs frontières nationales et s'engagent dans un processus d'internationalisation. En France et aux États-Unis, par exemple, les professionnels estiment que la moitié des entreprises se développant en franchise ont ou auront bientôt des opérations internationales (Fédération Française de la Franchise 2007). Bien que plusieurs auteurs aient souligné la tendance « naturelle » des réseaux de franchise à s'internationaliser (Ferrier, 1988), relativement peu de recherches conceptuelles et empiriques ont eu pour objet

d'étudier le phénomène de la franchise internationale (Fladmoe-Lindquist, Jacque, 1995 ; Dumiach-Smith, 2005).

Pour certains auteurs, la franchise internationale est la suite logique pour le franchiseur ayant connu un succès sur son marché national (Lafontaine, Shaw, 2005). Selon cette perspective, la franchise internationale est tout simplement l'extension d'un concept commercial national à des marchés étrangers, ce qui implique une forme de coopération entre partenaires de contextes culturels différents (Allix-Desfautaux, 1994).

D'autres considèrent la franchise internationale comme « un mode d'entrée à l'étranger caractérisé par une relation entre l'entrant (le franchiseur) et une entité du pays d'accueil par laquelle le franchiseur transfère contractuellement à ce dernier un concept commercial qu'il a précédemment développé et qui lui appartient » (Burton, Cross et Rhodes, 2003). En tant que mode d'entrée à l'étranger, la franchise est souvent comparée à d'autres méthodes d'implantation tels les accords de licence ou l'investissement direct à l'étranger (Bürkle, Posselt, 2008 ; Root, 1994). Cependant, la franchise internationale est différente de ces autres modes d'entrée et constitue une méthode alternative de développement international (Allix-Desfautaux, 1994 ; Fladmoe-Lindquist, Jacque, 1995 ; Dumiach-Smith, 2005). Bien que les caractéristiques de la franchise internationale dépendent certainement de la méthode précise de développement retenue par le franchiseur (franchise directe, joint-venture, master franchise..), il est important de considérer la franchise internationale comme un mode d'entrée à part entière plutôt qu'une stratégie transitoire (Allix-Desfautaux, 1994 ; Bürkle, Posselt, 2008).

Deux courants, distincts mais complémentaires, peuvent être identifiés dans la littérature sur la franchise internationale. La première approche est de nature plutôt descriptive et se concentre essentiellement sur le comportement stratégique des franchiseurs (Walker, Etzel, 1973 ; Hackett, 1976), les nombreuses barrières à l'internationalisation des réseaux de franchise (Aydin, Kacker, 1990), ou encore les différences entre franchiseurs nationaux et internationaux. (Aydin, Kacker, 1990 ; Lafontaine et Shaw, 2005). Ces premières recherches permettent de mieux connaître le phénomène de la franchise internationale, mais ne permettent pas d'expliquer pourquoi les franchiseurs s'internationalisent.

Plus récemment, une approche davantage conceptuelle de la franchise internationale a émergé. Compte tenu des avancées importantes dans la recherche, d'une part sur l'internationalisation, d'autre part sur la franchise, plusieurs auteurs ont cherché à transposer des théories existantes au domaine de la franchise internationale (Eroglu, 1992 ; Lafontaine, Shaw, 2005). Certains chercheurs ont étudié l'internationalisation de la franchise et ont proposé des modèles représentant ce processus. Par exemple, Welch (1989) conceptualise la diffusion des réseaux de franchise à travers le monde, tandis que McIntyre, Huszagh (1995) identifient les différentes phases du processus d'internationalisation de la franchise, comme l'ont fait d'autres auteurs au sujet de l'exportation. Fladmoe-Lindquist approfondit ces travaux en proposant une typologie de franchiseurs internationaux.

La recherche la plus développée dans le domaine de la franchise internationale est sans doute celle qui consiste à expliquer pourquoi les franchiseurs décident de se développer au niveau international et à identifier les facteurs qui influencent leur intention de s'internationaliser. Ces travaux constituent ce que certains chercheurs nomment la théorie de la franchise internationale ou encore le paradigme de la franchise internationale (Eroglu, 1992 ; Alon 2000 ; Dumaiach-Smith, 2005).

1.3.2. Les facteurs déterminants du choix d'un mode d'entrée

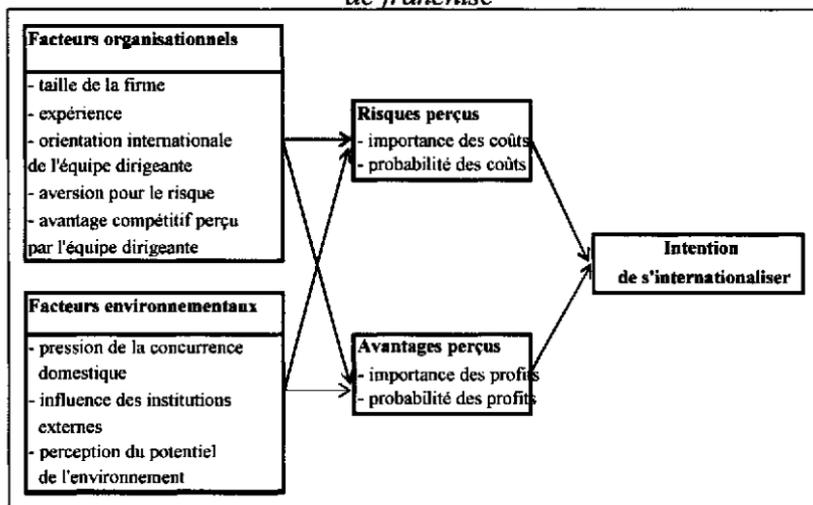
Le modèle d'Eroglu (1992)¹ a été développé davantage par plusieurs études empiriques. Certains auteurs se sont concentrés principalement sur les facteurs d'environnement qui agissent sur le processus d'internationalisation (la situation économique, le risque pays et la distance culturelle) (Bosereewong, 1994).

¹ Le modèle d'Eroglu (1992) fait apparaître deux caractéristiques principales de la franchise internationale :

« Ce mode de développement international repose sur la réplique d'une formule commerciale d'un marché domestique sur des marchés étrangers en s'appuyant sur des entités franchisées, indépendantes hiérarchiquement du franchiseur, qui assument le risque du développement des unités. Les questions de transfert du concept et de contrôle des entités franchisées constituent alors des défis stratégiques centraux à l'opérationnalisation d'un système de franchise à l'international, en particulier pour un réseau de distribution ».

En intégrant la thèse de la rareté des ressources¹ et la théorie de l'agence² dans ce cadre conceptuel, d'autres ont souligné l'importance des facteurs organisationnels (telles la taille, l'âge, la croissance, la structure de rémunération et la dispersion des unités) (Dumiach-Smith, 2005 ; Lafontaine, Shaw, 2005).

Tableau 1 : Le processus d'internationalisation des réseaux de franchise



Source : adapté de Eroglu S. (1992), *The Internationalization Process of Franchise Systems: A Conceptual Model*, *International Marketing Review*, Vol. 9, n° 5, page 22.

¹ Dans l'approche économique, l'homme porte en soi un besoin d'infini, et il bute constamment sur le fini des ressources planétaires. Cette antithèse préside à la naissance du problème économique. Depuis Malthus (croissance géométrique de la population et arithmétique des ressources) et Ricardo (rendements décroissants) jusqu'aux théories modernes sur l'allocation des ressources rares, la rareté est reconnue comme le problème central.

² La théorie de l'agence ou dilemme de l'agence est la branche de l'économie qui s'occupe des conséquences du problème principal-agent, en particulier à l'intérieur d'une même unité économique, administration ou entreprise. En tant que telle, elle constitue un domaine à cheval entre l'économie industrielle et la théorie des organisations.

Le but est de modéliser une relation dans laquelle un "principal" recrute un "agent" dans des conditions d'information imparfaite.

Ainsi comme pour toute méthode d'implantation à l'étranger, il est probable que le choix d'un mode d'entrée de la franchise internationale soit influencé par des facteurs organisationnels et des facteurs environnementaux. Ces déterminants peuvent également coïncider avec ceux de la décision initiale du franchiseur de s'internationaliser (Bosereewong, 1994 ; Duniach-Smith, 2005 ; Lafontaine et Shaw, 2005).

1.3.3. La franchise comme mode d'entrée des coopératives à l'international

L'exportation, le transfert de technologie, les filiales ou participations industrielles ou commerciales à l'étranger, la franchise représentent les principales stratégies d'internationalisation des coopératives (Mauget, 2005).

Sur environ 3 500 coopératives aujourd'hui (hors CUMA) une cinquantaine seulement ont effectué des manœuvres à l'international (hors exportation) selon l'étude ESSEC/IMIA 1996-2003¹. Cette différence importante prend sa source dans les finalités premières (Mauget, 2005) : pour la coopérative, il s'agit de valoriser les produits des sociétaires ; pour l'entreprise capitaliste le but est de valoriser des capitaux et dans le contexte actuel, l'internationalisation est souvent une variable clef de la croissance et de la rentabilité à moyen terme et parfois à court terme ; la difficulté des coopératives à mobiliser des capitaux constitue également une seconde raison.

1.3.3.1. Avantages financiers de la franchise

Ainsi l'une des principales raisons de la différence d'internationalisation entre un groupe capitalistique et un groupe coopératif provient des problèmes de mobilisation de financement et la franchise est justement un mode d'entrée nécessitant peu d'investissements (Duniach-Smith, 2005). Ainsi c'est le franchisé qui va investir sur le produit ou service sur son marché local.

Par ailleurs, un des objectifs de la coopérative étant le maintien du revenu des adhérents (Forestier, Mauget, 2000), la

¹ Les coopératives ont effectué environ 20 % de leurs mouvements stratégiques à l'international alors que les entreprises capitalistes ont réalisé plus de 50 % de leurs manœuvres hors de France sur cette période.

franchise permet l'encaissement régulier de royalties par le franchiseur.

1.3.3.2. Le maintien des « droits à produire » avec la franchise

Dans le cas de stratégies d'internationalisation par implantation et production sur place (comme les délocalisations) cela permet pour la coopérative de bénéficier de faibles coûts d'intrants et de salaires pour augmenter les profits, lesquels seraient ensuite distribués aux adhérents du groupe coopératif, au prorata du capital social (Forestier et Mauget, 2000) ; la « valeur pour l'actionnaire » prendrait ainsi une place plus importante, mais celle-ci serait à comparer à une éventuelle diminution des « droits à produire » pour les adhérents dans leur région ou pays d'origine. Ainsi le développement international par la franchise permet de conserver les « droits à produire » pour les adhérents et de ne pas délocaliser la production.

1.3.3.3. Peu de risques par le développement en franchise

Dans la coopérative agricole classique, le facteur risque réside dans le produit mais le risque de faillite existe. Or, dans un développement international, le facteur risque pays est prépondérant et peut entraîner des pertes colossales. Ainsi dans les années 1980, l'ULN (Union Laitière Normande) s'est lancée dans une stratégie d'implantation industrielle et commerciale par rachat aux Etats-Unis, en Espagne ou en Russie avec à la clé une faillite (repris par BONGRAIN). Plus récemment, le groupe SODIAAL a également tenté la stratégie d'implantation industrielle mais cette stratégie a connu quelques revers avec des fermetures d'usines ou des reventes notamment en Espagne et en Pologne (Mauget, 2005).

Ainsi la franchise a comme caractéristique essentielle d'être une stratégie peu risquée car c'est le franchisé qui investit pour l'essentiel (Anderson, Gatinon, 1986 ; Fladmoe-Lindquist, Jacque, 1995 ; Pan, Tse, 2000 ; Brouthers, 2002 ; Duniach-Smith, 2005).

– La méthode empirique

Pour l'analyse de cette problématique fondée sur les facteurs déterminant le mode d'entrée de la franchise internationale, une approche essentiellement exploratoire fut adoptée. Le cadre

méthodologique est fondé sur une étude de cas dans le secteur coopératif : SODIAAL YOPLAIT. La présentation des résultats du cas sera suivie par l'étude des implications théoriques et managériales de la recherche.

2. LE CADRE METHODOLOGIQUE

Le choix est fait d'une recherche qualitative par étude de cas, ce qui permet d'étudier des processus et autorise l'existence de différents niveaux d'analyse (Wacheux, 1996 ; Eisenhardt, 1989).

L'étude de cas étudie les données et leurs interrelations dans le contexte dans lequel elles se trouvent (Yin, 2003). Ces données ont été produites grâce à deux sources de preuve, soit :

- Des données secondaires, émanant de YOPLAIT directement (lors des rencontres, ou visites des sites Web), mais également par le biais de sources secondaires (articles de presse,...).

- Des rencontres, ayant pris la forme d'entrevues « semi-structurées » auprès des dirigeants du Département international de YOPLAIT. Ces entrevues ont été bâties sur mesure en fonction des informations recueillies lors de la collecte d'information secondaire.

Les entrevues n'ont pu être enregistrées sur cassette, en raison du refus des personnes interrogées de se « livrer à une bande magnétique ». Les propos ont toutefois été notés pour ensuite être analysés grâce à la catégorisation (Miles, Hubermann, 1994).

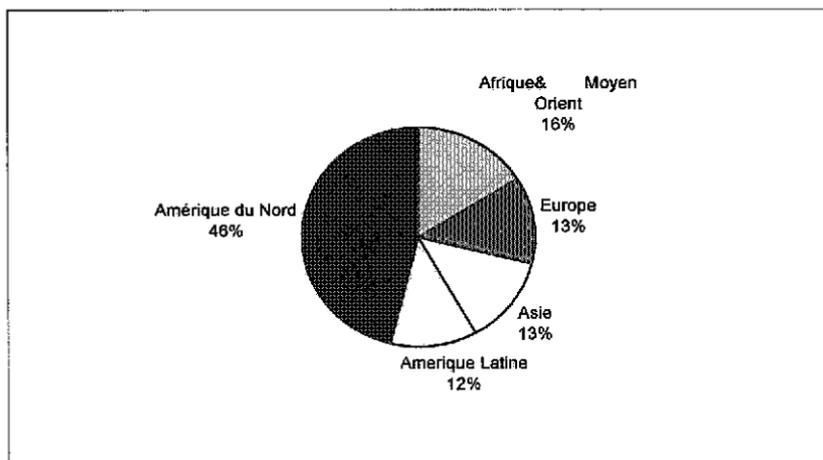
2.1. Exemple de développement international de coopératives par la franchise : Le cas de Yoplait

2.1.1. Yoplait en chiffres

YOPLAIT, marque du Groupe coopératif SODIAAL (2 milliards d'euros en 2006) est la deuxième marque mondiale dans les yaourts et leader dans 16 pays (Etats-Unis, Australie,..) et dans les trois premiers dans plus de 50 pays.

Tableau 2. Ventes en tonnes par zones géographiques

	Afrique& Moyen Orient	Europe	Asie	Amerique Latine	Amerique du Nord	Total
Tonnes						
%	16%	13%	13%	12%	46%	100%
Tonnes	152	123,5	123,5	114	437	950



Source : Yoplait, 2007.

YOPLAIT doit sa réussite mondiale à la formule souple de la franchise, qui lui permet de s'internationaliser rapidement sans procéder à des investissements lourds tout en acquérant une véritable culture internationale. Toute la force de YOPLAIT réside dans le choix de cette formule originale, particulièrement adaptée à l'esprit coopératif. La franchise assure à YOPLAIT une des toutes premières places dans la compétition internationale en étant fidèle à cet idéal de coopération qui a toujours guidé ses actions.

YOPLAIT, à travers SODIMA, va être l'une des premières - sinon la première - entreprises agroalimentaires en Europe à mettre au point une formule originale de franchise mixte combinant production, marketing et assistance à la commercialisation. La société étrangère passe ainsi un contrat de fabrication et de commercialisation avec la SODIMA, et ce pour une durée déterminée. Par cet accord, cette dernière s'engage à fournir au franchisé les études préalables au lancement et à l'usage de la marque, et toute l'aide nécessaire à sa mise en place et au bon déroulement du projet. Après le

lancement de la marque, YOPLAIT s'engage à assister en permanence le franchisé en lui donnant accès à ses programmes d'innovation et en assurant la formation continue de ses cadres dans ses domaines techniques et commerciaux.

Cet ensemble est financé par un droit d'entrée dégageant un profit, qui est réinvesti notamment dans la prospection de nouveaux franchisés. Une fois le lancement effectué, la SODIMA perçoit une redevance proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé par la société franchisée. L'ensemble de la recette permet d'édifier et de faire fonctionner le laboratoire de recherche. Avec les accords de franchise, cette priorité à l'innovation est d'autant plus nécessaire pour étendre le nombre de franchisés et les fidéliser.

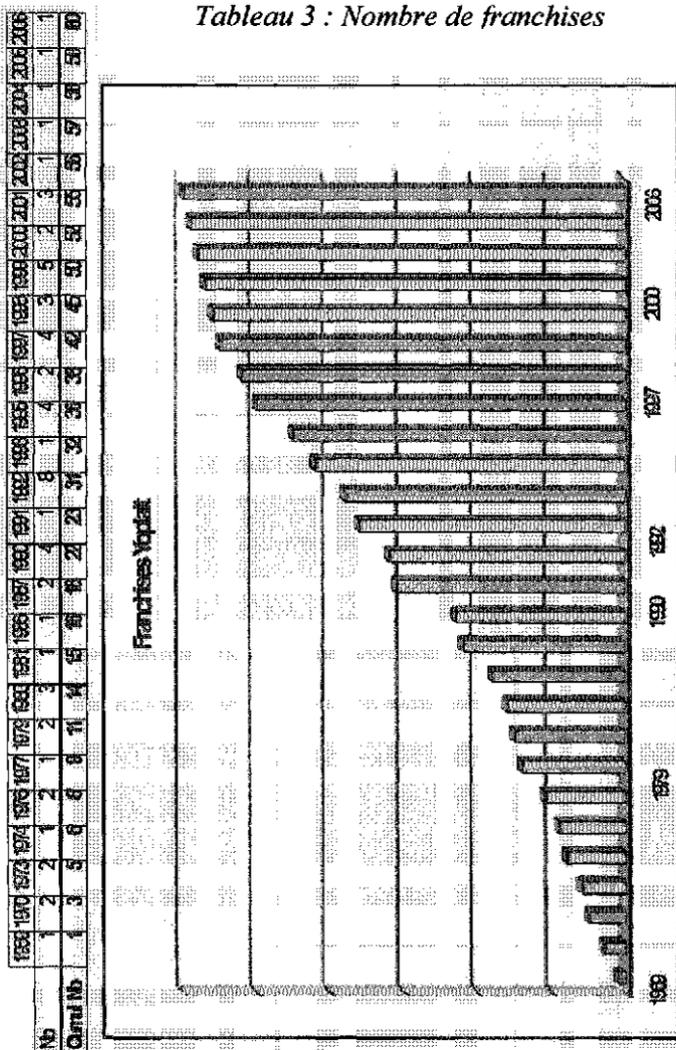
En 1969, YOPLAIT contrôle 20 % du marché des produits frais et s'affirme déjà comme la deuxième marque française de yaourts. Mais pour conserver son rang, elle perçoit très vite la nécessité de s'implanter à l'étranger, où ses concurrents directs sont déjà implantés. L'aventure de la franchise débute ainsi en 1969 au Salon international de l'alimentation de Paris (SIAL), au cours duquel une coopérative du canton de Vaud interroge la SODIMA sur la façon de créer en Suisse une « fédération » du même type (Botte, 1985). En réponse, les responsables de YOPLAIT proposent une assistance complète pour lancer la marque dans la Confédération. Quelques mois après, le premier contrat de franchise est signé avec l'Union laitière vaudoise.

La même année, YOPLAIT signe un deuxième contrat avec une coopérative espagnole installée près de Pampelune, prévoyant le lancement des produits frais dans les six provinces du nord du pays. C'est la première étape d'une longue collaboration. Le rapide succès des ventes, qui doublent en six mois grâce au yaourt aux fruits, inconnu alors de l'autre côté des Pyrénées, décide d'autres coopératives à contacter directement la SODIMA. Entre 1969 et 1973, cinq autres accords sont conclus. En 1972, la SODIMA crée YOPLAIT Ibérica et lui assigne la mission d'aider les sociétés franchisées espagnoles et de coordonner leurs efforts sur les plans technique, marketing et commercial.

Après ces deux premiers succès, la SODIMA maintient le cap sur l'international. Les premières implantations se font dans les pays européens, et les départements et territoires français d'outre-mer : Portugal, Irlande, île de la Réunion, Nouvelle-Calédonie.

Au printemps 1970, des contacts sont pris par la Coopérative agricole de Granby (CAG), la première coopérative du Québec, qui assure à l'époque la transformation de près de 40 % du lait industriel de la « Belle Province ». Forte de cette nouvelle implantation, YOPLAIT part à la conquête du Nouveau Monde : Brésil, Nicaragua, Venezuela, Costa Rica, Salvador.... En 1977, la SODIMA décide de s'attaquer au marché américain en passant un contrat historique avec la multinationale General Mills, installée dans l'État du Minnesota, à Minneapolis et dont le chiffre d'affaires s'élève alors à 3 milliards de dollars. En 1979, au moment où la franchise fête ses dix ans, YOPLAIT consolide sa position de leader en s'implantant sur deux nouveaux continents, l'Afrique et l'Asie. Elle s'apprête à pénétrer les marchés marocain et sénégalais, et prend place sur le marché nippon en passant un accord avec l'un des géants de l'agroalimentaire mondial, le groupe Zen Nho. Viendront dans les années 1980 d'autres franchises en Australie, Nouvelle-Zélande jusqu'à aujourd'hui en Israël.

Tableau 3 : Nombre de franchises



Source : Yoplait, 2007.

Un développement poursuivi au rythme de deux pays par an, sur deux décennies... la vitesse d'implantation apparaît comme l'un des facteurs décisifs expliquant le succès de la marque au niveau international. Pour chaque franchisé, l'intérêt d'acquiescer une maîtrise commerciale et technologique se double de l'avantage d'exploiter une marque au rayonnement mondial. De son côté, YOPLAIT a acquis une culture internationale qui en fait aujourd'hui l'une des entreprises les plus averties et les mieux placées sur les différents marchés de la planète.

2.1.2. Les facteurs déterminants du choix d'un mode d'entrée pour YOPLAIT

Les facteurs déterminants du choix d'un mode d'entrée pour YOPLAIT sont d'ordres organisationnels et environnementaux.

2.1.2.1. Les facteurs organisationnels :

- Image et notoriété de la marque. En 1964, plus de 100 000 agriculteurs français, répartis dans six coopératives laitières régionales, décident de se regrouper pour vendre eux-mêmes leurs produits au niveau national : c'est la création de la SODIMA. En 1965, ils abandonnent leurs propres marques et créent « Yoplait », la première gamme complète de produits laitiers frais (YOPLAIT est la contraction de « Yola » et « Coplait », marques exploitées par deux de ces coopératives). Ainsi dans le cas de YOPLAIT, les coopératives ont bâti une marque pour les coopératives laitières afin de distribuer en France, puis une fois sa notoriété établie en France (dès le début des années 70, YOPLAIT devient la deuxième marque du marché français), quelques années plus tard l'ont franchisée dans le monde des produits laitiers. Dès les années 1960, il y a eu la création d'une structure légère de services visant à : couvrir l'ensemble du territoire avec une seule marque ; élaborer un Marketing commun ; s'appuyer sur une assistance technique centralisée ; centraliser la recherche-développement, tout en conservant une autonomie opérationnelle par rapport aux quelques 100 000 clients que comptaient alors la France.

- Structure et taille de la firme. Le fait même d'être une coopérative et d'avoir peu de moyens pour l'international a rendu logique le choix de mode d'entrée par la franchise.

- Nature des produits. Le yaourt étant un produit à courte durée de vie, les stratégies d'exportation sont limitées à des

pays limitrophes, la franchise s'impose comme un moyen d'étendre l'internationalisation (Anderson, Gatignon, 1986 ; Erramilli, Rao, 1993).

- Aversion pour le risque. La franchise étant un modèle de développement international peu risqué (Allix-Desfautaux, 1994 ; Fladmoe-Lindquist, Jacque, 1995 ; Alon, 1999 ; Duniach-Smith, 2005), les adhérents ont accepté ce projet.

- Capital disponible limité. Le capital disponible pour le développement à l'international étant limité, la franchise répondait bien à cette contrainte (Duniach-Smith, 2005).

2.1.2.2. Les facteurs environnementaux

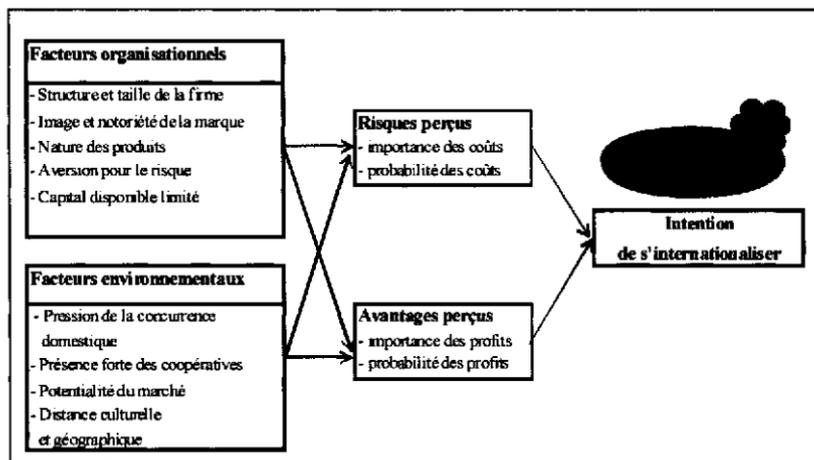
- Pression de la concurrence domestique. Le marché des produits est un marché concurrentiel depuis des années et des leaders tels que Danone sont fortement présents. Par ailleurs dès la fin des années 60, le marché français des produits laitiers frais (PLF) est un marché mature. Le développement à l'international devient un axe prioritaire.

- Présence forte des coopératives. Grâce à la présence et surtout un positionnement leader dans la plupart des pays sur les marchés laitiers, le groupe SODIAAL a pu construire des partenariats de long terme avec des coopératives leaders sur leur marché (Agropur au Canada, Zen Nho au Japon, Tnuva en Israël.....).

- Potentialité du marché. Le marché mondial des produits laitiers frais est en développement depuis ces trente dernières années et le savoir-faire de YOPLAIT dans des produits élaborés tels que le yaourt à boire « Yop » ou les petits Filous « Tubs » à sucer, permet d'offrir de nouvelles potentialités de marché pour des coopératives qui font face de plus sur leur marché local à l'entrée d'acteurs tels que Danone ou Nestlé.

- Distance culturelle et géographique. Le développement à l'international demande notamment de faire face aux distances culturelles (Anderson, Gatignon, 1986 ; Erramilli, Rao, 1993 ; Fladmoe-Lindquist, Jacque, 1995 ; Davis et al., 2000 ; Pan, Tse, 2000) et géographiques (Root, 1994 ; Fladmoe-Lindquist, Jacque, 1995). La bonne connaissance du franchisé de son marché local permet de faire face à ces problématiques plus simplement qu'une installation directe.

Tableau 4. Le processus d'internationalisation des réseaux de franchise YOPLAIT



Source : adapté d'Eroglu S. (1992).

2.3. Limites

Les stratégies, très nombreuses, de filiales commerciales à l'étranger sont cohérentes et facilement explicables à l'adhérent. Elles ne sont que le prolongement de l'activité classique d'exportation (Mauget, 2005). Dans les exemples cités, certaines stratégies sont cohérentes avec le but de la coopérative à savoir : faire une partie du processus de transformation à l'étranger pour conserver la filière compétitive ; elles peuvent même être la condition de survie de la filière et donc de la finalité de la coopérative (exemples de la coopérative de lin ou de noix en France). Cette fonction délocalisée peut être effectuée par une filiale de la coopérative. Par ailleurs, d'autres groupes mettent en œuvre des stratégies différentes d'internationalisation. Ainsi TEREOS est aujourd'hui présent en Suisse, République Tchèque, Hongrie, Espagne et surtout Brésil où le groupe, anticipant les changements de la PAC dans les prochaines années, procède à de nombreuses acquisitions.

En effet dans un groupe coopératif complexe internationalisé, le mode de rémunération de l'adhérent évolue, notamment dans le cas où il y a des partenaires capitalistes (banques ou industriels). La valeur de la coopérative pour

l'usager n'est plus le seul critère ; apparaît alors la « valeur du groupe coopératif pour l'actionnaire » (Mauget, 2005).

On pourrait concevoir, et c'est déjà le cas aujourd'hui pour quelques groupes coopératifs, que la valeur pour l'usager stagne ou régresse mais que le relais soit pris par la valeur pour l'actionnaire notamment à partir des stratégies d'internationalisation (ex : LIMAGRAIN et quelques autres). Cette « valeur pour l'actionnaire » peut se manifester de plusieurs manières (dividendes à partir du capital détenu dans la société coopérative mère), mais également à partir du capital que l'adhérent peut mettre directement dans les filiales, ce qui lui permet en droit français d'avoir également accès dans ce deuxième cas aux plus-values.

Enfin, la franchise se caractérise par un faible niveau de contrôle et de maîtrise (Anderson, Gatignon, 1986 ; Hill et al., 1990 ; Buckley, Casson, 1998 ; Brouthers, 2002). En cas d'échec d'un franchisé dans un pays ou d'un problème sanitaire ou de marché, le franchiseur a peu de moyens d'y faire face.

CONCLUSION

Face à la globalisation des marchés avec la réduction des protections (OMC, PAC,...) et l'internationalisation des entreprises capitalistes, les groupes coopératifs agroalimentaires s'interrogent sur leur stratégie à conduire.

La franchise, avec l'exemple de YOPLAIT présente l'avantage pour une coopérative, d'être un modèle peu consommateur de capital, avec une rapidité de développement et des flux financiers réguliers.

De plus, les nombreux partenariats de YOPLAIT sont noués avec des coopératives agricoles car elles ont un intérêt commun de transferts de technologie et de coopération marketing et technique avec la volonté d'être mieux armées par rapport aux entreprises capitalistes.

Cette vision commune à moyen / long terme des coopératives ainsi que la stabilité au niveau du capital est aussi un atout indéniable afin de bâtir une stratégie internationale durable.

Grâce à l'étude du cas YOPLAIT, nous avons pu déterminer les facteurs déterminants du choix d'un mode d'entrée par la franchise dans le cas d'une coopérative : facteurs

organisationnels (structure et taille de la firme, image et notoriété de la marque, nature des produits, aversion pour le risque et capital disponible limité) et environnementaux (pression de la concurrence domestique, présence forte des coopératives, potentialité du marché, distance culturelle et géographique).

Ainsi, l'exemple de YOPLAIT pourrait être transposable à d'autres coopératives agricoles présentant des facteurs organisationnels (notamment une marque forte) et environnementaux (comme des potentialités de marché) similaires.

Enfin, plus généralement, pour véritablement peser sur les évolutions politiques, encore faudrait-il que les différents secteurs de l'économie sociale et solidaire à la fois explicitent en quoi ils sont une réponse aux nouveaux défis du capitalisme culturel et mondial et se mettent en réseaux et passent des alliances (Roustang, 2002, pages 179 et 192) à l'exemple de YOPLAIT.

BIBLIOGRAPHIE

ALLIX-DESFAUTAUX C., (1994), La franchise internationale: un mode de développement à part entière ?, *Annales du management*, 12^{ème} journées nationales des IAE, pages 527-546.

ALON I., (2000), The Organizational Determinants of Master International Franchising, *Journal of Business and Entrepreneurship*, 12 (2), 1.18.

ANDERSON E, H. GATIGNON, (1986), Modes of Foreign Entry; A Transaction Cost Analysis and Propositions, *Journal of International Business Studies*, Fall, pages 1-26.

AYDIN N; KACKER M., (1990), International outlook of US-based franchisers, *International Marketing Review*, Vol. 7 No.2, pp.45-53.

BOBOT L., DUBERGA B., (2009), *Développement et négociation de partenariats internationaux*, Gualino éditeur.

BOSEREEWONG V., (1994), *Identification of Environmental Factors That Influence the Choice of Franchising Methods of U.S. Restaurant Companies in Pan Pacific Region*, PhD dissertation, Virginia Polytechnic Institute.

- BOTTE P., (1985), La valorisation à l'échelle mondiale d'un savoir-faire : SODIMA-YOPLAIT, *Revue Française de marketing*, n°104.
- BROUHERS K.D., (2002), Institutional, Cultural and Transaction Cost Influences on Entry Mode Choice and Performance, *Journal of International Business Studies*, 33(2), pages 203-221.
- BURKLE T., POSSELT T., (2008), Franchising as a plural system: A risk-based explanation, *Journal of Retailing*, 84, pages 9-47.
- BÜCKLEY P.J., M.C. CASSON, (1998), Analyzing Foreign Market Entry Strategies: Extending the Internalization Approach, *Journal of International Business Studies*, 29(3), pages 539-562.
- BUREAU J.C., GOHIN A., JEAN S., (2007), La PAC et la négociation OMC, *Perspectives agricoles en France et en Europe*, pages 109-124.
- BURTON F.N., CROSS A.R, RHODES M., (2003), International Expansion of UK Franchisors: An Investigation of Organisational Form, in WELSH, D.H.B et ALON I. (eds), *International Franchising in Industrialized Markets: Western and Northern Europe*, CCH: Chicago, pages 419-448.
- BUTAULT J.-P., GOHIN A., GUYOMARD H., BARKAOUI A., (2005), Une analyse économique de la réforme de la politique agricole commune de juin 2003, *Revue française d'économie*, pages 57-107.
- DAVIS P.S., A.B. DESAI, J.D. FRANCIS, (2000), Mode of International Entry: An Isomorphism Perspective, *Journal of International Business Studies*, 31 (2), pages 239-258.
- DEMOUSTIER, D., (2001), *L'économie sociale et solidaire*, La Découverte et Syros.
- DESHAYES G., (1988), *Logique de la coopération et gestion des coopératives*, Skippers.
- DOHERTY A.M., QUINN B. (1999), International retail franchising: an agency theory perspective, *International Journal of Retail and Distribution Management*.
- DUNIACH-SMITH K., (2005), Les modes d'entrée de la franchise internationale, *Marketing & Communication*, n°2.
- EKELEDO I., K. SIVAKUMAR, (1998), Foreign Market Entry Mode Choice of Service Firms; A Contingency Perspective, *Journal of the Academy of Marketing Science*, 26 (4), pages 274-292.

EISENHARDT K.M., (1989), Building Theories from Case Study Research, *Academy of Management Review*, Vol. 14, n°4, pages 532-550.

EMORINE J.-P. (2006), *L'avenir de la filière agricole à l'horizon 2050*, commission des Affaires économiques, rapport d'information n° 200, Sénat.

ERGOLU S., (1992), The Internationalization Process of Franchise Systems: A Conceptual Model, *International Marketing Review*, 9(5), pages 19-30.

ERRAMILLI M.K., C.P. RAO, (1993), Service Firms' International Entry-Mode Choice: A Modified Transaction-Cost Analysis Approach, *Journal of Marketing*, 57, pages 19-38.

ESSEC/IMIA, (2004), Etude coopératives à l'international 1996-2003, ESSEC.

FAVREAU L., FRECHETTE L., (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Presses de l'Université du Québec.

FORESTIER M., MAUGET R., (2000), De la coopérative au groupe coopératif. *Revue Internationale de l'Economie Sociale - RECMA*, n° 278-279.

FEDERATION FRANCAISE DE LA FRANCHISE, (2005), L'aventure internationale, Rezo - *La lettre de la FFF*, février (10), pages 8-9.

FERRIER D., (1988), La franchise internationale, *Journal du droit international*, 3, pages 625-662.

FDSEA 29 (2006), (2006), *2006-2013 : face à la libéralisation des marchés agricoles, regroupons nos forces !*, mars, www.fdsea29.fi.

FILIPPI M., TRIBOULET P., (2008), Les alliances stratégiques entre les groupes coopératifs agricoles, *Colloque Sfer-Inra-Enitab-Coop de France* « Les coopératives agricoles, enjeux et mutations », Paris, 28-29 février.

FILIPPI M., FREY O., MAUGET R., (2008), Les coopératives agricoles face à l'internationalisation et à la mondialisation des marchés. *Revue Internationale de l'Economie Sociale - RECMA*, n°310.

FLADMOE-LINDQUIST K., (1996), International Franchising: Capabilities and Developments, *Journal of Business Venturing*, 11 (6), pages 419-438.

FLADMOE-LINDQUIST K., L.L. JACQUE, (1995), Control Modes in International Service Operations; The Propensity to Franchise, *Management Science*, 41(7), pages 1238-1249.

- HACKETT D.W., (1976), The International Expansion of US Franchise Systems: Status and Strategies, *Journal of International Business Studies*, Spring, pages 65-75.
- FORESTIER M., MAUGET R., (2000), De la coopérative au groupe coopératif. *Revue Internationale de l'Economie Sociale - RECMA*, n° 278-279.
- HERAIL M., (2000), Le lien coopérative au sein des sociétés coopératives. *Revue Internationale de l'Economie Sociale - RECMA*, n° 278.
- HILL C.W.L., P. HWANG, W.C. KIM, (1990), An Eclectic Theory of the Choice of International Entry Mode, *Strategic Management Journal*, 11,117.
- LAFONTAINE F., SHAW K., (2005), Targeting Managerial Control: Evidence from Franchising, *RAND Journal of Economics*, vol. 36(1), pages 131-150.
- LEERSNYDER J.M., (1986), *Marketing International*, Dalloz, gestion.
- MAUGET R., (2005), Les coopératives agroalimentaires face aux enjeux de la mondialisation. *Revue Internationale de l'Economie Sociale - RECMA*, n° 297.
- MILES M. B., HUBERMAN A. M., (1994), *Qualitative data analysis* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA: SAGE.
- NEAMTAN N., (2000), Économie sociale et solidaire et l'autre mondialisation, *The Carold Institute for the Advancement of Citizenship in Social Change*, Langara College, Vancouver, June 14-16, 2002.
- PAN Y., D.K. TSE, The Hierarchical Model of Market Entry Modes, *Journal of International Business Studies*, 31 (4), pages 535-554.
- RIFKIN J., (1997), *La fin du travail*, La Découverte.
- ROOT F.R., (1994), *Entry Strategy for International Markets*, Lexington: Lexington Books.
- ROUSTANG, G., (2002), *Démocratie : le risque du marché*, Paris, Desclée de Brouwer.
- SAUCIER, C., (2005), entre économie sociale et développement local : des principes aux pratiques, *5èmes Rencontre Inter-Universitaires d'Économie Sociale et Solidaire*, 11 et 12 mai.
- TANGERMANN S., (2001), L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round fonctionne-t-il ?, *Economie internationale*, n° 87, pages 15-44.

- TEEGEN H., (2000), *International strategic alliance*, Technology Management Handbook, CRC Press LLC, Boca Raton, FL.
- WACHEUX F., (1997), *Méthodes Qualitatives et Recherche en Gestion*, Economica.
- WALKER B.J, ETZEL M.J., (1973), The Internationalization of U.S. Franchise Systems: Progress and Procedures, *Journal of Marketing*, avril.
- WELCH L.S., (1989), Diffusion of Franchise System Use in International Operations, *International Marketing Review*, 6, pages 7-19.
- YIN R. K., (2003), *Case study research: design and methods*, 3rd ed., Thousand Oaks, Sage Publications.

CREDIT COOPERATIF, HISTOIRE ET ACTUALITE L'HERITAGE DE RAIFFEISEN (1818-1888) ET SCHULTZE-DELITZSCH (1808-1885)

Philippe NASZALYI

On l'a dit et on le redira, le « *ressorgimiento* » de l'appellation d'économie sociale est attribué aux Français, et il intervient en 1982.¹ En ce temps là, le chômage, plus que la crise économique et financière faisait rechercher, déjà, des solutions à la fois idéologiques et managériales différentes, à un système qui semblait désespérer plus que Billancourt, mais le monde organisé selon les principes libéraux des « *Chicago Boys* ».

Un rapport du Conseil de l'Europe², de 1999, constatait déjà, « compte tenu de la gravité de la situation de l'emploi en Europe et de la nécessité de trouver de nouvelles pistes afin de lutter plus efficacement contre le fléau du chômage qui touche la quasi-totalité des sociétés européennes, il est essentiel de rechercher des instruments d'action, des modes d'organisation du travail et des initiatives d'un type nouveau, la croissance, (...) la compétitivité et l'emploi (...) montrent qu'il est impératif de trouver pour notre continent un autre modèle de développement. Dans ce contexte, l'économie sociale pourrait offrir une autre issue à l'impasse actuelle, compte tenu en effet des nombreux besoins auxquels ni l'Etat ni le marché ne semblent aujourd'hui en mesure de satisfaire, en particulier dans les services liés à la vie quotidienne, visant à améliorer la qualité de la vie ou relatifs à la culture et aux loisirs. La

¹ Il semble que c'était en mai 1982, lorsque le Comité de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives a approuvé la Charte de l'économie sociale.

² Conseil de l'Europe : Assemblée parlementaire « *Fonctions sociales des coopératives, des mutuelles et des associations, fondements de l'économie sociale européenne* », Doc. 8366, 8 avril 1999, Rapport de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille ; Rapporteur: M. Francisco Arnau, Espagne, Groupe socialiste.

possibilité de tirer parti de l'existence de besoins insatisfaits pour créer des activités économiques nouvelles et, partant, des emplois, constitue une stratégie possible en ces temps difficiles. »

Ces quelques lignes ouvrent plus de perspectives de débats et de recherches que notre contribution, ne peut en contenir, mais démontrent que la question demeure fondamentalement d'actualité, non pas seulement pour trouver des solutions à court terme, mais bien pour s'interroger sur nos mécanismes de fonctionnement économiques et sociaux. En effet, si le député espagnol, auteur du rapport, parle de « *ressorgimiento* », c'est une sorte de « *risorgimeto* » à l'italienne qui se produit en ce début des années 1980 pour l'économie sociale. Cette accumulation de mots est là, à la fois pour nous rappeler l'«européanisation» de l'idée, mais peut-être plus encore pour illustrer deux faits qu'il nous paraît important de souligner en préliminaire. Il y a bien une différence d'approche du capitalisme et donc des propositions alternatives à ce dernier, dans les pays de culture latine, souvent teintés de christianisme social, et nous incluons dans cette culture latine, les pays naguère protégés par le « *limes* », c'est-à-dire aussi, l'Allemagne rhénane. Nous sommes en cela convaincu du bien-fondé de la thèse, pour nous, fondamentalement explicative de Max Weber (Weber, 1984) et confirmée par toutes ses études de sociologie religieuses qui suivirent et retenons à sa suite que « Le problème majeur de l'expansion du capitalisme moderne n'est pas celui de l'origine du capital, c'est celui du développement de l'esprit du capitalisme. »

Plus que la géographie, et ce sera l'objet essentiel de notre étude, et le deuxième fait que nous tenions à signaler, l'économie sociale, le « tiers secteur » comme d'aucuns aiment à le désigner, n'est souvent évoquée que par rapport au capitalisme, comme une sorte de « négatif », un « moyen de réparer les excès » de ce dernier, une solution alternative, mais pas un système alternatif, comme le fut naguère le communisme. Parfois même, il se distingue mal de « l'esprit du capitalisme », tant il lui emprunte, et c'est un euphémisme, les pratiques sociales et surtout financières avec les résultats que l'on sait. Crédit agricole, Crédit mutuel, Banques populaires, Caisse d'Epargne et même le plus discret mais de loin, pas le plus vertueux Crédit coopératif, ont abandonné l'esprit de Raiffeisen, voire de Schultze depuis bien longtemps, pour cet « esprit du capitalisme » décrit par Max Weber. Tartuffe est aux

commandes, grâce à l'excuse bien commode de la « loi bancaire de 1984 », première capitulation idéologique du gouvernement d'alors, à la dérégulation mondialisée des marchés sur le modèle anglo-américain, quoi qu'on ait écrit, et surtout de banalisation de tout le système coopératif et mutualiste. « Pour dire l'entière vérité, on doit quelquefois déplorer, hélas, que les acteurs de l'Economie sociale eux-mêmes, saisis à leur tour du trouble que l'époque suscite, et peut-être par réflexe défensif autant que par perte de leur repères, soient victimes du chant des sirènes de l'économie marchande et, oublieux des valeurs qui les légitiment, cèdent spontanément aux facilités d'une banalisation de leurs activités, qui leur sera ensuite imposée » le constatait avec justesse, dans un contexte similaire, Gilles Marchandon (Marchandon, 2000, page 8). L'on en mesure les effets et c'est à l'aune de ces renoncements que l'on peut contempler les fruits de ce reniement

C'est donc par un retour sur les aspects fondamentaux du principe démocratique et égalitaire du mutualisme que nous aborderons ces quelques points idéologiques sur la rénovation ou le « *risorgimento* » de la Mutualité dans son originelle pureté de fonctionnement. Ce qui nous conduit à présenter les principes fondateurs de l'économie sociale en revenant plus particulièrement sur le contexte économique et sociale de la fin du 18^{ème} siècle, alors que la révolution industrielle produit ses premiers dommages collatéraux (partie 1). Tandis que l'Europe occidentale s'industrialise en créant des organisations puissantes brassant des masses de capitaux importantes et une population ouvrière nombreuses, d'autres formes organisationnelles apparaissent également. Outre les socialistes utopistes (Fourier, Proudhon, Godin) selon le vocable de K. Marx et F. Engels, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Hermann Schultze-Delitzsch élaborent une autre forme organisationnelle fondée sur une autre logique (partie 2).

1. LES PRINCIPES FONDATEURS

1.1. Aux origines multiples de la solidarité

Que les historiens se rassurent, il n'est pas question d'oublier que la solidarité face aux difficultés de l'existence, quelles qu'elles soient, ne se date que des débuts du capitalisme en Europe. La sociabilité de la France rurale, chère à Fernand

Braudel, les compagnonnages divers urbains ou villageois, les solidarités religieuses, sans doute la véritable « Première Internationale », les réflexes culturels de l'aristocratie que dépeint avec tendresse Jean Renoir dans *La Grande Illusion*, servis par deux acteurs inoubliables, sont autant d'éléments propres à rassurer sur l'être humain dans sa capacité à construire des organisations plus ou moins formelles et cela, depuis la plus haute Antiquité pour organiser le travail. Pierre Tallet a très bien montré pour les carriers et mineurs de l'Égypte (Tallet, 2003), il y a environ 4000 ans. La solidarité mutuelle dans le monde hellénistique, décrite par Marie-Françoise Baslez Baslez, ou l'organisation des marchands mésopotamiens du premier millénaire, chers à Laetitia Graslin, sont là pour en témoigner également.

Ce que nous pourrions appeler la première « renaissance » de « l'économie sociale » au sens moderne où Charles Gide (1900, page 11) notamment l'entend, comprend à la fois l'économie sociale dans son acception contemporaine, productrice de biens et de services, la protection sociale, ce que l'on pourrait appeler « économie solidaire », sans entrer dans une querelle sémantique voire philosophique dans laquelle se mêlent interventions publiques et solidarité privée mutuelle et associative.

Notre sujet se situe donc bien au cœur de ces origines de courants philosophiques, politiques, spirituels ou religieux divers qui parfois, pour ne pas dire souvent ou toujours, se sont heurtés, opposés, jaloués dans les cas les moins brutaux de leurs luttes pour asseoir leur influence et leur action pourtant au départ destinées à l'entraide et à la fraternité !

Le seul point central est bien le contexte économique et social qui se développe dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle et qui est le terreau favorable d'une philosophie économique en réaction contre le libéralisme ambiant. Contrairement à de nombreux auteurs, la célèbre Loi Le Chapelier, du 17 mars 1791, n'est pas l'acte fondateur. Elle poursuit certes, ce que l'on appelle les décrets d'Allarde qui ont les 2 et 17 mars 1791, supprimé les corporations, mais elle est surtout, la victoire idéologique des classes productives et des propriétaires, qui ne sont plus exactement celles que Quesnay avaient envisagées, sur les classes stériles. Déjà en 1757, Simon Clicquot de Blervache (1757), avait remporté le Prix, de l'Académie d'Amiens, en fustigeant les « obstacles que les corps de métiers apportent au travail et à l'industrie ». Et Turgot, avec les

physiocrates de proclamer que « Les hommes sont puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer, laissez les faire, voilà le grand, l'unique principe », pour mettre en place la « liberté du travail » qui aboutit à l'édit de février 1776. Son renvoi empêche d'appliquer cet édit puisque, bien qu'enregistré au parlement de Paris, il est abrogé en août 1776. Toutefois, les principes qui entreront en application avec la Révolution, sont mûrs et avec les pères fondateurs que sont les « philosophes des Lumières », Voltaire, Diderot ou d'Alembert, si l'on s'en reporte à l'article « Privilège » de l'Encyclopédie. Les articles 1^{er} et 2 du texte de Turgot, prévoyaient la suppression des communautés de marchands et d'artisans, des jurandes et de tous leurs privilèges et son article 14 stipulait qu' : « il interdit à tous maîtres, compagnons, ouvriers et apprentis de former aucune association, ni assemblée entre eux sous quelque prétexte que ce soit » (Labari, 2006, page 221).

Derrière ces interdictions de s'associer qui en 1791 va jusqu'à interdire les vœux religieux, dans la Constitution civile du Clergé au nom de l'inaliénable liberté de l'Homme, devenu « citoyen », par la proclamation du 26 août 1789, ce n'est pas seulement l'économie qui est l'objet de la réforme, avec les intérêts budgétaires qui sous-tendent certaines décisions de l'Assemblée constituante, c'est une autre société, philosophique, religieuse, politique et bien sûr économique et sociale qui est en jeu. « Ici et aujourd'hui s'ouvre une ère nouvelle de l'histoire du monde » peut écrire Goethe au soir de Valmy, ce n'est pas grandiloquence de romantique, ou proclamation martiale comme celle de Napoléon à Austerlitz, c'est compréhension parfaite des réalités de la part du Ministre du duc de Saxe-Weimar.

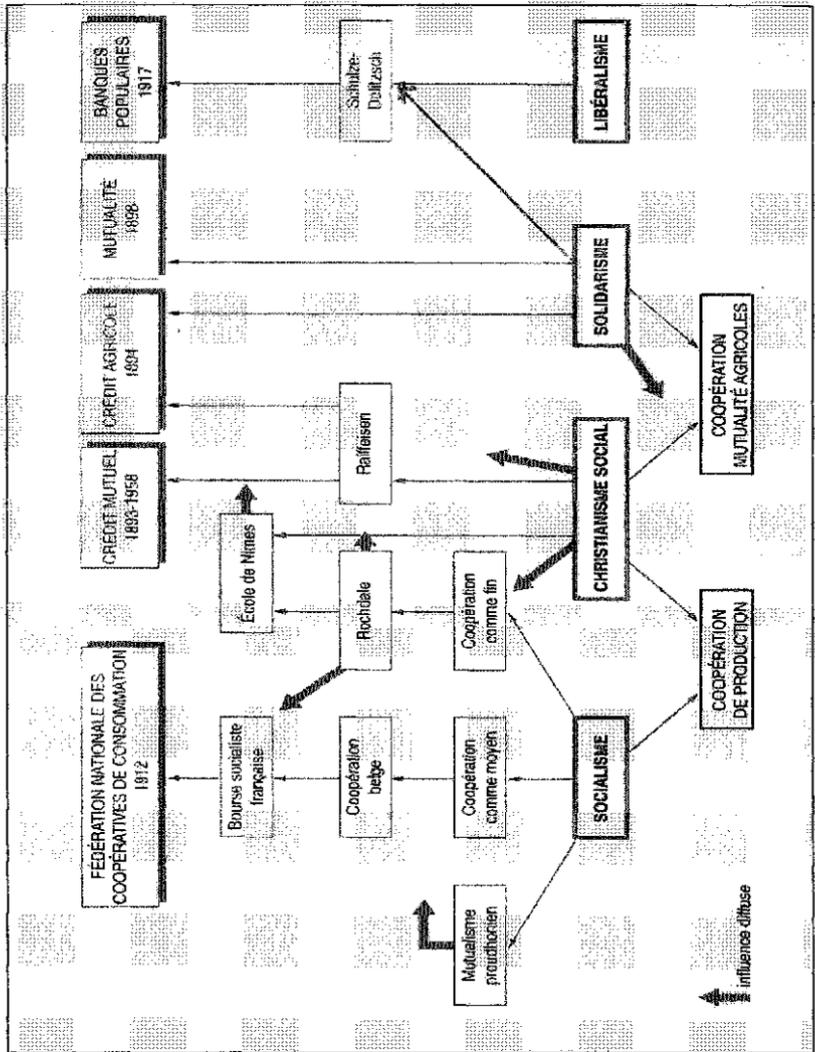
1.2. Une pléthore d'innovations organisationnelles

Notre propos n'est pas bien sûr d'entrer dans une étude approfondie de ces thèmes philosophiques, toutefois, il semble impossible d'ignorer les fondements même de la société dans laquelle se construit l'activité économique du 19^{ème} siècle ; ce que nous avons différencié pour faire renaître l'économie sociale est fondé sur un *corpus* de doctrines qui lui est radicalement hostile. Nous ne pouvons que le rappeler avec force puisque l'enjeu finalement sera de savoir, si l'économie sociale est un réparateur des excès du capitalisme, une forme d'organisation à côté et insérée avec seulement des différences

de forme d'avec le système de la libre entreprise, ou si radicalement, elle est une forme autre, opposée, incompatible dans sa nature même avec le système capitaliste ambiant, même si ce terme générique peu choqué, à juste titre, un économiste pointilleux. A notre sens, cette problématique, n'a jamais été complètement tranchée et la re-naissance de l'économie sociale, au 19^{ème} siècle est une alternance ou une juxtaposition des trois tendances. On nous excusera donc, ici, une fois les préliminaires méthodologiques et historiques posées de nous contenter de décrire.

Dans son remarquable ouvrage sur *L'invention de l'Economie sociale* (1998), André Gueslin dans un tableau synthétique entend résumer les « grands courants de l'économie sociale ». Modestement, nous apporterons juste une légère modification à ce dernier en ne considérant pas que les « Banques populaires » apparues en 1917 en France, mais héritières de Schultze et Delitzsch n'ont pas comme seule source la pensée libérale, mais aussi les coopératives artisanales, héritières du compagnonnage de type urbain germanique qu'André Gueslin désigne sous le nom de solidarisme (voir schéma ci-dessous).

Schéma 1 : Fondements théoriques et institutions de l'économie sociale



Source : A. Gueslin (1998), avec modification de Ph. Naszalyi.

2. LES INNOVATIONS ORGANISATIONNELLES DE F.-G. RAIFFEISEN ET H. SCHULTZE-DELITZSCH

1- Du « localisme » rural et bénévole à la « fédération nationale » de Frédéric-Guillaume Raiffeisen

C'est au cœur de la Rhénanie devenue prussienne après le Congrès de Vienne, que nous plaçons l'origine de ce mutualisme qui va faire souche en Europe occidentale et que nous pouvons résumer en quelques idées fortes qu'il conviendrait de développer: Le monde paysan dans l'Allemagne rhénane (de Weyerbusch et de Flammersfeld), profondément hostile à « l'usure » incarnée par « l'homme de la ville » provoque une réaction constructive inspirée à la fois du socialisme utopique et coopératif français et anglais et du christianisme social.

F.G. Raiffeisen (1818-1888) (Braumann, 1988), à la fois fonctionnaire prussien et protestant va transformer ce refus en une force de création de richesses. « L'Association pour le pain » qu'il crée en 1846, est une coopérative de production collective inspirée par le *Burgmeister* qu'il est, remplit des fonctions simples de nourrir une population touchée par la famine. Il crée la notion d'association et se rend compte très vite, dans sa nouvelle affectation, que le crédit est la source de la plupart des appauvrissements et de la misère.

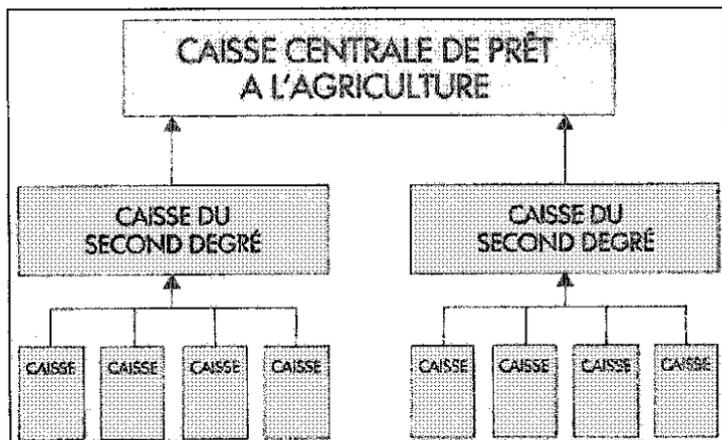
La « Société de secours aux agriculteurs impécunieux de Flammersfeld » qu'il fonde en 1849 est chargée de réaliser des prêts à taux raisonnable, afin de permettre l'acquisition du bétail pour en éviter la location. Pour cela, il fallait faire appel non à l'argent des plus aisés, car il ne cultive pas le don, mais le travail, en alléguant bien entendu, les devoirs du Chrétien. Le riche ne prête pas directement son argent au pauvre, il le porte en garantie, pour obtenir d'abord un prêt global pour le village et à bas taux, du banquier de la ville et non plus de l'usurier car le montant de l'emprunt désormais collectif, justifie l'intervention d'un « banquier ». L'« Association charitable de Heddersdorf » devient en 1862, dix ans après sa création, l'« Association-caisse de prêts de Heddersdorf ». Le principe de la caisse locale du crédit mutuel est né. C'est tout le génie inventif et pragmatique de celui qui finira quasi béatifié, sous le nom à la fois, respectueux, familier et protecteur de « Vater » Raiffeisen. L'article 3 des statuts de la première association fondée à Flammersfeld prévoit la mise en place de

la solidarité « tous les membres s'engagent également mais solidairement sur leur fortune à l'égard des obligations et garanties assumées par l'Association ».

Le principe de la mutualisation des risques naît immédiatement, il précède une deuxième phase qui propose la rémunération sur les dépôts, ce qui provoque l'afflux de ressources et la mise en place d'un système de dépôts et de crédit. Cette structure est cependant limitée à une circonscription déterminée et rurale.

Pour perdurer et s'étendre en développant la mutualisation, le système assure l'extension régionale puis nationale des garanties par l'instauration d'un deuxième niveau ou degré (régional) et d'un troisième degré (national) afin que la solidarité puisse se maintenir et se développer.

Schéma 2 : Système de Raiffeisen



Source : *Histoire du Crédit Mutuel*, Paris, 1989.

La solidarité entraîne automatiquement l'égalité de décision : un homme : une voix, le principe démocratique est consubstantiel à la naissance des caisses locales chez F.G. Raiffeisen. L'annexion par la France ou le retour de l'Alsace-Lorraine selon le point où l'on se place, en 1918, amène le mouvement Raiffeisen à connotation et organisation germaniques, désormais bannies, à se rapprocher de l'Union centrale des syndicats agricoles de France (UCSAF),

d'inspiration chrétienne et communautaire. Parallèlement, Louis Durand, s'inspirant de la loi du 24 juillet 1867¹, a créé les premières caisses rurales et ouvrières en France, fédérées dès 1893 et dont le siège est à Lyon. Les principes reposent sur la solidarité illimitée des sociétaires et des prêts pour des objets déterminés et « utiles ».

A travers des scissions et des évolutions liées à la crise des années 1930, à l'intervention des Allemands durant l'Occupation (1940-44) et à l'action des pouvoirs publics après la Libération (loi sur la coopération de 1947²), les idées de F.-G. Raiffeisen aboutissent en 1958 par décision impérative voire impérieuse de l'Etat, à l'unification des crédits mutuels dans une confédération nationale du crédit mutuel³ par la fusion de la Fédération Agricole d'Alsace et de Lorraine (FAAL) ou Fédération des Caisses de Crédit Agricole Mutuel (FCCAM) du comte Christian d'Andlau, de la Fédération des Caisses de Crédit Mutuel Libres de M. de la Chesnais et d'Henri Ardant, banquier⁴ qui fut le très bref premier président de la confédération nationale.

L'article 5 de l'ordonnance de 1958 stipulait en effet, en son quatrième paragraphe : « à compter d'une date fixée par décret pris sur le rapport du ministre de l'économie et des finances, toute caisse de crédit mutuel qui n'aura pas adhéré à une fédération régionale adhérente à la confédération nationale du crédit mutuel ou qui n'aura pas obtenu son inscription sur la liste des banques par le Conseil national du crédit devra arrêter ses opérations et entrer en liquidation »⁵. Le Crédit mutuel devient alors une banque à statut spécial dont les conditions d'exercice « sont autant de moyens mis en place par l'État pour contrôler au mieux une institution fondée en périphérie de l'État – et non contre lui » (Moulévrier, 2003, page 16).

¹ Loi n°1867-07-24 du 24 juillet 1867 sur les sociétés commerciales, toujours en vigueur dans sa dernière version du 21 septembre 2000.

² Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

³ Association déclarée le 28 avril 1958, à la préfecture de Police de Paris.

⁴ Il avait été Administrateur puis PDG de la Société générale de 1941 à 1944.

Source : Société générale :

<http://www.socgen.com/sg/socgen/pid/172/context/SC/lang/fr/object/cvIG/id/282/rubid/1/gabarit/SC.S.B.cvIG/nodotype/0.htm> , consulté le 29 décembre 2008.

⁵ Ordonnance n°58-966 du 16 octobre 1958 relative à diverses dispositions concernant le Trésor.

Hors de France, mais toujours dans les pays inscrits dans « *le limes* », la pérennité de l'esprit et de l'œuvre de « *Vater Raiffeisen* » en Allemagne, en Belgique, en Autriche les « *Raiffeisen Bank* » perdurent voire demeurent totalement fidèles aux origines comme en Suisse, où les caisses ne sont restées que rurales et se tiennent bien à l'écart des villes

2.2. Le coopérativisme urbain teinté d'intéressement d'Hermann Schultze-Delitzsch

A l'opposé du monde rural de F.-G. Raiffeisen, Hermann Schultze-Delitzsch (1808-1885), économiste saxon fonde, à l'intention des petits artisans et des commerçants urbains, des banques de prêts d'esprit coopératif. H. Schultze-Delitzsch condamne, comme non viable, le système de Raiffeisen à cause de l'absence de capital social rémunéré et de la limite des circonscriptions.

Il prône des prêts à long terme et des dépôts à vue. Les sociétaires sont intéressés aux plus-values grâce à la distribution de dividendes. Enfin, les administrateurs sont rémunérés.

Les banques populaires françaises sont issues de cette deuxième philosophie du « mutualisme », et c'est ce qui explique notre aménagement au schéma proposé par A. Gueslin. En France, c'est en 1878 que Ludovic de Besse crée cette première structure de « crédit populaire urbain », inspirée à la fois des principes de Raiffeisen et de Schultze-Delitzsch. La rupture du père de Besse et de Louis Durand intervient dès 1893 pour des motifs religieux. En effet, et très paradoxalement, ce dernier refuse l'ouverture à des non catholiques et particulièrement à des francs-maçons qu'accepte, lui, le Révérend Père de Besse dans son Centre fédératif de Marseille. Le Grand Orient de France avait adhéré, dès 1881, aux principes du mutualisme bancaire. Cette alliance de deux traditions philosophiques, chrétienne et humaniste franc-maçonne, aboutit à la loi du 13 mars 1917¹ qui crée les banques populaires au bénéfice exclusif des commerçants, industriels, fabricants, artisans et sociétés commerciales : la banque de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine.

¹ Loi du 13 mars 1917 ayant pour objet l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie

Enfin, c'est à l'Etat et en particulier à la politique de Jules Méline que l'on doit la création, en 1894, du Crédit agricole « officiel ». La loi du 5 août 1920¹ parachève la fondation en instaurant l'Office national de Crédit agricole, devenu en 1926 la Caisse nationale. Le statut implique des privilèges fiscaux, en particulier l'exonération d'impôts sur tous les intérêts versés aux déposants. Cette création de l'Etat est liée à une volonté fiscale de détruire, dès 1896, les caisses rurales et ouvrières qui ont crû librement jusque là. Deux arrêts de la Cour de Cassation (1908 et 1914) mettent un terme au fiscalisme, en rejetant la patente pour les caisses dites libres, mais en ne reconnaissant pas au Crédit agricole « officiel » et aux autres caisses locales une parité fiscale.

Parallèlement, un certain nombre de caisses agricoles et de syndicats refusent la tutelle de l'Etat radical-socialiste, et créent l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France (UCSAF), que l'on appelle communément le Crédit agricole « libre ». Ce dernier ne peut se rapprocher de l'Union des caisses rurales et ouvrières de France (UCROF) de Louis Durand en 1912 car celui-ci demeure intransigeant dans le domaine religieux et cette tendance demeure vive au moins jusqu'au milieu des années 1950. Ce Crédit agricole, devenu le Crédit mutuel agricole et rural, dépend désormais de la Confédération nationale du Crédit mutuel². Par delà les détails de l'évolution que nous venons de résumer rapidement, pour aboutir aux trois grandes tendances que nous avons énoncées, et dans lesquelles, nous n'avons pas, au mépris du purisme de mise en Economie sociale, éliminé l'Etat.

CONCLUSION

Présentée comme une innovation sociale radicale au début des années 1990, l'économie sociale tire cependant ses origines d'un passé lointain, alors que l'Europe était confrontée à une métamorphose radicale de ses structures. Industrialisation, paupérisation, les maux sociaux sont nombreux. Avons-nous fait marche arrière, tant il est vrai que le progrès scientifique et technique a contribué à l'amélioration du bien-être général ?

¹ Loi du 5 août 1920 sur le crédit et la coopération agricoles

² Article L512-60 du Code monétaire et financier.

Les exemples de F.- G. Raiffeisen et de H. Schultze-Delitzsch sont riches d'enseignements et nous conduisent à développer des commentaires relatifs à l'insertion d'un type d'institution de crédit dans le système bancaire des pays industriels, en l'occurrence de la France. Ce constat nous conduit à développer une réflexion sur les modalités d'insertion des banques « du tiers secteur » dans le système capitaliste. Est-ce pour favoriser la diffusion de nouvelles règles du jeu bancaire ou bien est-ce une espèce de roue de secours destinée à prendre en charge les moins solvables ?

BIBLIOGRAPHIE

- BASLEZ M.-F. (2003), Mutuelles et associations d'entraide dans les cités hellénistiques, in *Les régulations sociales dans l'antiquité*, Colloque d'histoire économique, Angers, 23 mai.
- BRAUMANN F., (1988), *Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 1888-1988. Car j'ai eu faim !*, traduit de l'allemand par Charles Lehman, éditions COPRUR., C'est à ce jour la seule biographie, assez hagiographique, du créateur du mutualisme.
- CLICQUOT DE BLERVACHE, (1757), *Mémoire sur les Corps de Métiers*, Prix de l'Académie d'Amiens.
- GIDE Ch., (1900), *Economie sociale*, Rapports du Jury international, Exposition Universelle de 1900.
- GRASLIN L., (2006), Les modes de régulation des marchands mésopotamiens au premier millénaire av. JC., in *Les régulations sociales dans l'Antiquité*, Colloque d'histoire économique, Angers, 23 mai, pages 139-155.
- GUESLIN A., (1998), *L'invention de l'économie sociale*, Economica.
- LABARI B., (2006), *Le travail dans les cultures monothéistes. Judaïsme, christianisme, islam de l'Antiquité au XVIIe siècle*, L'Harmattan.
- MARCHANDON G., (2000), L'avenir du concept mutualiste », *Revue des Sciences de Gestion, direction et gestion des entreprises*, n° 186, novembre-décembre, www.larsg-revue.com.
- MOULEVRIER P., (2003), Le Crédit mutuel : l'« économie sociale comme consensus », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 146-147.
- TALLET P., (2003), *Les corporations de carriers et de mineurs en Égypte au Moyen Empire, Les régulations sociales dans*

l'Antiquité, in *Les régulations sociales dans l'Antiquité*, Colloque d'Histoire économique, Angers, 23 mai.

WEBER, Karl Emil *Maximilian*, dit Max Weber, (1984), *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, (1904-1906), Plon.

RESUMES

POIDS ET PLACE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES, ENTRE LES AUTRES ACTEURS, SELON LES ECHELLES TERRITORIALES

Bernard GUESNIER

L'objet de l'article est de montrer qu'il est possible de délimiter le champ de l'ESS en quantifiant son poids dans les secteurs et les territoires à l'aide d'indicateurs statistiques (nombre d'emplois, salaires versés) standards extraits des fichiers nationaux. La méthode repose sur l'exploitation des sources statistiques exhaustives qui permettent, grâce à la présence de codes, de fournir le positionnement de l'ESS par rapport aux autres acteurs économiques. Au-delà de l'aspect quantitatif, il s'agit de saisir la place, la participation, la contribution effective de l'ESS, dans les composantes de l'activité de production de biens et services.

Mots clés : économie sociale, définition, repères statistiques.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : PENSEE ET ACTIONS EN CONJONCTION

Anne-Marie CRETENEAU

L'ESS a semblé un cadre évident pour la mise en œuvre du développement durable. L'analyse mentionnée ici, considérant cette économie autant dans sa pensée qu'à ses actions, montre que c'est bien plutôt le DD qui lui offre aujourd'hui un véritable mode de développement alternatif. Pour saisir cette opportunité historique et ainsi se « visibiliser » davantage, il lui faut surmonter certaines faiblesses et affronter l'atout majeur qu'elle possède pour un développement durable sur le plan de la démocratie.

Mots clés : développement durable, économie sociale, solidarité, démocratie.

ECONOMIE SOLIDAIRE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE LOCALE Abdourahmane NDIAYE

Dans cet article, nous présentons les résultats partiels d'une enquête menée auprès des responsables de Structures d'insertion par l'activité économique, sur le territoire du plan pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE) des Graves (Bègles et Communauté de communes de Montesquieu). L'enquête effectuée nous permet de dégager quelques éléments de définition de la démocratie participative locale, de recenser les conditions nécessaires et suffisantes pour son existence, ce qui passe par l'étude du fonctionnement des instances de régulation et de délibération et l'évaluation de leur efficacité. Ensuite, nous identifions les facteurs de blocage de ces institutions et les conditions optimales d'une démocratie participative locale. Nous utilisons pour ce faire l'agencéité située, une approche hybride à partir de la théorie des capacités et du paradigme du site symbolique qui permet de mettre en tension le territoire et les stratégies et jeux des acteurs.

Mots clés : économie solidaire, démocratie participative locale, capacités, agencéité, théorie du site symbolique.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A L'HEURE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL Sylvain ALLEMAND

D'origine anglo-saxonne, la notion d'entrepreneuriat social a été introduite en France dans les années 2000, non sans placer l'économie sociale et solidaire devant des défis, en incitant notamment à une approche mettant davantage l'accent sur les individus et leurs motivations personnelles que sur le statut juridique de leurs structures. D'un autre côté, l'économie sociale et solidaire a pu mettre à profit sa longue expérience pour prévenir les risques d'une trop grande héroïsation de la figure de l'entrepreneur social, en soulignant notamment l'importance de la dimension collective des innovations sociales.

Mots clés : entrepreneuriat social, innovation, responsabilité sociale de l'entreprise, sociétal.

COMMENT L'ENTREPRENEUR PEUT-IL NE PAS ETRE SOCIAL ?

Sophie BOUTILLIER

Moteur du capitalisme, l'entrepreneur est l'agent économique qui supporte le risque. Il innove et est facteur de changement. Le développement de l'entrepreneuriat social depuis le début des années 1990, nous a conduit à revenir sur les fondements de la théorie économique de l'entrepreneur. L'entrepreneur social est-il un entrepreneur comme les autres, en quête de profit et de réussite matérielle, ou bien œuvre-t-il pour contribuer à l'amélioration du bien-être général ? L'entrepreneur est-il social parce qu'il crée une association ou une coopérative ? Ou bien est-il social parce qu'il développe une activité dans des secteurs de l'économie délaissés par nombre d'entreprises privées et le secteur public ?

Mots clés : entrepreneur, entrepreneur social, innovation.

LES INNOVATEURS SOCIAUX DE PROXIMITE : QUI SONT-ILS ? L'EXPERIENCE DES MICRO-CREDITS DU FSE 10B SUR TROIS REGIONS FRANÇAISES

Gilles CAIRE, Christian LEMAIGNAN

A partir des micro-projets conventionnés dans le cadre de la mesure FSE 10B sur trois régions françaises (Bretagne, pays de Loire, Poitou-Charentes), nous étudions les profils socio-démographiques des personnes initiatrices, leurs parcours professionnels, associatifs et militants, les valeurs défendues, leurs motivations de création, les partenariats développés et leurs postures vis-à-vis de l'ESS. Nous comparons ces créateurs sociaux à la fois aux créateurs d'entreprises classiques et aux acteurs (salariés, bénévoles, administrateurs) du monde associatif.

Mots clés : entrepreneuriat social, association, création.

« L'ÉLEVEUR ET L'OISEAU » : RAYONNEMENT D'UNE
DEMARCHE AGRO-ENVIRONNEMENTALE
INNOVANTE

Valérie BILLAUDEAU, Bertille THAREAU

L'Association des éleveurs des Vallées angevines a participé à l'émergence d'un projet pionnier tant par le projet en lui-même (vente de viande issue de territoires protégés) que par la configuration socio-politique mise en œuvre par des éleveurs. En effet, l'association a permis de créer des liens entre des acteurs que les rivières, l'histoire et les pratiques séparaient (des éleveurs dans une partie des vallées de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Loire) et avec des objectifs différents ; les éleveurs et les environnementalistes. Ces deux originalités ont été perçues et relayées au moment du lancement de la marque « l'éleveur et l'oiseau » favorisant une dynamique de rayonnement sur des territoires de communication nationaux et internationaux. La notoriété acquise par l'association contrecarre cependant les processus habituels révèle un paradoxe entre la communication interne et externe : comment l'association a-t-elle pu bénéficier de relais informationnels (colloque, presse, internet, bouche à oreille, etc.) alors que son activité est restée limitée ? Quels ont été les effets de cette réputation ?

Mots clés : communication, association, notoriété, environnement, éleveurs, territoire.

LES COOPERATIVES FACE A LA MONDIALISATION :
LE CAS DE LA FRANCHISE YOPLAIT

Lionel BOBOT

L'économie sociale et plus précisément les coopératives ont dû s'adapter aux différentes phases d'évolution de la PAC et de l'OMC mais aussi face à l'internationalisation de leurs clients, fournisseurs et concurrents. Face à cette globalisation des marchés et l'internationalisation des entreprises capitalistes, l'exportation, la franchise, la joint-venture et l'investissement direct constituent les principaux modes de développement possibles entre lesquels une coopérative doit choisir pour étendre son réseau au-delà de son marché national. Alors que l'internationalisation constitue une priorité stratégique pour les

coopératives, il est essentiel de comprendre, dans un contexte où la franchise internationale s'affirme comme un mode d'entrée qui explique le choix de ce modèle de développement. Pour répondre à cette problématique, nous développerons l'exemple de YOPLAIT. Détenue par SODIALAL, premier groupe coopératif laitier français et un des tout premiers européens, cette société est la deuxième marque mondiale dans les yaourts et leader dans 16 pays (USA, Australie,...) et présente dans plus de 50 pays.

Mots clés : mondialisation, économie sociale, coopérative, franchise.

**CREDIT COOPERATIF, HISTOIRE ET ACTUALITE
L'HERITAGE DE RAIFFEISEN (1818-1888) ET
SCHULTZE-DELITZSCH (1808-1885)**

Philippe NASZALYI

F.-G. Raiffeisen et H. Schulze font parties des pères fondateurs de l'ESS dans un domaine bien particulier : le crédit. Le premier fonde les principes de ce qui deviendra en France, le Crédit mutuel d'une part, le second les Banques populaires d'autre part. Confrontés à de très fortes inégalités sociales à la fin du 19^{ème} siècle (situation de famine), ils inventent de nouvelles structures bancaires qui se démarquent des structures existantes à la fois pour ce qui concerne leurs rapports avec les débiteurs, mais également avec les bailleurs de fonds.

Mots clés : économie sociale, financement, banques.

LES AUTEURS

Sylvain ALLEMAND
Journaliste et écrivain

Valérie BILLAUDEAU
Maître de conférences en information et communication.
Université d'Angers – ISTIA-Ecole d'ingénieur – Laboratoire
de Géographie humaine et sociale. CNRS

Lionel BOBOT
Professeur associé à NEGOCIA et chercheur associé à l'Institut
national de la Recherche agronomique

Sophie BOUTILLIER
Maître de conférences-habiletée à diriger des recherches –
Université du Littoral Côte d'Opale – Laboratoire de Recherche
sur l'industrie et l'innovation

Gilles CAIRE
Maître de conférences-habiletée à diriger des recherches –
Université de Poitiers - Laboratoire de Recherche sur l'industrie
et l'innovation

Anne-Marie CRETIENEAU
Maître de conférences-habiletée à diriger des recherches –
Université de Poitiers - Laboratoire de Recherche sur l'industrie
et l'innovation

Bernard GUESNIER
Professeur – Université de Poitiers

Christian LEMAIGNAN
Professeur associé – Université de Poitiers

Abdourahmane NDIAYE
Chargé de recherche au CNRS – Université de Bordeaux 3

Philippe NASZALYI
Professeur associé – Université d'Evry

Bertille THAREAU

**Ingénieur de recherche en sociologie – Ecole supérieure
d’Agriculture – laboratoire de Recherche et d’études en
sciences sociales – Angers.**

Marché et Organisations
Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale
(MOCEGCO)

L'Harmattan

Cahiers d'économie et de gestion thématiques dont le but est de promouvoir la recherche originale sur les relations de plus en plus étroites qui se tissent entre le marché et les organisations. Les acteurs économiques de taille, de puissance et de pouvoir différents dont les intérêts peuvent être convergents, complémentaires ou, le plus souvent, antagoniques, ont tendance à organiser les marchés. La raison du marché, pourtant, est la référence stratégique pour l'entreprise ainsi que pour les institutions publiques de décision économique.

Numéros parus :

N°1 : Artisanat. La modernité réinventée, 2006

N°2 : La petite entreprise, elle a tout d'une grande. De l'accompagnement aux choix stratégiques, 2006

N°3 : Tourisme et Innovation. La force créative des loisirs, 2007

N°4 : Le travail. Formes récentes et nouvelles questions, 2007

N°5 : Les universités et l'innovation. L'enseignement et la recherche dans l'économie des connaissances, 2007

N°6 : Entrepreneuriat et accompagnement. Outils, actions et paradigmes nouveaux, 2008

N°7 : Développement durable des territoires. Economie sociale, environnement et innovations, 2008

N°8 : Développement durable et responsabilité des acteurs

N°9 : Gouvernance : exercices de pouvoir

N°10 : Le travail collaboratif. Une innovation générique

http://riifr.univ-littoral.fr/?page_id=40

contact : Dimitri Uzunidis, uzunidis@univ-littoral.fr

Collection « L'esprit économique »
fondée par Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis en 1996
dirigée par Sophie Boutillier, Blandine Laperche, Dimitri Uzunidis

Dernières parutions

► **Série Economie et Innovation**

S. AÏT-EL-HADJ, O. BRETTE (éd.), *Innovation, management des processus et création de valeur*, 2006.

N. RICHEZ-BATTESTI, P. GIANFALDONI, *Les Banques coopératives en France. Le défi de la performance et de la solidarité*, 2006.

C. MERLIN, *Les services publics en mutation. La Poste innove*, 2006.

L. DOLIQUE, *Risques globaux et développement durable. Fausses pistes et vraies solutions*, 2007.

C. ROCHET, *L'innovation, une affaire d'Etat. Gagnants et perdants de la troisième révolution industrielle*, 2007.

T. POUPARD, *Service attitude. Pour que les commerçants prennent du plaisir dans la vente et les clients dans l'achat*, 2007.

S. BOUTILLIER, D. UZUNIDIS (dir.), *La gouvernance de l'innovation. Marché et Organisations*, 2007.

C. GALLOUJ, *Les agences privées de l'emploi. Conseil, intérim et outplacement*, 2007.

D. LANGLET., *L'industrie dans la tourmente de la finance*, 2008.

C. FAURIE., *Conduire le changement. Transformer les organisations sans bouleverser les hommes*, 2008

► **Série Le Monde en Questions**

H. KRIFA-SCHNEIDER (éd.), *L'Élargissement de l'Union Européenne. Quels enjeux et défis majeurs ?*, 2007.

P. BAUCHET, *Régulation et mondialisation. Le modèle américain revu par l'Europe*, 2007.

J. MACHROUH, *Justice et développement selon l'Organisation Mondiale du Commerce*, 2008.

S. MADAULE, *L'aide publique au développement. L'abécédaire de la réforme*, 2008.

D. K. NGUYEN, *Libéralisation financière et marchés émergents*, 2008.

M. RICHEVAUX, D. C. TOP, *La protection des droits des travailleurs dans l'Union Européenne*, 2008.

► **Série Krisis**

J.-L. PEAUCELLE, *Adam Smith et la division du travail. La naissance d'une idée fausse*, 2007.

A. FUSCO, *La pauvreté, un concept multidimensionnel*, 2007.

V. ROUX, *Le mirage de l'Etat providence. Recherches sur les lacunes des théories interventionnistes du partage des richesses dans une économie de propriété privée*, 2007.

P. D. GROSJEAN, *L'engagement pour les travailleurs. De l'aporie du salariat vers l'investariat*, 2007.

D. SAINT-GEORGES, *Le libéralisme est une chose morale*, 2008.

J.-L. CRAVERO, *Développement et prospérité des nations. Pour un nouveau paradigme en économie*, 2008.

M. MONTOUSSÉ, *Un Classique critique C. B. Dupont-White (1807-1878. L'État social au secours du marché au 19^e siècle*, 2008.

► **Série Clichés**

L. ROJAS, *Histoire de révolution technologique. De l'exploitation artisanale à la grande industrie houillère de la Loire*, 2008.

S. BOUTILLIER, D. UZUNIDIS (dir.), *La Russie européenne. Du passé composé au futur antérieur*, 2008.

R. VOLPI, *La négociation. Pain, paix, liberté*, 2008

► **Série Cours Principaux**

S. CHARLES, *Macroéconomie hétérodoxe. De Kaldor à Minsky*, 2006.

- M. RICHEVAUX, D. TOP, *Les grands principes du droit communautaire de travail*, 2007.
- C. FAURIE, *Méthodologies de conduite du changement en entreprise*, 2007.
- B. TONGLET, *Histoire économique (500-2007). Critique de la méthode*, 2007.
- J. RIBOUD, *La monnaie réelle*, 2008.
- E. KERMARREC, *Problèmes économiques contemporains. Grands thèmes*, 2008.

L'HARMATTAN, ITALIA
Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie
12 BP 226
Ouagadougou 12
(00226) 76 59 79 86

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA
Faculté des Sciences Sociales,
Politiques et Administratives
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamy Rue KA 028
En face du restaurant le cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE
Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN
Immeuble Olympia face à la Camair
BP 11486 Yaoundé
(237) 458.67.00/976.61.66
harmattancam@yahoo.fr

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E
BP 45034 Dakar FANN
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08
senharmattan@gmail.com